

**ROY BOURGEOIS**

**LA COMMERCIALISATION DE LA MORT À MONCTON, 1856-1914**

Thèse  
présentée  
à la Faculté des études supérieures  
de l'Université Laval  
pour l'obtention  
du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département d'histoire  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

NOVEMBRE 1999



**National Library  
of Canada**

**Acquisitions and  
Bibliographic Services**

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

**Bibliothèque nationale  
du Canada**

**Acquisitions et  
services bibliographiques**

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

**The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.**

**The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.**

**L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.**

**L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.**

0-612-47557-3

**Canada**

## RÉSUMÉS

**Premier résumé**

Cette étude décrit et analyse l'élaboration d'un projet par lequel les entrepreneurs de pompes funèbres des Provinces maritimes ont tenté de transformer leur métier de croque-mort/menuisier en une profession spécialisée dans la préparation et la désinfection des cadavres. Cette transformation devait leur permettre d'atteindre un niveau professionnel semblable à celui atteint par les médecins de la même époque. La présente recherche examine jusqu'à quel point ce plan a été réalisé et la réaction des Monctoniens face à celui-ci. La démarche de la *Maritime Funeral Directors' Association* s'inscrivait dans le contexte de deux tendances sociales nord-américaines de la période 1850-1920 : la montée du professionnalisme et la mise en place d'un système de santé publique. Puis, est envisagée l'influence de l'expérience vécue par les entrepreneurs de pompes funèbres américains vingt ans auparavant sur leurs homologues des Provinces maritimes.

**Second résumé**

L'histoire des mentalités a généralement placé l'accent sur la nature collective et interclasse des attitudes étudiées. De ce fait, elle a souvent omis la réalité existentielle des acteurs historiques. Cette recherche cherche à examiner le vécu d'un groupe spécifique, les entrepreneurs de pompes funèbres des Provinces maritimes au tournant du siècle. Elle propose d'étudier l'élaboration d'un projet par lequel ils ont tenté de transformer leur métier de croque-mort/menuisier en une profession spécialisée dans la préparation et la désinfection des cadavres. Cette transformation devait leur permettre d'atteindre un niveau professionnel semblable à celui atteint par les médecins de la même époque. Ce travail analyse également jusqu'à quel point ce plan a été réalisé et la réaction des Monctoniens face à celui-ci. Puis, est envisagée l'influence de l'expérience vécue par les entrepreneurs

## II

de pompes funèbres américains vingt ans auparavant sur leurs homologues des Provinces maritimes. La réforme du cérémonial funéraire qui a découlé de la démarche des entrepreneurs de pompes funèbres est envisagée en tant qu'interprétation possible de trois courants sociaux nord-américains de la période 1850-1920: les attitudes changeantes devant la mort où celle-ci est investie d'un visage plus doux ; l'importance accrue de l'hygiénisme et la mise en place d'un système de santé publique ; la venue de la professionnalisation et la volonté grandissante des Nord-Américains de recourir aux services de spécialistes afin de subvenir à leurs besoins. Du point de vue de la méthode, on a recours à deux méthodologies de prime abord irréconciliables. D'une part, on effectue une analyse quantitative des notices nécrologiques afin de déterminer le niveau d'utilisation de l'embaumement par les Monctoniens. D'autre part, il est question d'un examen microhistorique d'une institution particulière, l'enquête du coroner. On voit dans cette approche bipartite une façon de repérer des indices aptes à relativiser les résultats obtenus lors de l'analyse quantitative.



### III

#### REMERCIEMENTS

La rédaction d'une thèse doctorale est, en général, un travail solitaire. Toutefois, elle ne serait possible sans la contribution et le soutien de plusieurs personnes. Je tiens, alors, à remercier ces collaborateurs, sans qui je ne serais pas parvenu à compléter ce projet.

D'abord et avant tout, j'adresse des remerciements à ma directrice de thèse, Brigitte Caulier. Je la remercie de ne pas m'avoir abandonné dans ces moments difficiles où je ne pouvais pas me consacrer à temps plein à mes études. Elle était toujours prête à recommencer lorsque mes circonstances personnelles me le permettaient. Son appui inébranlable a été grandement apprécié.

Je souligne la contribution extraordinaire de mon ami et «correcteur», Daniel Chrétien (j'emploie les guillemets français en son honneur. Il a tellement insisté sur le fait que les signes "...” étaient à éviter.). Le français n'est pas ma langue maternelle, une chose évidente pour les gens qui liront cette thèse. Daniel a su minimiser les contresens, les fautes de syntaxe et l'impressionnante collection d'anglicismes présents dans mon texte (il aurait fallu qu'il puisse marcher sur l'eau pour les avoir éliminés complètement). Merci infiniment.

La réussite d'un tel projet ne se fait pas, non plus, sans un peu de bonne chance. J'ai eu le bonheur de rencontrer Rick Bell, entrepreneur de pompes funèbres à Moncton. Il m'a permis de prendre contact avec Mme Patricia Cork, une descendante de Fennick Wallace, fondateur de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes. Elle m'a fourni les documents qui sont devenus la pierre angulaire de cette recherche. La collaboration de Rick et de Mme Cork à l'établissement d'un corpus documentaire a été tout à fait indispensable.

## IV

J'aimerais également remercier Michel Talégahni et Howard Kushner. Ces deux éminents auteurs et universitaires ont pris le temps de m'offrir de précieux conseils et un soutien moral considérable. La confiance qu'ils m'ont manifesté a été fort touchante.

Et enfin un mot de remerciement à tous mes amis qui m'ont encouragé durant mes nombreux moments de doute. Je vous remercie d'avoir su quand ne pas me demander comment allait la thèse.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Fonds de soutien au doctorat de l'Université Laval.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉS.....	I
REMERCIEMENTS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE - UN PROJET SE DESSINE.....	28
Chapitre 1 - L'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes.....	28
1. La fondation d'une association professionnelle.....	28
2. Les entrepreneurs de pompes funèbres se donnent une voix: le <i>Bulletin</i> .....	31
Chapitre 2. "Devoted to the Best Interests of the Profession" ; Les buts et objectifs de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes.....	37
1. La professionnalisation des entrepreneurs de pompes funèbres.....	39
2. L'hygiénisme et les entrepreneurs de pompes funèbres.....	42
<i>L'entrepreneur de pompes funèbres : maître désinfecteur</i> .....	44
<i>Les médecins comme modèle d'un professionnalisme réussi</i> .....	50
Chapitre 3. Le rôle des femmes: embaumeure ou assistante.....	58
1 La femme embaumeure.....	60
2. La femme assistante.....	63
Chapitre 4. Une stratégie tripartite: comment parvenir au but.....	70
1. La formation des embaumeurs.....	70
2. la législation.....	79
<i>L'exemple américain</i> .....	79
<i>L'exemple ontarien</i> .....	81
<i>L'exemple manitobain</i> .....	86
3. Le code d'éthique.....	93
Chapitre 5. Une question de perception: l'image des entrepreneurs de pompes funèbres comme obstacle à la réalisation du projet.....	97
1. Un homme moderne.....	98
2. Le legs de Mr. Sowerberry.....	102
3. L'«éducation» du public: les moyens d'effectuer un changement d'image .....	107
Chapitre 6. Un modèle à suivre: les entrepreneurs de pompes funèbres américains .....	112
1. Des affiliations multiples.....	113
2. Semblables mais différents: la relation de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes avec ses homologues américaines.....	114

<b>DEUXIÈME PARTIE - Les modalités monctoniennes de l'hygiénisme et de la mort commerciale.....</b>	<b>121</b>
<b>Chapitre 7. L'hygiénisme à Moncton.....</b>	<b>121</b>
1. Le conseil d'hygiène de Moncton.....	126
2. Un mandat bipartite.....	130
3. La désinfection.....	138
4. Le public et le conseil d'hygiène de Moncton.....	149
<b>Chapitre 8. Les éléments de la mort commerciale à Moncton.....</b>	<b>161</b>
1. Le lieu de sépulture.....	162
<i>La Moncton Rural Cemetery Company.....</i>	<i>164</i>
<i>La Elmwood Cemetery Company.....</i>	<i>179</i>
2. Les entrepreneurs de pompes funèbres.....	186
<i>Les premiers «undertakers» à Moncton.....</i>	<i>187</i>
<i>Le chef de file: A.A. Tuttle.....</i>	<i>195</i>
<b>TROISIÈME PARTIE - Un succès mitigé: la réaction des Monctoniens au projet de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes.....</b>	<b>208</b>
<b>Chapitre 9. L'embaumement et les Monctoniens.....</b>	<b>208</b>
1. Premières mentions de la disponibilité de l'embaumement.....	210
2. La notice nécrologique.....	213
3. Le cas des Acadiens.....	225
4. Moncton et Danville: étude comparative avec une ville américaine....	230
<b>Chapitre 10. L'enquête du coroner et l'entrepreneur de pompes funèbres.....</b>	<b>238</b>
1. L'orientation méthodologique.....	238
2. Le déroulement des enquêtes.....	242
3. Le rôle des médecins et les valeurs bourgeoises dans les enquêtes....	245
4. Le rôle des entrepreneurs de pompes funèbres au sein de l'enquête...	254
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>259</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>267</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Liste des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton et leurs périodes d'activité (1875-1914).....	p.187
Tableau 2 - Nombre de nécrologies par rapport au nombre de décès pour quelques années comprises entre 1898 et 1913.....	p.220
Tableau 3 - Nombre de nécrologies par rapport aux décès pour quelques mois compris entre 1891 et 1914.....	p.220
Tableau 4 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement des Monctoniens, 1882-1914.....	p.224
Tableau 5 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement selon le sexe à Moncton, 1880-1914.....	p.224
Tableau 6 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement chez les francophones selon le <i>Times</i> , 1882-1914.....	p.227
Tableau 7 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement des francophones selon <i>L'Évangéline</i> , 1891-1914.....	p.229
Tableau 8 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement à Danville (Illinois) et Moncton (N.-B.), 1850-1920.....	p.231
Tableau 9 - Pourcentage des décès selon les groupes d'âge à Moncton, 1882-1914...	p.234
Tableau 10 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement selon le groupe d'âge à Moncton, 1882-1914.....	p.235

## INTRODUCTION

L'histoire des mentalités, champ historique auquel appartient notre étude sur la commercialisation de la mort à Moncton (N.-B.) au tournant du siècle, était dans ses premières étapes, bien loin de ce qu'elle est aujourd'hui. Or, sans vouloir ignorer l'apport de Marc Bloch dans ce domaine, c'est à Lucien Febvre qu'on attribue plus volontiers les premières tentatives explicatives, qui soient non plus seulement intuitives, des mentalités d'une époque. Mais pour comprendre les explications de Febvre, il faut d'abord considérer la façon dont l'histoire s'écrivait en son temps et l'influence des sciences sociales naissantes à l'orée du XXe siècle.

Les premiers historiens de «l'histoire de l'esprit humain» déduisaient les manières anciennes de penser et de sentir à partir de quelques témoignages individuels de philosophes, de scientifiques, d'écrivains etc. qu'ils réduisaient par la suite à des catégories préétablies (Renaissance, Réforme, Lumières...), sans tenir compte de la réalité sociale de l'époque<sup>1</sup>. De plus, ils décrivaient ces catégories de la pensée et des sentiments anciens dans des termes propres aux valeurs et aux idées du XXe siècle. Or, c'est à la suite des rencontres avec L. Lévy-Bruhl et les psychologues C. Blondel et H. Wallon, pour ne nommer que ceux-là, que la critique de Febvre de cette histoire traditionnelle prend forme.

En premier lieu, les écrits de Wallon sur la psychologie appliquée ont permis à Febvre d'établir l'assujettissement de l'individu à la société dans laquelle il vivait<sup>2</sup>, contredisant ainsi la notion que les idées et les sentiments étaient séparés de leur milieu social. Deuxièmement, Febvre s'inspirait de Blondel, soit qu' «[...] il ne saurait être

---

<sup>1</sup> CHARTIER, Roger, "Histoire intellectuelle et histoire des mentalités. Trajectoires et questions", *Revue de synthèse*, no.111-112 (1983), p.280-281.

<sup>2</sup> FEBVRE, Lucien. "Méthodes et solutions pratiques. Henri Wallon et la psychologie appliquée", Dans Febvre, Lucien. *Combat pour l'histoire*. Paris, Colin, 1965, p.202. L'influence de la sociologie durkheimienne n'est certes pas à négliger sur ce point. Voir DUBY, Georges. "L'histoire des mentalités", *Encyclopédie Pléiade* (1961), T.II, p. 940.

question de s'obstiner à déterminer *de plano* des manières universelles de sentir, de penser et d'agir<sup>3</sup> pour ensuite démontrer :

[...] on ne saurait mieux dire, ni plus nettement dénoncer le danger : celui de vouloir passer directement (et sans même soupçonner la difficulté) des sentiments et des idées qui sont les nôtres aux sentiments et aux idées que des mots pareils, ou que les mêmes mots générateurs des plus graves confusions par leur hypothétique et fallacieuse identité - servant toujours à signifier, à quelques siècles de distances parfois<sup>4</sup>.

Enfin, les études de L. Lévy-Bruhl sur les sociétés primitives ont également contribué à une conceptualisation dans ce sens soit que les catégories de pensée et des sentiments ne sont pas universelles<sup>5</sup>.

Penser autrement les façons spécifiques de penser et de sentir des hommes et des femmes en une époque donnée nécessitait donc des concepts neufs pour l'historien. Febvre proposait alors celui de l' «outillage mental».

De façon schématique, l' «outillage mental» se définit comme «le matériel mental dont disposaient les hommes de (telle) époque<sup>6</sup>.» Ce «matériel mental» était composé de trois éléments : l'état de la langue, son vocabulaire et sa syntaxe; le niveau des concepts scientifiques; le système de perceptions soit le support sensible de la pensée. La rencontre de ces trois supports déterminait ce qui était «pensable» et ce qu'on pouvait sentir à un temps historiquement donné. *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*<sup>7</sup> de Febvre sert de démonstration exemplaire du concept. L'auteur inventorie les «outils mentaux» du temps de la Renaissance afin de révéler que l'athéisme était

---

<sup>3</sup> BLONDEL, Charles, "Une vue d'ensemble: Histoire et psychologie". Dans FEBVRE, Lucien. *op. cit.* p.213.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Voir LÉVY-BRUHL, Lucien, *La mentalité primitive*. Nouv éd.. Paris, Retz, 1976 (1922)

<sup>6</sup> CHARTIER, Roger.. *Ibid.* p. 283-284.

<sup>7</sup> FEBVRE, Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabalais*, Nouv. éd. . Paris, Albin Michel, 1968 (1942).

intellectuellement impossible pour les hommes et les femmes du XVI<sup>e</sup> siècle : «Si proches de nous en apparence, les contemporains de Rabelais en sont bien loin déjà par toutes les appartenances intellectuelles. Et leur structure même n'est pas la nôtre<sup>8</sup>».

Ce modèle comporte néanmoins une limite, soit qu'il concentre son attention sur les phénomènes mentaux les plus près de la pensée réfléchie, n'offrant point d'analyse sur la façon dont les phénomènes deviennent «des schèmes intériorisés et non sus structurant toutes les pensées et actions particulières<sup>9</sup>». A. Burguière ajoute que «Pour Lucien Febvre, il s'agit de passer par la conscience des hommes, c'est-à-dire par les formulations conscientes qui expriment la pensée individuelle<sup>10</sup>». Or, une nouvelle génération d'historiens des mentalités des années 1960 envisagera la notion de mentalité de façon diamétralement opposée à celle de Febvre. Michel Vovelle, un des praticiens les plus réputés de cette «nouvelle histoire», résume l'opposition ainsi :

[...] il me semble bien qu'on est passé d'une histoire des mentalités qui restait essentiellement en ses débuts au niveau de la culture, ou de la pensée claire (*Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais* de L. Febvre, mais aussi *De la culture populaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* de Mandrou), à une histoire des attitudes, des comportements et des représentations collectives inconscientes.<sup>11</sup>

L'histoire des mentalités telle que conçue par ce groupe se situe au niveau du quotidien, de l'automatique, de ce qui est commun à tout le monde («César est le dernier soldat de ses légions», dirait J. Le Goff)<sup>12</sup>.

Autre point de dissemblance : à la suite des études de A. Dupront sur la psychologie collective<sup>13</sup>, on attache une importance accrue aux catégories psychologiques, à savoir

<sup>8</sup> *Ibid.* p.394.

<sup>9</sup> CHARTIER, Roger. *Ibid.* p.285.

<sup>10</sup> BURGUIERE, André, "La notion de mentalité chez Marc Bloch et Lucien Febvre. Deux conceptions, deux filiations", *Revue de synthèse*, N<sup>o</sup>. 111-112. p.340-341.

<sup>11</sup> VOVELLE, Michel. *Idéologies et mentalités*. Paris Maspero (1982), p.10.



l'affectif, par rapport aux catégories intellectuelles dans l'étude des mentalités<sup>14</sup>. De plus, tandis que le projet de Febvre visait principalement la reconstitution des sentiments et des sensibilités propres à une époque, la nouvelle histoire des mentalités se dirige plutôt vers les «catégories psychologiques essentielles», celles à l'oeuvre au niveau de l'imaginaire<sup>15</sup>.

Cette nouvelle histoire des mentalités s'est imposée dans l'historiographie française des années 1960, entre autres parce qu'elle a su annexer de nouveaux objets d'études, empruntés à l'ethnologie et à la sociologie. L'histoire des attitudes devant la mort entre dans le fil de cette évolution. En effet, les chercheurs se sont intéressés aux rituels et aux croyances entourant la vie, la famille, le sexe, l'enfance, et bien sûr la mort, dans les différentes sociétés humaines<sup>16</sup>. Récemment, certaines critiques de l'histoire des mentalités pratiquée ainsi ont surgi.

Comme nous l'avons souligné, les historiens s'étaient aperçus que les façons de penser et de sentir n'étaient pas universelles, transposables d'une époque à l'autre; elles différaient selon les périodes, les cultures, les régions, en un mot le contexte. Toutefois, ces chercheurs plaçaient presque uniquement l'accent sur la nature «collective» et «interclasse» des attitudes qu'ils se proposaient de dévoiler. Or, la plus récente génération d'historiens soutient que, même à l'intérieur des différents contextes spatio-temporels, des divergences de perceptions et d'expériences importantes peuvent exister. C'est pour cette raison que cette histoire de l'inconscient, de l'automatique, du répétitif et du collectif n'échappe pas entièrement aux critiques.

---

<sup>12</sup> LE GOFF, Jacques. "Les mentalités. Une histoire ambiguë". Dans *Faire de l'histoire*. T.III, Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), Paris, Gallimard (1994), p.80.

<sup>13</sup> DUPRONT, Alphonse. "Problèmes et méthodes d'une histoire de la psychologie collective", *Annales E.S.C.*, (1961), p.3-11.

<sup>14</sup> MANDROU, Robert. "L'histoire des mentalités". *Encyclopedia Universalis*, Paris, Encyclopedia Universalis, 1981, vol. VIII, p.479.

<sup>15</sup> CHARTIER, Roger. *Ibid.* p.287.

<sup>16</sup> *Ibid.* p.290-291.

Certains historiens ont reproché aux praticiens de l'histoire des mentalités de supposer l'existence d'une «instance mentale collective» pour chaque période historique<sup>17</sup>. Selon Alain Boureau, la faiblesse de l'histoire des mentalités conçue ainsi est qu'elle cherche «des sources fortement orientées vers des valeurs de cohésion.» Comme conséquence, elle finit par omettre «la réalité existentielle des agents historiques<sup>18</sup>.» En d'autres termes, le penchant pour la cohésion dissimule la nature multiforme de l'expérience humaine. Le désir d'atteindre une mentalité collective à une époque donnée lui paraît donc perfide.

Malgré son rejet de la notion d'une mentalité monolithique, la question de l'influence du collectif sur les acteurs historiques demeure essentielle pour Boureau. En effet, il propose trois sortes de relations entre le tout et les parties dont les deux premières ne corrigent pas le problème de l'omission du vécu réel des agents de l'histoire : le «général» désigne les études effectuées à partir d'archives qui cherchent à déterminer statistiquement l'individu moyen; le «générique» signale les recherches qui ont pour but la mise à jour de ce que les particuliers partagent avec la généralité; le «collectif et le singulier» dénomme les travaux qui s'efforcent de reconstituer une existence empirique et concrète. Le sujet de telles analyses «[...] n'est pas un individu moyen, ni un particulier exemplaire, mais un singulier.» Ce «singulier» agit avec le collectif, le collectif étant «[...] ce qui restreint les possibilités de l'action et de la décision [...] d'individus ou de groupe<sup>19</sup>.» Le «collectif» tel que conçu par Boureau n'implique pas de lien causal avec le «singulier». La causalité relève de l'histoire des généralités (le «générique» et le «général»). La relation en

---

<sup>17</sup> BOUREAU, Alain. "Proposition pour une histoire restreinte des mentalités". *Annales E.S.C.* No. 6, (1998), p.1491-1504.

<sup>18</sup> *Ibid.* p.1495.

<sup>19</sup> *Ibid.* p.1496.

jeu est de nature discursive<sup>20</sup>. Le «collectif» constitue ce qu'il dénomme une «grammaire de l'assentiment». C'est une sorte de «langage commun» qui permet aux agents historiques de «[...] participer au jeu discursif du temps.» Notons que cette participation nécessite «[...] la simple reconnaissance [du] langage» ; elle ne suppose ni une croyance, ni une adhésion à ce qui est communiqué. Le «collectif» est «le cadre des discours possibles» à l'intérieur duquel les singuliers expriment leurs visions du monde<sup>21</sup>.

Pour Boureau, l'histoire «restreinte» des mentalités aurait pour objet l'identification, la désignation et la description des «énoncés» produits par les sociétés à des moments clefs. Par «énoncé», il entend des «actes discursifs collectifs», à savoir des archives expressives telles des textes, des images, des récits et des rituels. Les moments clefs sont ceux où le «langage commun» est construit «[...] en une phase postérieure à la production sociale des représentations, des images, des références textuelles, iconiques ou rituelles, antérieure à la profération des idiomes ou des discours antagonistes d'individus ou de groupes<sup>22</sup>». Or, l'auteur prétend que les «énoncés» ont souvent un emploi multiforme. Plusieurs groupes, même opposés, peuvent produire leur propre version de ce que signifie un «énoncé» quelconque. L'interprétation de chaque groupe dépend de ses intérêts. Lorsque ces différentes revendications se forment autour d'un «énoncé», Boureau appelle cela un «événement discursif», un terme qu'il emprunte à Michel Foucault<sup>23</sup>. À ce moment, plusieurs groupes s'agrafent chacun à leur manière à l'énoncé. Cela donne «[...] une forte unité à un temps, à un changement [...], malgré la diversité sociale des groupes qui s'expriment.

---

<sup>20</sup> *Ibid.* p.1497. Notons par ailleurs que nous sommes tout à fait d'accord avec Boureau dans la mesure où: "L'emploi de catégories linguistiques ne doit pas suggérer le recours à un pansémiologisme dépassé." (p.1496). Le schéma décrit ici ne sert que d'encadrement pour les idées abordées dans cette thèse.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.* p.1496

<sup>23</sup> *Ibid.* p.1499. Voir FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris, Gallimard, (1969), 257p.

Afin d'illustrer son point, il emploie l'exemple de l'adage *Quod omnes tangit* (Ce qui touche tout le monde doit être approuvé par tout le monde également). Du Haut Moyen Age à la Révolution française, cet adage a été utilisé à des fins différentes à la fois par le pouvoir royal, le Parlement de Paris, la dévotion personnelle des souverains, etc. Son exemple démontre que malgré son «allure universaliste», un énoncé est «disponible pour toutes les revendications<sup>24</sup>.» Il résume son argument ainsi:

Certaines propositions rares, par leur aspect particulièrement flou et prégnant, apparaissent comme tangentielles à toute une série d'univers de croyance : elles touchent en un seul point plusieurs univers de croyance, par ailleurs distincts. Tels seraient les "événements discursifs" rares, ou les "énoncés".<sup>25</sup>

Le champs de l'histoire des mentalités tel que délimité par Boureau ne chercherait plus à identifier des causalités nouvelles ou à annexer de nouveaux objets d'études. Ces préoccupations font partie du passé de l'histoire des mentalités. Sa fonction majeure serait de «[...] saisir l'implication vécue des déterminations globales<sup>26</sup>». Il ajoute que «L'histoire restreinte des mentalités étudierait en somme l'incorporation du réel, en ses moments rares et structurants<sup>27</sup>», le réel étant incorporé par le biais de la mise à jour des différentes interprétations des énoncés.

Nous nous sommes inspirés des écrits de Boureau afin de baliser notre étude sur les entrepreneurs de pompes funèbres de Moncton. Toutefois, nous avons étendu et modifié quelques-uns de ses concepts pour les besoins de cette thèse. En premier lieu, Boureau accorde une assez grande fluidité au terme «énoncé». Tel que mentionné plus haut, plusieurs choses peuvent remplir la fonction de l'énoncé : un adage, un rituel, une image,

---

<sup>24</sup> *Ibid.* p. 1500

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 1499

<sup>26</sup> *Ibid.* p. 1501

<sup>27</sup> *Ibid.*

etc.<sup>28</sup>. Cette thèse ne s'organisera pas autour d'un énoncé aussi clair que la locution *Quod omnes tangit*. Elle cherchera à éclairer l'interprétation d'un groupe spécifique, les entrepreneurs de pompes funèbres, face à trois phénomènes sociaux qui ont touché la société au tournant du XXe siècle : les attitudes changeantes devant la mort; l'importance accrue de la santé publique; l'émergence de la professionnalisation en Amérique. Pour nous, chacun de ces phénomènes servira d'«énoncé» autour duquel s'organisera l'interprétation de la mort de notre groupe cible. Nous nous rendons compte que nos énoncés dépassent peut-être la fluidité que Boureau entendait accorder à ce terme; de toute façon, nous ne cherchions qu'une manière de problématiser notre recherche et non un encadrement rigide.

En deuxième lieu, le terme «événement discursif» signifiera la réaction de notre groupe cible face à ces trois «énoncés», et non les interprétations divergentes de plusieurs groupes d'un seul énoncé. En d'autres termes, notre étude examinera comment les entrepreneurs de pompes funèbres ont su combiner, agencer et élaborer les postulats de ces trois courants sociaux dans la production d'un «discours possible». Ce discours sera émis sous forme de pratiques entourant la mort qui constitueront le point de rencontre entre l'interprétation des entrepreneurs de pompes funèbres et les énoncés choisis.

En dépit des nuances considérables que nous apportons aux propositions de Boureau, l'essentiel de ses idées reste intact. Effectivement, cette thèse ne recherchera pas une causalité nouvelle aux comportements du groupe étudié. Nous pensons que les actions des entrepreneurs de pompes funèbres ont été motivées par les phénomènes sociaux identifiés par l'histoire générale. Nous cherchons plutôt à reconstituer l'expérience d'un groupe de personnes aux prises avec les trois courants sociaux en question. C'est l'histoire d'un «discours possible» particulier, situé à l'angle de ces trois forces puissantes.

---

<sup>28</sup> *Ibid.*

L'interprétation des phénomènes sociaux par les entrepreneurs de pompes funèbres en question ne sera pas le seul champ d'intérêt de cette thèse. Suivant l'étude des propositions de ce groupe, nous tenterons d'apprécier comment l'«événement discursif» des entrepreneurs de pompes funèbres a été reçu par le public monctonien. Les Monctoniens ont-ils accepté les pratiques entourant la mort proposées par les entrepreneurs de pompes funèbres?

C'est à la suite de ces réflexions que nous avons envisagé le thème principal de cette thèse. Nous avons tenté de déterminer comment les entrepreneurs de pompes funèbres ont su intégrer les énoncés de la mort, de la professionnalisation et de la santé publique, en un rituel funéraire. Comme nous le verrons, il faudra que les entrepreneurs de pompes funèbres conjuguent leurs propres intérêts avec ceux d'une société ayant tout fait pour cacher la mort. Quel était le projet de ces entrepreneurs de pompes funèbres? Quel niveau de succès allaient-ils rencontrer? Comment les Monctoniens réagiraient-ils devant ce projet? Quelles étaient les implications à long terme du rôle des entrepreneurs de pompes funèbres dans la reformulation du cérémonial funéraire? Voici quelques-unes des interrogations principales qui guideront cette recherche.

L'entrepreneur de pompes funèbres avait un rôle central dans la création d'un rituel théoriquement respectueux des attitudes de ses concitoyens. De ce fait, nos interrogations revêtent une importance d'autant plus cruciale dans les études sur la mort. De là, une question fondamentale surgit: le nouveau cérémonial de la mort était-il réellement conçu en fonction des besoins du public ou représentait-il tout simplement une tentative de la part des entrepreneurs de pompes funèbres de monopoliser un marché inexploité? Dans son livre *The American Way of Death*, l'auteure Jessica Mitford prétend que la *funeral industry* a été mise en place par les entrepreneurs de pompes funèbres uniquement afin de vendre des

produits et services. Dans ce scénario, la direction des changements était le reflet des aspirations des entrepreneurs de pompes funèbres, le public américain n'ayant que très peu d'influence sur la forme des services qu'il se procurait :

The theme that the American public, rather than the funeral industry, is responsible for our funeral practices, because it demands "the best" in embalming and merchandise for the dead, is often expounded by funeral men. "We are merely giving the public what it wants", they say<sup>29</sup>.

Pour sa part, Ariès semblait penser que le client était plutôt de connivence avec le vendeur; «[...] les *funeral directors* [...] n'auraient pas rencontré de succès si l'opinion n'avait pas été un peu complice<sup>30</sup>.» Cette thèse démontrera que la réponse à cette question est un peu plus nuancée que ne le laisse voir le modèle de l'offre et la demande.

Mais avant d'aborder de telles questions, un exposé des trois énoncés proposés est de mise. Considérons en premier lieu les changements d'attitudes devant la mort. Selon l'historiographie contemporaine, la période visée a constitué une étape charnière dans les attitudes devant la mort en Occident. Effectivement, Philippe Ariès, dans son livre désormais classique *L'homme devant la mort*,<sup>31</sup> a élaboré un schéma selon lequel le tournant du siècle se situait entre deux des quatre grandes étapes face à la mort en Occident. D'après ce plan, la période médiévale était caractérisée par une «mort acceptée» avec résignation et sans émotion excessive. Vécu comme un phénomène collectif, le trépas humain était avant tout une affaire publique où un grand nombre de gens se retrouvait dans la chambre du mourant. À cette phase, qu'il baptisa la «mort apprivoisée», aurait succédé une période d'individualisation du dernier passage. La «mort de soi» était marquée par l'apparition de sépultures et de testaments personnalisés. De plus, le dogme chrétien du

---

<sup>29</sup> MITFORD, Jessica. *The American Way of Death*, Londres, Hutchison (1963), p.65. Dans SMALL, Contessa. "The 'Passing' of the Newfoundland Wake: A Case Study of the Funeral Home Industry and Its Influence on Traditional Death Customs", *Culture & Tradition*, Vol 19 (1997), p.28

<sup>30</sup> ARIÈS, Philippe. *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*. Paris, Seuil (1975), p.75

Jugement dernier a été repensé de sorte que chaque personne serait jugé individuellement, à la place d'un jugement collectif à la fin des temps. À l'aube des Lumières, les attitudes devant la mort se seraient de nouveau modifiées. Le resserrement des liens familiaux a fait en sorte que la mort de l'autre, du bien-aimé, «de toi», est devenue intolérable. Contrairement à la «mort apprivoisée», cette période s'est distinguée par un excès d'émotion face au trépas. Cette nouvelle tendance annonçait la dernière étape, celle de la mort telle que vécue au vingtième siècle, celle de la «mort tabou». Objet interdit, la mort est dorénavant subie à l'abri des yeux du public car elle viole le fondement de notre société: le bonheur.

Cette périodisation des attitudes devant la mort en Occident correspond largement aux étapes identifiées par un autre éminent historien de ce domaine, Michel Vovelle. Pour lui, la fin du Moyen Age a marqué le début de la christianisation de tout ce qui entourait la mort. Le point culminant de cette tendance eut lieu durant la période baroque. La montée de la bourgeoisie aux XVIIIe et XIXe siècles signalait le triomphe d'un autre modèle de la mort. Son adhésion à des nouvelles valeurs scientifiques et familiales a permis à cette classe d'élaborer un nouveau cérémonial de la mort et de redéfinir le concept d'immortalité comme une sorte de survivance par les oeuvres terrestres. À l'époque contemporaine, même l'«immortalité réinventée» ne rassure plus la race humaine de sorte que la mort signifie de plus en plus le néant. Résultat, il ne faut plus en parler<sup>32</sup>.

Un point de désaccord ponctue également les interprétations de Vovelle et d'Ariès. Selon ce dernier, les changements dans les façons de vivre, de subir et de parler de la mort surviennent au niveau de l'«inconscient collectif». Ce n'est point l'«inconscient collectif» comme l'entendent les anthropologues ou les psychanalystes jungiens. Pour Ariès, ce terme signifie le niveau de conscience où les rêves et l'imaginaire se rencontrent. Les

---

<sup>31</sup> ARIÈS, Philippe. *L'homme devant la mort*. Paris, Seuil (1977).



représentations, gestes et rites produits par les sociétés en constituent des expressions. Pour sa part, Vovelle seconde les mérites d'une histoire de l' «inconscient collectif». Toutefois, il juge que ce niveau de la pensée n'est pas indépendant, comme Ariès le soutient; il interagit avec les perturbations démographiques (épidémies et périodes stables) et les courants idéologiques (science versus religion, par exemple). Pour Vovelle, l'histoire de la mort ne peut se faire sans tenir compte de l'arrière-plan social et démographique<sup>33</sup>.

En dépit de cette divergence d'opinions au sujet des facteurs responsables de l'inconscient collectif, les deux auteurs s'accordent à dire que le tournant du XXe siècle a constitué une phase importante dans l'évolution des attitudes devant la mort en Occident. En effet, à une volonté de simplicité qui a marqué le XVIIIe siècle, les Occidentaux ont préféré un nouveau cérémonial plus complexe et somptueux. Le nouveau modèle de la mort mettait plutôt l'accent sur le deuil des vivants que sur les angoisses du moribond; pour reprendre la terminologie d'Ariès, on passe de la «mort de soi» à la «mort de toi»<sup>34</sup>.

De pair avec l' «inflation sentimentale à l'intérieur de la famille», à savoir un renforcement des liens familiaux<sup>35</sup>, David Stannard considère que cette mutation est une conséquence d'un «deteriorated sense of community»<sup>36</sup>, provoqué par les forces de l'urbanisation et de l'industrialisation<sup>37</sup>. Le résultat est que le fardeau de la mort, autrefois partagé et dissipé à travers la communauté, retombait tout entier sur la famille immédiate du défunt. La disparition d'un être cher devenait insupportable de sorte que la mort devait être investie d'une image plus adoucie. Comme dirait l'historien américain Charles Jackson,

---

<sup>32</sup> VOVELLE, Michel. *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*. Paris, Gallimard (1983), 793 p.

<sup>33</sup> *Ibid.* p.20

<sup>34</sup> ARIES, Philippe. *Essais sur la mort*. p.58

<sup>35</sup> ARIES, Philippe. *L'homme devant la mort*. p.463

<sup>36</sup> STANNARD, David. *The Puritan Way of Death. A Study in Religion, Culture and Social Change*. N.Y., Oxford U. Pr. (1977), p.70

«the living demanded that it (la mort) be domesticated, its harsh reality muted and beautified<sup>38</sup>.»

Cette *sentimentalization* de la mort s'est manifestée sous différentes formes, notamment dans les funérailles et au cimetière. En premier lieu, on assiste à une évolution dans les pratiques funéraires. Le réseau d'entraide paroissial (un artisan menuisier fabrique le cercueil, un voisin fait la toilette du mort, la veillée funèbre a lieu à la maison) est remplacé par des intermédiaires commerçants et spécialisés (le cercueil est acheté chez un fabricant professionnel, un embaumeur prépare le corps, la visite a lieu au salon funéraire)<sup>39</sup>. En deuxième lieu, on assiste à une transformation du cimetière. D'abord conçu en fonction de considérations hygiéniques, le nouveau cimetière incorporé, situé à l'extérieur de la ville dans un paysage idyllique, devient le lieu de prédilection des nouveaux rapports entre vivants et mort. La visite au cimetière constitue une sorte de pèlerinage où se maintient le dialogue entre les membres morts et vivants de la famille<sup>40</sup>.

Ces nécropoles, appelées *rural cemeteries* par les Américains, incarnaient également un autre élément du nouveau modèle de la mort de la fin du XIXe siècle. L'expression *Heaven our Home*, qui apparaissait souvent sur les pierres tombales de l'époque en Amérique, résume succinctement la tendance d'attribuer au paradis céleste des caractéristiques résolument terrestres. Le Royaume de Dieu devient progressivement le foyer familial de l'au-delà où l'on retrouve les parents et les amis. Cette nouvelle sensibilité est en grande partie modelée par les femmes de la classe moyenne urbaine à travers la

---

<sup>37</sup> STANNARD, David. "Introduction". Dans *Death in America*. éd. par David Stannard, Philadelphia, U. of Pennsylvania (1974), p. xi

<sup>38</sup> JACKSON, Charles. "Death in American Life". Dans *Passing : The Vision of Death in America*. éd. par Charles Jackson, Westport, Greenwood (1977), p. 230

<sup>39</sup> FARRELL, James. *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*. Philadelphia, Temple U. Pr. (1980), p. 146-183

<sup>40</sup> FRENCH, Stanley. "The Cemetery as Cultural Institution: The Establishment of Mount Auburn and the 'Rural Cemetery' Movement". Dans *Death in America*, éd. par David Stannard, p.69-91 et BENDER,

littérature de consolation au moment où celles-ci avaient perdu leur influence dans la nouvelle culture urbanisée<sup>41</sup>.

En somme, la deuxième moitié du XIXe siècle et le début du XXe siècle constitue une période de transition entre la vision traditionnelle austère de la mort et la «mort tabou» qu'a identifiée Geoffrey Gorer<sup>42</sup>. Selon Ariès, «[...] il n'est sans doute presque personne au XIXe siècle qui n'ait pas été tôt ou tard, plus ou moins, touché par le sentiment nouveau d'intolérance à la mort de l'autre et qui ne l'ait manifesté<sup>43</sup>.»

Les moyens de manifester la dimension ambiguë de la nouvelle attitude face à la mort ont été multiples. À titre d'exemple, le monde catholique adopte, lui aussi, les nouveaux rapports vivants/morts et le sentiment d'intolérance à la mort de l'autre, mais en employant différents modes d'expression. Selon Vovelle, le Purgatoire «pseudo-enfer» fait place «à un système de rapports et d'échanges beaucoup plus souples entre les vivants et les morts, où se reflètent la nouvelle affectivité et les nouvelles solidarités familiales<sup>44</sup>.» C'est grâce à l'intervention des âmes du Purgatoire (on ne prie plus seulement pour mais aussi les âmes du Purgatoire) dans la vie des gens qu'un dialogue s'ouvre. En dépit de l'originalité du mode d'expression catholique, Ariès estime que «[...] le caractère exalté et émouvant du culte des morts n'est pas d'origine chrétienne. Il est d'origine positiviste, et les catholiques s'y sont ensuite ralliés et l'ont d'ailleurs si parfaitement assimilé qu'ils l'ont cru bientôt indigène<sup>45</sup>.» La réaction des catholiques face aux attitudes changeantes peut servir d'exemple de la façon dont un groupe a pu interpréter un discours à sa manière, sans

---

Thomas. "The Rural Cemetery Movement: Urban Travail and the Appeal of Nature", *New England Quarterly*, Vol.47, No.2 (1974), p.196-211

<sup>41</sup> DOUGLAS, Ann. *The Feminization of American Culture*. N.Y., Doubleday (1977), p.220-227

<sup>42</sup> GORER, Geoffrey. "Pornography of Death", p.192-199, dans, GORER, Geoffrey. *Death, Grief and Mourning*, N.-Y., Arno Pr., (1977), 205p.

<sup>43</sup> ARIES, Philippe. *L'homme devant la mort*. p.453

<sup>44</sup> VOVELLE, Michel. "Les attitudes populaires devant la mort (1800-1920)". Dans *La religion populaire*. éd. par G. Duboscq et als. Paris, C.N.R.S. (1979), p.277

<sup>45</sup> ARIES, Philippe. *Essais sur la mort*, p.65

pour autant le contester ouvertement. Les adeptes de cette religion ont su adapter ce discours à leurs besoins, de sorte qu'il respectait à la fois les dogmes de leur foi et les principes sur lesquels reposait la nouvelle façon d'envisager la mort.

Un autre exemple des particularités qui ont pu exister dans les modes d'expression de cette nouvelle mort concerne les distinctions ressenties entre les différentes parties de l'Occident. Selon Vovelle, les façons de gérer la mort au tournant du siècle n'étaient point identiques à travers le monde occidental. Il faisait état de trois modèles de gestion de la mort à la fin du XIXe siècle/début XXe siècle : en Italie, la mort fut gérée par les confréries et le pouvoir religieux; le modèle français laissait au pouvoir étatique, plus précisément aux municipalités, la réglementation des funérailles, des cimetières, etc. ; dans le monde anglo-saxon, surtout aux États-Unis, la nouvelle mort a été socialisée par la voie de la commercialisation, l'initiative privée étant au premier plan<sup>46</sup>. De nouveau, les énoncés produits au sujet de la «mort intolérable» ne sont pas contestés; les manières de manifester cette intolérance sont pourtant variées.

D'après ce schéma tripartite proposé par Vovelle, Moncton tombe définitivement dans la sphère d'influence anglo-saxonne. Centre urbain en pleine croissance à la fin du XIXe siècle, son premier cimetière incorporé date de 1853 et sa première entreprise de pompes funèbres est établie en 1877. Moncton connaît une période d'importants changements durant cette fin de siècle. Suivant une première chute économique provoquée par la faillite de l'industrie de la construction navale en 1859, l'économie monctonienne rebondit de façon spectaculaire dès les années 1870. Le choix de Moncton comme siège social du chemin de fer Intercolonial en 1872, et l'injection de capitaux liés à sa construction, sont généralement cités comme causes de cette nouvelle période de

---

<sup>46</sup> VOVELLE, Michel. *La mort et l'Occident*. p.621

prospérité<sup>47</sup>. Ces transformations économiques ont déclenché une vague d'immigration vers la ville, principalement en provenance de la campagne avoisinante. Venus dans le but de trouver des emplois dans des industries et des commerces florissants, ces migrants ont rapidement modifié la structure démographique de la ville. D'une part, la population passe de 4 810 en 1871 à 17 488 en 1921, un accroissement de 363 %<sup>48</sup> en 50 ans. D'autre part, la proportion des francophones passe de 15,6 % en 1871 à 33,6 % de la population en 1941<sup>49</sup>. Cette montée en flèche de la proportion des Acadiens est le résultat d'une forte croissance naturelle et d'une émigration importante de la population anglophone vers le Canada central et les villes américaines<sup>50</sup>. Il appert donc qu'une clientèle grandissante s'offrait aux entrepreneurs de pompes funèbres monctoniens.

Les preuves que la mort a été commercialisée à Moncton ne manquent pas. Comme nous venons de le mentionner, la mort marchande à Moncton remonte à plus de cent ans. Ce qui reste à déterminer, par contre, c'est la façon dont cette commercialisation a été gérée, pensée et vécue. Dans ce but, nous examinerons le groupe ayant joué le rôle le plus important dans la mise en place de la mort commerciale: les entrepreneurs de pompes funèbres. En plus de démontrer comment les rituels de la mort ont pris naissance, cette histoire des entrepreneurs de pompes funèbres monctoniens examinera comment ce groupe a interprété à sa façon l'énoncé de la «mort escamotée» et «adoucie.» Elle répondra en grande partie aux critiques de Bureau, voulant que l'histoire des mentalités évacue la réalité existentielle dans son analyse. Le vécu des hommes et des femmes qui ont oeuvré

---

<sup>47</sup> Voir, MACHUM, Lloyd. *A History of Moncton. Town and City 1865-1965*. Moncton, Moncton Pub. Co. (1965), 447 p. et HICKEY, Daniel. "Moncton, 1871-1913. Le commerce et l'industrie dans un carrefour ferroviaire". Dans *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*. Daniel Hickey (dir.), Moncton, Éditions d'Acadie (1990), p.39-62

<sup>48</sup> HICKEY, Daniel. p.55

<sup>49</sup> LEBLANC, Phyllis. "Idéologie nationale et intégration des francophones dans un contexte urbain: le cas de Moncton". Dans *Moncton 1871-1929*. p.59

<sup>50</sup> CYR, Jean-Roch. "L'expansion démographique des Acadiens à Moncton avant 1881: le processus d'urbanisation et ses campagnes socio-culturelles". Dans *Moncton 1871-1929*. p.17

dans ce domaine est certes un point de vue privilégié à partir duquel un chercheur peut analyser les facteurs du développement du cérémonial funéraire au tournant du siècle.

Nous parlons en fait de plusieurs facteurs. Trop souvent les praticiens de l'histoire des mentalités ont semblé présumer que la «mentalité collective» prédominante constituait l'unique déterminant motivant les populations à agir de telle façon devant tel phénomène. Dans le cas de la mort, les limites de cette approche sont évidentes. Les réactions devant une mort devenue intolérable peuvent prendre un nombre illimité de formes. D'autres facteurs que le sentiment d'intolérance lui-même, peuvent entrer en ligne de compte, et influencer l'expression de ce sentiment et le sens qu'on lui donne. C'est notamment le cas des entrepreneurs de pompes funèbres qui s'étaient donnés comme tâche l'invention d'un nouveau cérémonial funéraire.

Grâce à la montée du professionnalisme en Amérique au XIXe siècle, le nouveau rituel de la mort devait exprimer en même temps les aspirations professionnelles des entrepreneurs de pompes funèbres. En effet, leur désir d'améliorer le statut de leur profession s'inscrit dans une tendance que plusieurs historiens ont appelé le *Culture of Professionalism*, tendance qui balayait l'Amérique au XIXe siècle<sup>51</sup>. Selon cette interprétation historiographique, la période en question a été marquée par une volonté grandissante des Nord-Américains de recourir aux services de spécialistes afin de subvenir à leurs besoins. Une évolution fondamentale de la société américaine est à l'origine de cette transformation. En effet, les Américains de l'époque pré-industrielle faisaient face aux défis du quotidien grâce à leurs multiples habiletés et à l'entraide communautaire. Toutefois, une urbanisation accélérée de la société américaine, au cours du XIXe siècle a contribué à la désintégration de ce réseau de soutien communautaire et à la spécialisation

---

<sup>51</sup> BLEEDSTEIN, Burton. *The Culture of Professionalism; the Middle-Class and the Development of Higher Education in America*. N.Y., Norton (1976)

accrue des activités exercées par les membres de cette société. Dès lors, les gens devaient se fier de plus en plus à des étrangers possédant des connaissances et des techniques spécialisées. La soumission des Américains à l'autorité de ces spécialistes a constitué une véritable révolution culturelle en Amérique<sup>52</sup>.

Cette restructuration de la société américaine s'est d'abord manifestée dans la bourgeoisie naissante. Les membres de la classe moyenne américaine émergente, après les années 1850, ont structuré leur vie autour de l'ascension sociale par la carrière. L'homme appartenant à cette classe offrait ses services à la société dans le but d'améliorer son sort personnel et de contribuer à l'avancement de l'occupation qu'il exerçait. Mais plus qu'une simple logique dans l'organisation de la vie sociale, le professionnalisme est devenu, selon l'expression de B. Bledstein, une véritable culture: «It was a culture - a set of learned values and habitual responses - by which middle-class individuals shaped their emotional needs and measured their powers of intelligence<sup>53</sup>». Sans être le seul facteur explicatif des événements de cette époque, la montée du professionnalisme déterminait quels étaient les comportements acceptables et recherchés. Tout ce qui devait contribuer à l'avancement de la profession était valorisé par la société.

Durant le XIXe siècle, l'ascendant des professions s'est affirmé dans quasiment tous les aspects de la vie sur le continent nord-américain. Selon l'historien P. Starr, ce pouvoir provenait principalement d'un développement d'une dépendance du peuple à l'égard du savoir et des compétences des professionnels<sup>54</sup>. Le niveau de dépendance et, par conséquent, du pouvoir professionnel, augmentait au fur et à mesure que les professions établissaient leur autorité dans leurs domaines respectifs. Entendons par

<sup>52</sup> STARR, Paul. *The Social Transformation of American Medicine*, N.Y., Basic Books (1982), p.17-18

<sup>53</sup> BLEDSTEIN, Burton. *op.cit.* p. x Voir aussi, LASCH, Christopher. "The siege of the Family", *New York review of Books*. Vol. 24, No. 19 (1977), p.15-18 et HABER, Samuel. *The Quest for the Authority and Honor in the American Professions, 1750-1900*. Chicago, Chicago U. Pr., (1991), 478p.

<sup>54</sup> STARR, Paul, *The Social*. p.3-4

autorité un statut, une qualité ou un titre qui forçait la confiance et l'obéissance du public. Elle présuppose deux conditions: une acceptation de se conformer aux convenances des professionnels et le sentiment qu'une insoumission à celles-ci entraînerait des conséquences néfastes pour l'individu ou pour la société<sup>55</sup>. Par ailleurs, Starr identifie deux types d'autorité: l'autorité sociale, qui implique un contrôle des comportements humains en donnant des ordres, et l'autorité culturelle, qui implique le pouvoir d'interpréter la réalité sociale en imposant des jugements de valeur<sup>56</sup>. Cette dernière forme d'autorité s'est révélée particulièrement importante dans un monde où les cosmologies religieuses étaient en train de perdre du terrain face aux interprétations scientifiques innovatrices du monde. Comme nous le verrons plus tard, la bourgeoisie montante a réussi à imposer l'idée que la santé publique - et les comportements spécifiques que cet idéal impliquaient - était non seulement essentielle au bien-être de tous, mais qu'elle était constituée d'une série de connaissances «neutres» et objectives. Conséquemment, une profession qui s'accordait avec cette interprétation du monde jouissait d'une autorité professionnelle accrue.

En pratique, les revendications à l'autorité professionnelle reposaient sur trois critères: les compétences reconnues comme légitimes à une profession par l'assentiment des gens oeuvrant dans le domaine; les connaissances de base de la profession devaient reposer sur une base scientifique et rationnelle; les conseils et jugements offerts par la profession étaient associés à une valeur substantielle, telle que la santé publique<sup>57</sup>. L'obtention de la reconnaissance professionnelle conférait aux personnes oeuvrant dans un domaine donné les trois bénéfices suivants: un revenu, un statut social, le pouvoir d'établir des normes et des critères pour cette pratique<sup>58</sup>.

---

<sup>55</sup> *Ibid*, p.9

<sup>56</sup> *Ibid*, p.13

<sup>57</sup> *Ibid*, p.15

<sup>58</sup> BLEDDSTEIN, Burton. p.86-88



Or, comme plusieurs groupes en Amérique au XIXe siècle, les entrepreneurs de pompes funèbres cherchaient à atteindre ce statut et les privilèges qui s'y rattachaient. Cette thèse examinera les moyens par lesquels ils ont tenté de se hisser à ce rang. Il faut se demander de quelle façon l'attrait du professionnalisme allait se refléter dans les pratiques entourant la mort. Déjà, elles devaient traduire le sentiment d'intolérance publique à la mort, alors que ce deuxième énoncé du professionnalisme s'impose. Et voilà qu'un troisième surgit: la santé publique.

Parmi les multiples mouvements réformistes qui ont marqué l'évolution au XIXe siècle, celui de l'hygiène publique a occupé une place prépondérante<sup>59</sup>. Partout en Amérique du Nord les gouvernements municipaux se sont attaqués aux conditions d'hygiène déplorables attribuables à l'industrialisation. Effectivement, le passage de l'Occident d'une société agraire à une société industrielle ne s'est pas fait sans peine. De pair avec les lacunes infrastructurelles, telles que les systèmes d'égouts déficients et les réseaux hydrographiques municipaux malsains, les villes occidentales ont dû faire face à des crises touchant le logement, l'alimentation et les maladies contagieuses. De plus, ce changement social a occasionné ce que la bourgeoisie a perçu comme étant des problèmes comportementaux chez les masses ouvrières<sup>60</sup>. En migrant vers la terre promise urbaine, la classe ouvrière avait perdu son réseau de soutien traditionnel, c'est-à-dire la parenté, les coopératives etc... En absence d'un tel réseau d'entraide communautaire, des comportements inédits devaient être appris par les nouveaux venus<sup>61</sup>. Le processus d'apprentissage, la soi-disant civilisation des masses ouvrières, impliquait l'adhésion à un des points fondamentaux de la classe moyenne: le contrôle de soi.

---

<sup>59</sup> Voir ROLAND, Charles, éd. *Health, Disease and Medicine. Essays in Canadian History*. Toronto, Clarke Irwin (1984)

<sup>60</sup> LABISCH, Alfons, "Doctors, Workers and the Scientific Cosmology of the Industrial World: The Social Construction of 'Health' and the 'Homo Hygienus'" *J. of Contemporary History*, Vol.20 (1985), p.599

<sup>61</sup> *Ibid*, p.600

Afin de faire face aux fléaux de la société moderne, la vie de l'homme nouveau devait être caractérisée par le bon sens et la modération. Or c'est dans ce contexte que l'hygiène apparaît et offre aux citoyens un modèle de comportements idéaux: «Sobriété, sagesse, modération donnent les leitmotivs du discours hygiéniste<sup>62</sup>». Les aspects moralisateurs de ce discours sont dissimulés sous le poids des liens entre ce dernier et la nouvelle science microbiologique. L'élite de la société du XIXe siècle a pris soin de présenter l'hygiène sous un angle scientifique, la rendant ainsi «neutre», «objective», et sans distinction sociale. «Le culte de la santé<sup>63</sup>» se révélait alors le moyen par lequel la bourgeoisie allait imposer ses valeurs et son style de vie aux classes marginales sous prétexte qu'ils étaient naturels et apolitiques. A. Labisch résume la situation ainsi: «Traditional forms of help could be destroyed, along with the worlds of significance attached to them - 'health' thus offered an instrument both for a neutral controlling of behaviours and for a socially pacifactory way of dealing with social problems<sup>64</sup>». Par ailleurs, l'historien J. Léonard soutient que la bourgeoisie a agi en faveur de la santé publique afin d'assurer les forces productives nationales; une main d'oeuvre malade ne serait pas en mesure de subvenir aux besoins industriels des entrepreneurs capitalistes<sup>65</sup>.

Le lien entre la science et la santé publique accordait à cette dernière un prestige culturel considérable. Il ne faut toutefois pas croire que le rapprochement des savoirs scientifiques et le pouvoir éventuel des hygiénistes allait de soi. Comme l'explique Starr, les connaissances dans une société donnée ne sont pas déterminées par une force abstraite qu'on nomme la raison, évoluant à travers l'histoire vers des vérités éternelles: «Its (la

---

<sup>62</sup> LEONARD, Jacques, *La France médicale; médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard (1978), p.182

<sup>63</sup> LEONARD, Jacques, *Archives du corps. La Santé au XIXe siècle*. Rennes, Ouest-France (1986), p.322

<sup>64</sup> LABISCH, A., p.600

<sup>65</sup> LEONARD, Jacques, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Paris, Aubier (1981), p.334

raison) forms and uses are determined by the narrower purposes of men and women; their interests and ideals shape even what counts as knowledge<sup>66</sup>». L'hygiène est devenue un savoir non pas parce qu'elle était liée obligatoirement aux savoirs scientifiques, mais bien parce qu'elle concidait parfaitement avec le but de la bourgeoisie, soit la promotion de comportements et de valeurs semblables. Dans un monde où le savoir scientifique commençait à éclipser toute autre forme de connaissances, les personnes associées à l'hygiénisme jouissaient de ce que Léonard a baptisé le «bio-pouvoir<sup>67</sup>». Il appert alors qu'un groupe professionnel quelconque visant un statut social élevé avait intérêt à s'associer d'une façon ou d'une autre au mouvement hygiéniste. L'emprise de ce «bio-pouvoir» se manifesterait, nous le verrons, en modifiant l'ordre des priorités des services offerts par les entrepreneurs de pompes funèbres. Nous verrons également que cette modification était plus théorique que réelle.

L'histoire des entrepreneurs de pompes funèbres se déroule sur cette toile de fond en triptique. Particulièrement sensible au nouveau sentiment devant la mort, les entrepreneurs de pompes funèbres se sont donnés comme tâche la réinvention du rituel entourant la mort. Il devait refléter d'une certaine façon les nouvelles préoccupations des citoyens face au trépas humain; il fallait que les funérailles, la préparation du cadavre, le cimetière etc. adoucissent les marques de la mort et aident à soulager la peine des endeuillés. Toutefois, il devait aussi traduire les phénomènes sociaux de la professionnalisation et de la santé publique. Comme plusieurs autres groupes voulant se tailler une place dans la société capitaliste d'alors, les entrepreneurs de pompes funèbres ont tenté de mettre autant d'atouts que possible dans leur jeu. Le résultat était un rituel qui exprimait cette intolérance devant la mort mais qui énonçait en même temps les aspirations professionnelles d'un groupe cherchant une place au sein de l'administration de la santé publique et un statut social plus élevé. Au tournant du siècle, le nouveau cérémonial de la

---

<sup>66</sup> STARR, Paul, p.3-4

mort répondait à plusieurs exigences que seule l'analyse de l'existence concrète des entrepreneurs de pompes funèbres a pu révéler.

Afin de reconstituer cette réalité existentielle des entrepreneurs de pompes funèbres de Moncton au tournant du siècle, nous aurons recours à deux sources principales et à deux orientations méthodologiques. D'abord les sources. Dans le but de déterminer les intentions et les motivations des entrepreneurs de pompes funèbres nous examinerons de près une revue intitulée le *Funeral Director and Bulletin*<sup>68</sup>, publiée à partir de 1903 par la *Maritime Funeral Directors' Association*<sup>69</sup>. Mensuel fondé par le secrétaire de l'association, Fennick W. Wallace, la revue annonçait clairement à la une de chaque numéro qu'elle était «Devoted to the best interests of the profession». Ces maints articles, chroniques, annonces etc. ont véhiculé le message de la direction de l'association à ses membres ordinaires. Les pages du *Bulletin* nous ont démontré que les entrepreneurs de pompes funèbres aspiraient à plus que l'unique tâche de réinventer les pratiques funéraires en fonction des désirs du public des Provinces maritimes.

Nous tenterons également de mesurer l'impact du message de la *Maritime Funeral Directors' Association* sur les Monctoniens, ainsi que le niveau de succès qu'a rencontré le projet des entrepreneurs de pompes funèbres. En ce sens, nous analyserons le quotidien le *Daily Times*. Un des deux journaux de langue anglaise à Moncton, l'autre étant le *Transcript*, cette publication verra le jour en 1878 et demeurera indépendante jusqu'en 1982 lorsqu'elle fusionnera avec son rival. Tous les articles, cartes d'affaires, essais, nécrologies, etc. traitant de près ou de loin de la mort, de la santé publique, des entrepreneurs de pompes funèbres, des cimetières, etc. seront examinés afin d'élucider le rapport entre ce qui a été prôné par la *Maritime Funeral Directors' Association* et ce qui a

---

<sup>67</sup> LEONARD, Jacques, *La médecine entre*: p.334

<sup>68</sup> Dorénavant le *Bulletin*

<sup>69</sup> Dorénavant L'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes (A.E.P.F.M.)

été réalisé à Moncton. Un journal de langue française, l'*Évangeline*, sera également analysé afin de déterminer si les francophones de la ville ont connu la même expérience dans le domaine de la mort que leurs concitoyens anglophones. Notons qu'une critique plus minutieuse de ces sources suivra dans les sections consacrées à leur exploitation.

Du point de vue méthodologique, nous favoriserons une approche bipartite. Dans un premier temps, nous aurons recours à l'histoire sérielle, entendons l'agencement de données statistiques en séries homogènes. D'abord la préoccupation de l'histoire économique (fluctuations de prix, production, échanges, etc.<sup>70</sup>), l'histoire sérielle deviendra l'arme de choix des historiens de l'histoire sociale et démographique (fluctuations des taux de mortalité, de natalité, de mariages, etc.<sup>71</sup>). Au cours des années 1960, une nouvelle génération d'historiens des mentalités décidera d'appliquer les principes de cette méthode au champs culturel, le troisième niveau selon l'expression de Braudel. L'histoire des mentalités accédait finalement au monde de la recherche «scientifique».

L'analyse quantitative sera appliquée dans cette thèse aux notices nécrologiques se retrouvant dans le *Moncton Daily Times* et l'*Évangeline*. Cette méthode nous a convenu parfaitement pour déterminer l'évolution du laps de temps moyen entre le décès et l'enterrement. Un accroissement net de cet espace de temps signifierait que les Monctoniens se sont procurés les services d'un embaumeur, un signe positif pour le projet des entrepreneurs de pompes funèbres; l'embaumement faisant partie intégrante de leur plan. Cette analyse des nécrologies a été faite à l'instar de celle effectuée par James Farrell. D'ailleurs, son livre magistral *Inventing the American Way of Death; 1830-1920*<sup>72</sup>, sera souvent cité en contrepoint de cette thèse.

---

<sup>70</sup> CHAUNU, Pierre. *Histoire quantitative, histoire sérielle*. Paris, Armand Colin (1978), p.120-138

<sup>71</sup> *Ibid.* p.132-133

<sup>72</sup> FARRELL, James. *op.cit.*

Dans un deuxième temps, nous employerons les principes guidant la micro-histoire. Tirant ses origines des descriptions détaillées de l'anthropologie, cette méthode cherche à faire le contraire de l'histoire sérielle, soit à mettre en lumière, et non à dissimuler, le cas «exceptionnel». Pour le microhistorien, le cas extrême peut s'avérer représentatif car «[...] il aide à préciser ce qu'il faut entendre par statistiquement le plus fréquent [...]» et «[...] il permet de circonscrire les possibilités latentes de quelque chose (la culture populaire) qui ne nous est connu qu'à travers une documentation fragmentaire et déformée [...]»<sup>73</sup>. L'étude de cas (d'une personne, d'une institution, d'un événement) est un des moyens de prédilection des adeptes de cette méthode. La recherche de l'«indice», en apparence insignifiant, et la présentation des résultats sous forme d'une narration caractérisent ces études<sup>74</sup>. Nous rechercherons nos indices dans les procès-verbaux des enquêtes de coroner ayant eu lieu à Moncton durant la période couverte par cette thèse. Organisées lors d'une mort exceptionnelle, c'est-à-dire dans des conditions suspectes, nous pensons que ces enquêtes pourront nous accorder un accès privilégié au niveau de succès atteint par le projet des entrepreneurs de pompes funèbres. Les résultats d'une telle recherche peuvent également nous permettre de relativiser et de mieux interpréter les données obtenues lors de notre analyse quantitative des nécrologies. C'est à cet égard qu'une approche bipartite peut s'avérer indispensable.

De prime abord ces deux méthodes peuvent paraître contradictoires, voire inconciliables. L'une cherche un «individu moyen» (le «général» de Boureau), l'autre se veut une analyse d'un être ou d'une chose qui a réellement existé et qui s'est distingué du type le plus courant (le «collectif et le singulier» de Boureau). Nous pensons que l'histoire sérielle des mentalités offre au chercheur la possibilité de repérer les objets et les pratiques culturels en un moment historiquement déterminé, en l'occurrence les notices

---

<sup>73</sup> GINZBURG, Carlos. *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*. Paris, Flammarion (1980), p.16

<sup>74</sup> GINZBURG, Carlos. "Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice", *Le Débat*, Vol. 6 (1980), p.3-44 et DAVIS, Nathalie., "A.H.R. Forum: The Return of Martin Guerre - On the lame", *American Historical Review*, Vol. 93 (1988), p.574

nécrologiques. Mais, il faut aller au-delà du comptage. Robert Darnton s'en prenait à l'histoire sérielle des mentalités en disant que «Contrairement aux séries de prix de l'économie, aux statistiques vitales de la démographie et aux catégories professionnelles (plus problématiques) de l'histoire sociale, les objets culturels ne sont pas fabriqués par l'historien, mais par les groupes humains qu'il a choisi d'étudier». Il ajoutait que ces objets culturels portent une signification: «[...] ils doivent être lus, pas simplement comptés<sup>75</sup>».

La microhistoire permet de corriger l'image déformée de cohérence que l'histoire sérielle peut projeter d'une situation. Elle aide à vérifier, plus en profondeur, comment ces objets et pratiques culturels ont été appropriés et vécus. Les mérites et défauts de ces deux méthodes seront précisés et débattus plus loin.

\* \* \*

Notre étude sur les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ne contestera pas les hypothèses de l'historiographie contemporaine sur la mort, soit que la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle ont été marqués par une volonté d'adoucir, voire d'escamoter toute chose touchant la mort. Les pratiques décrites dans cette thèse appuieront ces conclusions. Elle ne contredira pas, non plus, l'idée que cette nouvelle façon d'envisager le trépas a été commercialisée en Amérique. Sa contribution à l'historiographie sur la mort et à l'histoire des mentalités consistera à examiner un groupe qui joua un rôle primordial dans la façon d'exprimer ce sentiment dans sa forme rituelle. L'existence d'un tel sentiment, et d'une prédilection nord-américaine pour la commercialisation, à elles seules, n'assuraient pas que les pratiques funéraires créées à cette époque, étaient les seules possibles. Elles auraient pu prendre une forme alternative.

---

<sup>75</sup> DARNTON, Robert., *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*. Paris,

L'historien se doit d'éviter de tels pièges où les choses semblent avoir été déterminées d'avance. Cette thèse jettera de la lumière sur les facteurs qui ont eu une influence sur le choix et la forme des rituels devenus éventuellement la norme dans la pratique funéraire. Ces facteurs sont l'importance grandissante de l'hygiénisme et de la professionnalisation en Amérique. Avec les changements d'attitudes devant la mort, ces courants sociaux agiront comme trois pôles au milieu desquels vivront les entrepreneurs de pompes funèbres. C'est l'histoire de la confluence de sentiments, de courants sociaux et de contextes spatio-temporels qui ont abouti à la mise en place de pratiques funéraires spécifiques. Comment et quand ces courants («énoncés») ont-ils été interprétés et vécus par des agents historiques? Voilà l'originalité et la pertinence de cette thèse.

La démonstration s'amorcera par une analyse des buts et objectifs des entrepreneurs de pompes funèbres, des moyens employés afin d'atteindre ces buts et de l'influence du modèle américain sur les croquemorts des Provinces maritimes.



## **PREMIÈRE PARTIE**

*Un projet se dessine*

## CHAPITRE PREMIER

### **L'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes**

La montée du professionnalisme en Amérique du Nord s'est fait sentir dans tous les secteurs de la vie sociale sur le continent. Presqu'aucun aspect de la société d'alors n'a été touché par ce courant. Les entrepreneurs de pompes funèbres ont cherché, eux aussi, à s'ériger en profession. Plusieurs moyens ont été employés afin d'atteindre ce but, dont le plus courant a été la formation d'une association professionnelle. L'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes fut le résultat du travail effectué en ce sens.

#### **1. La fondation d'une association professionnelle**

L'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes (A.E.P.F.M.) a été fondée le 28 mars 1902, dans la ville de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Toutefois, les premières tentatives d'organisation des *undertakers* des Maritimes ont eu lieu neuf ans avant la fondation de l'A.E.P.F.M. En effet, le professeur J.H. Clark de Cincinnati, Ohio, arrivait dans la ville loyaliste le 9 mai 1893, afin de donner un cours sur «the art of embalming and funeral directing<sup>76</sup>». En plus de remplir ses obligations principales, c'est-à-dire de faire des démonstrations sur la préparation des cadavres, l'expert américain expliquait à ses étudiants le fonctionnement des associations

<sup>76</sup> WALLACE, F.W., "A Change Has Been Made", *Bulletin*, Vol.7, No.6, (sept. 1909), p.8

d'entrepreneurs de pompes funèbres aux Etats-Unis. Comme preuve concrète des bénéfices du travail des associations, il avait apporté une copie du rapport de la dixième rencontre annuelle du *International Funeral Directors Association of the United States and the Dominion of Canada* qui avait eu lieu à Richmond, Virginie, le 7 octobre 1891. Apparemment convaincus, les entrepreneurs de pompes funèbres qui assistaient au cours ont décidé de former une association appelée *The Funeral Directors' Association of the Maritime Provinces*. Un comité exécutif fut nommé et un comité composé de quatre hommes et d'une femme fut mis sur pied avec le mandat de formuler des statuts pour le nouvel organisme. Une vingtaine de membres fondateurs ont adhéré au groupe.

Le peu d'information disponible sur le déroulement de cette expérience initiale dans l'organisation de la profession dans les Maritimes nous parvient d'une lettre nostalgique adressée au *Bulletin*, en 1911, par le professeur Clark, alors doyen du *Cincinnati College of Embalming*<sup>77</sup>. Outre ses souvenirs des impressionnantes marées de la Baie de Fundy et du banquet somptueux, Clark y relate que lors de sa visite de trois jours à Saint-Jean (N.-B.), les entrepreneurs de pompes funèbres de l'endroit lui ont fait rencontrer le directeur de la Commission de la santé publique municipale et le chirurgien en chef de l'asile provincial, situé en banlieue. Cette dernière rencontre s'est avérée particulièrement fructueuse, car le médecin en question avait pu fournir au groupe un cadavre pour les démonstrations du maître-embumeur. Un des ateliers donnés par Clark portait sur le traitement de ce qu'il a appelé un *floater*. Comme les gens dans la salle n'ont pas compris de quoi il était question, l'Américain s'est demandé si les gens savaient préparer des cadavres noyés ou si le flux des marées faisait en sorte que les victimes de noyades n'étaient jamais retrouvées dans la région de Saint-Jean (N.-B.). Clark souligne également que ce même chirurgien avait assisté à plusieurs des séances et qu'il avait fortement encouragé les membres présents

---

<sup>77</sup> CLARKE, J.H., "Professor Clarke Remembers Passed Years", *Bulletin*, Vol.9, No.1, (avril 1911), p.18-20 et CLARKE, J.H. "Professor Clarke Gives an Account of Other Days", *Bulletin*, Vol.9, No.2, Mai 1911), p.27-28

«[...] as to the great value to be obtained from the methods together as a society measure in the prevention of the spread of contagion<sup>78</sup>». Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ont donc été informés très tôt du lien possible entre leurs nouvelles techniques de préservation des cadavres et la santé publique.

Malgré les débuts prometteurs de la *Funeral Directors Association of the Maritime Provinces*, la réunion du 11 mai 1893 fut la seule de l'histoire de l'association. La prochaine phase dans l'organisation des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes a eu lieu en 1902, lorsque J. G. Walker, entrepreneur néo-brunswickois de la ville de Saint-Jean (N.-B.), a ouvert les portes de sa nouvelle compagnie *The Maritime Casket and Wood Working Company Limited*. Dans le but d'entrer en contact avec les «undertakers» des Maritimes, ses futurs clients, il a embauché le célèbre Charles Auguste Renouard, du *Renouard Training School for Embalmers*, de New York, pour donner des conférences et des démonstrations sur l'embaumement. Walker faisait parvenir des invitations «to every one(sic) engaged in the undertaking business in the three provinces to attend these free lectures<sup>79</sup>.» C'est à la suite de ces trois jours de formation que les invités à la conférence ont décidé de créer une association nommée la *Maritime Funeral Directors' Association*. Nous en connaissons déjà davantage sur cette deuxième association. Comme ce fut le cas avec Clark, des encouragements d'un conférencier américain, en l'occurrence Renouard, ont mené à la fondation d'une association. En effet, selon un résumé du procès-verbal de cette première rencontre de l'A.E.P.F.M., les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes remercient Renouard, non seulement de ses conseils sur les plus récentes techniques d'embaumement et de son «untiring patience manifested toward us in trying to make plain and simple all work necessary for a practical Funeral Director and Embalmer», mais aussi de son rôle dans la création de l'institution : «To you sir, belong the credit of

---

<sup>78</sup> CLARKE, J.H., "Professor Clarke Remembers", *Ibid*, p.19

<sup>79</sup> WALLACE, F.W., "A Change Has Been Made", *Ibid*, p.9

being the originator of this Institution, and we trust that our future progress shall be to our advantage and a credit to its promoter<sup>80</sup>.»

## **2. Les entrepreneurs de pompes funèbres se donnent une voix: Le *Bulletin***

Outre leurs exhortations pour la formation d'une association, Clark et Renouard ont incité les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes à publier une revue, moyen par lequel toute organisation professionnelle défendait et faisait connaître ses intérêts. C'est donc en s'inspirant des multiples revues américaines spécialisées que *The Funeral Director And Bulletin* est fondé, le 1er mai 1902, à Sussex, N.-B. Publié mensuellement sous ce nom pendant sept ans, il devient le *Canadian Funeral Director* en 1909. La publication est interrompue définitivement en août 1913. L'influence américaine au sein de la revue était évidente dès le premier numéro, où on proposait au lecteur une série d'articles extraits des revues *The Casket* de Rochester, (N.Y.), de *The Sunnyside* de New York, de *The Western Undertaker*, de *The Embalmers' Monthly* de Chicago, et de *The Southern Undertaker* d'Atlanta. Les éditeurs du *Bulletin* puisaient également dans le *Undertakers' Gazette* de Toronto (le *Canadian Furniture Journal* de son vrai nom) et du *Undertakers' Journal* de Londres, en Angleterre.

En dépit des efforts des spécialistes des Etats-Unis dans l'établissement de la revue des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes, c'est à un Canadien que revient l'honneur d'avoir créé ce journal. Fennick W. Wallace est né en 1856 dans le village de Ward's Creek, près de Sussex, (N.-B.). Fils de charpentier, il a appris le métier de son père et l'a exercé avec son frère aîné, W. H. Wallace. Cheminement classique pour un croquemort, il a entrepris une carrière dans le traitement des morts sans délaisser la

---

<sup>80</sup> WALLACE, F.W., "Minutes of Meeting of Undertakers of Maritime Provinces", Sussex, (N.-B.), 1902, p.4

menuiserie, et ceci, surtout à partir du moment où son frère a déménagé à Campbellton, au nord de la province. Ayant une expérience commune dans la menuiserie, les deux frères ont établi une entreprise de pompes funèbres dans leur ville respective<sup>81</sup>. F. Wallace semble avoir suivi l'exemple de son frère, celui-ci étant le seul des Wallace à avoir assisté aux séances de J. H. Clarke, en 1893. En fait, dans sa lettre de 1911 à F. Wallace, le professeur américain pense avoir affaire à la personne qui était présente lors de ses démonstrations. F. Wallace trouve l'erreur amusante<sup>82</sup>.

Autodidacte, finissant du *Creek College* selon son expression, F. Wallace a décidé à la suite de l'assemblée de mars 1902, de publier le procès-verbal de cette réunion inaugurale de l'A.E.P.F.M. et de les faire parvenir aux personnes présentes. Par la suite, il se chargerait de formuler une petite lettre de nouvelles concernant la profession en émergence dans les trois provinces maritimes. Le premier numéro a été envoyé au mois de mai 1902. Mais la publication devait cesser quatre mois plus tard, en raison de «Business complications (that) absorbed every moment of my time and energy<sup>83</sup>.» Un an plus tard, ces contretemps d'affaires réglés, F. Wallace reprenait ses devoirs de rédacteur en chef. C'est lors de la réunion annuelle de l'A.E.P.F.M. à Amherst, (N.-E.), en 1904, que les membres présents ont décidé que le *Bulletin* relèverait de l'association. Deux directeurs sont nommés, mais Wallace en demeure le rédacteur en chef. Wallace se plaignait sans cesse qu'il était seul à travailler à la revue, ce qui indique que les deux gérants mettaient rarement les pieds dans la salle de rédaction<sup>84</sup>.

La création du *Bulletin* a été facilitée par l'existence d'une imprimerie à Sussex. J. D. McKenna, président du *Maritime Publishing Co.* de Sussex, a été convaincu de la valeur du projet de Wallace à un point tel qu'il diminuait les frais de publication chaque année, compte tenu des problèmes financiers de la revue. Il ajoutait «I will also interest

---

<sup>81</sup> WALLACE, F.W., "The Boy in the Homespun Suit", *Bulletin*, Vol.7, No.3, (juin 1909), p.22-24

<sup>82</sup> CLARKE, J.H., "Professor Clarke Gives an Account", *Ibid.* p.27-28

<sup>83</sup> WALLACE, F.W. "A Change Has Been Made", *Ibid.* p.8-10 et 27-30

<sup>84</sup> *Ibid*

myself if I can assist you other ways<sup>85</sup>.» Des circonstances exceptionnelles, comme la présence d'une imprimerie et un président sympathique à la cause et dévoué à la profession, ont permis à une organisation aussi modeste que l'A.E.P.F.M. en terme d'abonnés potentiels (le nombre a varié entre 60 et 90 durant la période étudiée) de se doter d'une revue mensuelle. Malgré leur petit nombre, les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes, et non ceux du Canada central, pouvaient s'enorgueillir de posséder la seule revue entièrement consacrée à la profession de croquemort au pays.

Le travail acharné de Wallace a été fructueux tant pour le rédacteur lui-même que pour l'avancement de l'A.E.P.F.M. Sur le plan personnel, Wallace est devenu membre honoraire de la *New York State Funeral Directors' Association*. De plus, il s'est attiré les louanges et l'appui des plus grands noms de la profession au tournant du siècle, comme en témoignent les extraits suivants: «I am writing Mr. Wallace a letter, complimenting him on his work for the Canadian undertakers and wishing him God-Speed.» ( H.T. Fasset, rédacteur en chef du *Western Undertaker*, Chicago); «Mr. Wallace seems to be an enthusiast and I feel like encouraging men like him.» (W. P. Hohenschuh, Iowa City); «I am always pleased to assist Mr. Wallace and the M.F.D.A. in any way that lies in my power.» (A.J. Dodge, Boston)<sup>86</sup>. Les relations qu'entretenait Wallace avec ces personnes dépassaient la sphère personnelle. Elles se sont avérées importantes pour l'association, car elles permettaient aux membres de l'A.E.P.F.M. de se familiariser avec le modèle américain.

Après la fondation du *Bulletin*, les dirigeants de la revue y ont incorporé une série de chroniques régulières. Dans la chronique *The Quiz Class*, d'éminents spécialistes, tels W. P. Hohenschuh, répondaient aux questions des correspondants. Ces interrogations portaient davantage sur les aspects techniques de l'embaumement et les difficultés que

<sup>85</sup> "He is Going to Help", *Bulletin*, Vol.7, No.4, (juillet 1909), p.35

<sup>86</sup> SIMMONS, Lena., "Extracts From Letters Received by Mrs. Simmons", *Bulletin*, Vol.7, No.1, (avril 1909), p.8-9

présentaient certains cas exceptionnels. Comment embaumer un cadavre noyé depuis plusieurs jours, comment empêcher l'apparition de la coagulation sanguine sur le visage et comment s'occuper de personnes mortes d'une maladie contagieuse? Voilà les questions les plus fréquemment citées. L'étiquette funéraire et le rôle de l'entrepreneur de pompes funèbres dans le service funéraire préoccupent également les lecteurs.

La chronique intitulée *Ladies' Department* relatait les opinions de Madame Lena R. Simmons, éditrice invitée, qui faisait parvenir ses textes depuis Rochester. Cette chronique présentait de nombreux articles traitant du travail des entrepreneurs de pompes funèbres, des controverses les entourant, mais surtout du travail des femmes au sein de cette nouvelle profession, sur lequel nous reviendrons plus loin.

D'abord un forum pour les membres de l'A.E.P.F.M., chaque numéro du *Bulletin* comportait un abondant courrier des membres de l'association portant sur des sujets aussi variés que les bénéfices du travail de l'association, les notices nécrologiques de membres défunts, les nouvelles touchant de près ou de loin la profession ou l'un des membres dans une localité quelconque, et des incitations à participer aux congrès annuels. Le rédacteur en chef sollicitait ce courrier pour favoriser l'échange d'idées et le contact permanent avec les confrères de l'association. En janvier 1907, Wallace écrivait «This journal wants correspondents in every city, town and hamlet in Canada to send in items of interest on funeral directing and sanitary science, also news items that refer to those in profession and their business<sup>87</sup>.»

Dans le but d'encourager les échanges entre les membres de l'association, une liste était publiée à la fin de chaque numéro (*Professional Exchange List*). Pour 50 sous par année, les abonnés du *Bulletin*, d'abord des trois provinces maritimes et de Terre-Neuve, et

<sup>87</sup> WALLACE, F.W., "We Want Correspondances", *Bulletin*, Vol.4, No.10, (janv. 1907), p.26



plus tard de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de l'Angleterre et des États de New York et de la Pennsylvanie, étaient mis en contact avec des confrères provenant de tout le Canada et d'ailleurs. Si on en juge par les multiples admonestations de Wallace à l'endroit des membres qui négligeaient de lui écrire, les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes n'ont pas toujours su saisir l'occasion.

Les congrès annuels et les procès-verbaux de ceux-ci faisaient également partie des rubriques du journal. Elles comprenaient une invitation à y participer, une copie du programme, une liste des invités/démonstrateurs, un résumé des discours d'ouverture, de clôture et des différentes séances, et quelques mots de remerciement adressés aux manufacturiers qui parrainaient ces rassemblements dans le but de promouvoir leurs nouveaux produits.

*Le Bulletin* ouvrait régulièrement ses pages aux sermons et aux traités de prêtres et de clercs qui abordaient des sujets aussi disparates que la relation entre le corps et l'âme et les bénéfices de la tempérance. Malgré la volonté de la part des membres de l'association d'offrir leurs services à toutes les religions et de répondre aux besoins spécifiques de tous les clients, indépendamment de leur appartenance confessionnelle, ces articles de ministres ainsi que le code d'éthique proposé par l'association proviennent surtout de représentants des églises protestantes.

Enfin, comme c'est le cas pour n'importe quelle entreprise du genre, la principale source de revenu de la revue provenait des annonces publicitaires qui paraissaient dans les dernières pages de chaque numéro. Il n'était guère étonnant, compte tenu de l'origine de la revue, que la publicité se retrouvant dans les pages du *Bulletin* provienne des manufacturiers de cercueils et de fluides d'embaumement. On retrouvait également, dans ces quelques pages, des petites annonces signalant la vente de matériel relié à la profession.

Les entrepreneurs de pompes funèbres des milieux urbains, dans le but de demeurer *up-to-date* selon l'expression de Wallace, achetaient fréquemment du nouveau matériel et tentaient par la suite de vendre leur matériel usagé aux croquemorts pratiquant en milieu rural.

Outre ces rubriques régulières, des articles traitant de sujets variés liés à la profession complétaient le contenu du *Bulletin*. C'est à partir de ces chroniques, correspondances, etc. que notre analyse du discours des entrepreneurs de pompes funèbres a été faite. Cette analyse se classe parmi celles où «[...] on recherche les thèmes plus qu'on ne les mesure<sup>88</sup>». Il ne s'agira pas d'une quantification systématique du matériel en question, mais plutôt d'une tentative de faire ressortir les divers éléments présents dans le discours. Par la suite, nous effectuerons une interprétation du sens de ce discours, à l'aide d'une contextualisation rigoureuse.

Le premier sujet abordé sera celui des buts et objectifs de l'A.E.P.F.M. et des contextes qui ont influencé leur élaboration. Il sera suivi d'une analyse des moyens employés par la direction de l'A.E.P.F.M. afin de réaliser ces objectifs. Il sera également question de l'influence du modèle américain sur la préparation de ce plan.

---

<sup>88</sup> MAYER, R. et OUELLET, F., *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaetan Morin, (1991), p.477. Voir aussi, BARDIN, Laurence. *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., (1991) (1ère éd. 1977). Les copies du *Bulletin* auxquelles nous avons eu accès nous sont arrivées comme la manne du ciel. Nous nous apprêtions à effectuer notre recherche sur la mort marchande uniquement à partir des annonces publicitaires se retrouvant dans les journaux, lorsqu'un ami, entrepreneur de pompes funèbres de profession, a repéré le nom d'une demoiselle de l'Ontario qui avait "une boîte de vieux livres dans son sous-sol" qui pouvait nous intéresser. Il advenait qu'elle avait un lien de parenté avec F.W. Wallace et que cette boîte contenait un nombre considérable de numéros de la revue qu'il avait publié au tournant du siècle. La collection en question contenait les numéros suivants: juillet, octobre et novembre 1904; janvier-juin 1905; décembre 1906; janvier-décembre 1907; août, octobre et novembre 1908; janvier-décembre 1909; janvier, février, mai, juillet, septembre, octobre, novembre 1910; mars-septembre 1911. Notre recherche s'est faite à partir de ce corpus.

## CHAPITRE II

### **«Devoted to the best interests of the profession» : Les buts et objectifs de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes**

*Le Bulletin* s'avère être une source extraordinaire pour le chercheur qui s'intéresse au développement de la profession d'entrepreneur de pompes funèbres. Nonobstant ce mérite incontestable, elle n'est pas sans défauts. D'une part une vérification de l'authenticité des articles était impossible ou très peu pratique. Source unique, nous ne pouvions pas espérer repérer des exemples du style d'écriture des auteurs pour des fins de comparaison. De plus, le nombre relativement élevé d'articles tirés de revues américaines - variant de 30 à 60 % par numéro - nous aurait obligé de trouver la version originale des textes, ce qui nous a paru excessif en terme de coûts et de temps.

Une lacune plus épineuse encore persiste quand nous nous mettons à examiner la fiabilité de l'information contenue dans les maintes chroniques, articles, éditoriaux, etc. Il faut d'abord s'interroger sur les intentions des auteurs, principalement F.W. Wallace et la direction de l'A.E.P.F.M. Ce groupe d'hommes a maintenu une perspective bien déterminée tout au long de la période 1890-1920, celle de la promotion d'entrepreneur de pompes funèbres. Tout ce qui se trouvait dans les pages du *Bulletin* tendait vers ce but. Chaque article traitant d'un entrepreneur de pompes funèbres en particulier, par exemple,

était destiné à le présenter soit comme modèle, soit comme un cas à ne pas imiter. Le choix des extraits des revues étrangères s'est sans doute fait en fonction de ce biais. En un mot, les pages de cette revue proposaient aux membres de l'association l'idéal du nouveau spécialiste de la mort. Le parti pris des auteurs s'infiltrait partout dans ce texte.

Le fait que la revue soit destinée aux croquemorts des Maritimes a sans doute influencé le contenu. Le message véhiculé par les auteurs devait, en fait, convaincre les lecteurs de suivre le modèle présenté. À notre avis, c'est un point essentiel. Comme nous le verrons, la direction de l'A.E.P.F.M. (les auteurs) a surestimé les qualifications, et peut-être le zèle, des membres de l'association (les lecteurs). Autrement dit, il semble y avoir eu un certain décalage entre l'idéal offert dans la revue et les hommes des Maritimes pratiquant ce métier.

Dans les pages suivantes, nous analysons le discours de l'A.E.P.F.M. Comme tout discours, il devait exprimer une idée. Dans le cas des entrepreneurs de pompes funèbres, c'était celui de l'avancement professionnel.

La devise du *Bulletin*, «Devoted to the Best Interests of the Profession», reflétait fidèlement le but ultime de l'A.E.P.F.M. «[...] to generally to elevate and make our profession one that will be looked upon by the people as worthy the fullest confidence<sup>89</sup>.» Toutes les actions menées par l'association et ses membres devaient être entreprises à cette fin. Des objectifs aussi divers que la création de relations fraternelles entre les membres, l'interdiction des funérailles le dimanche, l'assistance aux médecins et la participation aux commissions de la santé publique visaient, de différentes manières, à valoriser la profession d'entrepreneur de pompes funèbres auprès du public. L'association souhaitait

---

<sup>89</sup> Les buts et objectifs de l'association étaient à la une de chaque numéro du *Bulletin*. Cette citation provient de ce texte intitulé "Our Aim and Objective".

obtenir un statut professionnel et cette volonté s'expliquait en grande partie par la conjoncture sociale nord-américaine au tournant du siècle. D'une part, un nombre croissant de groupes se sont mis à rechercher la reconnaissance de leur spécialisation, un statut social plus élevé et une rémunération pour leur nouvelle profession. D'autre part, les médecins et les hygiénistes ont tenté de faire évoluer le domaine de la santé publique vers la prévention des maladies plutôt que vers leur guérison. Bref, c'est en examinant ces circonstances qui sont sous-jacentes au discours des entrepreneurs de pompes funèbres que nous tenterons de comprendre les motifs qui ont mené à l'élaboration de celui-ci.

### **1. La professionnalisation des entrepreneurs de pompes funèbres**

La montée du professionnalisme en Amérique au XIXe siècle avait conféré un statut social élevé et un revenu sûr à plusieurs groupes disparates ayant des connaissances dites spécialisées. Dès la création de l'association, les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes, eux aussi, ont voulu faire l'acquisition de connaissances qu'ils pouvaient appeler spécialisées. Ils souhaitaient également la reconnaissance sociale de leur savoir afin de consolider leurs aspirations professionnelles. Effectivement, quand les entrepreneurs de pompes funèbres proclamaient que «[...]our aim and object is not only to bury the dead, but to care for the living as well [...]»<sup>90</sup> ils faisaient allusion d'abord à un service qu'ils offraient depuis la formation de l'A.E.P.F.M. Le soulagement des endeuillés, par le biais d'une série de gestes et de réformes, était devenu une partie intégrante des responsabilités de l'entrepreneur de pompes funèbres. A titre d'exemple, ils ont mené une lutte contre les membres du clergé qui insistaient pour faire des sermons effroyables et interminables lors des obsèques. Selon plusieurs entrepreneurs de pompes funèbres, la santé mentale et physique des personnes présentes aux funérailles était parfois menacée par des *lengthy*

---

<sup>90</sup> *Ibid*

*requiems*<sup>91</sup> qui obligeaient les affligés à se tenir debout très longtemps dans la pluie, même étant épuisés. Les entrepreneurs de pompes funèbres s'opposaient aussi aux obsèques qui avaient lieu le dimanche. Selon eux, le dimanche était le jour du Seigneur et rien ne devait empêcher les ouailles d'assister aux services religieux réguliers, même pas un service funèbre.

En fait, comme l'a exprimé J.B. McIntyre, président de la *Canadian Embalmers' Association* de l'Ontario, dans un discours prononcé devant la *National Funeral Directors' Association* à Norfolk, Virginie, en 1907, c'était le désir de venir en aide aux personnes affligées par le deuil qui avait incité les entrepreneurs de pompes funèbres à faire ce travail singulier. «It is this fellow-feeling of sympathy, the noblest sentiment of the human heart, that stirred our ambition as funeral directors in the pursuit of higher attainments to do more efficient work in our special field of labor<sup>92</sup>.» Nonobstant les efforts fournis par les entrepreneurs de pompes funèbres dans l'amélioration de cet aspect de leur travail, ils ne recevaient pas l'approbation et la reconnaissance unanime du public. Au dire de McIntyre,

From all quarters the avail of the sorrowing is heard, homes are darkened and hearts are bleeding for the loss of loved ones whose friends are demanding our services and our sympathy to relieve as far as possible the heavy burden of sorrow, and yet strange as it may appear these are people who can recognize nothing good or commendable in the efforts of the funeral director for relief of sorrowing humanity at such a time<sup>93</sup>.

Il semble que sans renier leurs devoirs de soutien aux survivants, la clef de l'acceptation professionnelle de leurs services résidait dans un autre aspect de leur travail, celui de la préparation « scientifique » du cadavre.

---

<sup>91</sup> "Better Conditions at Funerals", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.17-18

<sup>92</sup> McINTYRE, J.B., "The Pride of Canada Speaks Before the National Funeral Directors' Association at Norfolk, Va., on Observations During a Journey Abroad", *Bulletin*, Vol.5, No.8, (nov. 1907), p.21

<sup>93</sup> *Ibid.*

Or, selon Bledstein, la science était devenue le support majeur du professionnalisme: «Science as a source of professional authority transcended the favoritism of politics, the corruption of personality, and the exclusion of partisanship<sup>94</sup>.» Aussi, l'acceptation ou le refus par le public des pouvoirs et du statut social revendiqué par une profession dépendait en grande partie du degré de scientificité perçue. Une profession respectable rassemblait des représentants ayant une connaissance scientifique importante. Le soulagement du deuil des survivants ne possédait pas un niveau de scientificité nécessaire pour que le métier d'entrepreneur de pompes funèbres obtienne le statut de profession. Même si la capacité de tendre une oreille sympathique à un moment de crise personnelle était certes très valorisée par le public, il fallait que les spécialistes de la mort cherchent ailleurs pour donner un trait scientifique à leur travail.

Pour ses premiers praticiens, le but principal et initial de l'embaumement était la préservation du corps. De pair avec le retardement de la décomposition du cadavre, l'entrepreneur de pompes funèbres souhaitait donner un *life-like form* au défunt, car «Who can measure the comfort to the sorrowing of that last look at the beautiful sleeper with the "peaceful expression" instead of the haunting memory a dead face used often to be before wonderful art was practiced[...]»<sup>95</sup>. Les moyens de parvenir aux effets esthétiques désirés avaient beaucoup évolué entre les années 1860 et 1920. Initialement, l'embaumement se faisait en évacuant le contenu de l'estomac, ce que les membres de l'A.E.P.F.M. appelaient le *cavity embalming*. Plus tard, l'injection de fluides antiseptiques dans les artères (*arterial embalming*) a remplacé la méthode ancienne. La chronique *The Quiz Class* était remplie de questions portant sur l'embaumement artériel, nous donnant des indices de la difficulté qu'ont eue plusieurs entrepreneurs de pompes funèbres à s'adapter à la nouvelle technique. Cependant, l'embaumement représentait surtout une occasion pour les entrepreneurs de

<sup>94</sup> BLEDSTEIN, Burton., *The Culture of Professionalism; the Middle-Class and the Development of Higher Education in America*, N.-Y., Norton (1976), p.90

<sup>95</sup> "Ring out the Old Ring in the New", *Bulletin*, (tiré du *Garland*), Vol.9, No.2, (mai 1911), p.25

pompes funèbres de prétendre à une connaissance scientifique accrue. De fait, l'apprentissage de la technique supposait l'assimilation d'une série de savoirs analogues: «The Modern Funeral Director is an all around scientist. He is somewhat of a chemist. He is versed in bacteriology, he understands anatomy, and has studied the prevention of diseases[...]»<sup>96</sup>.» Les membres de l'A.E.P.F.M. espéraient que leur méthode innovatrice de préserver le corps humain répondrait aux exigences «scientifiques» de la *Culture of Professionalism*. L'acquisition de connaissances aussi diverses rangerait certainement le *funeral directing* parmi ces professions hautement spécialisées, s'attirant ainsi la confiance du public. Mais plus que toutes les autres connaissances acquises, celles relatives à la prévention des maladies contagieuses ont retenu l'attention des entrepreneurs de pompes funèbres. Le contexte de la montée de la professionnalisation a coïncidé avec les percées des sciences hygiénistes en Occident. L'embaumement a alors été mis de l'avant, non seulement comme moyen d'accroître le niveau de scientificité de la profession, mais également comme une manière de rendre son travail nécessaire à la protection du public. Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes voyaient une porte s'ouvrir dans leur marche vers la reconnaissance légitime de leur métier.

## **2. L'hygiénisme et les entrepreneurs de pompes funèbres**

L'hygiénisme se situe au nombre des phénomènes sociaux les plus influents du XIXe siècle. Sa place au panthéon des mouvements réformistes du tournant du siècle était garantie lorsque les hygiénistes ont établi un lien entre leur cause et les découvertes scientifiques. Mais au-delà de l'importance du mouvement lui-même, son orientation vers la prophylaxie s'est avéré être un développement très important. En fait, les instances gouvernementales en Amérique, le public et les membres de la profession médicale se sont

---

<sup>96</sup> FLAGG, J.C., "The Funeral Directors' Position's in the Community", *Bulletin*, Vol.7, No.9, (déc. 1909), p.19



tournés vers la prévention des maladies contagieuses plutôt que la guérison de celles-ci. Comme le souligne Léonard: «Faute de savoir guérir, il importe de prévenir<sup>97</sup>.» Dans les Maritimes, comme ailleurs en Amérique du Nord «[...]by the turn of the century disease prevention became the uppermost concern of many health reformers<sup>98</sup>.» L'inefficacité des thérapies proposées par la profession médicale avait convaincu les médecins que la clef de l'acceptation de leurs aspirations professionnelles résidait dans l'élimination des conditions qui avaient permis à la maladie d'atteindre ses victimes et non pas dans le traitement de ces dernières une fois atteintes. Les praticiens de la médecine ont alors proposé de combattre le problème sur trois plans: la réduction des maladies contagieuses par un projet de vaccination obligatoire; l'enseignement de l'hygiène et de l'éducation physique dans les écoles; la conception scientifique des écoles, lieux de prédilection de la propagation des maladies contagieuses<sup>99</sup>.

Cette nouvelle façon d'envisager la santé publique était en grande partie le résultat, nous l'avons dit, de l'inefficacité des traitements. Cependant, les découvertes en bactériologie et le triomphe des théories micro-biologiques (*germ theory*) au sein de la communauté scientifique ont aussi incité les hygiénistes à se tourner vers des mesures préventives<sup>100</sup>. Les méthodes bactériologiques ont gagné la faveur de la majorité des médecins dans les Maritimes et ailleurs, entre 1880 et 1920<sup>101</sup>.

---

<sup>97</sup> LÉONARD, Jacques, *La Francemédicale; médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard (1978), p.173

<sup>98</sup> SMITH, M. J., "Dampness, Darkness, Dirt, Disease: Physicians and the Promotion of Sanitary Schools in Public Schools", p.195-218. Dans BOGGARD, Paul A. (éd.), *Profiles of Science and Society in the Maritimes Prior to 1914*, Sackville (N.-B.), Acadiensis Pr. (1990), p.199

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> HOWELL, Colin et SMITH, M.J., "Orthodox Medecine and the Health Reform Movement in the Maritimes, 1850-1885", *Acadiensis*, Vol.18, No.2, (1989), p.61-63

<sup>101</sup> Voir GOULET, Denis et KEEL, Othmar, "Les Hommes-Relais de la bactériologie en territoire québécois et l'introduction des pratiques diagnostiques et thérapeutiques (1890-1920)", *R.H.A.F.*, Vol. 46, No. 3, (1993), p.417-442

La concentration du débat sur la prévention n'a pas échappé aux entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes. Les dirigeants de l'A.E.P.F.M. ont identifié deux moyens par lesquels ils comptaient profiter de la réorientation du débat sur l'hygiène publique: la revendication d'un rôle au sein de l'administration de la santé publique et l'imitation du modèle professionnel fourni par les médecins.

*L'entrepreneur de pompes funèbres : maître désinfecteur*

Dans un article intitulé «Editorial Notes<sup>102</sup>», F.W. Wallace faisait le point sur le rôle qu'il envisageait pour les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes. Outre ses devoirs relatifs à la préparation des morts, le rédacteur du *Bulletin* ne souhaitait rien de moins que l'intégration à part entière de ses collègues dans la lutte pour l'éradication des maladies contagieuses. Il proposait que l'entrepreneur de pompes funèbres devienne un spécialiste de la désinfection et la fumigation des salles où une personne était morte d'une contagion. Il se citait lui-même en exemple. Un extrait du journal le *Sussex Record* était publié dans le *Bulletin* démontrant comment Wallace s'était avéré utile dans ce genre de travail:

The trustees of district No. 2, town of Sussex, N.B., are looking after the interests of the schools. Owing to an epidemic going, and the large number of scholars being sick, the trustees engaged F.W. Wallace (funeral director) to fumigate the six large school rooms each being sealed and done seperately. Mr. Wallace has studied under some of the best teachers in New York and Boston and has all the equipment for this work<sup>103</sup>.

Son cas mis à part, il lançait un appel particulier aux entrepreneurs de pompes funèbres des villes pour qu'ils apprennent ces techniques:

<sup>102</sup> "Editorial Notes", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.19

<sup>103</sup> "School Rooms Being Fumigated to Prevent Spread of Epidemic", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.16

Are not F.D.s holding many posts of trust in our country's affairs, why not in what is a branch of their profession. This may not refer to country settlements, but it surely does to cities, towns and villages. We do not claim that every F.D. should be qualified for this work, nor would it be profitable for the country F.D. to expense of fumigating machines when he could call the town or village F.D. to perform the work for him, nor could some of the very busy F.D.s of the cities spare the time to perform this branch of our profession. And we are sure that as the people are educated up to the great need of this work being done they would highly appreciate our work along these lines<sup>104</sup>.

Or pour lui, le travail de désinfection/fumigation était une obligation, sinon pour tous les entrepreneurs de pompes funèbres, du moins pour la profession en général. Il faisait souvent allusion au cas américain où les entrepreneurs de pompes funèbres faisaient pression pour obtenir une législation «[...] that compels the Funeral Director to protect the living from contagious disease<sup>105</sup>.»

Son enthousiasme pour ce nouveau rôle le poussait jusqu'à jalouser le travail d'autres hygiénistes. Il réimprimait dans le *Bulletin* un extrait d'un article du *Montreal Herald* relatant la façon dont la *Anti-Tuberculosis League* s'était procurée au-delà de mille dollars pour aider à combattre ce fléau<sup>106</sup>. Et que fallait-il que le lecteur retire de cet article? «A league is doing the work our Funeral Directors should do<sup>107</sup>.»

C'est en ayant ce rôle en tête que les entrepreneurs de pompes funèbres ont tenté de se tailler une place auprès des médecins et des membres des différentes Commissions de la santé publique des Maritimes. Leur travail commençait là où celui du corps médical prenait fin: au décès de l'individu. Cependant, afin de justifier leurs ambitions de devenir essentiels à la protection publique, les entrepreneurs de pompes funèbres se devaient de

<sup>104</sup> "Editorial Notes", *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> "Fighting the "White Plague". What Montreal is Doing to Prevent the Spread of Consumption", *Bulletin*, Vol.2, No12, (mars 1905), p.15-16

<sup>107</sup> "Editorial Notes", *Ibid.*

resserrer le lien entre leur domaine et celui de la profession médicale et des organismes d'hygiène. C'est à cet effet que l'A.E.P.F.M. invitait régulièrement des médecins et des représentants des Commissions de la santé publique comme conférenciers lors de ses congrès annuels. Elle les invitait également à publier dans le *Bulletin*. Outre des discours tels que celui prononcé par le Dr. G. G. Melvin à la réunion de Saint-Jean (N.-B.), en 1910, et qui portait sur les microbes, les maladies contagieuses, et les moyens par lesquels l'entrepreneur de pompes funèbres pouvait éviter de les contracter, la majeure partie des interventions traitaient de l'importance de la désinfection des lieux où une mort par maladie contagieuse était survenue. Le Dr S. L. Walker, secrétaire de la *Colchester Association for the Prevention of Tuberculosis*, de Truro (N.-E.), a décrit minutieusement, dans un article remis au *Bulletin*, les moyens de désinfecter une salle par fumigation. Il affirmait l'importance de sensibiliser le public aux bienfaits de cette procédure et du rôle des entrepreneurs de pompes funèbres dans la sensibilisation des masses: «The reader of the Funeral Director and Bulletin can aid very materially in this work of education<sup>108</sup>». Le Dr. R. MacNeil, de Charlottetown, a prononcé un discours intitulé «Disinfection, Sanitation and Hygiene» devant les membres de l'A.E.P.F.M. réunis à leur congrès de 1907. Il a suggéré un autre moyen par lequel ils pouvaient participer à la guerre contre les maladies contagieuses; «Your society by conducting experiments in the use of disinfectants may lead to great progress<sup>109</sup>». L'expérimentation impliquait, pour les entrepreneurs de pompes funèbres, une participation au processus.

Une relation s'est alors créée entre entrepreneurs de pompes funèbres, médecins et membres des Commissions de la santé publique. En septembre 1910 Wallace déclarait, «Let us practice what our Canadian Journal has on its pages that of assisting all Medical

---

<sup>108</sup> MELVIN, G., "A Paper Read Before the Eighth Annual Meeting of the Maritime Funeral Directors' Association at St. John, Sept. 7th, 1910", *Bulletin*, Vol.8, No.6, (sept. 1910), p.20-24

<sup>109</sup> *Ibid.*

Doctors and health officers to protect the health of the people<sup>110</sup>.» Comme nous l'avons mentionné, l'entrepreneur de pompes funèbres de Sussex parlait en connaissance de cause. En effet, depuis 1905, il se consacrait à la fumigation dans sa ville, car selon lui «[...] we find medical doctors today, who are too busy to fumigate after their patients. Your editor has proved this in his own town<sup>111</sup>». Il ajoutait, en 1910 : «Ours is to prepare the dead after the medical profession have done with all in their power to save or prolong life, ours goes further, ours is to handle the dead human bodies in a way that they will not affect the lives of the innocent and ignorant, especially when the dead are to be sent from one place to another for burial<sup>112</sup>.»

A l'instar de Wallace, les embaumeurs de l'A.E.P.F.M. voyaient dans la désinfection un moyen de s'accaparer une charge scientifique et de créer un lien avec les autres administrateurs de la santé publique. Un article intitulé «Undertakers Can Make Themselves Extremely Useful» paru dans le *Bulletin* en 1910, tiré du *Undertakers' Journal* de Londres, nous fournit un autre indice quant au moment où les entrepreneurs de pompes funèbres espéraient intervenir. Un membre d'une Commission de la santé publique soulignait que:

[...] there was a certain period between death and burial when the public health administrator was rather at a loss, and this was a period during which undertakers could make themselves extremely useful. Cases of infectious disease were reported to medical officers, but deaths resulting from them were not - the only intimation they received came from the registrar, and by the time that notice was received the body had often been buried or cremated. Any number of people might be exposed to infection after the death of a patient. Occasions had been known when infection had been traced to presence at an interment. He urged that all rooms in which persons had died from an infectious disease should be

---

<sup>110</sup> "Ask Provinces to Co-Operate", *Bulletin*, Vol 2, No.12, (mars 1905), p.19

<sup>111</sup> "Editorial Notes", *Ibid.*

<sup>112</sup> WALLACE, F.W., "The Canadian Association for the Prevention of Tuberculosis", *Bulletin*, Vol.8, No.11, (fév. 1910), p.14

disinfected at once, and also that undertakers should make a point to an infectious or contagious disease<sup>113</sup>.

Les membres de l'A.E.P.F.M. étaient opportunistes. Le temps écoulé entre le décès d'un individu et son enterrement était particulièrement critique en ce qui a trait à la propagation des maladies contagieuses. En assumant la responsabilité de la désinfection des cadavres et des lieux où le défunt est mort, ils occuperaient une place importante au sein de l'administration de la santé publique. Ce travail répondait à deux critères sous-jacents à l'obtention du statut de profession. D'une part, la désinfection nécessitait une série de connaissances scientifiques et de techniques spécialisées. D'autre part, elle pouvait devenir un service indispensable au bien-être des citoyens et, par conséquent, une activité méritant l'estime du grand public, condition essentielle à la réussite du projet.

Mais le travail de désinfection ne s'arrêtait pas à la fumigation des lieux infectés. Selon le *Bulletin*, l'embaumement pouvait aussi être considéré comme un procédé désinfectant. Pour certains, les avantages hygiéniques de l'embaumement ont prévalu sur ses fonctions esthétiques. Dans sa chronique *The Quiz Class* de 1909, W. P. Hohenschuh de l'Iowa répondait à la question «What is the best definition of embalming?» de la façon suivante: «The thorough disinfection of a dead body.» A une deuxième question qui lui était posée; «What is the purpose of embalming?» il répondait «To prevent the spread of disease; that is the first purpose. The decomposition of the body is a secondary purpose<sup>114</sup>.» Ainsi perçu, l'embaumement constituait un procédé qui correspondait à la fois aux intérêts des entrepreneurs de pompes funèbres et à ceux du public. Comme dans plusieurs des autres mesures introduites par l'A.E.P.F.M., les entrepreneurs de pompes

---

<sup>113</sup> "Undertakers can make Themselves Extremely Useful" (tiré du *Undertakers' Journal*), *Bulletin*, Vol.7, No.3, (juin 1909), p.29-30

<sup>114</sup> HOHENSCHUH, W.P., "Quiz Class", *Bulletin*, Vol.7, No.3, (juin 1909), p.29-30

funèbres prétendaient que le but de cette technique était «[...] not so much to benefit the embalmers as to protect the general public from possible contagion[...]»<sup>115</sup>.

Certains n'étaient pas convaincus de l'efficacité de cette procédure en tant que moyen de désinfection des cadavres morts des suites de maladies contagieuses. En 1905, dans un article intitulé «Embalming as a Precaution», le docteur Lindsey, secrétaire de la Commission de santé de l'Etat du Connecticut, exprimait l'avis suivant:

Much is claimed for the practice of embalming as a means of protecting the public against the spread of contagious diseases. As a sanitary precaution it can be truly said that as now practiced it is of slight importance. Embalming fluids are used for the most part secret patented or proprietary preparations, the composition and germ-killing power of which is unknown.

Practical anatomists say that there is no germicidal fluid known that if used in sufficient quantity to sterilize the tissues will not also destroy the cosmetic effects, which is the chief object to be obtained in the present practice of embalming. Indeed, it can be doubted that the necessary handling of a contagious disease is for (sic) more likely to spread infection than the prompt disposal of it in a tight coffin surrounded by efficient disinfectants<sup>116</sup>.

Indépendamment de l'opinion du secrétaire Lyndsay, il est clair que la direction de l'A.E.P.F.M. souhaitait mettre autant d'armes que possible dans son arsenal d'instruments désinfectants. L'embaumement devait y figurer aussi.

Certains entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes sont allés au-delà de la désinfection et ont obtenu des postes importants dans la santé publique. En 1910, R.L. Maltby, entrepreneur de pompes funèbres de Campbellton (N.-B.) devenait président de la Commission de la santé publique du comté. Cette même année, Wallace est nommé coroner de la ville de Sussex. Dans les deux cas, le rédacteur du *Bulletin* a profité de

<sup>115</sup> "Embalming Act Withdrawn", *Bulletin*, Vol.7, No.2, (mai 1909), p.23

<sup>116</sup> "Embalming as a precaution", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.21

l'occasion pour vanter les capacités des entrepreneurs de pompes funèbres et l'intégrité de leur profession. Au sujet de la promotion de Maltby, Wallace disait que «[...] his long experience as a funeral director greatly aids him to be a successful officer » et il rappelait aux personnes qui l'avaient nommé que «[...] all funeral directors be made to qualify as sanitarians and assist medical doctors and health officers to stay contagious disease from spreading<sup>117</sup>.» Wallace déplorait le fait que, contrairement aux Etats-Unis, les autorités municipales faisaient peu appel aux embaumeurs pour combler les postes de coroner tout en se défendant de vouloir prendre la place des médecins: «[...] we do not think the people's representatives should overlook other professions, especially that of the Morticians. As time goes by they are proving to the world, that as bright men as are to be found are Morticians<sup>118</sup>.» Coroner, embaumeur ou spécialiste de la désinfection, le désir de l'entrepreneur de pompes funèbres de s'associer aux autres secteurs de services d'hygiène s'accordait parfaitement avec la nouvelle orientation préventive du discours sur la santé publique.

### *Les médecins comme modèle d'un professionnalisme réussi*

Nonobstant l'importance des relations qu'ont créées les entrepreneurs de pompes funèbres avec les médecins, les hygiénistes et les membres des diverses commissions gouvernementales, et ce dans le but de se tailler une place dans l'administration de la santé publique, c'est le lien établi entre les membres de la profession médicale et les entrepreneurs de pompes funèbres qui s'est révélé être le plus marquant pour ces derniers. Vu la position dominante de ce groupe au sein du monde de l'hygiène publique, les entrepreneurs de pompes funèbres avaient intérêt à s'inspirer de leur succès. De plus, le discours des médecins ressemblait à celui des entrepreneurs de pompes funèbres des

---

<sup>117</sup> "Provincial Board Takes Prompt Action", *Bulletin*, Vol.8, No.11, (fév. 1910), p.19

<sup>118</sup> WALLACE, F.W., "Funeral Directors as Coroners", *Bulletin*, Vol.8, No.2, (mai 1910), p.20



Maritimes, ce qui ne pouvait faire autrement que d'inspirer ces derniers dans la réalisation de leur projet. Un bref examen de la marche vers le professionnalisme des médecins des Maritimes démontre comment leur expérience aurait pu servir d'exemple aux entrepreneurs de pompes funèbres de cette région.

Le professionnalisme des médecins se situe dans le contexte de la spécialisation des tâches, au-delà de l'usine et du lieu de travail industriel. Comme l'explique C. Howell: «Increasingly aware of their own professionalism, engineers, doctors, social scientists, and other strategically situated elite groups responded to the unfortunate conditions that accompanied modern industrialization in such a way that the demand for their services was increased<sup>119</sup>.» La santé publique a été touchée par cette transformation<sup>120</sup>. L'organisation des médecins en profession s'est produite au moment où l'efficacité des thérapies provoquait une réorientation de la pratique médicale de la guérison vers la prévention des maladies. En un mot, les médecins ont saisi l'occasion qu'offrait la nouvelle préoccupation sociale de la santé publique, non seulement pour se trouver une place au sein de ce champs d'activité, mais éventuellement pour le dominer. Le Dr. Alexander Reid, président du *Halifax Medical College* et président de la Commission provinciale de la santé publique de la Nouvelle-Ecosse, affirmait en 1901 que «[...] the Science of Hygiene or Public Health is the exponent of the future of the profession<sup>121</sup>.»

---

<sup>119</sup> HOWELL, Colin, "Reform and the Monopolistic: The Professionalization of Medicine in the Maritimes", Vol.11, No.1, (1981), p.3-22. Voir aussi, HOWELL, Colin. "Elite Doctors and the Development of Scientific Medicine: the Halifax Medical Establishment and the 19th Century Medical Professionalism", P. 105-122, dans ROLAND, Charles. *Health and Disease*. Pour les contextes européen et américain voir, entre autres, SHORTT, S. "Physicians, Science and Status Issues in the Professionalization of Anglo-American Medicine in the Nineteenth Century", *Medical History*, Vol. 27, No.1, (1983), p.51-68

<sup>120</sup> HOWELL, Colin, "Reform", *Ibid.*, p.3

<sup>121</sup> Alexander Reid dans, SMITH, M.J., "Dampness, Darkness, Dirt, Disease: Physicians and the Promotion of Sanitary Sciences in Public Schools", dans, BOGARD, Paul (éd.). *Profiles of Science in the Maritime Provinces Prior to 1914*, Sackville (N.-B.), Acadiensis Pr., (1990), p.199

Les médecins se sont toutefois butés à bien des obstacles dans leur quête du statut professionnel, notamment une méfiance quasi générale du public à leur égard et à l'égard de leur pratique, la médecine alternative et un prétendu excédent de médecins<sup>122</sup>. La formation d'associations provinciales a constitué une des premières contre-attaques de ce groupe. Les médecins de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se sont dotés de sociétés professionnelles en 1854, 1881 et 1889 respectivement. La *Maritime Medical Association* a été formée en 1891. Une revue spécialisée intitulée le *Maritime Medical News* a également vu le jour à cette époque.

La mise sur pied de ces organismes professionnels avait pour but d'accroître la confiance du public dans la profession. Rappelons que la formation d'une association était considérée comme un des moyens par excellence de concrétiser publiquement son ascension - ou son désir d'accéder - au statut de profession. À cet égard, le discours des entrepreneurs de pompes funèbres ressemblait à celui des médecins. Un des objectifs de l'A.E.P.F.M. était d'élever la profession, dans le but «[...] that (it) will be looked upon by the people as worthy the fullest confidence.» De plus, pour les deux groupes, les réformes se poursuivent dans l'intérêt de la collectivité. En parlant des changements préconisés par les médecins en matière de santé publique, le docteur Reid soutenait que le peuple devait en être instruit afin de pouvoir apprécier «[...] that which is especially designed for their benefit<sup>123</sup>.» G. D. Wright, président de l'A.E.P.F.M. en 1906, rappelait aux membres «[...] that we were working for the public good<sup>124</sup>.» Comme nous l'avons vu,

---

<sup>122</sup> HOWELL, Colin, "Reform", *Ibid.*, p.4 Plusieurs études sur le cas européen démontrent également une préoccupation de contrôler le nombre de médecins pouvant pratiquer. Voir HILDRETH, M.L. "Medical Rivalries and Medical Politics in France; Physicians' Union Movement and the Medical Assistance Law of 1893", *Journal of the History of Medicine and the Allied Sciences*, Vol.42, No.1, (1987), p.5-29

<sup>123</sup> Alexander Reid dans, SMITH, M.J., "Dampness", *Ibid.* p.198

<sup>124</sup> WRIGHT, G.D., "The President Calls For United Efforts", *Bulletin*, Vol.4, No.9, (déc.1906), p.12

l'A.E.P.F.M. se disait également préoccupée par les effets de ses progrès technologiques sur l'ensemble de la population<sup>125</sup>.

Dans l'atteinte des buts visés, les médecins et les entrepreneurs de pompes funèbres semblent avoir partagé également l'idée voulant que les activités non-scientifiques de leurs professions étaient de moindre importance dans la réalisation de leurs aspirations professionnelles respectives. Comme nous l'avons vu, les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ont cherché à mettre l'accent sur l'embaumement «scientifique» et l'aspect désinfectant de leur travail, et ce aux dépens de l'aspect plus humain de leur travail. Pour sa part, la profession médicale avait depuis longtemps comporté un volet charitable caractérisé par le travail auprès des pauvres dans le milieu hospitalier. Au cours des années «[...] the profession divested itself of its charitable moralism in favour of the turn of the century gospel of science and efficiency<sup>126</sup>». Venir en aide aux malheureux, que ce soit des malades dépourvus de ressources financières ou des affligés par la mort d'un proche, est devenu une activité de moins en moins compatible avec les services scientifiques et impersonnels qui caractérisaient la vie professionnelle au tournant du siècle.

Il appert que la similitude de l'expérience des entrepreneurs de pompes funèbres et de celle des médecins a fait en sorte que les membres de l'A.E.P.F.M. ont souvent tenté d'imiter l'exemple de ces derniers. Bien que plusieurs autres groupes s'acheminant vers le professionnalisme auraient pu servir d'exemple aux entrepreneurs de pompes funèbres, il est clair que la profession médicale a été la plus influente. Cependant, la relation a

---

<sup>125</sup> La complémentarité des buts de la profession et du bien public est le sujet d'un débat historique contemporain. David Naylor remet en cause la notion incontestée chez les médecins de l'époque que les intérêts de la profession médicale correspondaient aux intérêts de la majorité des citoyens. La coïncidence des réformes demandées par les entrepreneurs de pompes funèbres et l'intérêt public sera abordée plus loin. Voir NAYLOR, David, *Private Practice, Public Payment: Canadian Medicine and the Politics of Health Insurance, 1911-1966*, Toronto, McGill-Queen's Pr., (1986), et HOWELL, Colin. "Back to the Bedside: Recent Works on the History of Medicine in Canada - Review Essay", *Acadiensis*, Vol.17, No.2, (1988), p.189-190

<sup>126</sup> HOWELL, Colin, "Back to the Bedside", *Ibid.*, p.192

également bénéficié aux membres de la profession médicale. En effet, les médecins semblent avoir considéré que les entrepreneurs de pompes funèbres pouvaient également diffuser et appuyer leur message et leurs revendications. Le Dr. S. Walker profitait d'une lettre au *Bulletin* pour faire valoir une des revendications des médecins: la collecte de statistiques démographiques. Les médecins avaient longtemps demandé la création d'un bureau gouvernemental de statistiques démographiques afin de prouver les progrès de l'hygiène publique dont ils étaient responsables<sup>127</sup>. Walker demandait aux entrepreneurs de pompes funèbres de participer à la collecte de l'information sur les causes de décès<sup>128</sup>. Même le Dr. Reid sentait l'utilité des entrepreneurs de pompes funèbres quand il envoyait au bureau du *Bulletin* une invitation et une description du programme de la réunion annuelle de la Commission provinciale de la santé publique de Nouvelle-Ecosse. Sans constituer une relation tout à fait symbiotique, il nous semble que la similitude des buts recherchés par les deux groupes ainsi que la multitude des contacts inévitables ont rendu ce rapport possible. En parlant des revues spécialisées des entrepreneurs de pompes funèbres et des médecins, Lena Simmons, rédactrice invitée du *Bulletin*, maintenait que «Our trade papers are so closely allied to the medical journals, that short articles of this kind (sur la respiration artificielle) are not at all out of place in the Ladies Department<sup>129</sup>.»

Pour les entrepreneurs de pompes funèbres, ce rapprochement avec les médecins, en vue de s'intégrer au monde de la santé publique et de promouvoir l'embaumement comme procédure scientifique indispensable à la protection du public, devait contribuer à la réalisation du but ultime, soit d'élever la profession des entrepreneurs de pompes funèbres à un statut semblable, voire égal, à celui des médecins. Pour Lena Simmons, l'entrepreneur de pompes funèbres avait le devoir «[...] to prepare himself to be the

---

<sup>127</sup> HOWELL, Colin, "Reform", *Ibid.*, p.8

<sup>128</sup> WALKER, S.L. "Tuberculosis" *Ibid.*, p.28

<sup>129</sup> SIMMONS, Lena, "Mrs. Simmons Heart to Heart Talk With Her Canadian Friends", *Bulletin*, Vol.9, No.1 (avril 191), p.18

intelligent co-worker of the doctor and occupy an equal place in the esteem and confidence of the people<sup>130</sup>.» Deux problèmes ont surgi avec cette stratégie. En premier lieu, le statut professionnel des médecins, au tournant du siècle n'était pas encore incontesté, et ceci malgré leur rôle de chefs de file dans la santé publique. La résistance du public et des instances gouvernementales aux projets de vaccination obligatoire, de réformes hygiéniques des édifices scolaires et de l'adoption d'un programme d'éducation physique dans les écoles démontrait que la profession médicale ne s'était pas encore défaits de toute opposition. La peur de la maladie, le manque de confiance dans les capacités du médecin, l'inquiétude des parents face à l'usurpation de leur rôle par le médecin, les contraintes financières et les objections religieuses ont contribué au rejet, du moins partiel, des projets des médecins<sup>131</sup>. Les entrepreneurs de pompes funèbres avaient-ils pris comme modèle un professionnalisme qui n'était pas lui-même complètement atteint? Allaient-ils faire face aux mêmes méfiances et sources d'opposition que leurs confrères médecins?

Par ailleurs, C. Howell soutient que les médecins des Maritimes de la fin du XIXe siècle ont tenté d'exercer une domination sur les professions concurrentes, mais reliées à la leur, dans la santé publique. Opticiens, sages-femmes, pharmaciens et infirmières ont été visés par la profession médicale. Les médecins prêchaient, par exemple, contre la professionnalisation des infirmières, car elles seraient plus difficiles à assujettir dans la pratique médicale. En ce sens, «Doctors suggested that nurses dispense with the "scientific" study of cases and return to the "gentle touch"[...]»<sup>132</sup>. Or, les médecins ne semblent pas avoir démontré le même degré d'hostilité envers les entrepreneurs de pompes funèbres qu'ils ont manifesté contre les autres professions impliquées dans la santé publique. Doit-on en conclure que les médecins ne voyaient tout simplement pas de chevauchement de leurs responsabilités avec celles des entrepreneurs de pompes funèbres

<sup>130</sup> SIMMONS, Lena, "Lessons for the Undertaker", *Bulletin*, Vol.4, No.10, (janv. 1907), p.8

<sup>131</sup> Voir Smith, M.J., "Dampness" *Ibid*

<sup>132</sup> HOWELL, Colin, "Reform", *Ibid*, p.19

ou bien ne les considéraient-ils pas comme une menace sérieuse à leur désir de contrôler tous les aspects de la santé publique?

Malgré le fait que les entrepreneurs de pompes funèbres revendiquaient ouvertement une place au sein de l'administration des nouvelles réformes en hygiène publique, les membres de la profession médicale n'ont pas semblé considérer les intentions de ceux-ci comme une menace. La désinfection des lieux de contagion comme moyen de prévention des maladies était jugée prioritaire par les médecins, mais elle semble avoir constitué une tâche inférieure, indigne de leur profession. L'attitude des médecins envers les entrepreneurs de pompes funèbres nous fournit un premier indice expliquant pourquoi le projet de l'A.E.P.F.M., soit d'intégrer les rangs des hygiénistes par le biais de la désinfection, n'a pas réussi. La légitimité de la prétention des entrepreneurs de pompes funèbres à des connaissances et des techniques scientifiques n'était pas entièrement reconnue par la profession médicale. Les citoyens de Moncton auraient-ils les mêmes réticences que les médecins face au projet des entrepreneurs de pompes funèbres?

En étudiant les objectifs de l'A.E.P.F.M., nous avons pu démontrer que cette association cherchait surtout à faire reconnaître la profession d'entrepreneur de pompes funèbres. Le principal moyen d'atteindre ce but consistait à réorienter les services offerts par les entrepreneurs de pompes funèbres du simple arrangement des obsèques vers la préparation scientifique du cadavre et la désinfection des lieux contaminés. Ce message figurait explicitement dans les pages du *Bulletin*. Toutefois, ce changement de priorités était aussi reflété implicitement dans le nouveau rôle que l'A.E.P.F.M. voulait attribuer aux femmes. La direction de l'A.E.P.F.M. voulait que les femmes s'occupent de consoler les survivants, laissant aux hommes les tâches plus importantes, celles liées à la fumigation et à l'embaumement désinfectant. Nous démontrerons, au chapitre suivant, comment le

nouveau rôle conféré aux femmes constituait un reflet de la nouvelle orientation de l'A.E.P.F.M.

### CHAPITRE III

#### **Le rôle des femmes: embaumeure ou assistante**

Dans un article portant sur l'organisation du travail dans la confiserie Ganong à St-Stephen (N.-B.), de 1873-1945, M.E. McCallum concluait qu'une division du travail selon le sexe a été établie et maintenue parce que la direction et les employés croyaient fermement que le rôle de la femme au sein de la production ne devait être qu'auxiliaire, quelles que soient les compétences requises<sup>133</sup>. L'auteure se basait sur deux principes théoriques. Premièrement, plusieurs anthropologues ont établi qu'une division du travail selon le sexe est un phénomène universel, existant dans toutes sociétés passées et présentes. D'après cette théorie, les définitions culturelles de ce qui constitue un travail approprié pour chaque sexe peuvent varier d'une société à l'autre, mais le travail effectué par l'homme sera toujours jugé plus important. Si les hommes préparent la nourriture et tissent les vêtements dans une culture donnée, la société entière attribuera une plus haute valeur à ces tâches<sup>134</sup>. Deuxièmement, les plus récentes recherches sur le monde du travail soulignent que ce qui constitue le travail dit «qualifié» est déterminé socialement et, de par le fait même, varie selon le contexte spatio-temporel. Dans le monde capitaliste du début du XXe siècle, le travail accompli par la femme, que cela soit dans la sphère domestique ou à l'usine, a été considéré comme «non qualifié»<sup>135</sup>.

---

<sup>133</sup> McCALLUM, Margaret, "Separate Spheres: The Organization of Work in a Confectionery Factory; Ganong Bros., St. Stephen, New Brunswick", *Labour/Le travail*, Vol. 24, (1989), p.69-90

<sup>134</sup> IMRAY, Linda et als., "Public and Private: Marking the Boundris" dans GAMARNIKOW, Eva. *The Public and the Private*, Londres, (1983), dans McCALLUM, Margaret, *Ibid.*

<sup>135</sup> HERRON, Craig et als.. "On the Job: Confronting the Labour Process in Canada", Montreal, (1986), p.26-30 dans McCALLUM, Margaret. *Ibid.*, p.70



Plusieurs anthropologues féministes ont critiqué la rigidité des hypothèses de la subordination universelle des femmes et de la relation dichotomique entre les sphères domestique/féminine et publique/masculine. Certains lui reprochent de ne pas tenir compte des autres formes de pouvoir, plus «informels», qu'exercent les femmes. L'historien Roger Chartier, pour sa part, écrit que ce pouvoir peut s'exprimer en termes de «contre-pouvoir séducteurs, secrets et illicites» et d' «écarts et manipulations» au pouvoir masculin.<sup>136</sup> D'autres chercheurs prétendent que des travaux qui portent leur attention uniquement sur la dichotomie homme/femme, aux dépens de tous les autres clivages sociaux, brossent un tableau incomplet des sociétés étudiées.<sup>137</sup>

Malgré ces quelques critiques, il nous semble que l'étude de McCallum peut servir d'explication, du moins partielle, des motifs qui ont poussé la direction de l'A.E.P.F.M. à mettre de l'avant les aspects dits «scientifiques» et «hygiéniques» de leur travail, aux dépens de ceux ayant trait aux domaines de la cérémonie funèbre et de l'apaisement des survivants. L'objet de cette section, par contre, n'est pas d'examiner la «féminisation» de la profession d'embaumeur. L'historienne Johanne Collin, auteure du livre *Changement d'ordonnance: Mutations professionnelles, identités sociales et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec, 1940-1980*<sup>138</sup>, décrit la féminisation dans les termes suivants: «Le simple fait que les femmes accèdent à un fief masculin ne suffit pas pour parler de féminisation. Ce n'est qu'à partir du moment où leur accession à un secteur masculin cesse d'être limitée à quelques individus isolés pour devenir un phénomène collectif, ayant une résonance sociale particulière, qu'il sera possible de parler de

---

<sup>136</sup> CHARTIER, Roger, "Différences entre les sexes et domination symbolique", *Annales ESC*, Vol.4, (juillet-août 1993), p.1010. Voir aussi, YARAGISAKO, Sylvia. "Mixed Metaphors: Native and Anthropological Models of Gender and Kinship Domains" in FISHBURNE-COLLIER, Jane et YARAGISAKO, Sylvia (éd.), *Gender and Kinship: Essays Toward a Unified Analysis*, Stanford, Stanford U. Pr., (1987), p.111

<sup>137</sup> YARAGISAKO, Sylvia, *Ibid.*

<sup>138</sup> COLLIN, Johanne, *Changement d'ordonnance: Mutations professionnelles, identités sociales et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec, 1940-1980*, Québec, Boréal, (1995), 239p.

féminisation<sup>139</sup>.» Or, contrairement à la profession pharmaceutique, la profession d'entrepreneur de pompes funèbres n'a jamais été «féminisée». De plus, le travail accompli par les femmes étudiées ici n'a jamais été rémunéré. De ce fait, des comparaisons avec toute l'historiographie en regard de la professionnalisation du travail des femmes (téléphonistes, infirmières, etc.) ne tiennent pas. Nous étudions le rôle des femmes afin d'illustrer les préoccupations changeantes de l'AEPFM plutôt que de mettre à jour le rôle changeant des femmes dans cette profession.

### 1. La femme embaumeure

Dès les premiers numéros du *Bulletin*, le rôle des femmes dans la profession en émergence a fait couler beaucoup d'encre. La justification d'une telle préoccupation provenait de ce que maints correspondants ont rappelé les origines lointaines de l'apport des femmes dans ce domaine. Les apologistes écrivaient «[...]it is no twentieth century innovation[...]»<sup>140</sup> citant l'ouvrage accompli par la Vierge Marie et Marie-Madeleine dans la mise au tombeau du Christ comme illustration concrète de l'implication des femmes dans ce métier depuis des temps immémoriaux<sup>141</sup>. Pour eux, une implication plus directe des femmes dans l'exécution des devoirs de l'entrepreneur de pompes funèbres était non seulement légitime mais naturelle. Soulignons également que la pudeur victorienne paraît avoir motivé plusieurs personnes à revendiquer une place pour la femme dans ce métier. Selon un article du *Bulletin*, publié en 1911, «[...] an able lady assistant[...] » s'avérerait vitale dans le cas du décès de sexe féminin car tandis que l'entrepreneur de pompes funèbres s'occuperait des documents légaux (certificat de décès, permis d'enterrement, etc.) «[...]she (la femme assistante) can go ahead and prepare the remains for embalment,

<sup>139</sup> *Ibid.*, p.26

<sup>140</sup> HESSER, C.W., "The Lady Embalmer", *Bulletin*, Vol.5, No.5, (août 1907), p.27-29

<sup>141</sup> BLACKBURN, P.N., "The Lady Assistant and the Undertaker" (tiré du *Western Undertaker*) , *Bulletin*, Vol.9, No.3 (juin, 1911), p.27

such as washing the remains, putting on the proper under garments, so that the most fastidious can find nothing objectionable<sup>142</sup>». Il restait tout de même à définir le genre de travail qui serait approprié aux femmes.

Généralement, le débat a gravité autour de deux rôles possibles pour la femme: *lady embalmer* et *lady assistant*. La plaidoirie en faveur de la femme embaumeuse a été exposée, surtout, par la rédactrice invitée du *Bulletin*, Lena Simmons. La journaliste américaine avait une connaissance intime des activités associées à la procédure novatrice qu'était l'embaumement au tournant du siècle. En plus de collaborer aux publications du *Bulletin* des Maritimes et du *Sunnyside*, elle était co-fondatrice d'une école d'embaumeurs dans l'Etat de New-York et démonstratrice itinérante. Constatant que plusieurs des tâches effectuées traditionnellement par les femmes à la maison étaient désormais réalisées en usine, Lena Simmons estimait que les femmes devaient trouver un emploi à l'extérieur du foyer. Des lois, proposées et votées par les hommes, avaient nui à la situation économique des femmes, ce qui les avait obligées à chercher ce genre de travail. Sa lecture féministe du monde du travail l'incitait à revendiquer un *square deal*, ou plus précisément une place équitable pour la femme au sein de la profession. Les conditions l'obligeant à s'aventurer dans ce métier ont été provoquées par les hommes<sup>143</sup>. Par la suite, l'auteure s'est attaquée aux fausses conceptions et aux stéréotypes négatifs dont étaient victimes les femmes embaumeurs. D'une part, Lena Simmons réfutait l'idée que les femmes étaient trop craintives. Pour elle, le fait qu'elles aient résisté aux attaques des Amérindiens et qu'elles aient affronté le feu du bûcher sans fléchir a prouvé le courage des femmes à travers l'histoire<sup>144</sup>. Lorsqu'on lui disait que les femmes s'évanouissaient à la vue du sang, elle rétorquait que c'était aussi le cas pour une bonne partie de la population masculine<sup>145</sup>.

---

<sup>142</sup> *Ibid*

<sup>143</sup> SIMMONS, Lena, "Mrs. Lena Simmons, the Star Lady Correspondent of the Sunnyside Gives Truth About the Woman Embalmer", *Bulletin*, Vol.6, No.12, (mars 1909), p.7-8

<sup>144</sup> *Ibid*.

<sup>145</sup> *Ibid*.

Lorsqu'on traitait les femmes d'imprévisibles et d'indignes de confiance, Simmons ripostait «[...]from the thousands of well kept homes in every city and the armies of healthy, neatly dressed children marching to school we conclude that women are a pretty reliable sort after all<sup>146</sup>». D'autre part, plusieurs observateurs craignaient les effets néfastes de l'exercice de cette profession sur la santé physique des femmes, qui pouvaient découler de l'exposition à l'infection et aux contagions. Simmons signalait le cas des infirmières et des médecins pour calmer ces appréhensions, car ces derniers étaient davantage sensibles à ces dangers<sup>147</sup>. Par ailleurs, les critiques de la position de Simmons soutenaient que la pratique de l'embaumement par les femmes avait comme conséquence une dérogation du rang social et un ostracisme de ces dernières. L'expérience personnelle de l'embaumement ne lui permettait pas de nier catégoriquement la justesse de cette remarque. Effectivement, Simmons racontait avoir souffert du mépris public lorsqu'elle dévoilait sa spécialité: «Sometimes I have been among a gaily chattering group when someone would allude to the fact that I am an undertaker - presto! It was like a chill come upon them all<sup>148</sup>». Cet état de choses avait poussé Simmons à demeurer discrète sur ses activités professionnelles dans ses relations personnelles et à ne pas publier d'annonces publicitaires, ceci au détriment de l'avancement de sa carrière. En dépit de ces contretemps, Simmons continuait à manifester en faveur de la femme embaumeuse.

Lena Simmons, inspirée sans doute par le discours de la vague féministe américaine du début du XXe siècle, prévoyait une intégration totale de la femme au sein de sa profession. Son point de vue ne faisait cependant pas l'unanimité. En effet, il semble qu'elle soit demeurée une exception dans son désir de poursuivre une carrière de femme embaumeuse à part entière. Même la plupart des correspondants acceptant une femme

---

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> SIMMONS, Lena, "Not Half of the Truth has been Told About Women", *Bulletin*, Vol.6, No.12, (mars 1909), p.9-10

<sup>148</sup> *Ibid*

embaumeure voyaient son rôle dans une perspective plus restreinte que Simmons. Le devoir féminin serait «to embalm and beautify the body», tandis que le rôle des hommes serait «to embalm and disinfect». La majorité des correspondants envisageaient alors un rôle moins ambitieux, celui de *lady assistant*.

## 2. La femme assistante

Les arguments en faveur d'une charge d'assistante pour la femme s'appuyaient surtout sur une vision particulière de la nature féminine. Le sexe féminin, dans cette optique, était doué d'une compassion innée. D'origine divine, cette qualité se révélait indispensable quand la mort affligeait une famille, rendant la femme singulièrement disposée à consoler les endeuillés<sup>149</sup>. Simmons elle-même avait soutenu que pour qu'une femme puisse accomplir correctement son travail, elle devait être «[...] a "natural"- that is, a sympathetic woman<sup>150</sup>.» La faculté inhérente de consoler les personnes endeuillées faisait en sorte que l'embauche de la femme en tant qu'assistante était essentielle pour tous les entrepreneurs de pompes funèbres<sup>151</sup>. La femme était également dotée d'une capacité naturelle de compréhension, souvent supérieure à celle des hommes<sup>152</sup>. L'entrepreneur de pompes funèbres/embaumeur avait alors intérêt à désigner une femme comme assistante, responsable de consoler les gens affligés par la mort d'un proche. Dieu l'avait dotée d'une série de caractéristiques la rendant parfaitement qualifiée pour cet aspect du travail d'entrepreneur de pompes funèbres.

---

<sup>149</sup> WALTER, Anna, "One Mission of Women", *Bulletin*, Vol.4, No.10, (janv. 1907), p.19

<sup>150</sup> SIMMONS, Lena, "Mrs. Lena R. Simmons tells how Women Can do the Right Thing at the Right Time", *Bulletin*, Vol.7, No.2, (mai 1909), p.7

<sup>151</sup> WALTER, Anna, *Ibid.*

<sup>152</sup> "The First English Lady Embalmer", (tiré du *Undertakers' Journal* ), *Bulletin*, Vol.7, No.11, (avril 1909), p.22-24. Voir aussi, SIMMONS, Lena. "That "Yeller Janders" Brigaboo" (tiré du *Sunny side* ), *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.27-28

Outre ce don important, les femmes avaient manifesté un talent extraordinaire pour atténuer la frayeur de la mort. Certaines correspondances au *Bulletin* considéraient même que le véritable devoir féminin dans ce domaine consistait à adoucir le rituel macabre par des moyens divers<sup>153</sup>. Le lieu de prédilection de ces transformations était le service funèbre lui-même et plus particulièrement l'arrangement avec «goût» de celui-ci. Simmons maintenait que la compétence des femmes en ce qui a trait aux funérailles était en partie attribuable au fait qu'elles assistaient à un plus grand nombre d'obsèques que la majorité des hommes<sup>154</sup>. Son expérience accrue conférait à la femme une certaine expertise en matière de pompes funèbres. A titre d'exemple, les femmes en connaissaient davantage que les hommes sur les propriétés calmantes et l'importance symbolique des fleurs lors des funérailles. Tandis que plusieurs entrepreneurs de pompes funèbres considéraient les fleurs comme une parure superflue, la femme avisée y voyait un «[...]message to grief-stricken hearts» qui était «[...]symbolic of all that inspires hope and renews courage to go on living when the cold earth has closed over all that is loved<sup>155</sup>». Plus que tout autre objet, les fleurs, par leur beauté, atténuait le chagrin. Wallace exprimait la valeur des bouquets ainsi: «They (les fleurs) are mouth pieces through which God speaks to the living<sup>156</sup>.» Etant donné l'importance qu'on leur attribuait, leur utilisation inappropriée ou *inartistic* était à éviter. Son savoir floral rendait la femme indispensable pour éviter des entorses à l'étiquette funèbre comme dans le cas d'un jeune homme de 30 ans, mort de *dissipation*. Ne sachant pas que la gerbe de blé symbolisait une longue vie de travail de bonne grâce, l'entrepreneur de pompes funèbres responsable des funérailles commettait une gaucherie de taille en incluant une gerbe de blé sur le cercueil du jeune libertin<sup>157</sup>. Une femme assistante aurait évité cette regrettable maladresse. Cette volonté d'adoucir le deuil

---

<sup>153</sup> GRINELL, A.D., "Women as Embalmers' Assistants", *Bulletin*, Vol.2, No.9, (nov. 1904), p.21

<sup>154</sup> SIMMONS, Lena, "Wants to be as Free as British Subjects", *Bulletin*, Vol.2, No.2, (fév. 1905), p.20

<sup>155</sup> "Proper Use of Flowers at Funerals" (tiré du *Garland*), *Bulletin*, Vol. 9, No.2, (mai 1911), p.23-24

<sup>156</sup> GOOLD, H.G., "Flowers at Funerals", *Bulletin*, Vol.3, No.11, (avril 1909), p.17

<sup>157</sup> SIMMONS, Lena, "Wants To be as Free", *Ibid.* p.19

avec une réforme funéraire inspirée par les femmes, s'insérait dans un mouvement plus large.

Dans son livre *The Feminization of American Culture*<sup>158</sup>, Ann Douglas a démontré que les femmes de la classe moyenne américaine, se sentant inutiles dans la société industrielle du XIXe siècle dominée par les hommes, ont exercé une influence considérable sur les seuls domaines ouverts à elles, soit l'art et la littérature. Les valeurs esthétiques exprimées par ces femmes se retrouvent encore dans la culture américaine contemporaine. Ce qu'on a appelé la littérature de consolation figure parmi les aspects artistiques touchés par cette emprise féminine. Ces récits ayant comme thèmes la nature du ciel, la vie après la mort et le deuil, ont contribué, au tournant du siècle, au façonnement d'une image moins effrayante de la mort. Le ciel, lieu onirique étranger à l'expérience humaine, a été remplacé par un ciel «terrestre», endroit très semblable à la terre et où ont lieu les retrouvailles familiales après la mort. Or, il semble que l'influence de ces femmes s'est étendue au-delà de la littérature de consolation, allant même jusqu'à l'élaboration d'une conception nouvelle et plus rassurante des cérémonies funèbres. A l'écart du véritable pouvoir dans cette profession naissante, les femmes se sont dénichées des responsabilités dans les domaines de la consolation des affligés et de l'embellissement des services funèbres.

Les effets à long terme de la mainmise des femmes sur la culture nord-américaine au cours du XIXe siècle, identifiés par Douglas, ne sont pas contestés par cette démonstration. Dans le domaine du cérémonial de la mort, il semble que plusieurs des réformes funéraires introduites par les *lady assistants* du tournant du siècle, comme le symbolisme floral, ont jeté les bases du service funèbre actuel. Il faut cependant se rendre compte que, malgré son importance durable, l'attribution aux femmes et l'accaparement par les femmes de ce rôle au sein de la profession ne constituaient aucunement une tentative de la part des responsables

---

<sup>158</sup> DOUGLAS, Ann, *The Feminization of American Culture*, New York, Doubleday, (1977), 403p.

de l'A.E.P.F.M. de mettre les épouses et les soeurs des membres de l'association sur un pied d'égalité avec leurs époux et frères entrepreneurs de pompes funèbres. L'A.E.P.F.M. n'était point un bastion du mouvement féministe. Un rappel du discours sur la professionnalisation tenu par les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes est nécessaire afin de jeter une lumière nouvelle sur les motivations de l'association à l'égard des femmes.

Comme nous l'avons vu, le but primordial de l'A.E.P.F.M. tel qu'exprimé dans le *Bulletin*, était de conférer le statut de profession au métier exercé par ses membres. L'intégration des entrepreneurs de pompes funèbres au sein de l'administration de la santé publique, entre autres, par le biais de la promotion de l'embaumement comme moyen de désinfection des cadavres morts de maladies contagieuses, était jugée essentielle à la réussite du projet. Ces circonstances ont mené les membres de l'association à repenser l'importance relative de leurs diverses fonctions. L'embaumement serait dorénavant considéré comme la fonction principale du travail de l'entrepreneur de pompes funèbres, car il assurait un avenir prometteur aux membres de la profession. Parallèlement, les services de consolation étaient relégués au second plan, du moins en théorie, par rapport à la préservation du cadavre. La capacité culturelle des femmes à soulager les affligés, leur don d'atténuer les aspects horribles de la mort, et les effets de la pudeur victorienne sont autant de facteurs qui ont aidé à définir le nouveau rôle des femmes. Mais, à notre avis, c'est principalement la hiérarchisation nouvelle des multiples tâches de l'entrepreneur de pompes funèbres qui explique pourquoi les femmes se sont vues attribuer un rôle lié au cérémonial funèbre et au réconfort des survivants.

C'est en ce sens que cet examen du rôle des femmes dans les entreprises de pompes funèbres rejoint les principes théoriques énoncés dans l'article de McCullum. Dans le cas des employées et des employés de la confiserie Ganong, l'importance relative des fonctions



effectuées par les deux sexes était bien définie. En effet, malgré la dextérité considérable requise par la force ouvrière féminine embauchée dans les étapes de la finition (enrobage, emballage décoratif, etc.), seule la fabrication (mélange des ingrédients, cuisson, etc.), domaine exclusivement masculin, a été considérée comme étant un travail «qualifié». Or la division du travail selon le sexe était certes moins tranchée dans le *funeral directing* qu'à l'usine Ganong. La nature même du travail de l'entrepreneur de pompes funèbres l'obligeait à s'impliquer dans tous les aspects relatifs à la profession, y compris dans les relations avec les familles et dans l'arrangement des services funèbres. Toutefois, notre analyse du discours de l'A.E.P.F.M. révèle que la direction de l'organisation envisageait le jour où l'embaumement serait considéré comme une procédure «scientifique» et essentielle au bien-être public. Il serait le domaine exclusif d'un groupe d'experts ayant des connaissances spécialisées, effectuant un travail hautement qualifié. Tout indique que ce groupe sentait que les critères, socialement déterminés, de ce qui constituait un travail qualifié et important évoluaient; le caractère scientifique de celui-ci l'emportait sur sa valeur artistique. Dans ce contexte, la participation des femmes aux activités reliées davantage à l'embellissement des services funèbres ne menaçait aucunement la place prépondérante des hommes au sein de cette profession. La femme assistante telle qu'envisagée ici s'occuperait du côté non-scientifique - jugé moins important - du travail de l'entrepreneur de pompes funèbres. Encore une fois, voilà une manifestation concrète d'un phénomène social universel: l'embauche des femmes dans un domaine jugé moins essentiel, en l'occurrence la consolation des survivants et l'adoucissement du cérémonial funèbre. Il nous semble alors qu'une analyse de la participation féminine dans cette profession révèle d'une façon originale que le but de l'A.E.P.F.M. était de réduire l'importance de certaines de leurs activités traditionnelles en faveur de la pratique nouvelle de l'embaumement désinfectant et de la désinfection des salles où une personne était morte des suites d'une contagion. Dans l'optique des écrits anthropologiques cités par McCullum, le recrutement soutenu des femmes dans certains secteurs de la profession signifie que ces secteurs

revêtaient une importance de plus en plus faible par rapport aux autres activités de l'entrepreneur de pompes funèbres.

En dépit de l'appel de Wallace à toutes les femmes au Canada <sup>159</sup>, ce recrutement de la main-d'oeuvre féminine dans les Maritimes a surtout visé les épouses, les filles et les soeurs des entrepreneurs de pompes funèbres. Plusieurs articles les incitaient à assister aux réunions annuelles. Il est impossible de déterminer avec certitude le niveau de participation féminine atteint durant ces années. Le cas de Madame O'Neil, épouse de David J. O'Neil, entrepreneur de pompes funèbres de Saint-Jean (N.-B.), demeure exceptionnel. Devenue la première embaumeuse dans les provinces maritimes, elle a été mise en nomination officieusement à la présidence de l'A.E.P.F.M. selon un rapport du *Nomination Committee*, en 1909. Ce geste a été posé par le comité en reconnaissance de ce que les membres ont décrit comme étant «[...]the interest that is being taken by the ladies in our convention work[...]»<sup>160</sup>. Elle n'a toutefois jamais occupé le poste en question. Par ailleurs, son nom n'est apparu en aucun temps dans la liste des membres de l'association qui paraissait à la fin de chaque numéro du *Bulletin*. La mise en nomination d'une part et l'exclusion de la liste des gens pratiquant la profession d'autre part nous amènent à poser les questions suivantes: l'inclusion des femmes dans la profession est-elle réellement souhaitée ou est-ce un exemple du traitement réservé aux femmes qui osent empiéter sur un terrain masculin? Visait-on une intégration véritable de toutes les femmes, mais en passant d'abord par les femmes de la parenté qu'on connaît davantage, ou voyait-on les membres féminins de la famille comme une source de main-d'oeuvre à bon marché apte à s'occuper des fonctions moins importantes dans l'entreprise de pompes funèbres? Une étude sur O'Neil apporterait sans doute des éléments de réponse. L'examen de ces questions dépasse

---

<sup>159</sup> WALLACE, F.W., "Vice-President and Mrs. Stone Honored", *Bulletin*, Vol.7, No.1, (avril 1909), p.19

<sup>160</sup> CALHOUN, W.E. at als., "Nomination Committees' Report", *Bulletin*, Vol.7, No.4, (juillet 1909), p.40

le cadre que nous nous sommes fixé dans cette partie qui s'intéressait avant tout au rôle des femmes dans le contexte des préoccupations changeantes de l'A.E.P.F.M.

Le rôle joué par les femmes dans le *funeral directing*, étudié à la lumière des théories selon lesquelles le travail accompli par la femme est toujours jugé d'une importance inférieure à celui effectué par l'homme, indépendamment de la culture analysée, semble confirmer l'idée que l'A.E.P.F.M. pensait que l'embaumement, et non les autres services associés au métier, mènerait les entrepreneurs de pompes funèbres à la terre promise du statut professionnel. Le tout, cependant, reposait sur l'acceptation par le public de l'embaumement comme procédure scientifique, capable d'enrayer des épidémies. Autrement dit, si les clients continuaient à associer cette occupation aux services liés aux funérailles et à la consolation, au lieu de l'embaumement et de la désinfection, le projet serait voué à l'échec. Gagner la confiance du public afin de l'«éduquer» sur les mérites des techniques nouvelles guidait alors les actions de l'A.E.P.F.M. Plusieurs stratégies ont été employées à cette fin.

## CHAPITRE IV

### **Une stratégie tripartite**

Une fois l'association fondée et les buts clairement énoncés, il fallait que la direction de l'A.E.P.F.M. mette en branle des stratégies qui mèneraient à la réalisation des objectifs. Comme pour la plupart des autres professions d'alors, les entrepreneurs de pompes funèbres ont déterminé que certaines conditions devaient préexister pour que le projet ait des chances de réussir. Parmi ces conditions préalables, on retrouvait la présence d'un personnel compétent, instruit dans les techniques spécialisées de la profession. C'est pour cette raison que l'A.E.P.F.M. faisait de la formation de ses membres une priorité grandissante.

#### **1. La formation des embaumeurs**

L'ascension au statut de profession pour un groupe exerçant une occupation quelconque repose principalement sur la maîtrise de connaissances et de techniques dites scientifiques par les membres de ce groupe. Par ailleurs, plus ces connaissances et ces techniques sont jugées essentielles au bien-être de la société, plus le statut de la profession est élevé aux yeux du public. Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes prétendaient déjà disposer d'une foule de connaissances scientifiques et ils espéraient en acquérir davantage en s'impliquant dans l'administration de la santé publique et de la prévention des maladies contagieuses. Afin de s'assurer que chacun des membres puisse

avoir accès à cette information, l'A.E.P.F.M., à travers les pages du *Bulletin*, a mis l'accent sur l'éducation. N.L. Brennan, président de l'A.E.P.F.M. en 1910, résumait l'importance d'instruire tous les membres de la façon suivante: «Higher education should be the watchword of every member as the time is coming when the members will be classed according to their standing and ability, as the reputation of any association should not depend upon a dozen members or so but upon every member it contains<sup>161</sup>.»

L'entrepreneur de pompes funèbres des Maritimes avait à sa disposition plusieurs façons d'acquérir le savoir scientifique tant convoité par l'A.E.P.F.M. Le moyen d'apprentissage préféré a été sans aucun doute l'invitation d'un «démonstrateur» américain. L'histoire de l'arrivée de ces maîtres ambulants commence, nous l'avons vu, en 1893 lors de la visite de Clark à Saint-Jean (N.-B.). Une vingtaine de personnes ont été initiées aux techniques d'embaumement ou ont pu les perfectionner. En 1902, A. Renouard a offert ses services d'expert en embaumement à un groupe rassemblé dans la ville loyaliste, où il a fondé l'A.E.P.F.M. A la suite de ces deux visites, les démonstrations ont eu lieu principalement lors des congrès annuels. La liste des invités aux réunions annuelles de l'A.E.P.F.M. contient les plus grands noms de la profession d'embaumeur aux Etats-Unis: 1902, A. Renouard de New York, (N.Y.); 1903, A.J. Dodge de Boston; 1904, C. Genung de Waterloo (N.-Y.) et L. Simmons de Syracuse (N.-Y.); 1905, H.S. Eckels de Philadelphie; 1906, A.J. Dodge; 1907 et 1908, L. Simmons; 1909, C. Genung; 1910, G.B. Dodge de Boston; 1911 et 1912, A.J. Dodge.

L'information qui porte sur les congrès annuels de l'A.E.P.F.M. nous parvient exclusivement de comptes rendus publiés dans le *Bulletin*. Toutefois, les indications au sujet de l'éducation et le contenu des conférences et démonstrations sont souvent

---

<sup>161</sup> BRENNAN, N.L., "The President Makes an Early Start - Gives Signs of Successful Work for the Coming Year - Back Him Up", *Bulletin*, Vol.7, No.5, août 1909), p.25

imprécises. Des indications telles «The balance of the morning session was taken up by lectures delivered by Prof. Dodge<sup>162</sup>» sans précision aucune, abondent. Nonobstant ces lacunes, la revue contient une série de renseignements qui nous permet de saisir la nature du programme éducatif de l'A.E.P.F.M. Soulignons tout d'abord que les invités américains portaient le double titre de conférencier et de démonstrateur. En faisant cette distinction, la direction du *Bulletin* souhaitait mettre l'accent sur les aspects théoriques et pratiques des sessions éducatives de même que sur le lien entre les deux. En 1909, lorsqu'il prononça un discours sur les avantages des associations professionnelles et sur l'importance de la législation pour l'avancement de cette profession, C. Genung occupait le rôle de conférencier. Il s'est également permis de conseiller aux entrepreneurs de pompes funèbres présents de se préparer à l'avènement de lois régissant la profession, car «[...]laws would come to Canada as sure as the sun rises and sets<sup>163</sup>.»

Pendant le même congrès, Genung portait également le chapeau de démonstrateur: Le maître embaumeur a fait part de son expérience sur un cadavre lors d'une séance d'une durée de deux heures et demie<sup>164</sup>. La professeure L. Simmons était consciente des deux volets de son travail comme conférencière experte mais elle ne se gêna pas pour dévoiler sa priorité: «We wish to talk of all subjects of interest to the profession, legislation, sanitation, disinfection, the changes in embalming fluids, the relation of doctors and ministers to the funeral directors and embalmers, but more than all the rest we want to learn to embalm bodies so they keep and look well<sup>165</sup>.» En fait, Simmons manifestait le désir de se consacrer aux travaux pratiques, sans pour autant oublier de parler des autres aspects de la

---

<sup>162</sup> "Snow's Funeral Parlors, Halifax - The Ninth Annual Meeting of the Maritime Funeral Directors' Association, held at the Old Garrison City of Halifax, August 29th, 30th and 31st, 1911", *Bulletin*, Vol.9, No.6, (sept. 1911), p.20

<sup>163</sup> "Seventh Annual of the Maritime Funeral Directors' Association", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.17

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> SIMMONS, Lena, "Mrs. Simmons Shows Her Womanhood. Defends Her Sex. Loves Her Canadian Class", *Bulletin*, Vol.6, No.5, (août 1908), p.23

profession<sup>166</sup>. En 1910, le professeur G.B. Dodge, pour sa part, prononça un discours instructif sur le corps humain «[...] as preliminary to his work for the afternoon in demonstrating<sup>167</sup>.»

La polyvalence des présentations des Américains illustre comment l'A.E.P.F.M. espérait trouver une combinaison judicieuse entre la théorie et la pratique qui aiderait à l'avancement de sa cause. L'habileté à mettre en pratique les connaissances acquises lors des séances des congrès était évidemment nécessaire à l'acceptation des projets des entrepreneurs de pompes funèbres par le public. L'embaumement constituait une manifestation concrète des «progrès» dans la préparation des cadavres et par conséquent ils espéraient que cette pratique allait ouvrir la porte à une implication plus directe dans le monde de la santé publique. Cependant, ces conférences/démonstrations avaient une utilité plus directe pour les entrepreneurs de pompes funèbres. S'inspirant de l'expérience américaine, ils espéraient la création éventuelle d'un bureau d'examen dont les membres seraient nommés par le gouvernement. J.C. Olive, président de l'A.E.P.F.M. en 1909, défendait ouvertement la mise sur pied de ces organismes<sup>168</sup>. Le but des présentations serait alors partiellement axé sur l'apprentissage de techniques et de connaissances qui permettraient aux entrepreneurs de pompes funèbres de réussir l'examen de qualification une fois le bureau d'examen établi. En 1907, L. Simmons orientait ses présentations en ce sens. «Mrs. Simmons is to do her best in three days to give the class assembled what usually takes her that many weeks with an American class to enable them to pass a state board examination<sup>169</sup>.» Quatre ans plus tard, l'A.E.P.F.M. fait encore appel à ses services: «There is a movement a foot to have her (Simmons) to the Maritime Provinces and open a

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> "The Eighth Annual Convention of the M.F.D.A. Held At the Old Loyalist City, Sept. 6, 7, 8 and 10", *Bulletin*, Vol.8, No.6, (sept. 1910), p.12-13

<sup>168</sup> WALLACE, F.W., "Report of Committee on President's Annual Address", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.22

<sup>169</sup> "Fifth Annual Meeting of the Maritime Funeral Directors' Association at Charlottetown, P.E.I., Oct. 8th, 9th and 10th, 1907", *Bulletin*, Vol.5, No.7, (oct. 1907), p.21

two week's class to teach embalming and how to pass examinations to procure licenses. The day is not far distant when each one entering the profession will need these qualifications<sup>170</sup>.» La section suivante portera sur la concrétisation du projet législatif.

La direction de l'A.E.P.F.M. exhortait continuellement ses membres à participer aux ateliers lors des congrès. D'une part, l'invitation de conférenciers/démonstrateurs impliquait des déboursés importants et l'accomplissement d'un travail considérable<sup>171</sup>. D'autre part, on rappelait aux membres que les entrepreneurs de pompes funèbres refusant de s'instruire et de se tenir au courant des nouvelles techniques se verraient exclus de la profession. F.M. Brown, président de la *Nova Scotia Funeral Directors' Association*, avertissait les entrepreneurs de pompes funèbres de la Nouvelle-Ecosse que «[...]unless you can educate yourself to do all the work pertaining to undertaking, it will be only a matter of time when you will have to take a back seat and an educated person will take your place<sup>172</sup>.» Dans cette même veine, G.D. Wright, président de l'A.E.P.F.M. en 1907, prévenait ses confrères que s'ils ne profitaient pas d'un cours spécial de deux semaines, offert par A.J. Dodge au coût de 10\$ par étudiant et comprenant 30 conférences et démonstrations, ils seraient rapidement remplacés par des jeunes, plus qualifiés. Les avertissements, les rappels et les encouragements incessants de la part de la direction de l'A.E.P.F.M., à travers des pages du *Bulletin*, aux membres de l'association, indiquent que l'éducation était jugée primordiale pour ces hommes. Toutefois, ils dénotent aussi une certaine résistance, ou indifférence, de la part des membres de l'A.E.P.F.M. Les formes et le degré de résistance ou d'indifférence des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton seront abordés plus loin.

---

<sup>170</sup> "Mrs. Lena R. Simmons in Active Work Again", *Bulletin*, Vol.9, No.1, (avril 1911), p.23

<sup>171</sup> BROWN, F.M. "President Brown Asks Nova Scotia Association to do Their Duty", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.19

<sup>172</sup> *Ibid.*



L'embauche d'un spécialiste des Etats-Unis pour former les entrepreneurs de pompes funèbres de l'A.E.P.F.M. sur les plus récents développements technologiques n'était cependant pas le seul moyen par lequel l'association des Maritimes a cherché à éduquer ses membres. Certains membres de l'A.E.P.F.M. fréquentaient des collèges américains d'embaumement. A. Renouard de New York, J. Clark de Cincinnati, H.S. Eckels de Philadelphie, A.J. Dodge de Boston et L. Simmons et C. Genung de Syracuse, tous conférenciers invités à un ou plusieurs des congrès de l'A.E.P.F.M., possédaient leurs propres écoles d'embaumement et de techniques en thanatologie dans leurs villes d'origine. La prolifération de ces collèges s'insérait dans le contexte de la création des universités aux Etats-Unis, institutions de haut savoir qui légitimaient les aspirations professionnelles de plusieurs groupes. Selon B. Bledstein «By and large the American university came into existence to serve and promote professional authority in society. More than in any other Western country in the last century, the development of higher education in America made possible a social faith in merit, competence, discipline, and control that were basic to accepted conceptions of achievement and success<sup>173</sup>.»

L'A.E.P.F.M. a informé ses membres de la fondation de nouveaux collèges aux Etats-Unis et au Canada. L'article intitulé «A New School under Able Lecturers and Demonstrators<sup>174</sup>» allait en ce sens. Renfermant une photographie et une courte biographie flatteuse des trois fondateurs, cet article faisait l'éloge du *Barnes School of Anatomy, Sanitary Science And Embalming* de Boston. Plus qu'un simple reportage traitant de la profession aux Etats-Unis, l'article était rédigé dans le but d'inciter des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes à venir profiter des connaissances disponibles chez les Américains. En l'absence d'une institution du même genre dans les Maritimes, plusieurs entrepreneurs de pompes funèbres, comme N. L. Brennan, ont poursuivi leur formation aux Etats-Unis. Brennan mentionnait en 1909 qu'il suivait un cours tous les ans au

<sup>173</sup> BLEDSTEIN, Burton, *The Culture of Professionalism; the Middle-Class and the Development of Higher Education in America*, N.-Y., Norton (1976), p.90

<sup>174</sup> "A New School Under Able Lecturers and Demonstrators", *Bulletin*, Vol.4, No.12, (mars 1907), p.7-8

*Renouard's School of Embalming and Funeral Directing* de New-York. Il ajoutait qu'au moins un employé de sa firme allait à l'étranger afin de se tenir au courant des améliorations techniques en embaumement<sup>175</sup>.

Selon un article paru en janvier 1909 dans le *Bulletin*, intitulé «As Seen in New York», tiré de la revue *Sunnyside* de New-York, W.E. Campbell et Mlle A. O. Neil du Nouveau-Brunswick «[...]are agitating the question of forming an embalming school for the Maritime Provinces<sup>176</sup>». Il serait téméraire, à partir de cette seule indication, de conclure que l'A.E.P.F.M. avait l'intention de fonder une école permanente d'embaumement dans les Maritimes. Une confusion terminologique était peut-être à l'origine du problème. La manchette de l'article, cité plus haut, annonçant un cours de deux semaines offert par A. J. Dodge en 1907, proclamait *Embalming School for Maritime Provinces*<sup>177</sup>. Le terme *embalming school* semble vouloir indiquer une classe en embaumement plutôt qu'une institution permanente se spécialisant dans le domaine. Quoiqu'il en soit, il est évident que la stratégie employée par l'A.E.P.F.M. afin d'éduquer ses membres visait davantage l'invitation de démonstrateurs américains dans les Maritimes et, dans une certaine mesure, l'encouragement des membres à s'inscrire dans les collèges spécialisés aux Etats-Unis. Il est faut également noter que de pair avec une lecture régulière du *Bulletin*, Wallace recommandait fortement que chaque entrepreneur de pompes funèbres ait le manuel *Anatomy, Sanitary Science and Embalming* de A. J. Dodge dans son bureau<sup>178</sup>.

---

<sup>175</sup> "N. Lewis Brenan, President of the Maritime Funeral Directors' Association 1909-1910", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.41

<sup>176</sup> "As Seen in New York", (tiré du *Sunny side*), *Bulletin*, Vol.6, No.10, (janv. 1909), p.24

<sup>177</sup> WRIGHT, G.D., "Embalming School For Maritime Provinces", *Bulletin*, Vol.4, No.12, (mars 1907), p.20

<sup>178</sup> WALLACE, F.W., "Should be in the Office of Every Funeral Director", *Bulletin*, Vol.4, No.11, (fév. 1907), p.13

L'éducation des membres de l'A.E.P.F.M. se faisait surtout par le biais de cours offerts par des maîtres itinérants américains invités dans les Maritimes, grâce à la collaboration des compagnies manufacturières de produits liés à la profession. En plus de contribuer financièrement au fonctionnement du *Bulletin*, en publiant des annonces publicitaires, les compagnies défrayaient les coûts des congrès, y compris l'embauche de démonstrateur, comme Gérard & Godin de Trois-Rivières (Québec); Semmens & Evel, Hamilton (Ont.); Globe Casket Co., London (Ont.); Christie Bros., Amherst (N.-E.); National Casket Co.-Eckardt, Toronto; Jas. S. Elliott & Son, Prescott (Ont.)<sup>179</sup>. L'intérêt des manufacturiers était évident. Un entrepreneur de pompes funèbres bien instruit aurait tendance à se procurer les plus récents produits disponibles afin de se tenir à jour. En 1905, lorsque G.W. Christie, de la compagnie Christie Bros. d'Amherst, menaçait de retirer son soutien financier aux démonstrateurs, Wallace n'hésita pas à lui rappeler que c'était pratique courante aux États-Unis pour les compagnies de déboursier les sommes nécessaires à l'instruction des entrepreneurs de pompes funèbres américains et que «As the Funeral Director becomes better educated in his profession, we feel that it will increase the sale of the wholesale dealer's goods, and if they are educated and carry a better class of goods, the wholesale house surely reaps the benefit, and should certainly assist in defraying expenses<sup>180</sup>.»

Wallace s'est montré généralement favorable à l'idée que les manufacturiers puissent profiter d'une augmentation des ventes aux membres de l'A.E.P.F.M. en échange de leurs contributions financières au déroulement des congrès annuels. L'entrepreneur de Sussex disait aux membres «[...] do your part by giving them orders<sup>181</sup>.» L'attitude de Wallace s'explique en partie par le fait qu'il était le mieux placé pour apprécier l'importance des contributions financières au fonctionnement du *Bulletin* et de l'A.E.P.F.M. De plus,

<sup>179</sup> "What the Wholesale Men Have Done for the Maritime Funeral Directors in the Past", *Bulletin*, Vol.6, No.7, (oct. 1908), p.25

<sup>180</sup> WALLACE, F.W., sans titre, *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.17

<sup>181</sup> "Come and Meet Them - The Wholesale Houses Will Have Latest Samples and Their General Representatives Will Show Them to All Interested", *Bulletin*, Vol.5, No.6, (sept. 1907), p.24

Wallace étant la personne la plus influente au sein de l'A.E.P.F.M., il recevait la visite régulière de représentants des compagnies. Ces rencontres le disposaient à favoriser des liens plus directs entre l'A.E.P.F.M. et les compagnies manufacturières. Par ailleurs, il y voyait sans doute un des seuls moyens concrets à la fois d'éduquer et de mieux équiper les entrepreneurs de pompes funèbres de la région. Sa position de rédacteur en chef du *Bulletin* le rendait particulièrement sensible aux difficultés d'imposer le développement de la profession par la voie de l'éducation dans le contexte des Maritimes.

Le point de vue de Wallace sur la relation apparemment symbiotique entre entrepreneur de pompes funèbres et manufacturier ne faisait pas l'unanimité. Tout en remerciant les diverses compagnies de leurs contributions au déroulement des congrès, le président Brennan tenait à dire que «I wish to express myself as being opposed to allowing members of wholesale houses using the meetings of the Association as a medium for advertising themselves in so prominent a manner<sup>182</sup>.» Le parrainage constant des congrès de l'A.E.P.F.M. par les manufacturiers semble indiquer que la majorité des membres de l'association ne sont pas offusqués des conflits d'intérêts éventuels. Dans les Maritimes, les deux groupes semblent avoir tiré profit de cette situation et ont coexisté en paix.

L'éducation des membres était essentielle à la réussite du projet des entrepreneurs de pompes funèbres vu l'importance de l'acquisition de connaissances et de techniques scientifiques par un groupe qui espérait atteindre le statut de profession dans ce contexte de la montée du professionnalisation. «Higher education for the undertaker<sup>183</sup>» était un slogan souvent entendu lors des réunions de l'A.E.P.F.M. Cependant, un personnel bien instruit n'assurait pas à lui seul l'accession au statut de profession. La reconnaissance légale et le contrôle de l'accès aux rangs de la profession étaient également indispensables à l'atteinte du

<sup>182</sup> BRENNAN, N.L., "The President Makes an Early Start", *Ibid.*, p.26

<sup>183</sup> BRENNAN, N.L., "President N. Lewis Brennan's Annual Address", *Bulletin*, Vol.8, No.6, (sept. 1910), p.16

but visé. L'A.E.P.F.M. a alors entrepris les démarches pour obtenir un projet de loi réglementant le travail de l'entrepreneur de pompes funèbres.

## 2. La législation

### *L'exemple américain*

Les pressions de l'A.E.P.F.M. pour une législation sur la préparation des cadavres s'inspirent de l'expérience américaine. Les pages du *Bulletin* relataient les étapes successives qu'avaient suivies les entrepreneurs de pompes funèbres des Etats-Unis dans leurs démarches auprès des gouvernements de chaque État. Selon des correspondances avec les responsables de la profession aux Etats-Unis, le système des licences des entrepreneurs de pompes funèbres a commencé en Virginie où la première a été émise en 1894<sup>184</sup>. La mise en place de ce système était néanmoins caractérisée par une importante inégalité d'un État à l'autre. Dans certains États, la concession des licences requérait un examen strict et complet des candidats, généralement devant la Commission de la santé publique, tandis qu'ailleurs, une réglementation légère encadrait la profession. Cette situation a poussé les entrepreneurs de pompes funèbres américains à réclamer des lois plus sévères et uniformes afin de standardiser la pratique. Leurs revendications dépassaient toutefois les domaines strictement liés à la préparation des cadavres. Des membres de la *National Funeral Directors' Association* aux États-Unis proposaient la désinfection obligatoire des édifices où une personne était morte d'une maladie contagieuse, mais plus important encore, que ce travail soit effectué exclusivement par un entrepreneur de pompes funèbres licencié<sup>185</sup>. Enfin, cet organisme souhaitait voir une reconnaissance générale de la licence dans tous les États<sup>186</sup>.

<sup>184</sup> CHRISTIAN, L.T., "Reciprocity", *Bulletin*, Vol.7, No.4, (juillet 1909), p.27

<sup>185</sup> "Pending Legislation in the United States", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.20-21

<sup>186</sup> CHRISTIAN, L.T., *Ibid.*, p.27-28

Ainsi, l'A.E.P.F.M. a suivi de près les vicissitudes de la reconnaissance légale des entrepreneurs de pompes funèbres américains. Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes se sont donnés comme cause l'adoption de lois définissant leur travail en partie en raison de l'encouragement des Américains. Dans une lettre de W.P. Hohenschuh à Wallace et publiée dans le *Bulletin*, le célèbre embaumeur de l'Iowa racontait les péripéties que ses collègues et lui-même ont vécues durant les onze ans qui ont été nécessaires à l'adoption de la législation dans son État<sup>187</sup>. En plus d'offrir quelques mots de soutien moral, Hohenschuh incluait dans sa lettre une copie du projet de loi de l'Iowa, en guise de modèle pour l'A.E.P.F.M. L'article intitulé «How to Get Embalming Legislation», tiré de la revue *Sunnyside* de New-York et paru dans le *Bulletin* en 1909<sup>188</sup>, constitue un autre exemple des conseils donnés par les Américains à leurs confrères canadiens. Les embaumeurs des Etats-Unis y suggéraient la menace d'une défaite électorale comme moyen d'assurer l'adoption de la législation voulue et critiquaient du même coup la timidité avec laquelle les entrepreneurs de pompes funèbres canadiens approchaient les politiciens en vue du projet de loi qu'ils proposaient, du «[...]salaaming to the high and mighties and asking permission to peep[...]». Ils préconisaient une manière beaucoup plus directe d'atteindre leur but: «It seems to us that the only way is to take the legislative bull by the horns. Don't ask legislation as a favor, but as a right. Don't let the high and mighties smile at you any longer with their patronizing airs, but go to your legislators and ask that your bill be introduced<sup>189</sup>.» Ces commentaires s'adressaient plus spécifiquement aux membres de la *Canadian Embalmers' Association* de l'Ontario. Leur expérience dans la poursuite de la législation a servi de modèle pour l'A.E.P.F.M.

---

<sup>187</sup> HOHENSCHUH, W.P., "After Eleven Years Works See Results, Let Us Take Courage", *Bulletin*, Vol.6, No.11, (fév. 1909), p.19

<sup>188</sup> "How to Get Embalming Legislation", (tiré du *Sunnyside* ), *Bulletin*, Vol.7, No.5, août 1909), p.10, 27

<sup>189</sup> *Ibid.*, p.27

### *L'exemple ontarien*

En 1907, un comité spécial de la *Canadian Embalmers Association* présentait un projet de loi à la législature provinciale ontarienne qui sera refusé à la séance de juin. D'après un extrait du *Embalmer's Monthly*, réimprimé dans le *Bulletin*, l'échec de cette tentative des entrepreneurs de pompes funèbres de l'Ontario était attribuable au fait que «[...] the legislative committee did not give the measure the close attention that they should have done<sup>190</sup>.» Deux ans plus tard, la *Canadian Embalmers' Association* semble être considérablement mieux organisé en vue du prochain essai devant le gouvernement provincial. L'association a embauché Hohenschuh comme conférencier, pour parler de la législation aux États-Unis<sup>191</sup>. Et la collaboration d'une firme d'avocats et d'un député de la législature ontarienne a été obtenue<sup>192</sup>. Par ailleurs, notons que le comité a incité chacun des entrepreneurs de pompes funèbres à faire du lobbying auprès de leurs députés<sup>193</sup>. Enfin, le comité législatif a décidé, à l'instar des Américains, que la *Canadian Embalmers' Association* aurait intérêt à se servir des journaux pour faire avancer sa cause<sup>194</sup>. Il espérait utiliser les médias dans le but d'informer tous les Ontariens au sujet des bénéfices d'une telle loi, rangeant ainsi le public dans le camp des entrepreneurs de pompes funèbres. Les changements apportés au projet semblent avoir satisfait l'assemblée, la loi ayant été acceptée en 1911<sup>195</sup>.

---

<sup>190</sup> "Legislation in the Upper Provinces" (tiré du *Embalmer's Monthly*), *Bulletin*, Vol.5, No.3, (juin 1907), p.26

<sup>191</sup> "The Canadian Embalmers' Association to Convene Sept. 6th to 10th, 1909, at Toronto", *Bulletin*, Vol.6, No.12, (mars 1909), p.23

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> "The Canadian Embalmers' Association - Report of Committee on "Act " ", *Bulletin*, Vol.7, No.6, (sept. 1909), p.14-15

<sup>194</sup> "The Twenty-Sixth Annual Convention of the Canadian Embalmers' Association", *Bulletin*, Vol.7, No.6, (sept. 1909), p.11-12

<sup>195</sup> VAN CAMP, J.C., "Secretary J.C. Van Camp Rightly Says Have a Uniformity All Over the Dominion", *Bulletin*, Vol.9, No.2, (mai 1911), p.28-30

L'expérience ontarienne a marqué profondément l'élaboration par l'A.E.P.F.M. d'un projet de loi dans les provinces maritimes. Elle semble avoir démontré l'importance de persuader le public afin d'atteindre son but. J.C. Olive, commentant l'échec de la première tentative du C.E.A. à faire accepter un projet de loi en Ontario, avait conclu que l'A.E.P.F.M. n'était pas près à proposer une législation. Pour l'entrepreneur de pompes funèbres de Truro (N.-E.), la clé du succès résidait dans le besoin «[...] to impress upon the public that we are prepared to do our work according to certain qualifications and requirements<sup>196</sup>». Les idées de Wallace allaient dans le même sens. En parlant du refus de la loi ontarienne, il avançait l'hypothèse que ces entrepreneurs de pompes funèbres avaient échoué dans leur tentative parce que les gens ne comprenaient pas les buts et objectifs véritables du projet soumis. Afin de rectifier cette situation, Wallace suggérait à l'A.E.P.F.M. «[...]that every effort should be put forth at our annual gatherings to have our opening meetings thrown open to the public great and small and have a hustling committee go out in the high ways and by ways and compel the people to come in, then have speakers by before them our aims and objects<sup>197</sup>». Un autre moyen de parvenir à ce but avait été identifié: susciter l'aide du «secular press to advocate the passage of our much-needed legislation<sup>198</sup>». Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes semblent alors avoir examiné à fond les raisons de l'échec en Ontario, dans le but de ne pas répéter les mêmes erreurs. Inversement, l'association s'est inspirée des succès de la *Canadian Embalmers' Association*, une fois la loi adoptée.

Dans le numéro de novembre 1910, le rédacteur du *Bulletin* décidait de publier le *Embalming Act* tel que la *Canadian Embalmers' Association* le présentait au gouvernement ontarien. Sans décortiquer le document clause par clause, Wallace s'est permis de vanter

<sup>196</sup> OLIVE, J.C.B., "President J.C.B. Olive Gives Facts and the Future will Depend upon His Forethought", *Bulletin*, Vol.7, No.3, (juin 1909), p.12

<sup>197</sup> "Embalmers' Act Withdrawn", (tiré du *Undertakers Gazette*), *Bulletin*, Vol.7, No.2, (mai 1909), p.23

<sup>198</sup> "A Christmas Greeting in the Holiday Number of the Western Undertaker", (tiré du *Western Undertaker*), *Bulletin*, Vol.6, No.11, (fév. 1909), p.14



les efforts de l'association torontoise. Il signalait entre autres le bon sens des Ontariens d'avoir suivi de près les développements aux États-Unis. Ils avaient profité de ce que Wallace appelait le «[...]valued experience from their cousins in their success and failures in framing Embalming Acts and presenting them to their several State Legislatures<sup>199</sup>.» En fait, Wallace considérait que cette loi, «[...]an act as near perfection as can be[...]» , devait recevoir l'appui de tous les entrepreneurs de pompes funèbres du Canada, et que, dans le but d'enrayer les maladies contagieuses, chaque législature provinciale se devait de la ratifier<sup>200</sup>. Outre son admiration pour la loi ontarienne, un autre facteur motivait Wallace à souhaiter son acceptation au niveau national. Profitant de l'expérience américaine où les lois propres à chaque État entraînaient un manque d'uniformité sur le plan national, le secrétaire de l'A.E.P.F.M. réclamait que «[...]each province take this Act with as few changes as will meet the needs of each Province[...]» en espérant que «[...]this act should be made National as far as possible<sup>201</sup>.»

Il est donc clair que la direction de l'A.E.P.F.M. croyait que la législation était essentielle à la réalisation de ses aspirations professionnelles. Il est également bien clair que toute démarche entreprise par les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes en ce sens allait s'inspirer des expériences américaine et ontarienne. Ces circonstances expliquent en grande partie les motivations et les stratégies employées par l'A.E.P.F.M. dans sa tentative de faire accepter un *Embalmers' Act* dans les provinces maritimes.

Comme les associations américaine et ontarienne, l'A.E.P.F.M. a désigné un comité de législation qui avait pour mandat d'étudier la question de l'adoption d'un projet de loi dans les Maritimes. Il était également chargé de trouver les meilleurs moyens de faire

---

<sup>199</sup> "Embalmers' Act", *Bulletin*, Vol.8, No.8, (nov. 1910), p.18

<sup>200</sup> *Ibid.*

<sup>201</sup> *Ibid.*

accepter la loi par les gouvernements et par le public<sup>202</sup>. L'une des premières décisions prises par le comité a été de réclamer la création de trois associations professionnelles regroupant les entrepreneurs de pompes funèbres de chacune des provinces maritimes. La santé publique étant de compétence provinciale, les membres des *legislative committees* ont déterminé que l'adoption de lois régissant leur profession par chacune des législatures provinciales se ferait plus facilement par les entrepreneurs de pompes funèbres de chaque province. Ils seraient plus en mesure d'apprécier les conditions régnant dans leurs régions respectives. En 1907, à la suite des recommandations du comité, les entrepreneurs de pompes funèbres de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont mis sur pied des associations provinciales comportant leurs propres exécutifs, soient la *Nova Scotia Funeral Directors' Association*, et la *New Brunswick Funeral Directors' Association*. L'A.E.P.F.M. ne devenait pas pour autant une association désuète. En fait, cette organisation conservait ses responsabilités en matière d'éducation et de financement des congrès annuels pour tous les entrepreneurs de pompes funèbres de l'Est du Canada<sup>203</sup>. D'ailleurs, la direction de l'A.E.P.F.M. n'hésitait pas à rappeler aux membres que la formation occasionnait des coûts considérables, de sorte que l'adhésion aux deux organismes, l'A.E.P.F.M. et l'association provinciale, n'était guère redondante, mais bien essentielle<sup>204</sup>.

Trois aspects de la réglementation de la profession ont retenu l'attention particulière du comité. En premier lieu, l'A.E.P.F.M. prévoyait l'implantation d'un système de permis d'exercice réservé aux entrepreneurs de pompes funèbres ayant obtenu une licence dans leur province. De plus, le comité exigeait que la certification se fasse devant un bureau

---

<sup>202</sup> Il est impossible de déterminer avec certitude l'année de création du *legislative committee*. Il apparaît à la liste *Officers and Standing Committees of the M.F.D.A.* dans le premier numéro d'octobre 1904 du *Bulletin*, le premier numéro auquel nous avons accès.

<sup>203</sup> "Maritime and Provincial Association and Why They are Separate", *Bulletin*, Vol.9, No.1, (avril 1911), p.20

<sup>204</sup> *Ibid.*

d'examen nommé par le gouvernement et comportant habituellement des membres de la Commission de la santé publique et des embaumeurs, afin d'assurer une certaine impartialité et une légitimité aux procédures<sup>205</sup>. Enfin, l'importance grandissante de l'hygiénisme a incité les membres du comité à viser une réglementation plus rigoureuse de plusieurs aspects du travail de l'entrepreneur de pompes funèbres. Outre l'embaumement, dont il a déjà été question, le transport des cadavres d'une ville à une autre a constitué un des aspects du travail du spécialiste dans la préparation des morts que le comité a tenté de standardiser par l'action législative.

Estimant que le transport des cadavres morts de maladies contagieuses constituait une menace à la santé publique, la direction de l'A.E.P.F.M., à l'instar des entrepreneurs de pompes funèbres des États-Unis et d'ailleurs au Canada<sup>206</sup>, s'est intéressée aux lois déjà existantes dans ce domaine. Le *Bulletin* publiait, en mars 1911, une copie des règlements des compagnies de transport relatifs au transport des cadavres. De façon schématique, ils se résument ainsi: le transport des morts victimes de la lèpre, du choléra, de la variole, du typhus ou de la fièvre jaune est strictement interdit; les morts de maladies contagieuses telles la diphtérie, la rougeole, la typhoïde, etc. doivent être enroulés dans un drap saturé d'une solution de bi-chlorure de mercure et d'eau, enfermés dans un cercueil de cuivre, de zinc ou d'étain et scellé hermétiquement avant le transport; un certificat émanant d'un commissaire de la santé publique et de l'embaumeur qui a préparé le cadavre doit accompagner le cercueil; les morts qui ne sont pas décédés de maladies contagieuses doivent être transportés dans un cercueil scellé hermétiquement; le cadavre doit être accompagné d'une personne ayant le permis nécessaire; le transport des cadavres exhumés se fait de la même manière que les morts de maladies contagieuses. Une copie du certificat que doit fournir l'entrepreneur de pompes funèbres, attestant que les procédures

<sup>205</sup> OLIVE, J.C.B., "President Speaks In No Uncertain Sound", *Bulletin*, Vol.6, No.5, (août 1908), p.39-40

<sup>206</sup> "Transportation of Dead Bodies as Passed by Manitoba Legislation", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.11-14

nécessaires ont été respectées, était également publiée<sup>207</sup>. L'A.E.P.F.M. avait l'espoir que la publication de ces lois dans les pages du *Bulletin* allait, d'une part, informer les membres de l'existence d'une telle réglementation dans ce domaine, comme en témoigne la déclaration de A.W. Murray, secrétaire de la *Nova Scotia Funeral Directors' Association*: «A number wrote to me to send them rules as they never saw them, nor do they know what they are<sup>208</sup>.» D'autre part, l'A.E.P.F.M. souhaitait préparer les membres à appliquer les lois et à revendiquer une responsabilité de plus pour la profession.

### *L'exemple manitobain*

La direction de l'A.E.P.F.M. s'inspirait encore une fois des expériences vécues ailleurs. En l'occurrence, ce sont les entrepreneurs de pompes funèbres du Manitoba qui ont retenu l'attention de l'association. En 1911, lors de son congrès annuel à Winnipeg, le *Western Canadian Funeral Directors' & Embalmers' Association* faisait adopter un projet de loi par l'assemblée législative manitobaine, élaborant un système selon lequel un bureau d'examen accordait des licences pour exercer la profession d'embaumeur<sup>209</sup>. L'association du Manitoba obtenait peu après une série d'amendements aux lois manitobaines régissant le transport des cadavres. Les nouvelles lois, publiées dans le *Bulletin* de juin 1911, contenaient les mêmes stipulations que celles fournies par A.J. Murray au mois de mars. La forme du texte et les termes employés étaient comparables. Toutefois, certains ajouts précisaient davantage le rôle de l'embaumeur dans la préparation des morts de maladies contagieuses avant le transport. Les procédures à suivre dans ces cas contenaient aussi une indication supplémentaire, soit que «[...]all of which shall be done by a licensed embalmer approved of by the health officer<sup>210</sup>.» De plus, les procédures elles-mêmes incorporent

<sup>207</sup> MURRAY, A.W., "An Educational Budget from Secretary Murray of N.S. Association", *Bulletin*, Vol.8, No.12, (mars 1909), p.14-16

<sup>208</sup> *Ibid.*

<sup>209</sup> GARDINER, A.B., "Doing Practical Work in the West", *Bulletin*, Vol.9, No.2, (mai 1911), p.13-14

<sup>210</sup> "Transportation of Dead Bodies", *Ibid.*, p.11

les innovations récentes connues au sein de la profession d'embaumeur. «The bodies [...] may be received for transportation when prepared for shipment by thorough arterial and cavity injection with an approved disinfectant fluid, and wanting the exterior of the body with the same and stopping all orifices with absorbant cotton[...]»<sup>211</sup>. L'embaumement désinfectant se voyait attribuer une certaine légitimité. Cependant, la clause suivante s'est avérée le plus important changement pour les entrepreneurs de pompes funèbres du Manitoba:

No person after the first of July, one thousand nine hundred and eleven, shall embalm and prepare for transportation any body dead of a contagious or infectious disease, or embalm any dead body, or hold himself out as practising the art of embalming or practise such art, without first applying for receiving from the board a license authorizing him to do so<sup>212</sup>.

Par le biais des lois régissant le transport des cadavres, les entrepreneurs de pompes funèbres manitobains avaient réussi à faire accepter comme légitime progrès les méthodes scientifiques en usage au sein de la profession, comme l'embaumement désinfectant, et à élever le statut de la profession en faisant ajouter le terme *licensed* à celui de *embalmer*.

L'A.E.P.F.M. réalisait à partir du cas manitobain que l'implantation d'un système de licences et la mise en place d'un bureau d'examens qui accordait ces licences constituaient un pas dans la bonne voie pour leur profession. Elle voyait aussi que le seul moyen de se procurer ces bénéfices était de préparer un projet de loi pour les Provinces Maritimes. Les entrepreneurs de pompes funèbres de la Nouvelle-Écosse étaient les premiers à entamer le processus dans la région.

---

<sup>211</sup> *Ibid.*

<sup>212</sup> *Ibid.* p.13

*Une loi pour les Maritimes*

Peu après l'incorporation des associations provinciales néo-brunswickoise et néo-écossaise en 1908, l'exécutif de cette dernière s'est mis à l'oeuvre pour formuler un projet de loi régissant leur profession qu'il espérait proposer à l'assemblée législative d'Halifax. Sous la présidence de John Snow, la direction de la *Nova Scotia Funeral Directors' Association* produisait un premier document de travail et faisait du lobbying auprès des députés provinciaux au cours de l'année 1909<sup>213</sup>. Au mois de décembre 1909, l'exécutif s'est réuni à nouveau afin de préciser le projet, ce que le secrétaire de l'A.E.P.F.M. Murray a vu comme une modification des clauses «[...]that they thought would be objectionable to members of the N.S. Legislature<sup>214</sup>.» Pendant la session d'hiver 1910 de l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, le projet de loi no. 94, «An Act Relating to Funeral Directors», était débattu en chambre et rejeté par le gouvernement en place.

Déçue mais non découragée, la direction de la *Nova Scotia Funeral Directors' Association* s'est penchée sur les causes de l'échec. Selon les membres de l'association néo-écossaise, les députés en chambre avaient refusé le projet parce qu'ils ne comprenaient pas les motifs véritables des entrepreneurs de pompes funèbres. L'exécutif incitait alors tous les membres de l'Association de la province à sensibiliser les politiciens sur les bienfaits de la loi. En fait, ces derniers avaient mal interprété les buts du projet: "most of them thought it was a combine to keep up prices<sup>215</sup>.» C'était alors aux entrepreneurs de pompes funèbres de convaincre les membres de l'assemblée législative que la législation

---

<sup>213</sup> MURRAY, A.W., "Secretary Murray Sounds the Call - Let Nova Scotia Funeral Directors Act at Once - Delays are Dangerous", *Bulletin*, Vol.7, No.9, (janv. 1910), p.30

<sup>214</sup> *Ibid.*

<sup>215</sup> MURRAY, A.W., "Not Discouraged - Will Try Again", *Bulletin*, Vol.8, No.2, (mai 1910), p.23

proposée protégerait «[...] both undertaker and people [...]»<sup>216</sup>. Il est clair que la lutte pour obtenir la faveur publique était loin d'être gagnée.

Les simples membres de l'association ignoraient eux-mêmes la loi proposée, ce qui explique, en grande partie, pourquoi les députés de l'assemblée néo-écossaise n'avaient pas compris le but véritable de la proposition des entrepreneurs de pompes funèbres. Plusieurs mois après qu'il ait été rejeté par l'assemblée, le projet de loi no. 94 paraît pour la première fois dans le *Bulletin* en 1910 avec la consigne «[...]let all funeral directors read it carefully and report to the Secretary what we should have left out or suggest what we should add[...]»<sup>217</sup>. Comment les entrepreneurs de pompes funèbres pouvaient-ils faire du lobbying efficace sans connaître les particularités de ce qu'ils avançaient? L'exécutif semble avoir été conscient du problème. A maintes reprises, il a exhorté les membres à participer au processus. En 1911, le secrétaire Murray, en préparant un autre assaut de l'assemblée législative avec le projet de loi, demandait aux entrepreneurs de pompes funèbres de se rendre à Halifax «[...]and assist in preparing the Act that we propose to ask the Legislature to pass this winter for our benefit, and do not leave this matter to one or two, and after it is passed, to find fault with it»<sup>218</sup>. L'indifférence des membres ou la monopolisation des prises de décision par l'exécutif était-elles responsables de la situation? Notre examen du cas des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton y apportera des éléments de réponse. Beaucoup de travail avait été accompli par la direction sans la collaboration des membres.

Les députés pensaient que le projet de loi des entrepreneurs de pompes funèbres n'était qu'une façon pour ces derniers de contrôler les prix. Mais cela ne constituait pas la seule explication du refus du *Bill 94*. Un examen des projets proposés par les

<sup>216</sup> "Back From Newfoundland", *Bulletin*, Vol.6, No.12, (mars 1909), p.19

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> MURRAY, A. W., "An Educational Budget", *Ibid.* p.16

entrepreneurs de pompes funèbres de la Nouvelle-Ecosse et par leurs confrères de l'Ontario montre, à notre avis, une différence importante. Effectivement, la *Nova Scotia Funeral Directors' Association* proposait un projet de loi relatif aux *Funeral Directors* définis comme étant «[...]a person who prepares dead human bodies for burial, supplies coffins and caskets and funeral furnishings, officiates at the funeral and burial, having charge of the proceedings<sup>219</sup>.» Quant à la *Canadian Embalmers' Association* de l'Ontario, le projet de loi qu'il proposait s'appelait le *Embalming Act* où par *embaumeur* on entendait une personne qui se chargeait de faire «[...]the disinfection or preservation of the dead human body, entire or in part, by the use of chemical substances, fluids or gases on the body, or by the introduction of same into the body by vascular or hypodermic injection or by direct application into the organs or cavities<sup>220</sup>.» Malgré les similitudes, comme la durée du mandat et la composition du bureau d'examen, il nous semble que la *Nova Scotia Funeral Directors' Association* ait commis une erreur en misant davantage du côté des services offerts par l'entrepreneur de pompes funèbres plutôt que sur les aspects «scientifiques» de l'embaumement. Or, le contexte de la professionnalisation des différentes sphères de l'activité humaine accentuait l'importance des connaissances et des techniques dites scientifiques. Les contextes différents ont certainement contribué tant aux succès des Ontariens qu'aux insuccès initiaux des Néo-Brunswickois. Les pouvoirs politique et financier des deux associations ainsi que les caractéristiques des populations à convaincre des bienfaits des lois seraient à considérer dans une analyse comparative de fond. Quoiqu'il en soit, les entrepreneurs de pompes funèbres néo-écossais semblent avoir saboté leurs propres revendications à la légitimisation professionnelle en mettant de l'avant le travail de *funeral director* par rapport à celui de *embalmer*.

---

<sup>219</sup> "The Bill Turned Down By The Provincial Legislature of Nova Scotia", *Bulletin*, Vol.8, No.2, (mai 1910), p.11

<sup>220</sup> "As Adopted by the Canadian Embalmers' Association and to be Presented to the Ontario Legislature", *Bulletin*, Vol.8, No.8, (nov. 1910), p.11



Nonobstant les obstacles qu'a rencontrés la *Nova Scotia Funeral Directors' Association*, un projet de loi intitulé le *Nova Scotia Embalming Act* a été promulgué en 1912. Le nom du projet lui-même semble expliquer le revirement de l'assemblée néo-écossaise. Les entrepreneurs de pompes funèbres de la Nouvelle-Ecosse ont vraisemblablement déduit que la clé du succès résidait dans la promotion et la standardisation de l'embaumement plutôt que des services funéraires à cause de son lien plus direct avec la santé publique. L'acceptation d'un projet de loi en 1912 en N.-É. a fait en sorte qu'ils eurent moins à envier les entrepreneurs de pompes funèbres du reste du Canada. L'Ontario et le Manitoba n'ont promulgué des lois régissant l'activité des embaumeurs qu'en 1911. Les Néo-Brunswickois n'ont toutefois pas pu suivre d'aussi près leurs confrères de la Nouvelle-Ecosse dans leur poussée vers la législation.

La fondation de l'association provinciale du Nouveau-Brunswick, en 1908, avait été motivée, nous l'avons dit, par la prise de conscience à la direction de l'A.E.P.F.M. que la reconnaissance légale serait mieux défendue si les membres de chacune des provinces coordonnaient leurs pressions auprès de leurs assemblées respectives. Selon le président de la *New Brunswick Funeral Directors' Association*, N.L. Brennan, tout était en marche dès 1909 au Nouveau-Brunswick. Il avait même incité les membres de l'association à se hâter dans leurs préparatifs pour répondre aux exigences de la nouvelle loi une fois acceptée<sup>221</sup>. En 1910, l'exécutif de la *New Brunswick Funeral Directors' Association* se rencontrait et annonçait que «[...]the "cardinal question" to be dealt with was the bill, known as the Embalmers Act, and the presenting of the same to the New Brunswick Legislature<sup>222</sup>.» Brennan a alors soumis une ébauche de la loi qui a été débattue par les personnes présentes. Les membres de l'association néo-écossaise n'ont toutefois pas

---

<sup>221</sup> BRENAN, N.L., "President Brennan Gives Food for Thought not only to Association Members, but all Funeral Directors in Canada", *Bulletini*, Vol.7, No.8, (nov. 1909), p.15-16

<sup>222</sup> WALLACE, F.W., "Executive of the New Brunswick Funeral Directors' Association Meets at A.A. Tuttle's Parlors, Moncton, January, 13th, 1911", *Bulletin*, Vol7, No.9, (janv. 1910), p.11

semblé convaincu du dynamisme des Néo-Brunswickois. Lors d'une rencontre de la *Nova Scotia Funeral Directors' Association* en 1909, les entrepreneurs de pompes funèbres présents ont décrit le travail de leurs confrères au sein de l'A.E.P.F.M. de la manière suivante: «A general discussion followed, re the indifference of the Funeral Directors of N. B. and P.E.I. to the M.F.D.A., and their absence from the lectures and business meetings and if they did not attend better in the future, the N.S.F.D.A. would support their own and drop the M.F.D.A.»<sup>223</sup> Dans les pages du *Bulletin*, Wallace a lancé maints appels à l'action aux entrepreneurs de pompes funèbres du Nouveau-Brunswick.

*Le Embalmers' Act* du Nouveau-Brunswick n'a finalement été adopté qu'en 1922. Le retard des Néo-Brunswickois par rapport à leurs confrères néo-écossais dans le dossier législatif était peut-être lié à une opposition émanant des entrepreneurs de pompes funèbres ne faisant partie d'aucune association professionnelle. Lors de la réunion de 1910, la direction de la *New Brunswick Funeral Directors' Association* a décidé «[...] [to] use every effort [...] to get in new members and to have every fact relative to the act fully explained, as some outside the association, especially those in country districts, were of the opinion that this was a move of a few Funeral Directors to force them out of business»<sup>224</sup>. La crainte de certains entrepreneurs de pompes funèbres qu'un projet de loi les force à se retirer des affaires, avait obligé la *Canadian Embalmers' Association* à stipuler clairement dans l'acte ontarien que seuls ceux entrant dans la profession après l'adoption de la loi seraient obligés de se soumettre à un examen de qualification<sup>225</sup>. L'association néo-brunswickoise ne semble pas avoir été en mesure d'apaiser les réticences des entrepreneurs de pompes funèbres déjà en affaires. Il semble qu'il y ait eu un manque de communication entre les auteurs de la loi proposée et les gens qui seraient le plus directement touchés par

---

<sup>223</sup>MURRAY, A.W., "The N.S. Association Speaks with no Uncertain Sound - Let N.B. and P.E.I. Buckle on the Armor", *Bulletin*, Vol7, No.4, (juillet 1909), p.40

<sup>224</sup> WALLACE, F.W., Executive of the New Brunswick Funeral Directors' Association", *Ibid.*, P.11-12

<sup>225</sup> "As Adopted by the Canadian Embalmers' Association", *Ibid.* p.12

son acceptation. Selon nous, cette distanciation de l'exécutif de la *New Brunswick Funeral Directors' Association* des simples membres de l'association caractérisait la poussée législative des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes.

Pour l'A.E.P.F.M., la législation représentait un autre moyen par lequel les entrepreneurs de pompes funèbres espéraient accéder au statut de profession. La reconnaissance légale, le contrôle de l'accès à la profession, ainsi que l'élévation et la standardisation des pratiques et des compétences devaient assurer la réussite du projet. Inspirés par les expériences américaines et canadiennes, les auteurs des projets de loi voyaient les pressions auprès des politiciens provinciaux et la conquête de la confiance du public comme des moyens de prédilection pour obtenir cette législation. Cependant, ils semblent avoir sous-estimé, surtout dans le cas néo-brunswickois, l'importance d'expliquer suffisamment les conséquences de telles lois aux membres ordinaires des associations. Paradoxalement, les membres semblent s'être intéressés à la cause législative uniquement lorsqu'ils y ont vu une menace potentielle à leur commerce.

### **3. Le code d'éthique**

Un autre moyen employé par l'A.E.P.F.M. afin d'obtenir un statut professionnel consistait en l'élaboration d'un code d'éthique pour les praticiens de leur métier. Une copie de ce code paraissait régulièrement dans le *Bulletin*. Son but premier se manifestait dès les premières phrases: empêcher qu'une série de comportements jugés néfastes nuisent à l'avancement et à l'image de la profession.

En entrant dans la profession, l'entrepreneur de pompes funèbres jouissait de tous ses privilèges, mais, surtout, il contractait «[...]an obligation to exert his best abilities to

maintain its honor and dignity, to extend its usefulness, and to exalt its standing<sup>226</sup>.» Afin d'atteindre ces objectifs, le code énonçait des règles de conduite précises. Dans le but d'éviter les disputes entre deux entrepreneurs prétendant tous les deux avoir fait affaire avec un client quelconque - situation qui comporte un potentiel évident de nuisance à l'image de la profession - il stipulait que lorsque deux entrepreneurs arrivaient chez un client simultanément, ils devaient se retirer, laissant le choix à la famille. De plus, quand un entrepreneur devait accompagner un cadavre sur une longue distance, il était tenu de le céder à l'entrepreneur de la région, afin d'écartier, encore une fois, la possibilité de querelles entre membres de l'A.E.P.F.M. Le code interdisait aussi aux membres de publier des annonces publicitaires où les prix étaient clairement indiqués, cette pratique étant jugée néfaste pour la profession<sup>227</sup>. L'association considérait que l'affichage des prix était inapproprié, car il renforçait une perception erronée du public à l'égard de l'entrepreneur de pompes funèbres, c'est-à-dire celle d'un homme devenu insensible aux effets de la mort et dont les seuls intérêts sont pécuniaires.

Par ailleurs, l'entrepreneur de pompes funèbres ne devait jamais refuser un cas en temps d'épidémie. Il est clair qu'un entrepreneur qui déclinait un client de ce genre constituait une menace sérieuse à l'A.E.P.F.M. qui revendiquait un plus grand rôle dans la désinfection des cadavres et des lieux où un décès était survenu des suites d'une maladie contagieuse. Enfin, il était tenu de respecter le caractère confidentiel de la relation entrepreneur/client. Divulguer des détails intimes au sujet d'une famille causait un tort irréparable à la profession. Selon un article intitulé «Confidential Relation» publié dans le *Bulletin* en 1910: «[...]the undertaker who is gifted with the habit of gossip is solving the

---

<sup>226</sup> "Constitution and By-Laws of the Maritime Funeral Directors' Association, Organized at St. John, N.B., March 28th, 1902", *Bulletin*, Vol.8, No.8, (nov. 1910), p.10

<sup>227</sup> *Ibid.*

seeds of failure for quicker than he could poor embalming.» On mettait l'accent sur le nécessité «[...]of keeping his tongue under perfect control<sup>228</sup>.»

Outre des règlements traitant du comportement, le code faisait savoir expressément quelles qualités humaines devait posséder l'entrepreneur de pompes funèbres. Il prétendait que plus que n'importe quelle autre personne, l'entrepreneur de pompes funèbres devait être nanti d'une «[...]greater purity of character, a higher standard of morality [and] [...]more strict honor[...]»<sup>229</sup>. Le caractère délicat de ses engagements et la condition vulnérable de sa clientèle rendaient ces traits obligatoires. En plus d'être d'une moralité irréprochable, l'entrepreneur de pompes funèbres était aussi appelé à être «[...]temperate in all things<sup>230</sup>.» Le thème de la modération rejoignait la pierre angulaire de la respectabilité victorienne: le contrôle de soi. Le prestige, l'autorité et, avant tout, la respectabilité d'une profession entière étaient basés là-dessus. Tout ce qui mettait en doute la moralité des membres d'une profession menaçait la légitimité de celle-ci et de son code d'éthique, code qui devait sauvegarder le standing social et définir clairement le mandat de ses praticiens<sup>231</sup>.

L'adhésion à un code d'éthique, comme pour plusieurs autres professions naissantes au tournant du siècle, représentait un moyen supplémentaire par lequel les entrepreneurs de pompes funèbres confirmaient leurs aspirations professionnelles. Le code envoyait le message implicite aux membres de l'association que les intérêts de la profession avaient préséance sur ceux des individus. Cependant, le code se révélait important dans la mesure où il devait assurer également la dignité lors des premiers contacts avec le public, bref un professionnalisme incontestable. Déroger aux convenances de ce qui constituait un

---

<sup>228</sup> "Confidential Relations", (tiré du *Embalmer's Monthly*), *Bulletin*, Vol.8, No.4,(juillet 1910), p.23-24

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> Voir, SCULL, Andrew et FAVREAU, Diane, "The Clitorectomy Craze", *Social Research*, Vol. 53, No.2, (1986), p.243-260 et MOSSE, George. "Nationalism and Respectability: Normal and Abnormal Sexuality in the Nineteenth Century", *Journal of Contemporary History*, Vol.17, No.2, (1982), p.221-246

comportement respectable entraînerait comme conséquences non seulement la perte financière pour un entrepreneur en particulier mais nuirait irrémédiablement à l'atteinte du but ultime, un rôle dans l'administration de la santé publique par le biais de la désinfection et l'ascension au statut de profession. Un homme agissant autrement ne serait jamais considéré comme un homme de science par sa communauté. Et les membres de l'A.E.P.F.M. étaient conscients de l'image peu reluisante de la profession aux yeux du public. Changer cette perception négative de l'entrepreneur de pompes funèbres constituera un obstacle de taille pour la personne qui choisirait d'oeuvrer dans le domaine de la mort.

## CHAPITRE V

### **Une question de perception: l'image des entrepreneurs de pompes funèbres comme obstacle à la réalisation du projet**

L'exécutif de l'A.E.P.F.M. s'est efforcé de placer les intérêts de la profession avant ceux des membres individuels de l'association. Le but principal visé - élever le statut de la profession d'embaumeur/entrepreneur de pompes funèbres en l'intégrant au monde prestigieux de la santé publique - motivait cette stratégie. Les moyens de parvenir au succès étaient l'obtention de la législation qui assurerait une reconnaissance légale de la profession, la formation des membres de l'association aux techniques de pointe de la préparation des morts et de la désinfection, et l'élaboration d'un code d'éthique régissant le comportement des praticiens de la région. Cette notion d'évolution d'un statut que l'on pourrait qualifier de «pré-professionnel» vers un statut de profession légitime par ces divers moyens était tout à fait compatible avec l'image que les entrepreneurs de pompes funèbres avaient d'eux-mêmes et de leur gagne-pain. En effet, cette section visera à analyser l'image que l'entrepreneur avait de lui-même et l'image qu'il pensait que le public avait de lui. L'incompatibilité des deux images sera, en partie, à l'origine de l'échec partiel du projet de l'A.E.P.F.M.

## 1. Un homme moderne

Entre 1880 et 1910, l'entrepreneur de pompes funèbres des Maritimes a vu ses fonctions changer du tout au tout. L'élément-clé de cette transformation: l'abandon du travail de menuiserie en faveur d'une spécialisation dans la préparation des corps et l'organisation des obsèques. Selon les multiples témoignages offerts par des correspondants au *Bulletin*,<sup>232</sup> le croque-mort typique amorçait sa carrière en tant que charpentier ou fabricant de meubles. Il confectionnait un cercueil rudimentaire à la suite du décès d'un villageois ou d'un citadin. Le lien avec le métier de menuisier constituait la manière dont la profession était pratiquée auparavant<sup>233</sup>. L'absence de services après vente du cercueil était également caractéristique de l'exercice «à l'ancienne» de la profession. La préparation du cadavre ainsi que l'organisation des funérailles étaient généralement laissées aux amis ou à la famille du défunt<sup>234</sup>. L'entreprise moderne devait, par contre, délaisser ses fonctions de menuiserie et se spécialiser dans son travail sur les corps. De même, elle était appelée à veiller à la préparation des obsèques.

*Le country undertaker* Wallace Copeland, de Merigonish, en Nouvelle-Ecosse, a d'ailleurs essuyé de vives critiques de M. Wallace parce qu'il ne s'acquittait pas des tâches qui incombaient aux entreprises modernes. Selon le secrétaire de l'A.E.P.F.M., toute personne engagée dans cette profession, y compris les croque-morts de campagne, était obligée de fournir les services complets offerts par un entrepreneur de pompes funèbres moderne<sup>235</sup>. Copeland répliquait que des circonstances particulières l'empêchaient de

---

<sup>232</sup> Voir entre autres l'article "All Things Under Heaven Changes - A Wise Man Keeps Pace With the Times", *Bulletin*, Vol.8, No.4, (juillet 1910), p.14-15

<sup>233</sup> WALLACE, F.W., Sans titre, *Bulletin*, Vol.24, No.4, (juillet 1904), p.9

<sup>234</sup> BEATON, A.J., "Father Beaton Sends us a Real Christian Box of Good Ideas Directed to the Editor of the Canadian Funeral Director", *Bulletin*, Vol7, No.8 (nov. 1909), p.33

<sup>235</sup> WALLACE, F.W., "A Letter That Should Give Every F.D. Something to Think About", *Bulletin*, Vol.7, No.2, (mai 1909), p.19



satisfaire aux critères définis par Wallace<sup>236</sup>. D'une part, le prix exorbitant des cercueils obligeait le tiers des villageois à se les fabriquer eux-mêmes. D'autre part, la proximité de James Ross, entrepreneur de New Glasgow (N.-E.) qui s'occupait des cas difficiles de préservation des cadavres, lui enlevait des clients. Admettant l'existence de cas où la vente de cercueils n'était pas obligatoirement accompagnée de services subséquents, Wallace faisait tout de même preuve d'intransigeance dans ce dossier en réitérant que «[...] every one engaged in funeral directing should try to be up to the times and not simply be a salesman<sup>237</sup>». Les intérêts d'un entrepreneur ne devaient jamais faire ombrage aux intérêts de la profession en général.

Les réformes apportées par le nouveau professionnel de la mort avaient même transformé les services funèbres. Anciennement marquées par de longues homélies à la maison, à l'église et au cimetière, les funérailles modernes sont devenues une cérémonie caractérisée par la brièveté et par la réduction, sinon l'élimination complète, des signes de la mort. Comme nous l'avons vu plus haut, cette réforme a été assurée par les membres féminins des familles des entrepreneurs de pompes funèbres. Ils devaient alors, d'une part, convaincre les membres du clergé de limiter la durée de leurs sermons et, d'autre part, faire disparaître la tradition de suivre le cortège jusqu'au cimetière où les personnes devaient rester, sous un soleil de plomb ou une pluie torrentielle, jusqu'à ce que la dernière pelletée de terre soit déposée sur le cercueil. Le tout pouvait se dérouler en vingt-cinq minutes sans revêtir les traits d'un travail bâclé ou irrévérencieux<sup>238</sup>. Par ailleurs, le spécialiste de la mort était appelé à veiller à ce qu'on utilise moins le crêpe et les autres accoutrements qui accentuaient les manifestations visibles du deuil. Wallace incitait de la façon suivante les entrepreneurs de pompes funèbres à réduire les signes extérieurs de la

---

<sup>236</sup> COPELAND, Wallace., "Some Good Suggestions by Wallace Copeland, F.D.", *Bulletin*, Vol.7, No.4, (juillet 1909), p.28-29

<sup>237</sup> *Ibid.* p.29

<sup>238</sup> "All Things Under Heaven Changes", *Ibid.*, p.14-15

mort: «Let us learn to lay our dead out of sight quietly, reverently and in order with no show of trappings and leave heathen usages behind us<sup>239</sup>.» La transformation des services funèbres constituait un autre trait de modernité dans le travail de Wallace. Dans sa perception de lui-même et de son travail, l'entrepreneur de pompes funèbres du début du XXe siècle pensait se distinguer des premiers *undertakers* dans la mesure où il organisait les obsèques après la vente du cercueil et où il travaillait à rendre le service funèbre moins pénible pour les endeuillés.

A part l'abandon des activités liées à la menuiserie et à la fourniture de services autour des funérailles, l'entrepreneur de pompes funèbres moderne se démarquait de son prédécesseur d'une façon jugée fondamentale par les membres de l'A.E.P.F.M.: il pratiquait l'embaumement. Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes avaient cherché à revêtir leur occupation d'un caractère scientifique en mettant de l'avant les bénéfices de l'embaumement dans la désinfection des cadavres. En plus des avantages hygiéniques offerts, cette procédure devait leur permettre de s'intégrer au monde prestigieux de la santé publique. Il n'est alors guère étonnant que, selon l'association, l'attribut essentiel du nouveau spécialiste de la mort dût être son recours aux techniques de pointe dans la préparation des cadavres. Ce contexte incitait W.E. Cahoun, entrepreneur de Cape Station (N.-B.) à déclarer en 1909 : «I am one of the oldest F.Ds having been at it for over thirty years, long before embalming was practised. Still I can readily see the importance of that branch of the business. I hope to get out of the business before long and let a younger man more up-to-date take my place<sup>240</sup>.» Le vieux Cahoun admettait ainsi que les jeunes entrepreneurs de pompes funèbres devraient dorénavant maîtriser les techniques d'embaumement. Dans le même sens, un autre article du *Bulletin* de 1911 décrivait comment l'auteur faisait la distinction entre l'état de la profession telle que pratiquée avant

---

<sup>239</sup> WALLACE, F.W., "Reform in Wearing Mourning", *Bulletin*, Vol.8, No.6, (sept. 1910), p.42

<sup>240</sup> CALHOUN, W.E., "See the Importance of Annuals", *Bulletin*, Vol.9, No.1, (avril 1911), p.14

et après l'apparition de la préparation scientifique des cadavres. Il écrivait succinctement: «Embalming in the early days was not on as high a plan of perfection as it is to-day. In the early days anybody could be an undertaker and embalmer. Today anybody can be an undertaker, but not an embalmer<sup>241</sup>.»

Il est clair que dans l'esprit des rédacteurs et des correspondants du *Bulletin*, l'entrepreneur du début du XXe siècle n'était plus le même homme que vingt à trente ans auparavant. Les tâches accomplies et la façon de les accomplir n'étaient plus les mêmes. Conscients que tous les membres de l'association n'avaient pas encore atteint cet idéal, les rédacteurs du *Bulletin* considéraient tout de même que les mutations au sein de la profession avaient transformé fondamentalement leur occupation. Ils se voyaient dès lors comme un groupe de personnes spécialisées dans la préparation scientifique des morts.

Une appellation originale de la profession et des gens qui l'exerçaient a accompagné l'attitude nouvelle de l'A.E.P.F.M. Plus qu'un simple changement sémantique, le remplacement du terme *undertaker* par le néologisme *funeral director and embalmer* reflétait la nouvelle perception que les entrepreneurs de pompes funèbres avaient d'eux-mêmes. Un *undertaker* était associé au menuisier d'autrefois qui confectionnait un cercueil lors du décès d'un villageois. Le terme *funeral director* décrivait, par contre, un homme qui se chargeait de tous les aspects touchant de près ou de loin à la préparation du défunt et de ses funérailles, y compris la fourniture d'un cercueil luxueux. L'*embalmer* s'occupait de la préservation du mort par un procédé scientifique et hautement spécialisé qui n'avait absolument rien en commun avec les techniques désuètes d'autrefois, telle l'utilisation de blocs de glace pour ralentir la putréfaction du cadavre. Pour les membres de l'A.E.P.F.M., un changement aussi fondamental dans leur travail méritait à son tour un

---

<sup>241</sup> COUGLE, G.H., "Calls it a Profession", *Bulletin*, Vol.9, No.1, (avril 1911), p.14

changement de nom. L'augmentation du lexique occidental fait foi du désir de ce groupe de se démarquer de ses modestes origines.

La volonté des entrepreneurs de pompes funèbres de se débarrasser du terme *undertaker* n'était pas exclusivement liée à l'adoption de fonctions nouvelles. Les personnes chargées de la préparation des morts souhaitaient véritablement rompre avec l'image qu'évoquait l'ancienne nomenclature de leur art dans le public. L'image que les entrepreneurs de pompes funèbres avaient d'eux-mêmes - soit des membres d'une profession ayant subi une modernisation qui l'écartait définitivement du métier de *undertaker* exercé autrefois - ne coïncidait pas, selon le *Bulletin*, avec l'image que la population avait de cette activité professionnelle.

## 2. Le legs de Mr. Sowerberry

Glennys Howarth, auteure du livre *Last Rites : The Work of the Modern Funeral Director*<sup>242</sup>, affirme que la perception des personnes chargées de s'occuper des cadavres est forcément péjorative dans les sociétés où la mort est tabou. Ces *deathworkers* se voient souvent traités des pires épithètes possibles. C'est notamment le cas des entrepreneurs de pompes funèbres.

In common with many deathworkers, the attribute possessed by undertakers that separates them from society or emphasizes their "undesired difference" derives from their proximity to death and their handling of the corpse. They possess an ability to handle and decontaminate the dead and, like workers in other societies who perform similar tasks, they are stigmatized. Furthermore, there is a general inability to understand their business practice. Although like other private businesses they are motivated by profit, making a living from disposing of the dead is perceived as immoral or perverted. This interpretation of funeral directing leads to a belief that as a group, they

---

<sup>242</sup> HOWARTH, Glennys, *Last Rites: The Work of the Modern Funeral Director*, Amityville (N.-Y.), Baywood, (1996), 224p.

are superficially sympathetic in their interaction with grieving relatives and profit conscious at their expense.

If, in society, there is a general reluctance to confront immortality, the undertakers' close proximity to death will result in public rejection or condemnation of their role. [...] The stigmatization of funeral directors has resulted in the creation of a stereotyped image of this group. This image with its stress on the sinister and moneygrasping disposition of these workers appears to be overwhelmingly accepted by the rest of society and rarely find the means or the desire to check its validity<sup>243</sup>.

Howarth prétend que cette perception a pris naissance dans l'Angleterre victorienne de la révolution industrielle.

One effect of industrialization in expanding and overcrowding the urban centers was a Victorian preoccupation with the need to sanitize towns. The novels of Charles Dickens, for example, are absorbed with social and physical degradation of the London urban poor. The depiction of undertakers as greedy profiteers extracting an unscrupulous profit from the misfortunes of others was a popular contemporary stereotype.

L'AEPFM aurait été d'accord avec cette analyse de la situation. Selon l'article «The M.F.D.A. Past and Present», rédigé par Wallace en septembre 1907, les membres de sa profession devaient passer par-dessus bien des préjugés «[...]built upon flimsy foundations from the recorded fictions of the novels of Dickens[...]»<sup>244</sup>. L. Simmons, pour sa part, déplorait le fait que le public se basait sur ce qu'elle appelait «[...]Dickens' "Mr. Somerbury", mocked in fiction and subjected to grim jokes» afin de juger ce groupe de *heroic men* que constituaient les entrepreneurs de pompes funèbres nord-américains<sup>245</sup>. Meilleure embaumeuse que littéraire, l'Américaine se référait sans doute au personnage de Mr. Sowerberry du roman *Les Aventures d'Oliver Twist*, de Charles Dickens<sup>246</sup>. L'histoire raconte les péripéties de l'orphelin Oliver Twist qui errait dans les rues de Londres à l'époque de la Révolution industrielle. Considéré comme un fauteur de troubles

<sup>243</sup> *Ibid.* p.83

<sup>244</sup> WALLACE, F.W., "The M.F.D.A. Past and Present", *Ibid.*, p.6

<sup>245</sup> SIMMONS, Lena., "What We Have Accomplished", *Bulletin*, Vol.3, No.2, (mai 1905), p.11

<sup>246</sup> DICKENS, Charles., *The Adventures of Oliver Twist*, Londres, Longmans, (1961) (1ère éd. 1839)

par les autorités municipales, il est offert comme main-d'oeuvre bon marché à n'importe quelle personne prête à le prendre à sa charge. M. Sowerberry, «[...] the parochial undertaker [...]», décide alors d'en faire un apprenti croque-mort. Pour les membres de l'A.E.P.F.M., l'expérience du jeune truand avec Sowerberry a contribué largement à la création de l'image stéréotypée du *undertaker* qui hantait même l'entrepreneur de pompes funèbres moderne du début XXe siècle.

Il va sans dire que l'image projetée par le personnage de M. Sowerberry n'était guère flatteuse pour les praticiens du métier. Signalons d'abord le don de Dickens de saisir, à travers le nom des individus se retrouvant dans ses histoires, l'essence de ses personnages. Ajoutons que les premières paroles que prononçait M. Sowerberry concernaient la marge de bénéfice de ses entreprises. Par exemple, au cours de sa conversation avec le huissier qui s'occupait du cas de Twist, le croque-mort londonien fait remarquer calmement que le coût du bois d'oeuvre et des poignées de fer rongait ses profits, malgré le fait que les cercueils étaient généralement moins larges et moins profonds en raison des nouvelles lois de l'assistance aux pauvres qui accordaient moins de nourriture aux mendiants<sup>247</sup>. Il ajoutait même que «Of course [...] if I don't get a profit upon this or that particular article, why, I make it up in the long run, you see-he! he! he!<sup>248</sup>» Or, en nous présentant le personnage de M. Sowerberry dans un contexte pécuniaire, Dickens nous démontre que le moteur du métier exercé par cet homme est avant tout l'argent plutôt que le désir compatissant de soulager les souffrances d'autrui.

Plusieurs témoignages dans le *Bulletin* reprenaient ce thème du croque-mort avare. John Snow Sr., entrepreneur de Halifax, écrivait en 1911 qu'il avait l'impression qu'une multitude de gens pensaient que quelqu'un qui se disait entrepreneur de pompes funèbres

---

<sup>247</sup> *Ibid.*, p.27-28

<sup>248</sup> *Ibid.*

se déclarait à la fois grippe-sou<sup>249</sup>. Par ailleurs, dans un discours devant l'A.E.P.F.M. à Sussex, lors du congrès annuel de 1908, même le maire de la ville hôte démontrait qu'il était lui aussi au courant de cette représentation des praticiens du métier. En parlant de la perception des buts de l'A.E.P.F.M. par le public, il livrait les commentaires suivants:

There seemed to be an idea that it was a banding together of a number of undertakers, whose objects and aims would be to raise prices and perhaps increase business. I do not know how they thought this would be brought about, whether by the invention or discovery of some new microbe that would be let loose in our midst [...] that business could be very much improved<sup>250</sup>.

Pour les gens dans la salle, ces déclarations reflétaient fidèlement l'un des clichés que l'A.E.P.F.M. devait enrayeur.

M. Sowerberry incarnait également le stéréotype de l'homme froid, devenu insensible aux effets de la mort sur les endeuillés. Dickens nous fait état de l'impassibilité du croque-mort en nous relatant une description détaillée des funérailles d'une femme issue de la classe ouvrière. Le comportement de notre croque-mort lors des obsèques ne pouvait faire autrement que de nuire à l'image de tous les praticiens de son métier. En premier lieu, Sowerberry rendait visite à la famille affligée, où il s'empressait de mesurer le cadavre afin d'éviter les contacts directs avec les gens misérables se blottissant au fond de l'unique pièce du logement. Par la suite, il faisait avancer précipitamment la procession vers le cimetière afin de ne pas faire attendre le ministre, et ceci malgré l'âge avancé et la santé affaiblie de la mère de la défunte. Une fois arrivé à la tombe, il laissait ses clients attendre le prêtre retardataire, au-delà d'une heure, sous une pluie froide tandis qu'il se réfugiait dans le bureau du gardien du cimetière à l'abri des intempéries. Aussitôt le sermon lu par le ministre, Sowerberry ordonnait d'une manière prosaïque au fossoyeur d'enterrer le

<sup>249</sup> "Snow's Funeral Parlors, Halifax", *Ibid.*, p.20

<sup>250</sup> MILLS, M., "Mayor Mills' Address at the 6th Annual Convention, Sussex", *Bulletin*, Vol.6, No.7, (oct. 1908), p.10

cercueil: «Now, Bill!, Fill up!<sup>251</sup>» Enfin, il évacuait hâtivement les parents du défunt des lieux de l'enterrement. A la suite de cette scène éprouvante, Sowerberry demandait à Oliver, qui assistait à ses premières funérailles en tant qu'apprenti croque-mort, ses impressions. «How do you like it?» demandait le croque-mort, question à laquelle Olivier répondait en hésitant un peu: «Not very much sir.» Sowerberry répliquait prophétiquement: «Ah, you'll get used to it in time, Oliver. Nothing when you are used to it, my boy<sup>252</sup>.» Tout au long du service funèbre, le croque-mort de Dickens se comportait sans compassion, ni considération envers les gens ayant subi la perte d'une personne bien-aimée. Les origines modestes de la défunte n'expliquent pas à elles seules le manque d'égard de Sowerberry envers les affligés. M. Sowerberry était le croque-mort et, de ce fait, la mort n'avait plus aucun effet sur lui. Il s'était habitué, selon sa propre expression, à ce monde que la majorité des gens considérait comme lugubre. La réaction d'Oliver était tout à fait naturelle. Selon Dickens, le jeune ressentait un effroi et une appréhension «[...] which many a good deal older than he, will be at no loss to understand<sup>253</sup>.» Mais pour Sowerberry, ce qui est devenu tabou et horrifiant pour la plupart des gens revêtait surtout un caractère financier. La mort équivalait à une source de revenu, à un gagne-pain.

Les personnes voulant élever ce métier au rang de profession voyaient dans ce portrait des croque-mort une injure. En 1910, on pouvait lire dans le *Bulletin* que «For too long a time this (cette profession) has been looked upon from the commercial standpoint and called merely a business [...] your ambition in these days is to idealize it somewhat and to exalt it to the place of the profession<sup>254</sup>.» Le legs de Mr. Sowerberry pesait encore, au début du XXe siècle, sur l'image que le public avait de cette occupation. Cependant, selon l'A.E.P.F.M. et ses membres, cette image ne reflétait plus ni la réalité moderne du

<sup>251</sup> DICKENS, Charles., *Ibid.* p.46

<sup>252</sup> *Ibid.*, p.47

<sup>253</sup> *Ibid.*, p.35

<sup>254</sup> FLANDERS, D., "A Paper Read Before the Eighth Annual Convention of the Maritime Funeral Directors' Association by the Rev. Dr. Flanders", *Bulletin*, Vol.8, No.4, (juillet 1910), p.33



travail, ni l'attitude des personnes spécialisées dans la préparation des morts. Ils devaient se battre contre cette perception erronée qui, croyaient-ils, persistait chez les citoyens des Provinces maritimes.

### **3. L'«éducation» du public: les moyens d'effectuer un changement d'image**

Nous avons déjà fait état, dans une partie précédente, des moyens concrets employés par l'A.E.P.F.M. pour passer du statut de métier à celui de profession. Les pages du *Bulletin* contiennent plusieurs stratégies spécifiques pour contrecarrer la perception erronée de leur profession dans le public. D'abord, comme cela fut le cas dans ses revendications d'une législation établissant des normes professionnelles, l'A.E.P.F.M. a préconisé une utilisation des médias - les journaux locaux - afin de corriger cette image. «[...] take the press into your confidence [...]» était le message de la direction de l'A.E.P.F.M., car selon elle «[...] it could be of great assistance in furthering the interests of any organisation whose aim and objects were for the betterment of existing conditions[...]»<sup>255</sup>, en l'occurrence l'A.E.P.F.M. Dans un article intitulé «The Power of the Press to Educate People», le secrétaire-trésorier de l'A.E.P.F.M. écrivait que le public ne serait jamais au courant des changements ayant eu lieu au sein de la profession si les entrepreneurs de pompes funèbres ne s'occupaient pas eux-mêmes de répandre cette information dans les pages de la presse locale. Il exhortait chaque entrepreneur de s'en faire un devoir personnel: «[...]make it a personal work to keep (your) local news papers posted on our aims and objects before the people»<sup>256</sup>. Selon ce raisonnement, un public bien informé, libéré de ses préjugés «dickensiens», serait plus favorable à leur projet.

---

<sup>255</sup> "The Canadian Embalmers' Association Celebrates its First Quarter of a Century by Meeting at Toronto, Sept 7th to the 11th, 1908", *Bulletin*, Vol.6, No.7, (jan. 1910), p.26

<sup>256</sup> WALLACE, F.W., "The Power of the Press to Educate the People", *Bulletin*, Vol.7, No.10, (jan. 1910), p.18-19

Cette évocation semble avoir été un devoir de taille vu le niveau d'instruction relativement peu élevé de plusieurs des membres de l'A.E.P.F.M.

L'«éducation» du public était également le moteur d'une autre stratégie mise de l'avant par la direction de l'A.E.P.F.M. afin d'améliorer l'image des entrepreneurs de pompes funèbres, soit l'invitation du public à certaines réunions professionnelles. Les stratèges de l'association ont jugé les séances d'ouverture des congrès annuels - où des interlocuteurs pourraient énoncer la cause et la «vraie» nature du travail des entrepreneurs de pompes funèbres - propices à la réalisation de cet objectif<sup>257</sup>. Il va sans dire que les personnes assistant à de telles présentations étaient exposées uniquement à un discours relatant d'une part les bénéfices engendrés pour l'ensemble de la population par les progrès dans la préparation des morts, et d'autre part les mérites des revendications, et le caractère irréprochable de ces hommes. Ces assemblées devaient alors faire voir au public que l'entrepreneur de pompes funèbres moderne était devenu, en quelque sorte, l'antithèse de M. Sowerberry, cet homme préoccupé exclusivement par le profit tiré de l'ensevelissement de ses compatriotes. De plus, en limitant l'accès des citoyens à ce genre de réunions, l'A.E.P.F.M. attirait moins l'attention sur les aspects plus concrets du travail des entrepreneurs de pompes funèbres, aspects qui conservaient leur caractère épouvantable pour l'ensemble de la société.

La préparation des cadavres et tout le cérémonial associé à la mort répugnaient la majorité des gens du début du XXe siècle. Voilà du moins ce que percevaient les entrepreneurs de pompes funèbres. Wallace écrivait en 1905 que «We know that funeral directors and their trade journals are very dolesome things to place before the

---

<sup>257</sup> "The Canadian Embalmers' Act Withdrawn From the Ontario Legislature for Another Year", *Bulletin*, Vol.7, No.1, (avril 1909), p.18-19

public[...]»<sup>258</sup>. Aussi, l'exécutif de l'A.E.P.F.M. exhortait-il les membres à agir de façon particulièrement discrète auprès des clients. A titre d'exemple, le *Bulletin* contenait un article, en 1911, qui implorait l'entrepreneur, pour des raisons évidentes, de bien vouloir fermer la porte de la salle où il embaumait le cadavre, si la procédure avait lieu dans la maison du défunt, habitée par les endeuillés<sup>259</sup>. Cette indifférence à l'égard de la famille en deuil ne faisait que confirmer le stéréotype du croque-mort rendu insensible aux effets de la mort sur autrui. L'entrepreneur du XXe siècle devait prendre en considération que certaines de ses tâches, et la nature propre de sa profession, choquaient même le plus hardi de ses concitoyens. Un respect sans équivoque de ce sentiment d'effroi du public était nécessaire s'il envisageait la possibilité de rehausser son image. L'A.E.P.F.M. maintenait alors que «The funeral director should be as inconspicuous as possible»<sup>260</sup>, lors des services funèbres, mais également dans toutes ses relations avec la clientèle.

La tendance à une discrétion accrue dans l'accomplissement de son travail s'est avérée utile dans le démantèlement d'un autre élément du legs de Sowerberry. En effet, afin de s'opposer à l'idée que les entrepreneurs de pompes funèbres attendaient impatientement que leurs voisins meurent car le trépas ne revêtait qu'une importance pécuniaire pour eux, les dirigeants de l'association se sont montrés hostiles à la publication d'annonces publicitaires et à l'affichage des prix dans les journaux locaux. Des annonces telles que celle intitulée «All Men Must Die»<sup>261</sup>, tirée d'un journal néo-brunswickois et réimprimée dans le *Bulletin*, étaient jugées injurieuses à la profession. La phrase suivante était particulièrement inacceptable: «And it is the duty of the living to enclose in the neatest and most substantial coffin or casket their means will afford, the remains of their dead

---

<sup>258</sup> WALLACE, F.W., "Proud of What Comes from His Native Town", *Bulletin*, Vol.2, No.11, (fév. 1905), p.23

<sup>259</sup> STEWART, Calvin, J., "Address by Rev. J. Calvin Stewart, D.D.", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.8

<sup>260</sup> HOHENSCHUH, W.P., "Quiz Class", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.7

<sup>261</sup> WALLACE, F.W., "do not Advertise This Way", *Bulletin*, Vol.6, No.11, (fév. 1909), p.16

departed ones<sup>262</sup>.» Selon Wallace, l'esprit rapace qui se dégageait d'une pareille réclame devait être évité.«[...]as it lowers the profession<sup>263</sup>.» Une courte annonce indiquant le nom, l'adresse et le genre d'entreprise constituait un moyen plus digne de faire connaître ses intentions au grand public en mettant l'accent sur les services offerts plutôt que sur leur coût. Par ailleurs, il réitérait l'appel à la discrétion dans ce dossier, car contrairement aux annonces traitant des services et de l'équipement des autres professions, des gens n'appréciaient guère lire des choses relatives à la mort dans leur journal quotidien: «[...]the public does not care to hear of what reminds them of death and sorrow<sup>264</sup>.» Il semble alors que, soit pour contrecarrer l'image du grippe-sou, soit pour ne pas déranger la sensibilité collective, les annonces publicitaires explicites étaient désapprouvées par la direction de l'A.E.P.F.M.

L'entrepreneur de pompes funèbres des Maritimes du tournant du siècle croyait se heurter constamment à une perception mal fondée de sa profession, désuète depuis plusieurs décennies. Tandis que lui-même se considérait comme un homme nouveau, un homme scientifique, un homme du vingtième siècle, le public semblait avoir conservé une attitude malveillante envers cet homme et son métier jugé morbide. Plusieurs correspondants au *Bulletin* ont fait état des changements positifs à cet égard. Notamment, L. Simmons écrivait en 1905 que l'entrepreneur de pompes funèbres «[...]is no longer regarded as one waiting and hoping for his neighbour to die. Instead he is looked upon as the protector of the community, with his disinfecting apparatus and chemicals, and as the kind sympathetic friend and advisor in times of trouble<sup>265</sup>». Pour sa part, F.W. Coles, représentant du Globe Casket Co. remarquait que lors de son passage dans les Maritimes en 1872, plusieurs villageois l'auraient envoyé en prison pour avoir osé transporter une

---

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> WALLACE, F.W., "Funerals Are Too Cheap", *Bulletin*, Vol2, No.7, (oct. 1904), p.16

<sup>265</sup> SIMMONS, Lena., "What We Have Accomplished", *Ibid.*, p.10

marchandise aussi sinistre. Toutefois, les attitudes changeantes des gens tendaient à démontrer que ce n'était plus le cas en 1911<sup>266</sup>.

Il est clair que la majorité des entrepreneurs associés à l'A.E.P.F.M. considéraient que le public et ses préjugés constituait un obstacle à la poursuite de leur projet. Afin que la profession soit «[...]one that will be looked upon by the people as worthy the fullest confidence[...]», il fallait que la représentation que le public s'était faite de l'entrepreneur de pompes funèbres évolue avec la nouvelle réalité telle que perçue par les membres de l'A.E.P.F.M. La rééducation du public s'est amorcée par une manipulation de la presse écrite, et un accès grandissant, quoique encore restreint, aux réunions professionnelles. Un effort conscient pour dissimuler les allusions à la mort, tant dans la façon d'effectuer le travail que dans la publicité, a accompagné cette tentative d'améliorer l'image des entrepreneurs de pompes funèbres. De pair avec les grandes stratégies générales d'éducation, de la législation et du code d'éthique, ces démarches ont été mises en branle afin de surmonter l'obstacle des perceptions erronées du public. Le statut professionnel ne serait jamais accordé à un groupe ayant une image aussi détestable et arriérée. Cet état de chose expliquait en grande partie les comportements de l'A.E.P.F.M. à la charnière des attitudes devant la mort en Amérique du Nord.

La décision de l'A.E.P.F.M. d'employer ces stratégies particulières a été, en grande partie, inspirée par ce qui s'est passé aux États-Unis. Ce qui suit est un examen de la portée de l'expérience des entrepreneurs de pompes funèbres américains sur leurs homologues des Provinces maritimes.

---

<sup>266</sup> COLES, F.W., "Finds Great Changes in the Business Becoming a Profession", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.29-30

## CHAPITRE VI

### **Un modèle à suivre: les entrepreneurs de pompes funèbres américains**

L'itinéraire de cette analyse du contenu de la revue le *Bulletin* nous a amené à situer le discours des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes dans les contextes déterminants du professionnalisme montant et de la préoccupation grandissante des Américains du Nord pour la santé publique au tournant du siècle. Ces éléments contextuels ont pesé lourdement sur les stratégies discursives de la direction de l'A.E.P.F.M. D'une part, la professionnalisation de plusieurs occupations a prédisposé les *undertakers* à vouloir, eux aussi, s'ériger en profession de sorte que l'accession au statut professionnel est devenue l'objectif primordial exprimé par l'association. D'autre part, le débat entourant l'hygiène publique a incité ces hommes à considérer la désinfection des lieux contaminés et l'embaumement désinfectant comme les moyens par excellence d'atteindre ce but. Toutefois, afin de comprendre à fond le discours de l'A.E.P.F.M. et ses motifs, il faut ajouter une contextualisation. La rédaction des articles publiés dans le *Bulletin* et l'élaboration des buts et objectifs de l'A.E.P.F.M. doivent être examinées à la lumière des antécédents américains dans ce domaine.

## 1. Des affiliations multiples

L'influence des entrepreneurs de pompes funèbres des Etats-Unis sur leurs homologues des Maritimes a été sentie avant et après la création de l'A.E.P.F.M. Le rôle des professeurs/embaumeurs itinérants dans la mise sur pied de l'association et de la revue, témoigne de cette influence américaine dans les étapes embryonnaires du développement de l'organisation canadienne atlantique. Autre illustration de ce phénomène: la façon dont l'expérience législative de leurs voisins du sud a modelé la poussée des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard pour obtenir des lois régissant la profession dans leurs provinces respectives. Enfin, l'inclusion dans le *Bulletin* d'articles tirés directement des revues spécialisées en provenance surtout de New-York et de Chicago tenait les lecteurs des Maritimes au courant des plus récents progrès dans la préparation scientifique des morts et de l'étiquette funéraire aux Etats-Unis.

Le lien étroit créé entre l'A.E.P.F.M. et son équivalent américain n'était pas le fruit du hasard. Suivant les contacts initiaux établis par le fabricant de cercueil J.G. Walker de Saint-Jean (N.-B.), Wallace a poursuivi activement l'intégration de l'A.E.P.F.M. au réseau nord-américain. Il écrivait, en se rappelant les origines de l'association, que:

There were few funeral directors in the Maritime Provinces who knew at that time the vastness of the work being carried on in the United States. When I accepted office there were eight well compiled journals in the States, fifty-two associations, one National Association and some twenty Lecturers and Demonstrators. I had to find out the address of all these channels in which to connect our Association<sup>267</sup>.

Quelques années à peine après la fondation de l'A.E.P.F.M., l'association et sa revue étaient en contact direct avec les plus importants organismes d'entrepreneurs de pompes

---

<sup>267</sup> "Seventh Annual of the Maritime Funeral Directors' Association", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.19

funèbres au monde, mais plus particulièrement aux États-Unis. Cependant, être en contact direct ne signifiait pas un rattachement formel.

En 1905, L.M. Penwell, de Topeka (Kansas), président de la *National Funeral Directors' Association*, écrivait une lettre à Wallace exprimant, entre autres, l'intention suivante: «I very much desire that the Maritime Funeral Director's Association become member of our national organization<sup>268</sup>.» À différentes reprises au cours de la première décennie du XXe siècle, l'idée d'une affiliation officielle entre les deux associations refaisait surface<sup>269</sup>. Malgré ces ouvertures américaines, l'A.E.P.F.M. conservera toujours son autonomie par rapport à son prédécesseur du Sud. A voir la ferveur avec laquelle ils se sont inspirés des innovations américaines et des législations promulguées dans différents États américains, on aurait pu croire que Wallace et l'A.E.P.F.M. auraient tout fait pour s'affilier à la *National Funeral Directors' Association*. Or, il semble que les stratèges de la coalition des entrepreneurs des Maritimes ont réalisé relativement tôt que l'A.E.P.F.M. avait avantage à s'inspirer de l'association américaine sans pour autant se soumettre à ses lois et à sa direction. En fait, l'A.E.P.F.M. souhaitait recréer les institutions gouvernant la *National Funeral Directors' Association* aux États-Unis en les adaptant au contexte spécifique des Provinces Maritimes.

## **2. Semblable mais différent: la relation de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes avec son homologue américaine**

Le dossier de la législation fournit un cas-type de la façon dont l'A.E.P.F.M. entrevoyait profiter de l'expérience américaine. Les avantages et l'importance de telles lois

---

<sup>268</sup> PENWELL, L.M., "My Dear Wallace", *Bulletin*, Vol.2, No.2, (mars 1905), p.22

<sup>269</sup>Entres autres DERBY, Edwin., "Secretary Derby Reads the Official Journal - Would Like to Meet Mrs. Simmons - Appreciates Her Writings - He Will Tour The Maritime Provinces", *Bulletin*, Vol.6, No.5, (août 1908), p.43



ont été mises de l'avant dans les pages du *Bulletin* en s'appuyant sur une argumentation développée essentiellement au sud du 49<sup>e</sup> parallèle. A l'exemple des articles se retrouvant dans le *Casket*, le *Western Undertaker*, etc., les preuves des effets bénéfiques de la réglementation de l'embaumement pour le grand public et pour le standing de la profession ont été développées dans la revue de l'A.E.P.F.M. Une stratégie pour convaincre les députés provinciaux des bienfaits du projet aurait été cependant mal planifiée à partir de Rochester (N.-Y.). Seuls les entrepreneurs habitant la région étaient en mesure d'apprécier correctement les particularités politiques des Provinces Maritimes. Autrement dit, les Américains avaient fourni le fondement théorique justifiant l'entrée en vigueur des lois relatives à la profession, mais l'adoption et la mise en pratique de cette action légale dans les Maritimes devaient être dirigées par des entrepreneurs sur place. L'A.E.P.F.M. comptait également mettre fin à sa dépendance à l'égard de l'expertise américaine lors des congrès annuels. Wallace espérait qu'un jour, des conférenciers et démonstrateurs canadiens côtoieraient leurs confrères américains à ces réunions, assurant ainsi plus d'autonomie<sup>270</sup>.

L'A.E.P.F.M. a maintenu un contrôle ferme sur son administration, et cela malgré un nombre considérable d'occasions de s'affilier à la plus importante association de spécialistes dans la préparation des morts. Nous l'avons vu, l'influence américaine y était omniprésente. Richard Tees, secrétaire de la *Canadian Embalmers' Association*, se référant à la qualité du travail accompli au Canada comparé à celui des Etats-Unis, démontrait jusqu'à quel point l'expérience américaine avait servi de modèle pour les entrepreneurs canadiens: «I find that the work that comes to our city from Canadian points quite equal to what comes from the U.S. and quite as much taste displayed in the arrangement, but I have to admit that we are simply copyists<sup>271</sup>.» Il ressort de cette situation qu'en dépit de

<sup>270</sup> WALLACE, F.W., "Side by Side New Brunswick and Ontario", *Bulletin*, Vol.3, No.3, (juin 1905), p.21-22

<sup>271</sup> TEES, Richard., "From Secretary to Secretary", *Bulletin*, Vol.2, No.9, (nov. 1904), p.27

l'indépendance administrative de l'A.E.P.F.M. et de la *Canadian Embalmers' Association* vis-à-vis de l'association américaine, le chemin tracé par les pionniers américains allait servir de piste pour Wallace. Une brève comparaison des origines, des buts et objectifs, et du travail effectué par la *National Funeral Directors' Association* avec ceux de l'A.E.P.F.M. rend justice à l'énoncé de Tees.

James Farrell, dans son livre *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*, examine avec minutie la genèse de la *National Funeral Directors' Association*<sup>272</sup>. Selon l'historien américain, les entrepreneurs de pompes funèbres des Etats-Unis se sont constitués en groupe professionnel en 1882 dans le but de contrecarrer une association de manufacturiers de cercueils. Le *National Burial Case Association*, exerçait un contrôle absolu sur les prix des produits que les entrepreneurs achetaient<sup>273</sup>. Au même moment avait lieu une transformation fondamentale du travail du croque-mort; on passait de la vente de produits (cercueils, chandelles, etc.) à la vente de services (organisation des funérailles, embaumement, etc.). D'une manière paradoxale, les manufacturiers liés à cette profession ont facilité la création de la *National Funeral Directors' Association* en vendant de la marchandise que l'entrepreneur de pompes funèbres pouvait utiliser dans la fourniture de services, par exemple un cercueil luxueux comme pièce centrale d'une cérémonie élaborée. Pour ce qui est des Maritimes, nous n'avons repéré aucune mention indiquant que l'A.E.P.F.M. ait vu le jour afin de s'opposer à une quelconque association de manufacturiers d'objets funéraires. Au contraire, il est clair que les fabricants de cercueils et les vendeurs de fluides d'embaumement ont encouragé la formation de l'A.E.P.F.M. afin de s'assurer une clientèle, que cela soit par l'invitation initiale des premiers conférenciers/démonstrateurs par J.G. Walker ou par le soutien financier de tous les congrès annuels par le *National Casket Co.*, le *Globe Casket Co.*, etc. Pour ce qui est de

<sup>272</sup> FARRELL, James., *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*, Philadelphia, Temple U. Pr., (1980), 287p.

<sup>273</sup> *Ibid.*, p.147-157

l'influence des organisations professionnelles, il est utile de rappeler comment des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ont imité l'expérience de plusieurs professions de la région, en particulier les membres du *Maritime Medical Association*.

A sa fondation, la *National Funeral Directors' Association* s'est fixé trois buts principaux: la formation, la professionnalisation et la sécurité financière de ses membres. Dans le domaine de l'éducation, l'organisation visait, selon Farrell, «[...]the creation of a scientific basis for the occupation<sup>274</sup>.» La base scientifique tant convoitée serait l'embaumement. Une série de cours en embaumement a été mise en place avec comme instructeurs des hommes sensibles à la cause des entrepreneurs de pompes funèbres. Ces hommes, des Américains dont Auguste Renouard, W.P. Hoheschuh, J.H. Clarke, etc., étaient très connus chez les entrepreneurs des Maritimes. Pour accélérer la professionnalisation, les Américains ont promu la nouvelle technique de préservation des corps - nouvelle du moins dans le contexte nord-américain - afin de rehausser le statut social de leur profession. Les propriétés désinfectantes du procédé étaient également mises de l'avant. Les devoirs moins «scientifiques» de l'entrepreneur de pompes funèbres, tels que la consolation des familles et l'organisation de la cérémonie funèbre, ont tout de même continué à faire partie des compétences du nouveau professionnel de la mort. Or, il semble que la *National Funeral Directors' Association* était elle aussi «Devoted to the Best Interests of the Profession». Le statut professionnel des médecins et ses privilèges faisaient l'envie des entrepreneurs de pompes funèbres des deux côtés de la frontière. En outre, comme c'était le cas pour l'A.E.P.F.M., la formation de ses membres au procédé scientifique de l'embaumement était considérée comme essentielle au rehaussement de la profession. Autre similitude entre les deux associations: le recours à la législation comme moyen de faire valoir leurs prétentions au statut professionnel. Dès 1900, les Américains avaient

---

<sup>274</sup> *Ibid.*, p.151

obtenu des lois régissant la concession des licences d'embaumeurs dans vingt-cinq États<sup>275</sup>. Comment les entrepreneurs des Maritimes pouvaient-ils ne pas admirer une telle réussite de leurs mentors, et ce, deux ans avant la fondation de l'A.E.P.F.M.?

Il est manifeste que du début de la fondation de l'association des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes jusqu'à la fin de la publication de la revue, à Sussex, en 1913, le plan d'action de l'A.E.P.F.M. a été calqué sur les expériences vécues par leurs prédécesseurs, aux États-Unis, quelques années auparavant. Que ce soit au niveau de l'élaboration des buts et des objectifs, des moyens suggérés pour atteindre ceux-ci ou des fondements théoriques des projets entrepris, la similitude des idées exprimées par les associations professionnelles américaines et canadiennes nous mène à cette conclusion. D'une part, cet état de chose était le résultat d'un effort conscient de Wallace et des autres membres de la direction de l'A.E.P.F.M. d'imiter les progrès réalisés aux États-Unis en ce domaine, en adaptant ces transformations au contexte socio-politique canadien. D'autre part, les Américains ont cherché à répandre leur technique sur la préparation scientifique des morts à n'importe quel groupe disposé à les écouter, y compris des entrepreneurs de pompes funèbres résidant dans les Provinces Maritimes. Farrell écrit que «[...]the movement of ideas was greatly accelerated by the movement of teachers among the undertaking fraternity and the evangelical fervor of early embalmers<sup>276</sup>.» Il ajoute que «These people and their auxiliary publications personalized the social forces of the age, and taught undertakers in hundreds of towns how to preserve and protect their customers. More than anybody else, these itinerant teachers wrought the conversion in the care of the body in American funeral service<sup>277</sup>.» En ce sens, les trois Provinces Maritimes constituaient un autre pays d'évangélisation pour la nouvelle religion de la scientificité des pratiques funéraires, «religion» émanant des États-Unis à la fin du XIXe et au début du

<sup>275</sup> *Ibid.*, p.152

<sup>276</sup> *Ibid.*, p.163

<sup>277</sup> *Ibid.*, p.164

XXe siècles. L'A.E.P.F.M. cherchait un modèle; la *National Funeral Directors' Association* lui en a volontiers fourni un.

Toutefois, la thèse de Farrell démontre que le projet fondamental de la *National Funeral Directors' Association* d'atteindre un statut professionnel semblable à celui des médecins, était voué à l'échec pour deux raisons principales: la décision, très répandue chez les entrepreneurs de pompes funèbres, d'inclure les coûts des services dans le prix du cercueil, ce qui a eu comme effet de diminuer la valeur de ces nouveaux services et la réticence du public américain à conférer le statut professionnel à un groupe de personnes travaillant avec les morts<sup>278</sup>. Malgré les insuccès des membres de la *National Funeral Directors' Association* dans la professionnalisation de leur occupation, ces hommes ont réussi à garder le pouvoir de refaire le service funèbre américain à leur guise, accélérant ainsi le *Dying of Death* en Amérique. Sous leur égide, la cérémonie entourant le trépas humain est devenue moins longue et surtout moins axée sur la douleur, pour diminuer graduellement les souffrances des survivants. Un élément de ce remaniement des funérailles semble toutefois avoir échappé à l'historien américain: celui du rôle des femmes.

Nous avons soutenu dans une section précédente que l'A.E.P.F.M. a voulu intégrer les femmes au travail de l'entrepreneur de pompes funèbres, mais principalement en tant qu'assistante, responsable de la consolation des survivants et de l'embellissement du service funèbre, laissant ainsi le rôle plus important d'embaumeur aux hommes. En fait, l'analyse du rôle des femmes démontrait comment ils avaient décidé de promouvoir la désinfection et l'embaumement scientifique au détriment des autres services liés à leur profession. Les pages, extraits de revues américaines retenus par le *Bulletin*, nous portent à croire qu'une situation similaire pour les femmes dans cette profession régnait également aux Etats-Unis. La publication de la revue américaine *The Garland*, par un groupe de

---

<sup>278</sup> *Ibid.*, p.155

femmes liées d'une façon ou d'une autre à des entrepreneurs de pompes funèbres, est une illustration concrète de ce phénomène. Selon ses fondatrices, le journal devait constituer un supplément aux autres revues spécialisées dans la profession et «[...]by every command graceful art at our command strive to hide the cruelties of nature's law<sup>279</sup>.» Dans le même ordre d'idées, elles écrivaient que «This little paper has no wish to ever become in any way a rival of the other excellent trade papers. The Masons have their Eastern Star, the Odd Fellows their Rebecca, and other associations their Ladies' Auxillaries. Why should not the wives, sisters and daughters of our undertakers by "The Garland", and this little paper voice their help and wishes<sup>280</sup>?» Bien qu'il soit peut-être vrai que l'apport le plus concret de la *National Funeral Directors' Association* à la tabouisation de la mort en Amérique ait pris forme dans la transformation des services funèbres, il nous semble que les efforts d'un groupe de femmes, officiellement non-membres de l'association, ne sont pas à négliger. A notre avis, Farrell rend uniquement à César ce qui appartient également à Cornélie.

En dehors de ce différend au niveau de l'interprétation de la participation féminine dans l'évolution du service funèbre, nous en venons aux mêmes conclusions que Farrell. L'A.E.P.F.M., à l'instar de la *National Funeral Directors' Association*, espérait imiter d'autres groupes de spécialistes et accéder au statut du professionnalisme. Le public américain s'est montré plutôt incrédule face à ce discours. Il s'agit maintenant d'examiner l'adhésion des entrepreneurs de pompes funèbres de Moncton à la doctrine décrétée par leur association et de voir comment le message de l'A.E.P.F.M. a été reçu par les Monctoniens, au tournant du siècle. Toutefois, il sera d'abord question de la présence ou de l'absence des institutions de la mort et de la santé publique dans la ville ferroviaire. La réussite du projet de l'A.E.P.F.M. aurait été impossible sans la présence d'au moins un entrepreneur de pompes funèbres et d'un conseil d'hygiène publique dans notre région d'analyse.

---

<sup>279</sup> "The Garland", (tiré du *Garland* ), *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.16-17

<sup>280</sup> *Ibid*

## DEUXIÈME PARTIE

*Les modalités monctoniennes de l'hygiénisme et de la mort commerciale*

## CHAPITRE VII

**L'hygiénisme à Moncton**

Dans une section précédente, nous avons fait état de la réplique des Occidentaux, plus particulièrement des Nord-Américains, aux problèmes sociaux qu'avait occasionné la Révolution industrielle au XIXe siècle. En bref, dans la société nord-américaine ravagée par des fléaux et habitée par une population majoritairement pauvre vivant dans des taudis et dans des conditions malsaines, la santé publique est devenue une préoccupation grandissante. L'épuration de l'eau, la construction de systèmes d'égouts et la désinfection de lieux contaminés, pour ne nommer que celles-là, sont des exemples des actions étatiques entreprises afin de corriger la situation. Cette nouvelle attention portée au dossier de la santé publique a été favorisée - certains diraient a été motivée - par le fait qu'elle correspondait aux valeurs de la bourgeoisie montante de l'époque. La nouvelle classe moyenne urbaine souhaitait imposer aux masses ouvrières, qu'elle jugeait indisciplinées, une série de comportements plus conformes à l'un des leitmotivs bourgeois d'alors : le contrôle de soi<sup>281</sup>. L'hygiénisme proposait une manière de se comporter qui était décidément bourgeoise : se laver quotidiennement; maintenir l'ordre dans la maison; rendre visite régulièrement au médecin; etc. Le lien entre le mouvement hygiénique et les valeurs

---

<sup>281</sup> BLEDSTEIN, Burton., *The Culture of Professionalism: The Middle Class and the Development of Higher Education in America*. New York, Norton, (1976),354p.



de la bourgeoisie a toutefois été voilé au sein d'un discours scientifique, présenté comme neutre et sans affiliation à une classe sociale en particulier. Ce discours, rapidement incontesté, a fait en sorte que les personnes qui s'y sont associées ont bénéficié d'un grand prestige social; de même que les athlètes jouissent d'un statut élevé dans une société où les sports sont en grande estime, les gens exerçant des fonctions liées à la santé publique sont jugés importants là où l'hygiénisme domine. C'est dans ce monde préoccupé par une hygiène préventive que les membres de l'A.E.P.F.M. ont tenté de s'accaparer les activités de désinfection en plus de leurs responsabilités en matière de services funèbres. Avec la réussite de ce projet, les membres de l'A.E.P.F.M., espéraient-ils, obtiendraient un statut professionnel rehaussé.

Afin de déterminer jusqu'à quel point le public monctonien a accepté l'entrepreneur de pompes funèbres dans le rôle qu'il voulait s'accorder, il s'avère essentiel d'examiner comment le scénario expliqué ci-haut s'applique à la ville de Moncton au tournant du siècle. Plusieurs interrogations s'imposent : l'hygiénisme a-t-il eu une aussi grande portée à Moncton qu'ailleurs en Occident? Quelles étaient les modalités monctoniennes pour la mise en place d'un système de santé publique? La désinfection était-elle aussi répandue comme pratique hygiénique dans cette ville néo-brunswickoise que dans les autres centres nord-américains? Les Monctoniens ont-ils respecté l'autorité des instances gouvernementales en matière de santé publique? On ne peut aborder la problématique centrale de l'acceptation du spécialiste de la mort comme partenaire des hygiénistes sans avoir fourni, au préalable, quelques éléments de réponses à ces questions.

Nous avons suivi le développement de l'hygiénisme à Moncton surtout par le biais d'un de ses deux quotidiens, le *Moncton Daily Times*. L'attrait des journaux comme source historique est indéniable pour l'historien de l'époque contemporaine. John Tosh résumait la valeur de la presse écrite pour la recherche historique de la façon suivante:

Newspapers have a threefold value. In the first place, they record the political and social views which made most impact at the time [...] Secondly, the newspapers provide a day-to-day record of events [...] Lastly, newspapers from time to time present the results of more thorough enquiries into issues which lie beyond the scope of routine newsreporting<sup>282</sup>.

Malgré ces avantages sûrs, l'utilisation des journaux comme source n'est pas sans pièges. Tosh soutient que l'information qui s'y trouve peut être limitée, déformée, voire faussée, par ce qu'il dénomme un *controlling purpose*<sup>283</sup>. Le contrôle dont il parle était détenu par les propriétaires et rédacteurs en chef - c'était souvent la même personne - des journaux. Ces entrepreneurs/gazetiers ne publiaient que ce qu'ils pensaient que le public jugerait digne de lecture. De plus, le contenu des articles était limité aux informations que les journalistes avaient pu glaner. De ce fait, ces hommes avaient une véritable mainmise sur ce qui apparaissait dans les pages des feuilles dont ils étaient responsables. En somme, les biais du propriétaire et du rédacteur en chef avaient un effet sur les reportages, éditoriaux, chroniques, etc. publiés dans un journal quelconque.

Malgré ces lacunes, le journal conserve sa valeur en tant que source historique. Selon Tosh, «Once the bias has been detected [...] the offending document need not be consigned to the scrap-heap. The bias itself is likely to be historically significant<sup>284</sup>.» Par ailleurs, la question de la fiabilité de la source peut être résolue par une connaissance du contexte historique dans lequel se situe le document<sup>285</sup>. Autrement dit, l'historien se doit d'identifier les préjugés et les intentions des auteurs et d'en tenir compte lors de sa lecture de la source. Or, nous présenterons notre journal-source dans l'esprit de cette critique. Nous tenterons de cerner les motifs des hommes responsables de la publication du

<sup>282</sup> TOSH, John., *The Pursuit of History, Aims, methods and new directions in the study of modern history*, N.-Y., Longham, (1984), p.33

<sup>283</sup> *Ibid.*, p.34

<sup>284</sup> *Ibid.*, p.56

<sup>285</sup> *Ibid.*, p.54

quotidien en question. Cela nous permettra de mieux mettre en contexte et de critiquer les informations qui s'y trouvent.

*Le Moncton Weekly Times* a vu le jour en 1868. Fondé par H. Thaddeus Stevens de Harvey Bank (N.-B.), le journal devenait un quotidien en 1877 et serait publié sous le nom du *Moncton Daily Times* (dorénavant le *Times* ). Entrepreneur et homme politique - il sera le maire de Moncton entre 1883 et 1885 - Stevens était l'homme à tout faire dans les bureaux du journal. En 1889, il jetait un regard nostalgique sur son rôle lors de la fondation de son quotidien 21 ans au préalable:

It started with a large number but not numerous staff. There was a proprietor, editor, publisher, proof-reader, accountant, book-keeper, manager, mail clerk, disbursing and cashier, the foreman, compositor, pressman, and proof corrector but all these important offices were divided between Mr. H. T. Stevens and Mr. James Brewster<sup>286</sup>.

Ses efforts le plaçaient chez ce groupe d'hommes inlassables de l'époque qui, malgré une pénurie de ressources, réussissaient à publier un journal tous les jours, aussi modeste soit-il.

Contrairement à *L'Évangéline* qui avait le mandat clair d'éduquer et de promouvoir le peuple acadien, le *Times* ne semblait pas avoir été créé afin de défendre un groupe spécifique. Toutefois, il serait erroné de dire que le journal de Stevens était tout à fait neutre. En fait, il était de coutume pour les journaux de l'époque de s'allier ouvertement à un parti politique particulier. C'était notamment le cas pour le *Times* et le parti Conservateur. Les reportages traitant de la politique fédérale, provinciale et municipale étaient rédigés de façon à jeter une lumière positive sur tout ce que faisaient les Conservateurs et leurs partisans. Inversement, les articles écrits au sujet des Libéraux

---

<sup>286</sup> MACHUM, Lloyd., *A History of Moncton*, Moncton, Moncton Pub. Co., (1965), p.91

seraient considérés comme diffamatoires aujourd'hui. D'ailleurs, le journal le *Moncton Transcript* fondé la même année que le *Times* devait donner une voix au parti Libéral<sup>287</sup>.

Des exemples des effets de la partisanerie politique à Moncton ne manquent pas. Les bureaux du chemin de fer Intercolonial étaient un lieu de favoritisme politique flagrant. À chaque fois que le pouvoir gouvernemental fédéral changeait de mains, une nouvelle force ouvrière supplantait l'ancienne, indépendamment de la compétence des personnes impliquées<sup>288</sup>. Encore plus flagrant était le procès pour meurtre de Jane Stevens (épouse de Thad. Stevens), accusée d'avoir tué sa fille adoptive Hattie. Suivant la première journée du procès, le *Times* décidait de ne plus rien écrire sur l'affaire. Une fois le procès terminé - elle serait acquittée - Stevens s'élançait contre les accusateurs de sa femme en disant qu'elle avait été poursuivie uniquement à cause de son affiliation politique. Peu importe les motifs des dénonciateurs, la carrière de Stevens ne s'en est jamais remise et il a dû vendre son journal à un consortium local en 1890. Son remplaçant, J. Sutton Boyd, toujours un ardent conservateur, semble avoir employé la même plume injurieuse. Durant son long mandat comme rédacteur du *Times*, de 1890 à 1934, il mena une querelle incessante contre le *Transcript* et les libéraux. Jamais homme à garder sa langue dans sa poche, il accusait la moitié des membres du conseil municipal, dont il faisait partie en 1890-91, de « menteurs ». Lorsqu'on exigeait de lui des excuses publiques, il écrivait dans son éditorial du lendemain que « La moitié des membres du conseil de ville ne sont pas des menteurs<sup>289</sup>. » Telle était la vie journalistique à Moncton.

Le procès de Jane Stevens illustre fort éloquemment jusqu'à quel point il faut lire avec prudence la description d'un événement quelconque dans le *Times*. Stevens et Boyd

---

<sup>287</sup> BELLIVEAU, John E., *The Monctonians. Scamps, Scholars and Politicians*, Vol.2, Hantsport (N.-É), Lancelot, (1984), p.17

<sup>288</sup> PINCOMBE, C.A. et LARRACEY, E.W., *Resurgo. L'histoire de Moncton*, Vol.1, Moncton, La ville de Moncton, (1990), p.222

<sup>289</sup> *Ibid.*, p.289

ne se gênaient jamais de prendre position sur tel ou tel aspect de la vie quotidienne à Moncton. Toutefois, nous cherchons à déterminer la présence ou l'absence de certains phénomènes sociaux, et non s'ils ont été mis en place par un personnel compétent. Prenons par exemple, la section qui suit sur la pénétration de l'hygiénisme à Moncton au tournant du siècle. Dans ses reportages sur ce sujet, le *Times* critiquait parfois les membres du Conseil d'hygiène publique de Moncton tout simplement parce qu'ils étaient associés au parti politique rival. Pour Stevens, il y avait un lien direct entre l'appartenance au parti libéral et l'incompétence. Or, sans dénigrer l'importance d'identifier de tels préjugés dans la source analysée, l'objet de notre recherche se trouve tout de même ailleurs. En effet, nous avons tenté d'établir si les Monctoniens connaissaient les idées de la révolution hygiéniste. En d'autres termes, nous cherchions à savoir si la santé publique était une préoccupation réelle pour les gens de cette époque. Les critiques que Stevens adressait aux membres du Conseil d'hygiène ne constituent pas en soi une répudiation de la santé publique. Au contraire, elles sont un témoignage de son importance. Critiquait-il l'hygiénisme ou les hygiénistes? La distinction est très importante<sup>290</sup>.

### **1. Le conseil d'hygiène publique de Moncton**

Dans le but d'améliorer le sort des individus aux prises avec les effets néfastes de l'industrialisation et de promouvoir les intérêts de la bourgeoisie, les Etats-Nations en Occident sont intervenus de plus en plus directement dans l'administration de la santé publique au XIXe siècle. Selon J. Léonard, un assujettissement social croissant des masses à l'appareil étatique et à des techniques nouvelles a accompagné cette action

---

<sup>290</sup> Notons ici que nous sommes conscient du fait qu'il aurait été préférable d'avoir dépouillé également le journal rival du *Times*, soit le *Transcript*. Le dépouillement des quelques 64 ans de quotidiens du *Times* et de *L'Évangéline*, sans mentionner la revue le *Bulletin*, a dépassé de loin le temps que nous avons prévu pour cette étape de la recherche. Nous avons alors décidé de baser nos conclusions sur ces sources seulement.

gouvernementale<sup>291</sup>. Le gouvernement néo-brunswickois a également pris des mesures afin d'assurer que ses citoyens bénéficient de ce gain d' «espérance de bonheur<sup>292</sup>» résultant des récentes réalisations scientifiques. Parmi les institutions au premier plan de la mise en place d'un système de santé publique, on retrouvait les Conseils d'hygiène publique provincial, régionaux et locaux. Dans ce qui suit nous étudierons le Conseil d'hygiène publique de Moncton ( dorénavant le C.H.P.M.) afin de déterminer, entre autres, si les autorités locales avaient recours à la désinfection comme mesure d'hygiène préventive. L'utilisation de cette technique constituait l'une des conditions essentielles à l'acceptation du projet de l'A.E.P.F.M. si les entrepreneurs de pompes funèbres s'attendaient de s'approprier cette fonction: il est illusoire de revendiquer le rôle de désinfecteur là où la désinfection est largement inconnue.

Comme pour la plupart des autres provinces canadiennes, l'histoire de l'implication systématique du gouvernement dans la santé publique au Nouveau-Brunswick commence réellement avec le partage des pouvoirs en ce domaine, tel qu'énoncé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique<sup>293</sup>. Selon le projet de loi confédéral, le gouvernement fédéral devait s'occuper de la quarantaine des marins et du maintien d'hôpitaux maritimes, tandis que l'administration de tous les autres services de santé devenait une compétence provinciale<sup>294</sup>. Dans les années qui ont suivi la Confédération, chaque province a cherché à

<sup>291</sup> Léonard, Jacques., *Archives du corps. La santé au XIXe siècle*, Rennes, Ouest-France, (1986), p.323

<sup>292</sup> *Ibid.*, p.322

<sup>293</sup> Les incursions du gouvernement néo-brunswickois dans le domaine de la santé publique dans la période pré-confédérale ont eu lieu surtout lors de crises épidémiques. A titre d'exemple, une éruption de lèpre, en 1835, a incité le Lieutenant-gouverneur à ordonner la formation de deux Conseils d'hygiène de comté dans le nord-est de la province. Selon le médecin W.B. Stewart, auteur du livre *Medecine in New Brunswick*, les néo-brunswickois peuvent se vanter d'avoir eu le premier Conseil d'hygiène nommé par le gouvernement dans l'empire britannique. Il avertit, cependant ses lecteurs néo-brunswickois de modérer leur fierté car, souvent, les Conseils en question comportaient exclusivement des non-médecins. Une histoire exhaustive de ce champs d'études reste à écrire. W. Brenton Stewart., *Medecine in New Brunswick. A History of the Practice of Medecine in the Province of New Brunswick, and of the Men and Women who contributed to this History, Encompassing the Period of Time From Prior to the Arrival of the White Men in America to the Early Part of the Twentieth Century.* ,Moncton, Moncton Publishing Co., (1974), p.33.

<sup>294</sup> *La santé publique au Nouveau-Brunswick sur les plans fédéral, provincial et local*, Fredericton, Ministère de la santé et des services sociaux, (1952), p.12

organiser l'administration des soins de santé à sa façon. Au Nouveau-Brunswick, ces efforts ont abouti au projet de loi de la santé publique de 1887. En vertu de cette loi, la province se dotait d'un Conseil d'hygiène provincial ainsi que de conseils d'hygiène régionaux correspondant aux divisions de comté. De plus, l'assemblée législative ordonnait la création de conseils d'hygiène locaux dans les établissements constitués en villes ou en villages. Selon cette structuration des services, très inefficace comme nous le verrons, le Conseil provincial avait le devoir, par le biais de l'assemblée législative, de formuler les politiques de la province en matière de santé publique. Le rôle des conseils régionaux, et davantage des conseils locaux, était de mettre en vigueur les décisions prises par les instances supérieures. Il est à noter que l'assemblée législative ontarienne avait adopté un projet de loi de la santé publique semblable trois ans auparavant<sup>295</sup>. Il faudra attendre jusqu'en 1911 pour l'adoption d'une nouvelle version de la loi sur la santé publique théoriquement plus à jour et moins ambiguë. En 1918, le gouvernement néo-brunswickois se dotait d'un ministère de la Santé indépendant des autres ministères dont ce domaine dépendait auparavant, notamment le ministère de l'Agriculture.

Les autorités municipales à Moncton n'ont pas attendu l'adoption d'une loi provinciale de la santé publique avant d'agir en faveur de l'amélioration des conditions d'hygiène dans leur ville. En effet, à la demande de Joseph Crandall (ex-maire, président du conseil municipal et maître de poste) et de vingt-six autres Monctoniens<sup>296</sup>, l'Honorable M. McQueen déposait un projet de loi à la législature de Fredericton en 1878 visant à ériger un Conseil d'hygiène publique à Moncton<sup>297</sup>. L'approbation de l'assemblée était nécessaire, car le fisc provincial devenait responsable de l'organisme en question<sup>298</sup>. Une question se pose d'emblée: la création du C.H.P.M. a-t-elle été motivée par un désir

<sup>295</sup> POWELL, Mary., "Public Health Litigation in Ontario", dans ROLAND, Charles (éd.), *Health, Disease and Medicine. Essays in Canadian History*. Toronto, Clarke Irwin (1984), p.412-435

<sup>296</sup> PINCOMBE, C. et LARRACY, E.W., *Ibid.* p.143-146

<sup>297</sup> *Journal of the House Assembly*, Fredericton, Gouvernement du N.-B., (1878), p.82

<sup>298</sup> "Moncton Bills", *Times*, 9 avril 1878, p.8

véritable de redresser les conditions malsaines existant en ville ou par le désir des autorités municipales de trouver des moyens inusités de faire financer partiellement leurs travaux publics par le gouvernement de Fredericton? Le même jour que McQueen déposait un projet de loi proposant l'établissement d'un Conseil d'hygiène à Moncton, il demandait également à l'assemblée d'adopter un autre projet de loi, de nouveau parrainé par Crandall et son groupe, permettant à la ville d'emprunter la somme d'argent nécessaire à la construction d'égouts. Comme nous le verrons plus loin, l'installation et le maintien d'un système d'égouts sont devenus l'un des principaux éléments du mandat du C.H.P.M.. Théoriquement, les fonds requis pour un tel travail pouvaient dorénavant parvenir de deux sources: des demandes directes au gouvernement provincial et des subventions remises au Conseil d'hygiène nouvellement établi. Dans un monde où les épidémies étaient omniprésentes, les motifs hygiéniques ne sont certes pas à négliger. Le Conseil municipal avait légitimement intérêt à vouloir se munir de tous les moyens disponibles pour diriger efficacement la lutte contre les maladies contagieuses dans sa ville. Un Conseil d'hygiène relevant du Conseil municipal serait la meilleure façon d'organiser les efforts en ce sens. Cependant, les incessantes querelles entre les différents niveaux de gouvernement sur le financement des travaux publics ont sans doute inspiré un Conseil municipal à court d'argent à chercher ailleurs pour réaliser ses projets de construction.

Préoccupations hygiéniques, considérations financières et premières mainmises de la bourgeoisie sur le comportement des masses par le biais de la santé publique ont convergé, faisant en sorte que le C.H.P.M. a vu le jour en 1879. Nommé par le Conseil municipal, il était constitué de Robert Gordon Baxter (médecin local), Dennis A. Duffy (maire en 1878 et 1886), Edward McSweeney (commerçant important), William Givan



(conseiller municipal) et Joseph Crandall, dont il a déjà été question<sup>299</sup>. Moins d'un an après sa fondation, le Conseil occupait un bureau derrière le local du barbier M. LaVash<sup>300</sup>.

## 2. Un mandat bipartite

De façon générale, le C.H.P.M. se voyait conférer un mandat bipartite: vérifier et améliorer les conditions sanitaires existant dans la ville et prévenir la propagation des maladies contagieuses chez les Monctoniens. La vérification des conditions d'hygiène était assurée par des inspecteurs. Les journaux locaux avertissaient le public que les hommes du C.H.P.M. allaient mener une inspection générale de la ville<sup>301</sup>. Tous les propriétaires étaient priés de débarrasser leur cour de toute matière malsaine qui aurait pu s'accumuler durant l'hiver. Peu de temps après, l'inspecteur municipal visitait chaque maison prenant note de tout objet qu'il jugeait dangereux pour la santé du public. Normalement, le processus s'étendait jusqu'à l'été et reprenait à l'automne dans le but d'éviter des problèmes qui pouvaient survenir au cours de l'hiver. Ce genre d'inspection, lié principalement à l'identification d'éventuels problèmes environnementaux qui pourraient nuire à la santé publique, représentait la majeure partie du travail des inspecteurs. Pour les membres du C.H.P.M., les facteurs responsables de la plupart des conditions insalubres présentes à Moncton étaient visibles; il fallait à tout prix les repérer. Parmi les nuisances les plus manifestes se trouvait l'état de la plomberie des maisons monctoniennes. On soupçonnait depuis longtemps que le délabrement de celles-ci pouvait constituer un facteur étiologique de plusieurs épidémies. Le C.H.P.M. embauchait alors un plombier pratiquant comme inspecteur de plomberie à Moncton. En plus de vérifier le système déjà en place, le

---

<sup>299</sup> "Moncton Board of Health", *Times*, 20 jan. 1879, p.3

<sup>300</sup> "Office of the Board of Health", *Times*, 27 avril 1880, p.3

<sup>301</sup> "The Public Health", *Times*, 29 avril 1880, p.3

plombier devait s'assurer que toute nouvelle construction répondait aux critères établis par les autorités municipales et provinciales<sup>302</sup>.

De plus l'évolution de la science a ajouté d'autres facteurs à vérifier par l'inspecteur. En effet, avec les découvertes microbiologiques et l'acceptation de la vaccination comme thérapie par la communauté scientifique, la direction du C.H.P.M. demandait à son inspecteur de tenir compte d'un fait additionnel dans les maisons qu'il contrôlait: le nombre de personnes non-vaccinées qui y habitaient<sup>303</sup>. Il devait également se rendre dans les écoles publiques pour faire un recensement semblable. Cette mesure s'effectuait de concert avec l'inspection médicale, approuvée en 1909, des écoles souvent identifiées comme source de maladies contagieuses<sup>304</sup>. De pair avec cette action qui appuyait en quelque sorte la prévention des maladies prônée par les hygiénistes, l'inspecteur était chargé de veiller à ce que les quarantaines décrétées par le C.H.P.M. soient respectées<sup>305</sup>. Evidemment, cette tâche s'exécutait exclusivement en temps de fléau épidémique. Bien qu'il devait noter la présence d'éléments médicaux, le champ d'activités de l'inspecteur consistait principalement à identifier les objets contribuant à l'existence de mauvaises conditions sanitaires en ville. L'observation et l'enregistrement des cas purement médicaux allaient devenir le domaine exclusif des médecins.

Une fois le délit signalé par l'inspecteur, le C.H.P.M. devait déterminer ce qui était prioritaire et, par la suite, établir des stratégies afin d'améliorer la situation problématique. La clef de l'amélioration de l'hygiène publique, selon les inspecteurs et les officiers du Conseil, était le déplacement des ordures jonchant les propriétés privées, le remplacement des toilettes extérieures (*surface water-closets*) par des fosses septiques ou des toilettes

---

<sup>302</sup> NORTHROP, C.E., "Moncton's Remarkably Low Death Rate", *Times*, 30 nov. 1907, p.1

<sup>303</sup> NORTHROP, C.E., "Health of the City", *Times*, 29 nov. 1898, p.3

<sup>304</sup> "Move to Stop Expectorating on the Streets and in Other Public Places", *Times*, 16 fév. 1909, p.1

<sup>305</sup> NORTHROP, C.E., "A Year's Death Record", *Times*, 19 nov. 1897, p.3

reliées aux égouts, et la construction d'un système d'égouts municipal desservant toutes les résidences et tous les secteurs de la ville. En ce qui concerne l'enlèvement des ordures, le Conseil engageait un éboueur après avoir donné avis aux propriétaires de nettoyer les lieux dans un délai prévu. L'importance accordée à cette tâche paraît relativement élevée si l'on considère que l'employé en question recevait 85\$, en 1898, alors que le budget annuel total du C.H.P.M. en cette même année se chiffrait à 540\$. La question des toilettes extérieures préoccupait également les hygiénistes. Le problème venait du fait que les déchets provenant de ces cabinets se vidaient dans les fossés ouverts qui longeaient les rues de la ville. La plupart des citoyens se plaignaient de l'odeur insupportable qui s'en dégagait, surtout par temps chaud<sup>306</sup>. Un effort soutenu de la part du C.H.P.M. et de son plombier a été mené en vue d'éliminer ces désagréments. Mais plus qu'un affront à l'odorat, les water-closets au ras du sol étaient perçus comme une menace sérieuse à la santé publique. En 1908, le Dr. R.L. Botsford, récemment nommé président du C.H.P.M., se disait prêt à mener une grande campagne contre toute condition malsaine dans la ville. Il se disait disposé à faire une inspection personnelle de tous les coins de Moncton afin de venir à bout de la situation et déclarait qu'une attention particulière devait être portée au problème des toilettes extérieures, depuis trop longtemps tolérées en milieu urbain<sup>307</sup>. L'association entre les odeurs, les conditions hygiéniques et la santé publique était implicite dans le discours de Botsford et de ses confrères. Toutefois, ce point de vue était avancé beaucoup plus explicitement dans la lutte pour la mise en place d'un système d'égouts moderne.

Durant toute la période étudiée, les membres du C.H.P.M. ont accordé un grand intérêt à l'installation d'un réseau d'égouts à Moncton. Dans ces rapports annuels, remis au Conseil d'hygiène publique provincial, le secrétaire Northrup prenait soin de présenter minutieusement l'état des travaux en ce domaine. Les chiffres relatifs au nombre de pieds

---

<sup>306</sup> "Offensive Draining", *Times*, 26 mai 1879, p.3

<sup>307</sup> "Hygienic Conditions", *Times*, 14 juillet 1908, p.8

de tuyaux posés figuraient régulièrement dans ses bilans. L'attention particulière que portait Northrup et ses confrères aux égouts s'explique par le fait que dans leur esprit, le lien entre la santé publique et la présence d'eaux souillées était une réalité incontestable. En fait, le C.H.P.M. voyait dans la construction d'égouts un moyen d'enrayer toutes les maladies contagieuses. En 1882, dans un article intitulé «Is Moncton an Unhealthy Place?»<sup>308</sup> l'auteur rapportait que le nombre de malades recensés à Moncton correspondait à celui retrouvé dans des villes ayant une population similaire. Cependant, on pouvait également y lire que cet état de chose était plutôt aléatoire vu les problèmes de drainage éprouvés durant l'année. Quatorze ans plus tard, Northrup attribuait d'une façon non-équivoque la manifestation de la maladie à la présence d'un déversoir dans le secteur ouest de Moncton : «I might say just here that you will notice in my table of contagious diseases that there were eleven cases of diphtheria last year, nine of which were in close proximity to the above sewer outlet, and the Board is fully satisfied as well as the physician who were in charge of the cases that the condition of said sewer was the cause<sup>309</sup>.» Pour Northrup, l'installation progressive d'un système d'égouts, dans la première décennie du XXe siècle, a constitué un facteur déterminant dans le recul de plusieurs maladies contagieuses. Il soutenait que l'extension du réseau jusqu'aux nouvelles banlieues monctoniennes était indispensable, si on voulait éviter que la ville retourne à l'âge où la typhoïde et la diphtérie étaient le lot quotidien de la population<sup>310</sup>. Il s'expliquait dans les termes suivants:

[...] when you look at our report some years ago, and see that we used to have from one hundred and fifty to upwards of two hundred cases annually, one must naturally come to the conclusion that the efforts of our city in pushing on the sewer system from year to year, and the Board's efforts in having old drains cleaned out, compelling house holders to get sewer connection with their premises, thus doing with old cess pools and those monsters of an earlier civilization, viz, surface closets, that at least our labor has not been in vain, but is bearing good

<sup>308</sup> "Is Moncton an Unhealthy Place?", *Times*, 6 sept. 1882, p.1

<sup>309</sup> NORTHROP, C.E., "Health of the City", *Times*, 11 nov. 1896, p.2

<sup>310</sup> NORTHROP, C.E., "Moncton's Remarkably Low Death Rate", *Times*, 30 nov. 1907, p.3

results in the lessening of disease and the saving of valuable human life<sup>311</sup>.

Pour les membres du C.H.P.M., leur premier mandat, soit la vérification et l'amélioration des conditions sanitaires de la ville, touchait alors de près leur deuxième, soit la prévention des maladies contagieuses. Déplacer les ordures des cours, remplacer les cabinets de toilettes extérieurs et relier toutes les résidences à un système d'égouts municipal constituaient à la fois des mesures employées pour nettoyer la ville et des moyens de diminuer la fréquence des épidémies. Pour les hygiénistes monctoniens, la saleté et la maladie étaient indissociables. En écrivant à B.M. Mullin, secrétaire du Conseil d'hygiène provincial, Northrup affirmait que «[...] as to our methods of preventions (sic) -as nothing accelerates the increase and spread of disease like dirt, Dr Board is putting forth persistent effort always to reduce these condition to a minimum, waging a continual warfare against dirt in all its forms, and this kind of warfare must be kept up constantly, and dirt is like the weekly wash- it is always accumulating if not removed<sup>312</sup>.» En dépit des efforts du C.H.P.M. de faire disparaître tout objet malsain de son milieu urbain, l'apparition de maladies contagieuses était inévitable. C'est alors que se mettait en marche une autre série de répliques des autorités municipales afin de cerner le rayonnement des fléaux.

Dès les premières manifestations de maladies contagieuses ou infectueuses, le C.H.P.M. mettait tout en oeuvre pour localiser la source de l'épidémie. Parfois, la recherche menait les membres du conseil à l'extérieur des limites de la ville. C'était notamment le cas en 1907 quand deux hommes du comté de Kent, N.-B., qui étaient de passage en ville, avaient été identifiés comme source d'une épidémie de petite vérole à Moncton<sup>313</sup>. Normalement, les enquêteurs faisaient le lien entre le contagieux et un ou des habitants d'une demeure en particulier. Une fois l'origine de la maladie identifiée, le

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> NORTHROP, C.E., "Death Rate Was High in Moncton This Year", *Times*, 2 déc. 1913, p.2

<sup>313</sup> NORTHROP, C.E., "Moncton's Remarkably Low Death Rate", *Times*, 30 nov. 1907, p.1

C.H.P.M. procédait à la mise en quarantaine des personnes atteintes. La quarantaine avait généralement lieu dans la résidence des victimes. Ces dernières subissaient l'isolement imposé chez eux pour une période de temps déterminée selon la maladie dont elles étaient victimes. Par exemple, le C.H.P.M. décrétait, en 1897, que toute personne atteinte de la rougeole devait se résigner à deux semaines de quarantaine, tandis que les porteurs de la fièvre scarlatine étaient condamnés à un isolement de trois semaines suivant le rétablissement des souffrants<sup>314</sup>. Un écriteau était placé à la porte de la maison, demandant aux gens de ne pas entrer en contact avec les habitants du lieu<sup>315</sup>. En temps de crise aiguë, le Conseil ordonnait la fermeture de plusieurs endroits publics, tels que les églises, les écoles et les marchés, en plus de mettre en vigueur les quarantaines<sup>316</sup>.

Dans les premières années du XXe siècle, les membres du C.H.P.M. décidaient que la quarantaine se ferait plus efficacement si tous les malades étaient regroupés sous un même toit. Ainsi, un hôpital d'isolement a été construit en 1902 au coût de 3000\$. Edifice modeste, il a été remplacé par une clinique de 40 lits six ans plus tard<sup>317</sup>. Cette nouvelle stratégie permettait aux autorités de non seulement mieux contrôler les malades et, par conséquent, de diminuer les contacts entre personnes infectées et non infectées, mais également de libérer les lieux où la maladie avait pris naissance. L'évacuation des maisons contaminées rendait plus commode la prochaine étape dans la réaction du C.H.P.M. contre les épidémies : la désinfection des lieux contaminés.

Comme nous l'avons signalé plus haut, la «manie» de la désinfection avait saisi le monde de la santé publique dans le dernier tiers du XIXe siècle. Cet état de chose avait incité l'A.E.P.F.M. à promouvoir l'embaumement comme procédure désinfectante et à

---

<sup>314</sup> "Board of Health", *Times*, 2 déc. 1897, p.4

<sup>315</sup> "Board of Health Meeting", *Times*, 11 avril 1893, p.4

<sup>316</sup> NORTHROP, C.E., "A Year's Death Record", *Times*, 19 nov. 1897, p.3

<sup>317</sup> PINCOMBE, C.A. et LARRACY, E.W., *Resurgo*, *Ibid.*, p.90-91

revendiquer le rôle de la personne chargée de la désinfection des endroits où une personne était décédée des suites d'une maladie contagieuse. Les hygiénistes monctoniens semblent avoir cru, eux aussi, aux effets bénéfiques de cette pratique. Dès les années 1880, les lecteurs du *Times* pouvaient apprendre comment désinfecter une salle où une maladie contagieuse avait fait rage. À l'occasion d'une visite à Moncton, un dénommé Joseph A. Harris, de Boston, publiait à la une du journal un article racontant avec force détails les principes et les étapes de la désinfection<sup>318</sup>. La publication de l'article avait pour but d'expliquer aux gens de Moncton comment agir en temps de crise de diphtérie. Le lavage des vêtements et de la literie dans l'eau bouillante, le nettoyage des planchers avec une solution d'eau, de savon et d'acide phénylique, et l'assainissement des murs et du plafond à l'aide d'eau et de chaux, figuraient parmi les méthodes désinfectantes énumérées. Il faudra attendre jusqu'au XXe siècle, avant de voir les officiers de la santé publique à Moncton effectuer ce travail eux-mêmes. Durant les vingt dernières années du XIXe siècle, ils s'attardaient uniquement à promouvoir la désinfection et à fournir les désinfectants aux gens qui n'avaient pas les moyens de se les procurer. Cette stratégie était énoncée clairement dans le rapport annuel de Northrup, de 1898 :

As to the means we have employed to combat diphtheria, I desire to say that the Board has spared neither time nor expense to suppress the same. We purchased a large stock of the best known disinfectants, and in every instance where a case occurred the Board through their officers visited the residences and thoroughly instructed them in the use of disinfectants, and where we felt that for want of means, there might be a lack of supply, we distribute gratuitously<sup>319</sup>.

Le public pouvait également obtenir des produits désinfectants dans les pharmacies locales, comme en témoigne les annonces publicitaires multiples à ce sujet publiées dans le journal<sup>320</sup>. Le C.H.P.M. a commencé à se charger, par le biais de ses officiers, de

<sup>318</sup> HARRIS, Joseph A., "Board of Health - Boston, Jan. 1880", *Times*, 17 fév. 1880, p.1

<sup>319</sup> NORTHROP, C.E., "Health of the City", *Times*, 29 nov. 1898, p.3

<sup>320</sup> A titre d'exemple voir l'annonce intitulée "Small Pox! - Disinfect Your Premises" publiée par le pharmacien E.M. Estay. Parmi les produits disponibles, on retrouvait la poudre phénylique, l'acide phénylique, le camphre et la chaux. *Times*, 2 déc. 1879, p.2

l'exécution de ces tâches peu après la rédaction de ce rapport. Cela s'explique en partie par le fait que les hygiénistes ont eu recours de plus en plus souvent à un moyen de désinfection en particulier, sensiblement plus complexe que le simple lavage des objets usuels.

La fumigation impliquait une certaine expertise que seulement les personnes ayant subi un entraînement possédaient. Évidemment, cela faisait en sorte que la fumigation ne pouvait pas être effectuée par n'importe qui. De plus, elle se pratiquait généralement après que les résidents avaient évacué les lieux, laissant de par le fait même le travail à des étrangers. Dès la première décennie du XXe siècle, la désinfection des locaux par chauffage de comprimés de trioxyméthylène était fortement répandue. En 1909, Northrup rapportait que 32 maisons avaient été fumigées uniquement au cours du mois de janvier<sup>321</sup>.

Il restait une dernière arme dans l'arsenal du C.H.P.M. dans sa lutte contre les maladies contagieuses: la vaccination obligatoire. Avec la mise au point des premières vaccinations antivarioliques à la fin du XIXe siècle, la vaccinothérapie est devenue un moyen de prédilection de la médecine préventive en Occident. La découverte du sérum antidiphthérique par Eile Roux, en 1894, s'est avérée particulièrement importante<sup>322</sup>. À Moncton, les hygiénistes se sont éventuellement ralliés à la cause de l'immunisation par le vaccin. En 1901, le C.H.P.M. envoyait des médecins faire des voyages de dépistage dans les trains en provenance de Amherst (N.-E.), afin d'intercepter les personnes non-vaccinées qui se dirigeaient vers Moncton. Le personnel médical était alors chargé de vacciner ces voyageurs<sup>323</sup>. En cette même année, le Conseil inoculait tous les élèves fréquentant les écoles publiques de la ville. Environ six cents écoliers ont profité de ce

---

<sup>321</sup> "Move to Stop Expectorating", *Times*, 16 fév. 1901, p.1

<sup>322</sup> STARR, Paul, *The Social Transformation of American Medicine*, N.-Y., Basic Books, (1982), p.186

<sup>323</sup> NORTHROP, C.E., "Health of City", *Times*, 5 déc. 1901, p.2



service entièrement financé par le Conseil municipal<sup>324</sup>. Il est à noter qu'un nombre indéterminé d'élèves avaient été vaccinés par leur médecin de famille<sup>325</sup>. Dans son rapport annuel de 1909, Northrup signalait à la population monctonienne que, en dépit du grand nombre de victimes enregistrées au mois d'octobre de cette année-là, la diphtérie faisait beaucoup moins de ravages en raison du développement d'une antitoxine<sup>326</sup>. Le travail de Roux s'était fait connaître chez les hygiénistes de Moncton. Le travail des autres spécialistes en recherche vaccinale était également suivi de près par les hygiénistes de Frédéricton. En effet, d'après le secrétaire Northrup, une vaccination générale de la population monctonienne contre la petite vérole avait été effectuée en 1909, par ordre du Conseil provincial d'hygiène publique. Deux ans plus tard, Northrup vantait la prévoyance de ses collègues de la capitale. Il citait comme exemple concret de l'efficacité du traitement préventif, le cas de personnes immunisées vivant parmi d'autres atteintes de la maladie sans pour autant la contracter elles-mêmes<sup>327</sup>.

Ces quelques exemples illustrent bien que le C.H.P.M. considérait de plus en plus des thérapies touchant directement les individus, mais sans abandonner la bataille contre la saleté générale, ennemie jurée de la santé publique. Cet état de chose reflétait à la fois l'évolution des traitements prophylactiques en Occident et le niveau d'expertise des hygiénistes du Nouveau-Brunswick au tournant du siècle.

### 3. La désinfection

Il a déjà été question, dans cette recherche, de la réorientation des priorités sociales, en Amérique et en Europe, faisant de la santé publique la grande préoccupation des sociétés

---

<sup>324</sup> *Ibid.*

<sup>325</sup> *Ibid.*

<sup>326</sup> NORTHROP, C.E., "Remarkable Longevity and Low Death in the City of Moncton", *Times*, 17 nov. 1909, p.4

<sup>327</sup> NORTHROP, C.E. "194 Deaths in Moncton in the Year Ending October 31st", *Times*, 23 nov. 1991, p.2

occidentales au XIXe siècle et au tournant du XXe siècle. La bourgeoisie montante dans les pays capitalistes a voulu que ces changements aient lieu dans le but que les valeurs sociales occidentales soient davantage conformes aux valeurs de cette nouvelle classe. Présenté comme un phénomène socialement neutre en raison de son lien étroit avec la science, l'hygiénisme a connu un épanouissement sans pareil. Toutefois, une transformation fondamentale a marqué le mouvement hygiéniste lui-même durant la période couverte par cette étude. Selon P. Starr, les premiers hygiénistes s'étaient intéressés à éliminer les gaz miasmatiques provenant, par exemple, des eaux d'égouts mal drainés, car ils connaissaient mal la façon dont les infections étaient réellement transmises. Les spécialistes en hygiène d'antan croyaient à tort que les maladies se propageaient par la voie de l'air impur et des objets physiques contaminés. Ces connaissances mal fondées les incitaient à envisager l'isolement des malades et la fumigation de tout objet entrant en contact avec ceux-ci comme moyen de remédier à la situation. À mesure que les scientifiques se sont aperçus que les bactéries responsables de la majorité des maladies ravageant l'Occident ne parcouraient pas de longues distances par la voie des airs, les hygiénistes ont commencé à remettre en question les moyens qu'ils avaient employés jusqu'alors. Une nouvelle prophylaxie, cette fois plus axée sur l'hygiène personnelle et l'observation médicale de la population entière, a vu le jour<sup>328</sup>. En somme, la transformation se caractérise par une diminution de l'importance accordée aux causes externes et environnementales des maladies. À partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, on considérait davantage les éléments bactériologiques présents chez les individus comme facteur étiologique. Une conséquence de ce changement a été de cibler davantage les buts de l'hygiène publique, la rendant ainsi plus acceptable par les instances politiques. La concentration des efforts des hygiénistes sur le traitement médical n'entraînait plus nécessairement la longue série de réformes sociales qui avaient auparavant été liées au mouvement hygiéniste. Les améliorations des infrastructures municipales (égouts,

---

<sup>328</sup> STARR, Paul, *Ibid.* p.190-191

logement, alimentation, etc.) avait toujours comporté un trait moralisateur lié à l'édification des pauvres et des démunis. Le nouvel hygiénisme serait davantage neutre, au-dessus de tout débat social partisan<sup>329</sup>.

L'évolution de la santé publique et de ses fondements prophylactiques a lieu durant le demi-siècle qui nous concerne. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les hygiénistes employer en même temps les moyens préventifs médicaux et environnementaux. Même les adeptes des nouvelles théories bactériologiques avaient souvent recours aux plus anciennes méthodes hygiéniques. Comme le soulignait brièvement J. Léonard pour le cas français: «De toute façon, désinfecter ne peut pas nuire<sup>330</sup>.» Mais au C.H.P.M., la désinfection est restée aussi importante que la médicalisation de la population. Comme nous l'a démontré notre bilan des modalités monctoniennes en santé publique, la désinfection, par lavage ou par fumigation, constituait une partie intégrante de la réplique des hygiénistes pendant toute la période visée par cette recherche. Les procédures désinfectantes n'ont jamais cessé de gagner la faveur des personnes responsables de l'hygiène publique à Moncton et ce, malgré l'ajout de plusieurs techniques nouvelles à leur répertoire.

La coexistence tardive des deux orientations prophylactiques était révélatrice de la situation monctonienne en santé publique par rapport à celle que l'on retrouvait ailleurs en Amérique. Les préoccupations environnementales avaient été reléguées au second plan par l'arrivée des thérapies médicales dans les grands centres occidentaux. Moncton par contre, semble avoir accusé un retard en ce domaine. Ce retard aurait pu contribuer à créer un climat faisant en sorte que l'A.E.P.F.M. réalise que les personnes responsables de la désinfection allaient jouir d'un statut social potentiellement plus élevé et d'une sécurité d'emploi accrue. Pour reprendre la métaphore employée plus haut, nous sommes là où les

<sup>329</sup> *Ibid.* p.191-192

<sup>330</sup> LÉONARD, Jacques, *La France médicale: médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, (1984) p.174

sports étaient encore répandus et valorisés. Il n'y avait donc rien d'insensé ou d'illogique à vouloir devenir athlète. L'avance des Américains par rapport aux Monctoniens dans le domaine de santé publique a fait l'objet d'une enquête effectuée par un spécialiste en hygiène des États-Unis, venu juger le système néo-brunswickois.

En 1917, le Dr. W.F. Roberts, président du *St. John Medical Society* et politicien de cette ville, rendait visite au Dr. Herman Briggs, commissaire du Conseil d'hygiène publique de l'Etat de New-York. Chef d'une commission d'enquête sur l'état de la santé dans la province du Nouveau-Brunswick, Roberts demanda à Briggs de lui suggérer le nom d'une personne qui était en mesure d'examiner à fond le système néo-brunswickois et de fournir des recommandations judicieuses pour son amélioration. L'hygiéniste américain proposait un dénommé John Hall de East Orange (N.-J.). Hall ne venait pas sans de sérieuses références. Diplômé du *Massachusetts Institute of Technology* en génie sanitaire et en hygiène publique, Hall était membre de la *American Health Association*, la *New Jersey Sanitary Association*, de la *New Jersey Health Officers Association* et de la *American Association for the Study and Prevention of Infant Mortality*. De plus, sa vaste expérience lui avait bien servi lors de son analyse des programmes de santé publique en Ontario et en Saskatchewan, quelques années auparavant. Hall a accepté d'examiner l'administration de l'hygiène publique au Nouveau-Brunswick durant quatre semaines d'inspection intensive. Un rapport impressionnant, intitulé *A Report or a Sanitary Survey of the Province of New Brunswick, Canada, With a Plan for a Provincial Department of Health* a été déposé<sup>331</sup>.

Selon l'auteur, le rapport devait comprendre des suggestions sur comment «a central power, by its assistance, advice and authority, may control the administration of

---

<sup>331</sup> HALL, John, *A Report or a Sanitary Survey of the Province of New Brunswick, Canada, With a Plan for a Provincial Department of Health*, Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick., (1917), 86p.

new health laws throughout the Province.» Mais avant de conseiller les politiciens néo-brunswickois sur la façon de mieux gérer l'administration de la nouvelle hygiène publique, il devait d'emblée se rendre compte du système déjà en place. La plus imposante partie du travail consiste alors à décrire de façon détaillée l'état de la santé publique dans treize communautés de la province. Pour ce faire, un examen minutieux des treize Conseils locaux d'hygiène publique et des six Conseils régionaux de comté a été effectué. Les conditions d'hygiène existant dans chacun des lieux visités ont également retenu l'attention de l'Américain. Son récit contient un résumé de ses recherches pour chaque lieu et un tableau synoptique pour l'ensemble de la province. Étant l'une des trois seules villes incorporées du Nouveau-Brunswick, Moncton figure abondamment dans les quelque quatre-vingt-six pages du rapport.

Comme pour les autres régions inspectées, les remarques relatives à Moncton se rapportaient à une panoplie d'aspects touchant de près la santé publique. Dans un premier temps, Hall a livré quelques commentaires sur le traitement des maladies contagieuses. De façon générale, il jugeait que les dispositions prises par le C.H.P.M. face à la diphtérie, à la fièvre scarlatine et à la rougeole étaient adéquates, tant au niveau des quarantaines qu'au niveau de la vaccination obligatoire. Le traitement de la typhoïde, cependant, laissait à désirer. Avant de satisfaire pleinement aux exigences rigoureuses de l'inspection, des efforts supplémentaires devaient être consacrés par les autorités municipales pour cerner avec plus de précision la source de la bactérie<sup>332</sup>. En second lieu, il s'est attardé à la question de l'approvisionnement en eau. Hall avait remarqué que l'eau de Moncton était *decidedly colored*, selon son expression, et qu'elle contenait une quantité importante de sédiments<sup>333</sup>. Il a donné son appui au projet que proposait le conseil municipal de traiter

---

<sup>332</sup> *Ibid.*, p.19

<sup>333</sup> Cette remarque n'est guère étonnante. N'importe quel visiteur à Moncton ne peut faire autrement que d'être frappé par l'eau couleur de boue qui coule dans la rivière Petitcodiac qui sillonne la ville, surnommée «la rivière au chocolat».

l'eau au chlore dans un avenir rapproché<sup>334</sup>. Venait ensuite une appréciation du système d'égouts de Moncton. Les efforts déterminés de Northrup semblent avoir porté fruits, car Hall a constaté que «Twenty-two miles of sewers are laid in the streets and, largely owing to the activity of the Board of Health, almost all houses where connection is practical, have the sewer system<sup>335</sup>.» Il louangeait de même le travail d'inspection opéré par les officiers du C.H.P.M.<sup>336</sup>. En quatrième lieu, l'expert hygiéniste a porté son attention sur les activités liées à l'éducation des masses en matière de santé publique par le biais de la publication et de l'affichage d'informations pertinentes. Il a noté, entre autres, qu'un rapport annuel était publié dans les journaux locaux, rapport qu'il qualifiait d'excellent<sup>337</sup>. Cinquièmement, une remarque était réservée à l'Hôpital de Moncton qu'il a décrit comme étant bien nanti, propre et offrant un bon service pour une cinquantaine de patients<sup>338</sup>. Enfin, Hall a signalé que Moncton était la seule ville dans la province dotée d'un service public d'enlèvement des déchets<sup>339</sup>. La préoccupation du C.H.P.M. face aux ordures a également été notée par Hall.

À partir de ces constatations, Hall s'est permis de faire la série de recommandations suivante : une enquête plus approfondie sur les maladies contagieuses était nécessaire; un enregistrement plus assidu des cas de fièvre typhoïde et de tuberculose était requis; un meilleur hôpital de quarantaine était à construire, de préférence à proximité de l'hôpital général; une inspection encore plus complète des produits laitiers à faire; le travail concernant la publication des renseignements relatifs à la santé publique devait être étendu afin d'inclure le milieu scolaire<sup>340</sup>. Une relativisation des constatations et recommandations

---

<sup>334</sup> HALL, John, *Ibid.*, p.20

<sup>335</sup> *Ibid.*, p.20

<sup>336</sup> *Ibid.*, p.21

<sup>337</sup> *Ibid.*

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> *Ibid.*, p.20

<sup>340</sup> *Ibid.*, p.21

de Hall à l'endroit de Moncton est toutefois nécessaire pour évaluer l'état de la santé publique dans cette ville par rapport aux autres milieux dans la province.

Signalons d'abord que Hall écrivait en guise de conclusion que la santé publique à Moncton «[...] is much better looked after than in most places in the Province<sup>341</sup>.» Mais au-delà de cette remarque trop sommaire, il est possible de relativiser la situation monctonienne en examinant le tableau intitulé *Summary of Sanitary Condition in Districts Visited*<sup>342</sup>. Les informations contenues font état du montant d'argent total per capita dépensé pour la santé publique en 1916, des conditions d'approvisionnement en eau, des égouts et de l'hôpital, ainsi que du niveau d'efficacité de l'enregistrement des statistiques démographiques, de la prévention des maladies contagieuses et de l'inspection alimentaire et sanitaire. Selon les renseignements réunis par Hall, le conseil municipal de Moncton avait investi 1600\$ dans l'hygiène publique de ses citoyens au cours de l'année précédant sa visite. Ce chiffre se traduisait par un déboursé de 10\$ par personne, la population de Moncton étant d'environ 16 000 âmes en 1916. Des dix-neuf conseils d'hygiène publique recensés, seuls ceux de Saint-Jean et de Frédéricton, qui avaient dépensé 15\$ et 16\$ par citoyen respectivement, dépassaient le total enregistré à Moncton.

Il n'est guère étonnant de remarquer que, de façon générale, la somme versée était directement proportionnelle à l'importance de la population. Avec ses 16\$ per capita, Frédéricton faisait figure d'exception. Sa place privilégiée auprès de la législature provinciale était sans doute à l'origine de cet état de chose. Pour ce qui est des autres rubriques, Moncton a mérité la cote «passable» (*Fair*) en ce qui a trait à l'inspection alimentaire, l'enregistrement des statistiques démographiques, l'approvisionnement de l'eau et la prévention des maladies contagieuses. La ville a obtenu la cote «bon» (*Good*) pour son travail dans les domaines des égouts, de l'inspection sanitaire et de

---

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> *Ibid.*, p.27

l'hospitalisation. Encore une fois, les efforts de Northrup pour faire passer les améliorations infrastructurales au premier plan se manifestaient dans les statistiques. En ce qui concerne une vue d'ensemble de la santé publique à Moncton par rapport aux autres endroits inspectés, les résultats de Hall nous permettent de constater que celle-ci se situait légèrement au-dessus de la moyenne provinciale compte tenu de l'importance de sa population. Cependant, Hall ne s'est pas contenté de relativiser l'état de la santé publique dans les différentes régions du N.-B. Il a comparé le système de santé au N.-B. à d'autres en Amérique du Nord. Sans grand étonnement, on constate que l'hygiène publique néo-brunswickoise était traitée en parent pauvre. Effectivement, signalons que des 152 éléments recensés par Hall dans son tableau synoptique, pas moins de 48,6% recevait soit la cote «inadéquats» (*Poor* -22,3%), soit la cote «inexistants» (*None* -26,3%). En d'autres termes, presque la moitié des données hygiéniques néo-brunswickoises examinées ne répondait pas aux critères minimaux établis par cet expert en la matière. Il soutenait que «An investigation of health condition in New Brunswick shows that, except in the three largest communities, very little so-called Public Health work is done<sup>343</sup>.» Ceci s'expliquait, selon lui, par le retard considérable du N.-B. sur l'ensemble de l'Amérique du Nord dans les domaines de la prévention des maladies et de l'avancement de la santé publique<sup>344</sup>. L'ignorance des officiers de la santé publique de ce qu'il intitulait le *New Public Health* était typique de la situation qui prévalait dans la province. Selon Hall, il importait de faire apprendre à ces hommes aux habitudes surannées les plus récentes théories étiologiques des maladies contagieuses. À titre d'exemple, il écrivait que, contrairement à la pratique courante au N.-B., «it is more important to remove adenoids and tonsils from a child than ashes from his back yard, and that it is better to fill decayed teeth than sunken land<sup>345</sup>.» Les stratégies monctoniennes dans la prévention des contagions étaient également citées comme l'exemple même d'une réplique des autorités

---

<sup>343</sup> *Ibid.*, p.51

<sup>344</sup> *Ibid.*, p.52

<sup>345</sup> *Ibid.*, p.41-43



hygiénistes trop portées sur l'élimination des facteurs exogènes. Relativement à deux précautions prises couramment par le C.H.P.M. dans le cas d'une manifestation de la diphtérie, de la fièvre scarlatine ou de la rougeole, il écrivait: «Careful inspection of plumbing and fumigation of school rooms certainly are of little avail in preventing the spread of disease<sup>346</sup>.»

Comme nous venons de le voir, les hygiénistes de Moncton, quoique de plus en plus aptes à incorporer des thérapies médicales comme la vaccination, misaient toujours, en 1917, sur les moyens environnementaux pour enrayer les épidémies. Efficaces contre la tuberculose et la typhoïde<sup>347</sup>, ces méthodes étaient désormais jugées d'une importance secondaire ailleurs en Amérique. Le rapport de Hall laissait entrevoir à ses lecteurs, en l'occurrence les politiciens néo-brunswickois, que les spécialistes de la santé publique en Amérique du Nord avaient depuis quelque temps repensé la question de la prévention des maladies en termes de médicalisation générale de la population. De ce fait, le N.-B. constituait un secteur retardataire en termes d'hygiène, surtout à cause de son emploi exagéré de la désinfection, de la fumigation et du nettoyage des cours comme moyens de lutter contre la contagion. Evidemment, une réorientation thérapeutique n'était pas la seule recommandation formulée par Hall en vue d'améliorer l'administration de la santé publique au N.-B. L'établissement d'un ministère de la Santé autonome de même qu'une restructuration de l'appareil administratif favorisant une meilleure communication entre les personnes adoptant les lois relatives à la santé (les députés d'assemblée) et les personnes chargées de mettre en application cette législation (les membres des Conseils locaux d'hygiène publique) figuraient également parmi les réformes suggérées<sup>348</sup>. Toutefois, en ce qui a trait précisément à notre sujet, l'étude de Hall nous démontre que la désinfection est demeurée plus longtemps en vogue à Moncton qu'ailleurs en raison du retard accusé par le N.-B. sur les autres centres, en l'occurrence l'État de New-York. Or, cette situation

---

<sup>346</sup> *Ibid.*, p.19

<sup>347</sup> STARR, Paul, *Ibid.*, p.191

<sup>348</sup> HALL, John, *Ibid.*, p.44-51

explique en partie les raisons qui ont pu motiver les «spécialistes de la mort» oeuvrant dans les Maritimes à vouloir ajouter le qualificatif «désinfectant» à leur titre d'embaumeur.

D'autres facteurs ont cependant contribué à rendre la désinfection attirante pour les spécialistes de la mort. Rappelons-nous que les entrepreneurs de pompes funèbres avaient déjà établi un lien entre leur travail avec la mort et les efforts fournis par les hygiénistes pour prolonger la vie humaine; le travail de ceux-là commençait quand le travail de ceux-ci prenait fin. Cette logique avait poussé les membres de l'A.E.P.F.M. à envisager la désinfection des salles où une personne était morte des suites d'une maladie contagieuse comme un prolongement naturel de leur rôle. Comme ils étaient déjà sur les lieux en train d'exécuter un embaumement désinfectant, pourquoi ne pas se livrer à la désinfection de la pièce entière? Or, il semble que les actions du C.H.P.M. auraient pu accorder du renforcement positif à cette façon de penser. En cas d'épidémie, les officiers de la santé publique ordonnaient l'enterrement des défunts morts d'une maladie contagieuse dans les plus brefs délais. Il faut noter que l'inhumation précipitée des pestiférés avait déjà constitué une pratique courante en Occident, et cela malgré des résistances d'ordre religieux<sup>349</sup>. Toutefois, la coutume d'antan était dorénavant intégrée à une stratégie plus large pour combattre les épidémies. En 1911, la diphtérie frappait durement la ville de Moncton, plus particulièrement son milieu scolaire. Northrup énonçait clairement son plan d'action au secrétaire du Conseil provincial de la santé publique de la manière suivante :

The school rooms were promptly fumigated by the Board of School Trustees at the request of the Board of Health in every case where there would be the least possible danger of contagion, and in case of a death the body would be buried inside of a few hours, and an officer of the Board of Health would thoroughly fumigate the premises, as was also done upon recovery of a patient. The inmates are not allowed to mingle with the public or attend any public places, clerks, office staff, etc., whether male or female, are prohibited from following their usual occupation until after the quarantine is raised, which is not done until

<sup>349</sup> GAGNON, Serge, *Mourir, hier et aujourd'hui. De la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIXe siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Québec, P.U.L., (1987), p.16

premises, clothing etc., have been thoroughly fumigated, and every effort has been made by the Board to stamp out this disease<sup>350</sup>.

Des arrangements funéraires spéciaux étaient également prévus en cas d'épidémie comme en font foi les funérailles de Frank S. Cormier, en 1908, quand un décret du C.H.P.M. stipulait que «Only the deceased's family and pall bearers [are] permitted to enter the church<sup>351</sup>.» La menace de petite vérole qui pesait sur la ville à ce moment-là rendait nécessaire un tel arrêté municipal. Dans ces circonstances exceptionnelles, que cela soit par inhumation précipitée ou par funérailles abrégées, la collaboration de l'entrepreneur de pompes funèbres était indispensable, voire obligatoire. Son implication dans la stratégie destinée à enrayer une maladie quelconque aurait pu prédisposer le nouveau professionnel de la mort à envisager un rôle encore plus essentiel au sein du monde de la santé publique.

Par ailleurs, le fait qu'il côtoyait régulièrement les hygiénistes le rendait plus apte à constater que le système en place comportait plusieurs lacunes dont l'absence d'un spécialiste pour s'occuper de la désinfection. Nous avons souligné plus haut que les premières incursions du C.H.P.M. dans la désinfection se limitaient à la fourniture de produits désinfectants à la population. Il faudra attendre jusqu'au XXe siècle avant d'assister à l'embauche de personnes chargées de ce travail jugé primordial. Mais même alors, ces agents n'effectuaient leur tâche que dans les maisons où une maladie contagieuse avait fait du ravage laissant d'autres établissements, les écoles par exemple, à des non-spécialistes, comme les conseillers scolaires. Dans une société où le réseau d'entraide traditionnel était en train de s'effriter et où tout service devenait l'apanage exclusif d'un groupe de professionnels quelconque, il paraissait sans doute inconcevable pour la direction de l'A.E.P.F.M. que la désinfection ne soit pas devenue l'occupation d'un corps de spécialistes. Il nous semble à tout le moins que l'absence d'un maître désinfecteur ainsi

---

<sup>350</sup> NORTHROP, C.E., "194 Deaths in Moncton in the Year Ending October 31st", *Times*, 23 nov. 1911, p.2

<sup>351</sup> "Funeral of the Late Frank S. Cormier", *Times*, 21 mars 1908, p.8

que l'inclusion, même de façon marginale, des entrepreneurs de pompes funèbres dans le processus mis en branle pour prévenir les maladies, tout cela jumelé à l'emploi courant de la désinfection dans leur localité, ont créé une conjoncture où la revendication de ce rôle par l'A.E.P.F.M. était plausible, conséquente dans ce contexte, et théoriquement accessible.

L'exemple monctonien nous démontre que les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ne bâtissaient pas nécessairement des châteaux en Espagne. L'implication des entrepreneurs de pompes funèbres dans les stratégies visant à enrayer une maladie contagieuse, l'absence d'une personne affectée de façon permanente à la désinfection et l'utilisation prolongée de la prophylaxie exogène dans cette région ont conditionné, il nous semble, cette pensée. Toutefois, la réussite du projet ne dépendait pas exclusivement de la présence ou de l'absence de la désinfection à Moncton. La réaction de la population face aux réformes dans le domaine de la santé publique influait également sur l'acceptation ou le rejet du plan.

#### **4. Le public et le Conseil d'hygiène publique de Moncton**

Comme nous l'avons dit plus haut, l'hygiénisme, présenté sous forme d'une doctrine neutre et scientifique, gagnait en popularité en Occident après la Première Guerre mondiale. Son ascension au statut de fait social représentait une victoire des cosmologies nouvelles sur les visions anciennes du monde et les méthodes traditionnelles employées pour faire face aux déficits quotidiens de l'existence. Toutes les classes sociales ont éventuellement endossé les principes avancés par les hygiénistes de telle sorte que le comportement des couches subalternes a pu être modifié afin de répondre aux besoins de la nouvelle société industrielle. La fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle constituent la période où cette transformation s'est mise en branle.

Notre examen du C.H.P.M. a fait la preuve de la présence à Moncton des caractéristiques de cette mutation sociale. L'existence d'un organisme gouvernemental pouvant diriger le mouvement, l'emploi de stratégies précises destinées à enrayer des maladies et à contrôler la conduite des gens et la présence d'une bourgeoisie naissante constituent autant d'indices de l'évolution, quoique plus lente qu'ailleurs, de la société monctonienne vers une adhésion aux visées fondamentales de l'hygiénisme. En un mot, les citoyens de Moncton ne se sont pas rebiffés devant la tendance à adopter la mentalité hygiéniste. Toutefois, l'acceptation de l'hygiène publique scientifique n'empêchait pas en soi la constitution d'une opposition contre les moyens utilisés pour la mettre en vigueur. A. Labisch, en parlant de l'interprétation nouvelle du monde en fonction du construit social hygiéniste, résume la situation ainsi: «[...] neither the aim nor that world were disputed, only the means and forms of its organization<sup>352</sup>.» Ainsi, plutôt que de nous attarder sur la question du niveau d'acceptation par le public de l'hygiénisme comme doctrine sociale, nous allons analyser la relation entre le C.H.P.M. et les Monctoniens afin de déterminer jusqu'à quel point ces derniers soutenaient les modalités mises en oeuvre par les autorités municipales qui croyaient si fermement dans la désinfection. Il s'agit alors d'une analyse du consentement aux pratiques plutôt qu'aux postulats de l'hygiénisme.

L'une des politiques avancées par les autorités municipales monctoniennes ayant suscité les plus vives réactions est la mise en quarantaine des personnes atteintes d'une maladie contagieuse. Les inspecteurs sanitaires s'étaient vu confier la responsabilité de veiller à ce que les isolements imposés soient respectés par les personnes mises en quarantaine. Cela était rendu nécessaire, car certains citoyens considéraient que les règlements relatifs aux quarantaines étaient trop sévères. À plusieurs occasions, le C.H.P.M. a dû recourir au chef de police pour s'assurer que les malades n'étaient pas en

---

<sup>352</sup> LABISCH, A., "Doctors, Workers and the Scientific Cosmology of the Industrial World: the Social Construction of 'Health' and the 'Homo Hygienius' ", *Journal of Contemporary History*, Vol.20, no.4 (1985), p.610

train de s'intégrer à la population générale avant la fin de la période prescrite<sup>353</sup>. Il est cependant impossible de déterminer avec certitude l'ampleur de cette forme de résistance ou de mépris. Le fait que l'embauche des forces policières fût jugée obligatoire par le gouvernement municipal nous porte à croire que le phénomène était loin d'être exceptionnel. Des raisons économiques incitaient les récalcitrants à s'opposer à la quarantaine. L'isolement forcé pouvait causer de graves problèmes financiers chez certains individus qui se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à leur travail. Il est à noter que ces difficultés économiques pouvaient toucher toutes les couches de la société, même la classe moyenne, théoriquement à l'origine de ces réformes en santé publique. Les intérêts commerciaux de la bourgeoisie subissaient aussi les contrecoups des quarantaines en raison, entre autres, de la diminution du nombre de clients et de l'absentéisme forcé des employés. En fait, P. Starr soutient que le désir de la part de la communauté d'affaires d'éliminer cette mesure dérangeante a facilité la transition vers un hygiénisme axé sur les causes environnementales des maladies, vers une science hygiénique basée sur un traitement davantage individuel des malades.

La quarantaine ne représentait pas le seul point où les forces hygiénistes faisaient face à un public peu collaborateur. La violation des ordonnances municipales concernant le nettoyage printanier des cours et l'enlèvement des toilettes extérieures constituait une pratique relativement courante à Moncton. Dès 1882, cinq cas d'infraction de ces édits du C.H.P.M. avaient été portés devant les tribunaux<sup>354</sup>. Au cours des années suivantes, la force policière monctonienne a continué de porter un nombre constant d'accusations. En 1908, par exemple, six accusés ont dû comparaître devant les tribunaux pour répondre à des accusations relatives à leur refus de se conformer à l'ordonnance exigeant le remplacement des water closets de surface. Trois des six accusés ont été inculpés. L'un

---

<sup>353</sup> NORTHROP, C.E., "194 Deaths in Moncton", *Ibid.*

<sup>354</sup> "Violating the Health Laws", *Times*, 27 juillet 1882, p.3

d'eux a dû payer une amende de 25\$ et les deux autres s'en sont tirés avec des jugements suspendus<sup>355</sup>. Encore une fois, en l'absence de statistiques suivies, il serait bien hasardeux de se prononcer sur la fréquence exacte de cette contravention aux règlements. Toutefois, la prépondérance des cas touchant une violation des conditions sanitaires par rapport à l'ensemble des délits rapportés par le C.H.P.M. nous laisse croire que la situation à Moncton ressemblait fortement à celle existant en Ontario pendant la même période. L'historienne M. Powell a étudié les litiges en matière de santé publique soumis aux tribunaux ontarien entre 1884 et 1920<sup>356</sup>. Elle a démontré que la majorité des procès en ce domaine concernait «matters of sanitation and the removal of "sanitary evils"», plus précisément la présence d'ordure sur les terrains privés et la plomberie inadéquate dans certaines demeures<sup>357</sup>. Powell a également établi que les Conseils locaux de santé publique se servaient de leur droit de porter plainte contre les malfaiteurs surtout comme moyen de pression pour forcer les coupables à obéir aux ordres. Mains chefs d'accusation ont été retirés parce que les accusés avaient accompli le travail nécessaire avant que la cause soit entendue<sup>358</sup>. Le C.H.P.M. a sans doute été motivé par cette stratégie destinée à décourager les violations de ce genre. Elle faisait partie de ce que les porte-parole du Conseil ont appelé *An aggressive policy* contre les personnes ne se conformant pas à ses ordonnances relatives aux lois environnementales.

Outre la résistance aux mises en quarantaine et aux arrêtés municipaux réglant les conditions hygiéniques à l'intérieur de la ville, l'opposition aux mesures médicales entreprises par le C.H.P.M. a également été signalée par les hygiénistes monctoniens. Motivés par l'ignorance, l'indifférence ou le scepticisme, plusieurs Monctoniens ont tourné le dos à la vaccination obligatoire et à l'examen médical, pour ne nommer que ces deux

---

<sup>355</sup> "Board of Health Cases in Police Court", *Times*, 29 sept. 1908, p.8

<sup>356</sup> POWELL, Mary, "Public Health Litigation in Ontario", *Ibid.* p.412-435

<sup>357</sup> *Ibid.*, p.416

<sup>358</sup> *Ibid.*, p.417

moyens thérapeutiques. En février 1900, le *Times* rapportait le cas d'une femme qui a refusé au médecin, venu vacciner sa famille - tel que prescrit par la loi - de s'acquitter de sa tâche car, a-t-elle dit, elle avait déjà été baptisée<sup>359</sup>! Ne pouvant pas lui expliquer la différence entre les deux phénomènes, le médecin est parti sans procéder à la vaccination, car la femme refusait carrément de subir un deuxième baptême. Que le refus soit dû à une ignorance du terme ou du procédé en question ou de la signification de la vaccination, l'événement illustre bien à quel point le public était ignorant des politiques mises de l'avant par le C.H.P.M.. En fait, Northrup lui-même condamnait cette situation en écrivant que son organisme redoublait de vigilance sur la santé à Moncton, mais que «[...] much of our work is unknown to the masses.» Il se consolait en ajoutant que «[...] the Board feels amply repaid in the consciousness that our efforts if unknown to many are a blessing to all, and are in the interest of the general health of citizens of our city<sup>360</sup>.» Le fait d'être au courant des dispositions employées par le C.H.P.M. ne garantissait pas non plus une conduite automatiquement conforme aux décrets. En 1908, les médecins dénonçaient encore des cas où les gens avaient caché leurs maladies aux officiers de santé<sup>361</sup>. Pleinement conscients de leur devoir de rapporter toute manifestation de maladie aux autorités responsables de la santé publique, certains habitants restaient quand même muets lorsque la contagion visitait leur résidence. Sans doute pour éviter une mise en quarantaine coûteuse ou un traitement qu'ils craignaient, les citoyens de Moncton manifestaient toujours, au XXe siècle, des réticences envers les réformes médicales.

Il ne faut pas croire cependant que les échanges entre le public et le C.H.P.M. étaient strictement à sens unique, les uns critiquant le manque de collaboration des autres. Parfois, les Monctoniens se permettaient de critiquer ce qu'ils percevaient comme étant le désœuvrement de leurs gardiens de la santé publique. Le cas des habitants de la région de

<sup>359</sup> "She was baptised already", *Times*, 6 fév. 1900, p.4

<sup>360</sup> NORTHROP, C.E., "Health of City", *Times*, 29 nov. 1898, p.1

<sup>361</sup> "Smallpox Situation", *Times*, 7 mars 1908, p.8



Hall's Creek illustre bien cet état de choses. Ils s'étaient depuis longtemps plaints des amoncellement d'ordures près de leur pont et avaient demandé que le C.H.P.M. s'en occupe. Le manque d'initiative du Conseil dans ce dossier avait incité les personnes impliquées à se demander, d'un ton sarcastique, «[...] if the town has such an institution as a Board of Health<sup>362</sup>.» Mais le C.H.P.M. avait soulevé la colère de ces gens tant parce qu'il n'avait pas su corriger le comportement des contrevenants aux lois hygiéniques que parce qu'il n'avait pas nettoyé les dégâts causés par ceux-ci. Nous avons vu que l'hygiénisme était davantage l'affaire de la classe moyenne. Pour cette raison, il ne faut pas trouver étrange le fait que la majorité des correspondances qui critiquaient l'inaction du C.H.P.M. comportaient en sus une diatribe contre les opposants au «nouveau régime hygiéniste». Ce sont les habitants des secteurs malsains de la ville, où les conditions hygiéniques déplorables menaçaient à la fois la santé des masses et des bourgeois, qui étaient surtout visés. En parlant du devoir de tout citoyen de nettoyer sa cour, un auteur connu sous le pseudonyme de «Victim» maintenait que «[...] there are a certain class in every community who will not attend to this very necessary and important duty without being forced to do so<sup>363</sup>.» Le C.H.P.M. essayait les réprimandes des hygiénistes parce qu'il avait échoué dans son mandat implicite de forcer cette classe ignorante à se conformer à la nouvelle éthique hygiéniste. On ne cessait de le lui rappeler.

Par ailleurs, la neutralité théorique de l'hygiénisme était apparemment mise en cause par la politique partisane du conseil municipal dans le domaine de la santé publique. Le remous entourant le secrétaire du C.H.P.M., James Ryan fils, et l'équipe de rédaction du *Times* constituait un exemple manifeste de cette partisanerie. La controverse s'est déclenchée dès la nomination de Ryan à son poste, en janvier 1885. Selon le *Times*, quatre candidats de Moncton avaient été refusés par le conseil municipal, non pas par manque de

---

<sup>362</sup> "A Matter for the Board of Health", *Times*, 24 avril 1885, p.3

<sup>363</sup> "Board of Health, Attention!", *Times*, 29 juillet 1887, p.3

mérite, mais bien parce que Ryan était le fils de l'Honorable James Ryan<sup>364</sup>. Au mois de juin de cette même année, un dénommé M. McDonald se voyait imposer une amende de 15\$ pour avoir violé l'ordonnance l'obligeant à enlever de sa propriété tout objet menaçant la santé publique<sup>365</sup>. Le journal suggérait que des motifs politiques étaient à l'origine de la condamnation : «Moncton's imported Board of Health official so far appears to have confined his attention principally to the persecution of a property owner who by reason of politics has incurred his displeasure<sup>366</sup>.» D'après le *Times*, le C.H.P.M. d'alors poursuivait en justice toute personne s'opposant au «Blair-Ryan combination<sup>367</sup>», leurs supporters par contre ne faisaient l'objet d'aucun harcèlement. La soi-disant persécution des rivaux de Ryan s'est poursuivie quand H.T. Stevens, rédacteur en chef du *Times* a été appelé à comparaître devant le juge Wortman pour répondre aux mêmes chefs d'accusation que McDonald<sup>368</sup>. De nouveau, le *Times* criait au scandale : «This is the case [...] which the little faction that runs the Board of Health business have been boastfully proclaiming would be brought as a punishment for our occasional intimations that the health laws should be administered in public interests and not merely to gratify the malice of such a fellow as the imported secretary<sup>369</sup>.» L'affaire s'est terminée par l'imposition d'une amende de 5\$ à Stevens<sup>370</sup>. Or, notons qu'en dépit des sévères critiques portées à l'endroit du prétendu favoritisme dans l'administration de la santé publique à Moncton, les principes fondamentaux de l'hygiénisme n'ont aucunement été mis en cause. Les diverses factions se disaient toutes en faveur de la santé publique et de ses bénéfices pour la population

<sup>364</sup> "The Board of Health Appointment", *Times*, 3 janvier 1885, p.3

<sup>365</sup> "The Board of Health Case", *Times*, 1 juin 1885, p.3

<sup>366</sup> "The Public Health - Says the Charlottetown Examiner", *Times*, 17 juin 1885, p.3

<sup>367</sup> Andrew Blair était le premier ministre du Nouveau-Brunswick d'alors. "A Real Nuisance", *Times*, 26 juin 1885, p.3

<sup>368</sup> "Board of Health Case", *Times*, 24 juin 1885, p.3

<sup>369</sup> *Ibid.*

<sup>370</sup> "Board of Health Case; Grand Grit Reunion", 26 juin 1885, p.3. Il est à noter que même l'inspecteur Hall avait remarqué l'omniprésence de ce problème au Nouveau-Brunswick. Il proposait la création d'un poste d'Officier régional de la santé publique afin de créer un organisme indépendant entre le ministère de la santé publique de la province et les Conseils locaux. Selon lui, il fallait se défaire des "[...] petty jealousies, and the many things which now cause the health work of the small communities be so ineffective." John Hall, *Ibid.*, p.47

générale. Les moyens employés pour arriver à cette fin posaient néanmoins problème. Les factions s'accusaient mutuellement d'avoir manipulé le pouvoir accordé aux autorités locales dans ce dossier afin de satisfaire leurs propres intérêts. Chaque groupe cherchait à dépeindre ses rivaux comme étant de faux hygiénistes qui avaient trahi l'intérêt public en insérant un élément politique à l'idéologie apolitique de l'hygiénisme. Cette stratégie permettait aux différentes cliques politiques de tendre à un statut moralement supérieur, ce qui s'avérait primordial dans une société où les notions de respectabilité victorienne exerçaient encore de l'ascendant.

En somme, les reproches adressés au C.H.P.M. dans les correspondances au *Times* comportaient les traits d'une lutte à deux niveaux. Dans un premier temps, ils prenaient des aspects de tensions inter-classes. Les bourgeois s'attaquaient aux dirigeants du mouvement hygiéniste à Moncton parce que l'inaction de ces derniers était responsable des conditions malsaines persistantes en ville.

Qui plus est, ces conditions étaient symptomatiques d'un plus grand malaise social. Selon la bourgeoisie, le peuple ne se conformait toujours pas aux normes établies par elle. Pour cette raison le C.H.P.M. avait fait preuve de négligence, car il n'avait pas réussi à modifier ces comportements indésirables. Tandis que les masses exprimaient leur opposition aux mesures hygiéniques, en refusant d'y participer par moment, la bourgeoisie faisait savoir son mécontentement par la voie de la presse écrite. Peu importe les formes d'opposition choisies, elle se trouvait en situation conflictuelle avec les couches populaires. En deuxième lieu, les remontrances visant le C.H.P.M. laissaient apparaître des soupçons de conflits intra-classes. Quoique du même avis quant au bien-fondé et à l'importance de la doctrine hygiéniste, notre étude a démontré que les diverses factions bourgeoises se sont livrées une lutte farouche pour le contrôle de la mise en pratique de ce discours. Elles espéraient s'associer à ce mouvement hygiéniste, qui revêtait énormément de prestige, et de

par le fait même, en retirer des avantages sociaux. En ce sens, les entrepreneurs de pompes funèbres n'ont fait que suivre une stratégie employée par tout bourgeois aspirant à un statut social plus élevé. Comme tout autre groupe social, les entrepreneurs de pompes funèbres avaient intérêt à se rapprocher autant que possible à la bourgeoisie et à leurs valeurs. Vue ainsi, la relation entre les bourgeois et les entrepreneurs de pompes funèbres était à sens unique, ceux-ci emboîtant le pas de ceux-là.

Dans l'ensemble, notre examen du *Times* n'a révélé que très peu de traces d'une opposition ouverte aux idées fondamentales de l'hygiénisme. Il n'était jamais question de remettre en cause la supériorité des moyens scientifiques sur les méthodes plus traditionnelles employées pour faire face aux maladies et aux conditions insalubres à Moncton. En ce qui a trait aux autres formes de résistance analysées, telles que la violation des lois relatives à la santé publique, résistance moins consciemment exprimée que les lettres publiées dans le journal, leur nombre relativement peu élevé ne nous permet pas de croire à la présence d'un mouvement contestataire de la population contre l'hygiénisme en tant que tel. Sans vouloir tomber dans le piège d'un déterminisme basé uniquement sur la fréquence des phénomènes, il faut quand même se soumettre à l'évidence : dans un tableau relatant le nombre d'actes criminels commis à Moncton au cours de l'année 1892, un cas seulement parmi les 297 recensés se rapportait à la violation d'une ordonnance du C.H.P.M.<sup>371</sup>. Par ailleurs, il nous semble que lors des infractions signalées, le désir de se soustraire à une mesure fort inopportune motivait l'opposition à une philosophie particulière de la santé publique. Les gens étaient favorables à la mise en quarantaine jusqu'au moment où ils subissaient eux-mêmes l'isolement forcé, ce qui désorganisait considérablement leur vie. Un sous-enregistrement important des cas nous semble peu probable, car le contexte indique que la bourgeoisie était bien vigilante, désireuse de citer les contrevenants en exemple et par la suite d'en tirer profit dans l'arène politique. Comme

---

<sup>371</sup> "A Year's Criminal Work", *Times*, 23 nov. 1892, p.4

ailleurs en Occident, la doctrine hygiéniste semble avoir gagné la faveur populaire à Moncton sans pour autant assurer un soutien unanime aux gens qui se sont donnés comme tâche sa mise en pratique.

## 5. Vue d'ensemble

La santé publique en tant que notion abstraite et en tant que phénomène concret n'était pas étrangère aux Monctoniens au tournant du siècle. Le *Times*, organe de la doctrine hygiéniste à Moncton, donnait à la bourgeoisie l'occasion de promouvoir sa nouvelle vision du monde avec ses préceptes innovateurs et scientifiques. Le C.H.P.M., à son tour, donnait vie à cette idéologie bourgeoise en mettant en branle toute une série de réformes destinées à encourager les masses à se conformer à cette pensée «universelle». En fait, la nature partisane du *Times* a démontré que l'hygiénisme constituait un de ces sujets qui dépassait l'encadrement politique. Nous pensons que la santé publique représentait l'idéologie de la bourgeoisie entière plutôt que celle d'un parti politique en particulier. En ce sens, il nous semble que les diatribes des rédacteurs en chefs critiquaient ou louangeaient les administrateurs de la santé publique sur la base de leur appartenance au parti Libéral ou Conservateur; le phénomène de l'hygiénisme lui-même était à l'abri de toutes critiques. Autrement dit, désapprouver la façon dont certaines personnes organisaient ces services était permis; condamner la philosophie hygiéniste relevait presque de l'absurdité pour le bourgeois.

Or, pour diverses raisons, les moyens employés par les autorités monctoniennes et néo-brunswickoises visant à concrétiser la théorie hygiéniste ont accusé un certain retard par rapport aux méthodes utilisées ailleurs en Occident. En conséquence, les thérapies hygiéniques exogènes, notamment la désinfection des lieux contaminés, sont restées en vogue plus longtemps chez les hygiénistes monctoniens que chez ceux qui

se sont tournés plus rapidement vers la médico-thérapie. Malgré une certaine opposition des diverses couches sociales à différents aspects du plan d'action du C.H.P.M., la majorité des Monctoniens semble avoir incorporée les fondements de la nouvelle hygiène publique à sa vie quotidienne. L'adhésion de la plupart des gens à l'hygiénisme a sans aucun doute été facilitée par la présence d'intermédiaires entre les émetteurs et les récepteurs de ce discours. J. Léonard résumait la situation ainsi : «Entre les masses ignorantes et les élites instruites, il n'existe pas de face à face direct, mais il s'intercale au contraire des relais intermédiaires - petits notables, maires, châtelains, ecclésiastiques, commerçants - dont l'influence est décisive<sup>372</sup>.» À Moncton, C.E. Northrup était la personne toute désignée pour ce travail. Photographe de profession et sans instruction formelle en santé publique, ce patriarche de Moncton (il est mort à 91 ans) est resté en fonction comme secrétaire du C.H.P.M. pendant 44 ans (1891-1935)<sup>373</sup>. Au fil des années, il a personnifié les réformes hygiéniques à Moncton. Les directives émanant de Fredericton arrivaient au public monctonien par le biais non pas d'un envoyé ministériel, mais sous forme de conseils de la part d'une source familière. On se serait méfié davantage du ministère provincial que du vieux Northrup qu'on connaissait bien. Comme nous le verrons plus loin, le rôle d'un personnage familier a également facilité l'acceptation des réformes funéraires à Moncton. Par ailleurs, il semble que Northrup appuyait le projet des entrepreneurs de pompes funèbres de participer au monde de la santé publique. Lors de la réunion annuelle de l'A.E.P.F.M. en 1904, il avait parlé «[...] of the great need of F.D.s being trained in sanitary work and (was) favorable to their being members of Byards (sic) of Health, when qualified to hold such a position<sup>374</sup>.»

Le contexte monctonien en matière de santé publique nous permet d'une part d'éliminer une cause possible de l'échec du projet de l'A.E.P.F.M. et d'autre part de

<sup>372</sup> Léonard, Jacques. *La France médicale, Ibid.*, p.30

<sup>373</sup> PINCOMBE, A. et LARRACY, E. W., *Resurgo, Ibid.*, p.53

<sup>374</sup> "Editorial Notes", *Bulletin*, Vol.2, No.12, (mars 1905), p.19

justifier les raisons de croire en sa réussite éventuelle. L'absence d'un appareil administratif en hygiène publique en un lieu donné aurait voué à l'échec toute tentative entreprise par un groupe qui voulait s'accaparer le rôle de maître désinfecteur. Ce n'était certes pas le cas à Moncton. En fait, la persistance de la désinfection comme technique employée par le C.H.P.M. dans sa lutte contre les maladies contagieuses ne pouvait que favoriser les chances de l'A.E.P.F.M. en ce dossier. De plus, les défenseurs de la désinfection bénéficiaient de l'appui de la bourgeoisie, détentrice d'un pouvoir politique sûr. Sans trop exagérer, Moncton constituait une sorte de terre promise pour une personne intéressée à cette occupation durant la période qui nous concerne. Or, cette situation semble avoir favorisé le projet de l'A.E.P.F.M.. Toutefois, d'autres facteurs auraient pu s'ajouter à l'équation empêchant l'association d'atteindre son but ultime. Entre autres, il fallait s'assurer qu'un personnel compétent et avisé soit en place dans les différentes localités des Maritimes pour pouvoir avancer les projets de l'A.E.P.F.M. La présence ou l'absence des autres institutions nouvelles entourant la mort, comme les cimetières incorporés, allaient également s'avérer primordiales dans la légitimation de la position de l'entrepreneur de pompes funèbres en tant que chef de file d'un mouvement social important entourant la préparation des défunts et la sauvegarde des vivants. Un examen de ces institutions est de mise afin de déterminer le rôle qu'elles ont joué dans la réussite ou l'échec du projet.

## CHAPITRE VIII

### **Les éléments de la mort commerciale à Moncton**

Que cela soit le résultat d'une déchristianisation, d'un resserrement des liens familiaux ou de la perte d'un esprit communautaire, la période couvrant la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle a constitué une période charnière dans les attitudes devant la mort en Occident. L'historiographie contemporaine a noté que les cosmologies et les rituels d'antan avaient cédé la place à une nouvelle série de croyances et de cérémonies conçues dans le but de diminuer l'angoisse grandissante ressentie par les membres de la société industrielle, face à la mort. Les institutions de la mort ont, elles aussi, subi des transformations afin de mieux refléter cette nouvelle crainte du dernier passage. En se référant à son étude sur le comté Vermilion (Illinois), J. Farrell résumait comme suit le lien existant entre les nouvelles attitudes devant la mort et l'appareillage institutionnel changeant qui l'entourait : «Changes in institutions of death also indicated the county's complicity in the dying of death.»

Afin de déterminer jusqu'à quel point la ville de Moncton et ses habitants étaient partie prenante de la réflexion nouvelle sur le trépas en Occident, nous effectuerons une analyse des principales institutions de la mort. Deux de ces institutions sont l'incorporation du lieu de sépulture et la constitution d'un personnel spécialisé dans la préparation des cadavres. Nous tenterons de voir si la population de Moncton partageait avec les autres Occidentaux le désir de faire disparaître la mort du quotidien, la rendant ainsi plus apte à conférer le statut professionnel à un groupe prêt à s'occuper des défunts. L'acceptation de



l'ancien croquemort comme spécialiste de la mort, et comme maître désinfecteur, dépendait alors en grande partie de l'intégration de ce sentiment nouveau de la mort à Moncton. La fondation d'un cimetière moderne et la formation d'un corps d'entrepreneurs de pompes funèbres constitueraient une des manifestations les plus concrètes du niveau de consentement des Monctoniens face à ces attitudes novatrices. Sans la présence de ces éléments, signes de la mort escamotée, les aspirations professionnelles de l'A.E.P.F.M. n'avaient que peu de chances de se réaliser. Il aurait été futile pour l'association de revendiquer un statut professionnel basé sur la préparation scientifique des cadavres là où la mort était encore acceptée avec une résignation pieuse. Le cas de Moncton nous aidera à déterminer si le projet de l'A.E.P.F.M. correspondait à la mentalité des gens habitant les Provinces maritimes.

### **1. Le lieu de sépulture**

Les tentatives d'effacer la mort de la vie quotidienne occidentale ont mené à l'établissement d'une série d'institutions originales destinées à concrétiser cette façon d'envisager le trépas. Le lieu d'enterrement figure d'une manière prédominante parmi les institutions de la mort qui ont subi une transformation fondamentale. En effet, l'ancien lieu où l'on enterrait les morts, depuis longtemps négligé dans la majorité des communautés nord-américaines, a été remplacé par un terrain soigneusement dessiné et entretenu. Ce lieu nouvellement aménagé avait des fonctions multiples. Premièrement, le nouvel emplacement était censé régler des problèmes d'ordre pratique, soit le manque d'espace dans le vieux cimetière et l'empiètement de la «ville des vivants» sur la «ville des morts»<sup>375</sup>. Deuxièmement, son allure «pittoresque» devait contribuer à diminuer l'austérité de la mort en mettant l'accent sur les thèmes de l'espoir et des beautés de la nature plutôt que sur celui

---

<sup>375</sup> FRENCH, Stanley, "The Cemetery as Cultural Institution: The Establishment of Mount Auburn and the "Rural Cemetery" Movement" dans STANNARD, David (dir.), *Death in America, Ibid.*, p.74

de la séparation<sup>376</sup>. Mais plus important encore, le cimetière moderne devait servir de lieu d'exposition où la bourgeoisie pouvait faire étalage de ses acquis culturels et matériels. On souhaitait que les visites au cimetière instruisent et inspirent moralement les masses ouvrières. Selon S. French, ce dernier but est rapidement devenu le motif principal du mouvement : «[...] the conception of the cemetery as an instructional institution and inculcator of morality became a more common theme in the contemporary discussions of the purpose of a rural cemetery than arguments concerning overcrowding facilities and health hazards<sup>377</sup>.» Remarquons par ailleurs que le développement de nouvelles nécropoles s'est effectué en deux temps : une première phase, baptisée le *Rural Cemetery Movement* par l'historiographie américaine, a été caractérisée par une incorporation judicieuse du paysage naturel aux plans de développement des cimetières. La seconde phase consistait en l'établissement de *lawn cemeteries* où l'homme a davantage aménagé la nature. On pouvait, par exemple, y aménager des lacs artificiels<sup>378</sup>.

Institution avant tout bourgeoise, le nouveau cimetière a été organisé selon un modèle que cette classe connaissait bien : l'entreprise commerciale. Le scénario typique suivait d'assez près celui qui s'est déroulé lors de la fondation du premier cimetière rural, en 1831, le *Mount Auburn Cemetery* à Boston. Un notable de la ville amorçait le processus en réunissant des entrepreneurs locaux afin de discuter de la possibilité d'établir un nouveau lieu de sépulture pour la localité. Par la suite, il s'affairait à trouver des investisseurs et un morceau de terre convenable. Une fois acquis, le terrain était subdivisé en parcelles qu'on vendait à un prix déterminé. Enfin, les profits tirés des ventes étaient réinvestis dans l'entreprise afin d'assurer le développement futur du cimetière<sup>379</sup>. Les

---

<sup>376</sup> FARRELL, James, *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*, Philadelphia, Temple U. Pr.(1980), p.104

<sup>377</sup> FRENCH, Stanley, *op.cit.*, p.78

<sup>378</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.99

<sup>379</sup> *Ibid.*, p.99-100

commerçants monctoniens ont parcouru sensiblement le même trajet dans l'établissement d'une nouvelle place pour ensevelir leurs proches.

### *La Moncton Rural Cemetery Company*

Comme pour la plupart des communautés occidentales, la fondation d'un cimetière incorporé à Moncton avait été précédée par l'établissement d'un lieu de sépulture non-commercial au coeur de la ville. En 1821, la famille Steadman, véritable dynastie monctonienne, cédait à la communauté un terrain mesurant une demie-acre dans l'intention d'y ériger un lieu de culte accessible à tous les habitants de la ville. Les citoyens se sont alors chargés de construire le Temple Libre (*Free Meeting House*), accompagné d'un lieu d'enterrement situé derrière ladite bâtisse<sup>380</sup>. Comme il desservait à la fois toutes les confessions religieuses de l'endroit, l'édifice est rapidement devenu trop petit. Chaque confession a donc bâti sa propre église, de telle sorte que, dès les années 1850, plusieurs Monctoniens proposaient la démolition du vieux temple<sup>381</sup>. À mesure que les congrégations abandonnaient la bâtisse en faveur des nouveaux lieux de culte, le Temple Libre se délabrait. L'état du cimetière s'est également dégradé au fil des années, incitant un groupe d'hommes d'affaires à proposer l'établissement d'un cimetière moderne sur un terrain situé à environ un kilomètre du centre-ville de Moncton.

Le 14 avril 1856, le député William Steadman proposait à l'assemblée législative néo-brunswickoise un projet de loi intitulé *A Bill to Incorporate the Moncton Rural Cemetery Company*<sup>382</sup>. Douze jours plus tard la chambre votait en faveur de la loi, sans

---

<sup>380</sup> PINCOMBE, A. et LARRACY, E.W., *Resurgo, op.cit.*, p.122

<sup>381</sup> *Ibid.*

<sup>382</sup> "A Bill to Incorporate the Moncton Rural Cemetery Company", Fredericton, Assemblée législative du N.-B.,(1856)

amendements. Le préambule du document indiquait clairement qu'un lieu de sépulture convenable pour les citoyens de la ville de Moncton et ses environs était requis<sup>383</sup>. Quoique muet quant aux raisons pour lesquelles Moncton se retrouvait dans cette situation, le projet de loi abondait de détails relatifs aux règlements de la nouvelle entreprise. Fondé par John Humphrey, député et membre de la famille fondatrice de la filature Humphrey à Moncton, Michael S. Harris, propriétaire d'un chantier de construction navale à Moncton, E. B. Chandler fils, avocat et fils du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et associés, le *Moncton Rural Cemetery* était situé sur une parcelle de terre appartenant à E.B. Chandler père. Il devait être constitué financièrement par un investissement originel de 500 livres, réparti entre 250 actionnaires. Chaque action correspondait à un lot qui mesurait 150 pieds carrés et qui ne pouvait servir qu'à des fins d'inhumation. Les profits réalisés par la vente des actions devaient être réinvestis exclusivement dans la préservation, l'agrandissement et la mise en vigueur des règlements du cimetière. De plus, les constitutions de la société stipulaient que les actionnaires avaient l'obligation de se réunir le premier lundi du mois de mai, chaque année, afin d'élire un conseil exécutif de la compagnie<sup>384</sup>.

Contrairement à la montée de l'hygiénisme à Moncton, la fondation d'un cimetière incorporé dans la ville s'est déroulée sans la participation systématique de l'élite acadienne. Il ne faut cependant pas y voir un rejet de l'un des éléments clefs de la réforme mortuaire par la bourgeoisie francophone. En effet, la non-participation de cette population était attribuable surtout à l'existence d'un cimetière catholique à proximité de la ville. Les Acadiens étant, pour la plupart, de religion catholique, ils optaient majoritairement pour l'inhumation en terre sainte, bénie par un de leurs prêtres. L'adoption des notions de la modernité (l'hygiénisme, le train de vie urbain, le mode de raisonnement scientifique, etc.) par un bourgeois quelconque était une chose, mais l'abandon total de la pratique religieuse

---

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> *Ibid.*

en était une tout autre. Comme nous le verrons, d'autres aspects de la mort moderne, tels que l'embaumement, n'échapperont pas aux élites acadiennes de Moncton. La non-participation des Acadiens n'allait en rien empêcher le développement du cimetière incorporé.

Du point de vue de la philosophie générale guidant la fondation du *Moncton Rural Cemetery*, les principes de l'accessibilité oecuménique, de l'entretien assidu de l'espace physique et du respect de la dignité du lieu du dernier repos se distinguaient. En effet, le cimetière devait recevoir les défunts de toutes les dénominations et de toutes les confessions chrétiennes. Les actionnaires souhaitaient probablement autant avoir accès à une clientèle plus vaste que de faire preuve d'une tolérance religieuse extraordinaire. Afin d'assurer le maintien de la propriété et de tous les objets usuels s'y trouvant, une série d'amendes et de punitions était prévue afin de punir toute personne ayant détruit, enlevé ou brisé une tombe, un monument, une voûte, une clôture ou une ballustrade. Même les arbres et les arbustes étaient protégés. Enfin, il était interdit de jouer, de tirer du fusil, d'organiser des rassemblements n'ayant pas rapport aux funérailles, d'ensevelir un mort sans autorisation et d'habiter le cimetière. Avec ces mesures, on espérait sauvegarder la déférence due aux gens enterrés dans le *Moncton Rural Cemetery*<sup>385</sup>. Or, cet esprit respectueux à l'égard des occupants du cimetière ainsi que la notion d'une édification morale des masses par le biais de ce lieu ont motivé les fondateurs du *Moncton Rural Cemetery* à vouloir apporter des améliorations substantielles à leur investissement.

Une lacune documentaire nous empêche de suivre le développement du cimetière lors de ses 25 premières années d'existence. Toutefois, il semble que les efforts soutenus pour embellir le cimetière suivant la vague initiale d'expansion n'ont commencé véritablement qu'en 1881. Un journaliste du *Times* rapportait, au cours de cette année,

---

<sup>385</sup> *Ibid.*

que «[...] the cemetery is as yet in the embryo state.» Il poursuivait en écrivant que «The walks are for the most part uneven and covered with grass and weeds; some parts are swampy, and unsightly trees cover most of the large tract of ground obtained by the Company<sup>386</sup>.» Cette citation laisse entendre que la direction de la compagnie s'était écartée des visées qu'elle s'était donnée dans son projet initial. En fait, l'une des premières actions concertées d'amélioration entreprise par l'exécutif du *Moncton Rural Cemetery* a été l'embauche d'un bedeau/gardien (*sexton and caretaker*) chargé de réparer et de décorer les lieux<sup>387</sup>. La direction décidait en même temps de faire construire un édifice suffisamment spacieux et décoratif pour répondre aux besoins pratiques du futur employé et aux exigences esthétiques de l'endroit. En annonçant ses intentions, la direction soutenait que «[...] the time has come when due regard for the interests of the Stockholders and interested public in general requires [us] to take action in the matter<sup>388</sup>.» Malgré une documentation lacunaire, tout semble indiquer que le *Moncton Rural Cemetery* a connu une période d'ardeur initiale lors de sa création, suivie d'un certain laisser-aller jusqu'à la fin des années 1870. L'intérêt qu'on avait pour le cimetière a alors été réanimé, et les réformes concrètes énumérées ci-haut ont été adoptées. La bourgeoisie commerçante de 1856 avait peut-être anticipé les changements d'attitudes des Monctoniens devant la mort. Ces derniers n'étaient pas encore d'avis que le cimetière posait un problème pratique et moral, ce qui explique pourquoi un tollé général contre la dégradation du cimetière n'ait pas été immédiat. En ce sens, l'histoire du *Moncton Rural Cemetery* constitue un cas exemplaire de la façon dont une idée peut évoluer dans le temps avant d'être acceptée ou rejetée par la majorité. *Le Dying of Death* à Moncton semble avoir effleuré la majorité des gens au milieu du siècle, se faisant ressentir plus profondément dans le dernier quart du siècle dernier.

---

<sup>386</sup> "Improvements to the Moncton Rural Cemetery", *Times*, 29 août 1881, p.3

<sup>387</sup> "Moncton Rural Cemetery", *Times*, 21 mai 1881, p.2

<sup>388</sup> "Moncton Rural Cemetery", *Times*, 28 mai 1881, p.2

Le jardinier E. Burch se voyait engagé par le *Moncton Rural Cemetery* en 1881. Il se mit immédiatement au travail, effaçant les indices de cette période d'abandon prolongé. Parmi les tâches auxquelles il se consacrait, on retrouve l'élévation des tombes s'étant enfoncées dans le sol, l'abattage des arbres jugés inesthétiques et la plantation de fleurs et d'arbres décoratifs. En 1886, il boisait quasiment à lui seul le cimetière, mettant en terre 480 chênes, érables et ormes afin de protéger du soleil les visiteurs. Il érigeait par la suite une serre sur les lieux, lui assurant un stock inépuisable de fleurs repiquées<sup>389</sup>. Ces travaux, effectués dans le but d'améliorer l'état général du cimetière, se faisaient de concert avec l'embellissement des lots individuels. Burch se mettait à la disposition de tous les actionnaires, pourvu que ces derniers fassent une demande auprès de la direction, spécifiant la nature des travaux voulus. *Le Times* faisait parfois état des rénovations apportées par les familles en les décrivant minutieusement. À titre d'exemple, un chroniqueur dépeignait l'ouvrage effectué sur la tombe de la famille E. Miliken de la manière suivante: «[He] has had his lot sodded all over, with house plants, geraniums, in each corner, and a centre bed, containing a climbing rose, and other ornamental bushes, and various flowers, greatly improving the appearance<sup>390</sup>.» Ce genre d'articles louangeait ces efforts et en présentait les résultats comme l'idéal à atteindre pour tout le monde. C'est seulement avec des travaux du genre que les Monctoniens auraient un «[...] respectable resting place for the dead<sup>391</sup>.» Nonobstant l'approbation des travaux d'horticulture, les améliorations qui ont davantage retenu l'attention de la bourgeoisie ascendante était sans nul doute le monument funéraire ou la pierre tombale.

De par sa nature même, le monument funéraire constituait la manifestation culturelle la plus durable que pouvait s'offrir une personne désireuse de laisser un témoignage de son existence terrestre. Son importance variait selon le message qu'il véhiculait.

<sup>389</sup> "A Visit to the Rural Cemetery", *Times*, 26 juin 1886, p.3

<sup>390</sup> "Improvement at the Moncton Rural Cemetery", *Times*, 29 août 1881, p.3

<sup>391</sup> *Ibid.*

Effectivement, la stèle mortuaire était devenue le moyen par excellence de faire part aux masses des connaissances culturelles du défunt ainsi que du niveau de sa réussite matérielle. Une description du monument Dunlap publiée dans le *Times* illustrait bien ce phénomène<sup>392</sup>. De prime abord, l'article en question ne laissait planer aucun doute sur l'état financier de cette famille monctonienne. L'auteur se permettait à plusieurs reprises de relater que les matériaux utilisés étaient les plus dispendieux sur le marché. Cinq différentes sortes de pierre, dont trois types de marbre, ont été employées dans la fabrication du monument. Le coût total s'élevait à 2000\$, somme très imposante pour l'époque<sup>393</sup>. Dans un deuxième temps, le monument devait rendre hommage au statut élevé qu'avait atteint les membres de la famille Dunlap. Dans un geste symbolique, les dessinateurs du monument avaient décidé d'élever le lot entier trois pieds au dessus du niveau normal. Cinq marches ont été aménagées afin de le rendre accessible aux visiteurs. Or, la haute position sociale de James Dunlap et de ses ancêtres au sein de la société monctonienne était un fait incontestable. Propriétaire de l'Hôtel Monckton, d'une salle de spectacle, du premier appontement à Moncton et d'un commerce prospère, le patriarche de la famille était l'un des citoyens les plus riches et les plus en vue de Moncton<sup>394</sup>. Son fils George, en tant que médecin, marchand et conseiller municipal, allait lui aussi graviter parmi les grands notables monctoniens<sup>395</sup>. Le monument funéraire Dunlap, avec son niveau rehaussé, constituait en quelque sorte la consécration de ce fait social. En troisième lieu, la structure en marbre devait servir d'illustration sûre du savoir-faire culturel dont était pourvu ses acquéreurs. En se référant au tailleur de pierre James McGrath et à un des Dunlap, l'auteur faisait remarquer que «The work [...] reflects the greatest credit to them, as well as on the good taste of Mr. George H. Dunlap, who has personally supervised the work from the beginning<sup>396</sup>.» En définissant cette oeuvre comme une démonstration du

<sup>392</sup> "The Dunlap Family Lot in the Moncton Rural Cemetery", *Times*, 27 août 1881, p.3

<sup>393</sup> *Ibid.*

<sup>394</sup> MACHUM, Lloyd, *A History of Moncton*, Moncton, Moncton Pub. Co., (1965), p.71

<sup>395</sup> *Ibid.*, p.148, 155

<sup>396</sup> "The Dunlap Family", *Ibid.*, p.3



«bon goût» des personnes qui se l'étaient procurées, le journaliste ajoutait une dimension didactique au tombeau. Plus qu'un simple objet commémoratif, le monument pouvait apprendre à celui qui le regardait ce qu'était un ouvrage aux valeurs esthétiques correctes et dont l'imitation était souhaitable. Les éléments présents - «[...] very handsome carved work representing ivy and fern leaves entwined with an anchor<sup>397</sup>» - étaient conformes aux nouvelles attitudes des bourgeois devant la mort. De sorte qu'une tête de mort, par exemple, aurait été jugée de très mauvais goût. Le monument Dunlap devait à la fois servir de modèle culturel aux citoyens de Moncton et témoigner de l'exemplarité de cette famille.

L'instruction des masses et l'apothéose des élites mises à part, les améliorations apportées au *Moncton Rural Cemetery* poursuivaient un autre but : le cimetière pouvait servir de preuve concrète de la progression de Moncton vers le statut de centre urbain d'envergure. De même que chaque citoyen était censé s'inspirer des exemples de réussite sociale et de bon goût fournis par la bourgeoisie et leurs stèles mortuaires, la classe moyenne monctonienne avait emprunté à son tour des éléments de leur réforme funéraire à leurs voisins américains, spécialistes dans le domaine. Le monument Dunlap était d'autant plus impressionnant que, selon l'auteur «[...] it is said to be the first piece of monumental work in the Provinces, and not very often excelled in the best cemeteries in the United States<sup>398</sup>.» En ce domaine, comme dans plusieurs autres, l'expérience américaine servait de modèle. Une autre illustration de ce phénomène est fournie par un débat monumental, pour ainsi dire, entre deux compagnies monctoniennes de pierres tombales. En 1884, la *Metallic Monumental Co.* de Moncton, financée par W.H. Faulkner et F.S. Huntley, publiait un prospectus dans le *Times* et annonçait son entrée en affaires<sup>399</sup>. Cette entreprise de fabrication de monuments funéraires se distinguait de ses prédécesseurs par l'utilisation d'un matériau inusité dans la confection des stèles. Par un procédé original, les

---

<sup>397</sup> *Ibid.*

<sup>398</sup> *Ibid.*

<sup>399</sup> "Circular. The Moncton Metallic Monument Co.", *Times*, 9 avril 1884

propriétaires s'étaient mis à produire des monuments personnalisés en fonte qu'on a appelé du *white bronze* et dont la durabilité et la beauté devaient surpasser le granit, le marbre et les autres matériaux traditionnels. La fonte avait la réputation de résister aux intempéries. Certains, dont les porte-parole de la *Moncton Marble Co.*, n'étaient pas convaincus du bien-fondé des prétentions des fondateurs de la nouvelle compagnie. Dans un article intitulé «Marble Versus White Bronze» un lecteur s'affichant comme observateur neutre du débat tranchait du côté du marbre. En premier lieu, l'auteur soutenait que les monuments de fonte n'avaient pas encore subi les ravages du climat des Maritimes pour une période prolongée, de telle sorte que les affirmations quant à la durabilité étaient quelque peu prématurées. En deuxième lieu, la critique portée sur le marbre et sur sa prétendue tendance à devenir moussu et illisible, à craquer et à se décolorer était erronée<sup>400</sup>. Les monuments italiens, vieux de deux millénaires, faisaient foi des qualités de la roche veinée. Mais l'auteur gardait pour la fin son argument massue. Il posait la question suivante aux défenseurs de la fonte: «And now to close I will ask if white bronze is such an unexceptionable material why is it that in some of the finest cemeteries in the United States, Mount Auburn, in Massachusetts, for instance, the authorities will not allow it to be erected<sup>401</sup>?» Les implications étaient évidentes; les Américains, spécialistes incontestés en matière de l'*ars morandi* moderne, entretenaient encore des doutes sur l'efficacité de la fonte à tenir coup aux intempéries et l'avaient déjà jugée inadéquate en ce sens ou avaient porté un jugement négatif quant à sa valeur esthétique. Indépendamment de la raison invoquée, le refus des Bostonnais de laisser pénétrer ce matériel dans leur cimetière était de mauvais augure pour la *Metallic Monument Co.* de Moncton.

Ce débat sur les matériaux de construction des monuments funéraires était révélateur de deux tendances répandues chez les bourgeois à Moncton. Un degré

---

<sup>400</sup> «Marble Versus White Bronze», *Times*, 29 mars 1888, p.3

<sup>401</sup> *Ibid.*

relativement élevé de mimétisme a caractérisé les efforts monctoniens dans l'établissement d'un nouveau lieu de sépulture pour la communauté. L'emploi du terme *Rural Cemetery* indiquait à lui seul que les fondateurs du *Moncton Rural Cemetery* étaient au courant des origines américaines du mouvement. La controverse éclatait uniquement autour des moyens à prendre pour mettre en oeuvre la réforme du lieu de sépulture et non autour du bien fondé d'un tel projet. En ce sens, le débat opposant le marbre à la fonte ressemblait beaucoup à celui touchant les stratégies à employer par le C.H.P.M. dans ses efforts pour mettre en place un système efficace de santé publique. Dans les deux cas, les discussions opposaient divers groupes qui tentaient de tirer profit des réformes hygiéniques et mortuaires sans pour autant mettre en cause la valeur intrinsèque de la philosophie soutenant les mesures employées. Les propriétaires du *Moncton Rural Cemetery* et la bourgeoisie monctonienne ont voulu à la fois offrir un modèle culturel à leurs concitoyens, et d'autre part, rehausser le statut de leur ville en érigeant un cimetière qui serait «[...] a credit to the town<sup>402</sup>». Ils cherchaient à restaurer le vieux cimetière situé derrière le Temple Libre. Appelé le *Old Burial Ground* par les Monctoniens de la fin du siècle, il s'était dégradé au point où plusieurs personnes avaient pris l'habitude d'y laisser paître leurs animaux.

C'est en 1882 que les Révérends John Prince et A. Kinney ainsi que les entrepreneurs Henry Jones, William Prince, S.G. Stewart et H.D. Charters se sont réunis afin de mettre sur pied un comité qui veillerait à remettre en état le lieu où reposait bon nombre des pionniers et des pionnières de la ville<sup>403</sup>. En nommant Charters comme président de l'assemblée, le comité faisait confiance à un homme expérimenté dans le domaine; il siégeait comme directeur du *Moncton Rural Cemetery*. Par ailleurs, les personnes présentes adoptaient deux stratégies afin de rectifier la situation: un sous-comité avait charge d'amasser des fonds servant à l'érection d'une clôture de fer pour délimiter le

---

<sup>402</sup> "Improvements at the Moncton Rural Cemetery", *Times*, 29 août 1881, p.3

<sup>403</sup> "The Old Burying Ground", *Times*, 22 novembre 1882, p.3

terrain et une résolution avait été adoptée pour que des pressions soient exercées auprès de l'assemblée législative provinciale afin de forcer le Conseil municipal de Moncton à s'occuper de l'entretien du lieu<sup>404</sup>. En six mois, une souscription publique de 130\$ avait été recueillie et une clôture entourait le vieux cimetière<sup>405</sup>. D'autres travaux d'amélioration furent entrepris dans les années suivantes sous l'oeil avisé de E. Burch, bedeau du *Moncton Rural Cemetery*. Il appert cependant que ces efforts n'ont pas suffi à rendre le lieu digne des compliments de tous. En 1890, dans une lettre envoyée au *Times* un lecteur proposait un «renouveau» de l'intérêt qu'avaient manifesté les Monctoniens dix ans auparavant, car la propriété du vieux Temple et de son lieu de sépulture demeurait toujours dans un état pitoyable<sup>406</sup>. De nouveau, on demandait à la ville de se charger des travaux de restauration. L'auteur suggérait également qu'on y plante des arbres, place des bancs et aménage des sentiers, ce qui aurait donné au vieux cimetière une allure résolument moderne<sup>407</sup>. Le manque d'articles portant sur le sujet nous empêche de savoir si les recommandations en question ont été adoptées dans les années qui ont immédiatement suivi la publication de la lettre. Néanmoins, un article intitulé «Improving the Old Cemetery Grounds», publié en 1908, indique que les Monctoniens ont probablement fait la sourde oreille aux demandes du correspondant. D'après le journal, le nivelage du terrain et la plantation d'arbres allaient seulement se faire à l'automne de cette même année<sup>408</sup>.

Cette histoire du vieux cimetière et des appels nombreux lancés aux citoyens de Moncton pour le remettre en bon état reflètent sensiblement la mentalité monctonienne devant cette institution de la mort dans la dernière moitié du XIXe siècle. Les années 1880 ont constitué une sorte de période d'éveil dans la bourgeoisie à l'égard des lieux de

---

<sup>404</sup> *Ibid.*

<sup>405</sup> "The Old Burying Ground", *Times*, 24 avril 1883, p.3 et "The Old Burying Ground", *Times*, 22 mai 1883, p.3

<sup>406</sup> "The Old Cemetery", *Times*, 25 octobre 1890, p.4

<sup>407</sup> *Ibid.*

<sup>408</sup> "Improving the Old Cemetery Grounds", *Times*, 6 nov. 1908, p.7

sépulture de la communauté. Plusieurs facteurs incitaient les membres de ce groupe à ériger un cimetière digne de leur statut privilégié au sein de la société monctonienne. Normalement l'établissement du *Moncton Rural Cemetery* aurait fourni aux bourgeois un endroit respectable où ils pouvaient enterrer leurs morts, laissant le cimetière délabré aux membres moins fortunés de la ville. Cependant, tout comme le monument funéraire constituait un témoignage du statut du cher disparu, les cimetières reflétaient le niveau d'urbanisation de la communauté où ils étaient situés. Pour cette raison, la bourgeoisie se devait de se préoccuper du vieux cimetière délabré, qui faisait ombrage aux aspirations urbaines de la ville de Moncton. Toutefois, l'origine bourgeoise de ces aspirations a fait en sorte que l'implication de la population générale a été minime à cette époque. Maintes et maintes fois les organisateurs des réunions du *Moncton Rural Cemetery* et des comités pour l'amélioration du vieux cimetière se sont plaints de la non-participation des gens. À titre d'exemple, le *Times* publiait le reportage suivant de la réunion inaugurale du comité de 1882:

The chairman made reference to the apparent lack of interest in the object of the meeting and said people seemed to forget or cease to care about the resting place of ancestors or friends in a very short time after their departure. He said a similar difficulty was experienced in getting people interested in the affairs of the Rural Cemetery, and at the last meeting of the Company, of which he was the Director, there was but one stockholder outside of the Directors, the result was the Directors had nothing to do but re-elect themselves and appoint officers from among themselves<sup>409</sup>.

Il appert alors qu'un certain décalage existait entre l'enthousiasme démontré par la bourgeoisie pour les nouvelles institutions de la mort et celui manifesté par la majorité de la population. En effet, il faudra attendre jusqu'au premier quart du XXe siècle pour assister à l'adhésion de la masse aux idées avancées par la classe moyenne.

---

<sup>409</sup> "The Old Burying Ground", *Times*, 22 novembre 1882, p.3

La modernisation du lieu de sépulture s'est effectuée en deux temps. Après l'étape initiale des cimetières ruraux, l'Amérique du Nord a assisté à une deuxième phase de réformes du lieu de sépulture caractérisée par l'établissement des cimetières *lawn* ou *park*. La transition peut être largement attribuable au mouvement progressiste (*Progressivism*) qui balayait l'Amérique à la fin du siècle dernier. L'individualisme et le désir de faire avancer la société par le biais des réussites personnelles ont cédé la place à une nouvelle conception collective du progrès social. L'intérêt commun (*the public interest*) devenait le mot d'ordre au tournant du XIXe et du XXe siècles<sup>410</sup>. Dorénavant, les politiques sociales seraient formulées afin d'intégrer tous les éléments disparates de la société urbaine, y compris ces nouveaux venus des milieux ruraux et d'outre-mer. Bien sûr, il s'agissait d'associer les masses à la vision sociale de la classe moyenne et non l'inverse. Un outil privilégié a été mis de l'avant comme moyen d'atteindre ce but : la planification. Seul un plan prédéterminé pouvait guider efficacement le développement de la vie sociale et anticiper les problèmes auxquels allait faire face la collectivité<sup>411</sup>. Selon l'historien D. Krueckeberg, les premiers plans urbains établissaient les grandes lignes d'un système d'égout qui devait relier toutes les maisons et tous les édifices de la ville à une source d'eau potable et à une conduite principale pour les eaux usées<sup>412</sup>.

Par ailleurs, la planification urbaine a touché l'esthétique de la ville par le biais de ce que les historiens de l'architecture ont appelé le *City Beautiful Movement*. Trois éléments ont marqué ce mouvement. Premièrement, il a voulu que la ville devienne un lieu d'expression artistique grâce aux sculptures et aux autres objets d'art qui devaient embellir l'espace urbain. Deuxièmement, l'embellissement de la ville devait servir de contrepoids aux

---

<sup>410</sup> WHITE, Dana F., *The Urbanists, 1865-1915*, N.-Y., Greenwood Pr., (1989), p.132

<sup>411</sup> FARRELL, James. *op.cit.*, p.114-116

<sup>412</sup> KRUECKEBERG, Donald A., "The Culture of Planning" in. KRUECKEBERG, Donald A., (Ed.) *Introduction to Planning History in the United States*, N.-J., Center for Urban Policy Research, Rutgers U., 1983, p.3. Voir aussi, PETERSON, Jon A., "The Impact of Sanitary Reform Upon American Urban Planning 1840-1890", in KRUECKEBERG, Donald A.(Ed.), *Introduction to Planning*, *Ibid.*, p.13-39

effets néfastes de l'industrialisation. De plus, il pouvait élever moralement le pauvre citoyen aux prises avec les difficultés de la vie urbaine. Troisièmement, la philosophie *City Beautiful* encourageait l'aménagement de parcs municipaux comme moyen d'améliorer de façon systématique les conditions esthétiques du milieu urbain<sup>413</sup>. En effet, la prolifération des parcs publics dans les villes nord-américaines, avec leurs lacs et collines artificiels mais aux allures naturelles, rendait un témoignage probant de la popularité du mouvement. Cette nouvelle façon d'envisager l'espace urbain était évidemment lourde de conséquences pour le cimetière moderne. Dans un premier temps, les propriétaires des lieux de sépulture ont tenté de dépersonnaliser la mort en enrayant plusieurs des manifestations d'individualisme qui avaient caractérisé le cimetière rural. Pensons au monument de la famille Dunlap. Selon Farrell, «[...] the most marked characteristic of a lawn cemetery was its predetermined plan, and the extent to which the plan took precedence over individual preferences<sup>414</sup>». Le niveau uniforme des lots et des tumulus, la diminution de la grandeur des pierres tombales et l'élimination des clôtures cernant les tombes familiales ont tous fait partie de cette réforme à caractère progressiste. En second lieu, les allusions à la mort ont été davantage escamotées en faveur des signes de la beauté planifiée. La suppression des marques personnelles qui se trouvaient dans le cimetière et l'érection de nouveaux éléments esthétiques ont contribué à rabattre une fois de plus tous les indices du trépas et à abrégé la période de souffrance des endeuillés<sup>415</sup>.

D'autres éléments de la réforme du lieu de sépulture amorcée au cours de la période des cimetières ruraux ont toutefois été retenus, quoique dans des formes inusitées. D'une part, la dimension didactique du cimetière a été conservée mais avec une leçon différente. Ce sont les bénéfices pour la population, occasionnés par la planification efficace, qui ont

---

<sup>413</sup> PETERSON, Jon A., "The City Beautiful Movement: Forgotten Origins and Lost Meanings", i. KRUECKEBERG, Donald A., *Introduction to Planning.*, *Ibid.*, p.40-57

<sup>414</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.118

<sup>415</sup> *Ibid.*, p.134-135

été mis de l'avant plutôt qu'un modèle de réussite matérielle fourni par un membre de l'élite sociale<sup>416</sup>. D'autre part, les réformistes ont tenté de s'assurer que leur cimetière moderne ne connaisse pas le même sort que les anciens lieux de sépulture, soit l'abandon et le délabrement. En plus de faire appel aux méthodes habituelles employées pour l'amélioration et le maintien du lieu (embauche d'un bedeau, travaux sur les tombes individuelles, etc.), ils ont mis en place un moyen novateur : les soins perpétuels. La dégradation des vieux cimetières d'églises était survenue en partie parce que les lots vendus devenaient la propriété privée de la famille qui en faisait l'acquisition. Lorsque survenait l'extinction d'une famille, plus personne ne pouvait assurer l'entretien du lot. Le système des soins perpétuels corrigeait la situation en obligeant les propriétaires des lots à payer une cotisation annuelle qui garantissait que les propriétaires du cimetière s'occuperaient à perpétuité du lieu de dernier repos de leurs proches peu importe le destin familial<sup>417</sup>.

Le tournant ressenti par les Occidentaux au niveau des réformes du lieu de sépulture a également marqué la société monctonienne du début du XXe siècle. Est-il utile de rappeler que notre examen de la santé publique a démontré que ce monde a été progressivement plus réglementé au fil des années sous l'égide du bien commun. Le C.H.P.M. a cherché, par le biais de ses planifications hygiéniques, à intégrer tous les citoyens de Moncton à ses réformes progressistes. Par ailleurs, le *City Beautiful Movement* semble s'être frayé un chemin jusqu'aux rives de la Petitcodiac. En effet, c'est en 1908 qu'un groupe de citoyens s'organisait dans le but de promouvoir l'idée de l'établissement d'un nouveau parc dans l'est de la ville. Un plan provisoire du parc, dessiné par l'ingénieur municipal M. Edington, paraissait dans le *Times* avec le titre «An Appropriate Name Wanted<sup>418</sup>». Avec ses promenades, sa fontaine, son esplanade et son kiosque, le parc devait contribuer à l'embellissement du milieu urbain monctonien et fournir

<sup>416</sup> *Ibid.*, p.131

<sup>417</sup> *Ibid.*, p.136-138

<sup>418</sup> "An Appropriate Name Wanted", *Times*, 9 mai 1908, p.1



gratuitement à l'ensemble des citoyens un endroit de détente et de plaisir<sup>419</sup>. Le projet a vu le jour au courant de cette année-là. Encore aujourd'hui, on le retrouve pratiquement tel qu'il a été aménagé à l'origine; il porte le nom de «Bore Park/Parc du Mascaret».

Le lieu de sépulture monctonien n'a pas échappé aux nouvelles tendances occidentales. L'imposition d'une taxe spéciale destinée à soutenir les travaux d'entretien des lots faisait son apparition à la réunion annuelle de 1907<sup>420</sup>. On proposait alors un tarif de 2\$ par actionnaire. L'année suivante, les comptes rendus de réunions décrivaient l'état financier du fonds de soutien permanent (*Permanent Care Fund*) en plus du fonds général de la compagnie<sup>421</sup>. Le désir d'éviter une dégradation de leur cimetière ainsi que le besoin de sources de revenus supplémentaires ont sans doute poussé la direction à proposer l'imposition de ce tarif. En ordonnant l'aménagement d'un lac artificiel, les propriétaires du cimetière incorporé ont fait la preuve de leurs connaissances, sinon de leur adhésion aux préceptes du *City Beautiful Movement* et de l'aménagement artificiel du milieu naturel. Proposé pour la première fois en 1907<sup>422</sup>, le projet n'a été mené à terme qu'à l'automne 1913. De forme ovale et mesurant 50 m sur 30 m, l'étendue d'eau était destinée à contribuer «[...] materially to the already notable beauty of the grounds<sup>423</sup>.» Les projets d'embellissement devaient se poursuivre l'année suivante avec l'installation d'une fontaine au milieu du lac et la mise en terre d'arbres sur ses rives<sup>424</sup>. Les mêmes principes que ceux mis de l'avant dans les parcs publics s'appliquaient pour le cimetière. La détente, le soulagement, la distraction, tout sauf un examen conscient de la vocation véritable du lieu, étaient souhaités comme résultat d'une visite au *Moncton Rural Cemetery*. La beauté soigneusement planifiée du parc/cimetière allait, d'une part, inspirer le visiteur à contempler

---

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> "Proposed Improvements of Elmwood Cemetery", *Times*, 8 octobre 1907, p.7

<sup>421</sup> "Lot Owners of Elmwood Cemetery", *Times*, 9 octobre 1908, p.7

<sup>422</sup> "Proposed Improvements at Elmwood Cemetery", *Times*, 8 octobre 1907, p.7

<sup>423</sup> "Artificial Lake at Elmwood Cemetery Near Completion", *Times*, 24 avril 1913, p.8

<sup>424</sup> "Meeting of the Lot-Holders Elmwood Cemetery", *Times*, 7 octobre 1913, p.7

les effets bénéfiques du progrès par la planification et, d'autre part, le détourner de ses réflexions sur la dure réalité de la mort. On a même installé des bancs autour du lac pour encourager une réflexion en tout confort<sup>425</sup>.

La nouvelle génération de directeurs, comme la première, provenait majoritairement de la bourgeoisie commerçante de Moncton. Les noms de R.L. Botsford (médecin important à Moncton), A.H. Jones (commerçant d'immobilier et d'assurance, et membre du conseil d'administration de l'hôpital), et de A.E. Peters (entrepreneur local), pour ne nommer que ceux-là, figuraient régulièrement sur la liste de l'exécutif de la compagnie. Ces hommes ont assuré le développement du cimetière en cette deuxième phase de son évolution et ont semblé avoir su incorporer les idées de la réforme progressiste au contexte monctonien.

#### *La Elmwood Cemetery Company*

C'est en mars 1907 qu'un projet de loi était voté à l'assemblée législative, à Fredericton, voulant que le nom *Moncton Rural Cemetery Company* soit changé par *Elmwood Cemetery Company*<sup>426</sup>. Aucune trace écrite des motivations du changement n'a pu être repérée. Le choix du nom *Elmwood* reste toutefois révélateur. Loin de signifier tout simplement un endroit où l'on retrouvait des ormes en abondance, la nouvelle désignation du cimetière évoquait l'esprit qui avait guidé, depuis des années, la transformation du lieu de sépulture en Amérique. Le cimetière moderne était censé constituer, avant tout, un espace où l'homme pouvait entrer en communion avec la nature. De ce fait, il importait que l'appellation adoptée reflète cette philosophie plutôt que de désigner l'utilisation spécifique du lieu. Une panoplie de noms quasiment génériques se

---

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> "Moncton Police Commission", *Times*, 9 mars 1907, p.1

sont inscrits dans le paysage des lieux de sépultures américains au XIXe siècle; *Green Wood, Greenmount, Spring Grove, Spring Hill* constituent des exemples de noms qui ne référaient à aucun lieu en particulier, mais qui suscitaient les images recherchées<sup>427</sup>. À leurs débuts, les fondateurs du *Moncton Rural Cemetery* ont peut-être cru sage de garder le terme *Rural Cemetery* dans le nom officiel de leur entreprise. S'il était vrai que la présence d'un cimetière moderne dans une ville aiderait à la réalisation des aspirations urbaines des habitants, ces derniers avaient intérêt à afficher aussi clairement que possible l'existence de ce cimetière. Le nom *Moncton Rural Cemetery Co.* ne laissait planer aucun doute ni sur le genre de cimetière, ni sur la ville où il était aménagé. De plus, notons que dans le contexte monctonien de 1856, le qualificatif *Rural* tenait presque de la redondance. Moncton n'était pas Boston et son espace urbain n'était guère suffisamment étendu pour qu'il faille franchir de grandes distances afin de bénéficier des avantages de la nature. À Boston, le terme *Rural* pouvait facilement s'opposer à *Urban*; à Moncton ce n'était point le cas. En ce sens, la dénomination de leur cimetière représentait une autre façon pour les Monctoniens de revendiquer le statut de ville importante. À l'aube du XXe siècle, cette stratégie aurait pu sembler désuète pour les dirigeants du *Moncton Rural Cemetery*. En ces temps de grands travaux d'aménagement et de réorientation progressiste de l'espace urbain (lors des années 1900-1910) le nom *Moncton Rural Cemetery* renvoyait à une époque révolue. L'heure était venue de s'inspirer encore une fois du modèle américain. Le choix du nom *Elmwood* a constitué un signe extérieur de cette inspiration. Une étude comparative des désignations employées pour les cimetières des grands centres par rapport à ceux situés dans les petits centres démontrerait si Moncton était exemplaire en ce sens.

L'établissement d'un cimetière incorporé muni de tous les aspects modernes dont nous avons fait état n'assurait pas en soi la réussite de l'entreprise. Trois indicateurs sont tout de même révélateurs du niveau de succès du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood*

---

<sup>427</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.111-112

*Cemetery*. Tout d'abord, il faut noter que la direction du *Elmwood Cemetery* décidait, en 1909, d'agrandir le terrain de 25 acres<sup>428</sup>. La construction éventuelle du lac et d'une serre contribuait sûrement à rendre nécessaire l'achat de terre additionnelle. Toutefois, le principal élément motivant la décision a été de préparer le développement futur du cimetière. La prévoyance de l'exécutif du *Elmwood Cemetery* reposait sans doute sur des projections basées sur l'utilisation croissante de ce lieu par les Monctoniens. Par ailleurs, certains citoyens de la ville de Moncton se sont mis à exhumer leurs chers disparus enterrés dans le vieux cimetière afin de les réensevelir dans le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery*, apparemment plus digne que l'ancien<sup>429</sup>. Bien qu'il soit impossible de déterminer l'ampleur de cette pratique, elle démontrait tout au moins qu'une certaine partie de la population ne tolérait plus les conditions pitoyables prévalant dans l'ancien lieu de sépulture, optant plutôt pour le cimetière moderne avec ses signes de la mort escamotés et son paysage aménagé. Enfin, une quantification partielle du taux d'utilisation du cimetière indique que de plus en plus de Monctoniens ont choisi le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* comme lieu de repos éternel. Toutefois, il nous apparaît risqué de procéder à des analyses statistiques de ce phénomène, vu l'absence de données recueillies de façon régulière, surtout pour la période antérieure au XXe siècle. Les chiffres disponibles indiquent qu'une moyenne de 86,6 enterrements par an ont eu lieu au *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* entre les années 1883 et 1908. Si l'on considère que le taux de mortalité au cours de ces mêmes années se chiffrait à 135,3 âmes annuellement, nous pouvons constater qu'environ deux tiers (64,0 %) des Monctoniens ont favorisé le cimetière incorporé comme lieu d'ensevelissement de leurs proches<sup>430</sup>. Un examen des notices nécrologiques publiées dans le *Times* confirme cette tendance.

---

<sup>428</sup> "Elmwood Cemetery to be Enlarged and Improved", *Times*, 10 nov. 1909, p.8

<sup>429</sup> "The Old Burying Ground", *Times*, 22 nov. 1882, p.3

<sup>430</sup> Statistiques sur le nombre d'enterrements cueillies dans les articles traitant des réunions annuelles du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* en 1883, 1891, 1892, 1893, 1905, 1906, 1907, et 1908. Statistiques sur le taux de mortalité tirées des rapports annuels du C.H.P.M. pour les années 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1907 et 1909.

Comme nous le verrons plus loin, la pratique d'annoncer le décès d'un bien aimé dans le journal local s'est repandue au fil des années, à Moncton. De plus, la forme et la fonction de la notice nécrologique se sont modifiées avec le temps de telle sorte que plusieurs éléments s'y sont ajoutés, comme la mention du lieu d'enterrement du défunt. Pour les années précédant le XXe siècle, pas plus de 5% des avis de décès comportaient des renseignements relatifs au lieu d'inhumation. Après 1900, la mention du lieu de sépulture est devenue courante chez les personnes favorisant ce genre de faire-part; 56,5% des nécrologies enregistrées entre 1900 et 1914 informaient le lecteur au sujet du lieu de sépulture du décédé. Or, dans 74,8 % des cas où le lieu de sépulture était précisé, c'est le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* qui était mentionné. En d'autres termes, les nécrologies démontrent que trois quart des Monctoniens préféraient le cimetière incorporé. Cette évolution vers une utilisation accrue du cimetière incorporé est tout à fait conforme aux tendances identifiées ailleurs en Amérique du Nord. C'était notamment le cas à Danville (Illinois), où l'établissement du cimetière *Spring Hill*, en 1864, a forcé la fermeture ou l'abandon éventuel des anciens lieux de sépulture dans la ville et ses environs<sup>431</sup>.

Quelques circonstances particulières au contexte monctonien nous obligent, toutefois, à atténuer nos affirmations quant à la popularité du nouveau cimetière. En premier lieu, notons que le «choix» du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* impliquait la présence d'un certain nombre de lieux de sépulture alternatifs. Or, il faut remarquer que l'établissement du Temple Libre et de son cimetière unique a sensiblement réduit le choix des citoyens monctoniens quant à leur lieu d'ensevelissement. Alors que le développement typique d'une communauté en Amérique du Nord comportait l'établissement de plusieurs congrégations religieuses, chacune se dotant d'une église et

---

<sup>431</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.197

d'un cimetière contigu, les débuts de l'histoire religieuse à Moncton ont été caractérisés par le partage d'un seul lieu de culte et d'un seul lieu de sépulture. La première vague de construction d'églises est survenue simultanément à l'établissement du *Moncton Rural Cemetery*, cimetière ouvertement multiconfessionnel. Certaines sections du lieu ont même été réservées pour les congrégations établies. Seuls les catholiques ont insisté pour ériger leur propre cimetière. D'ailleurs, la majorité des avis de décès comportant une indication sur un lieu de sépulture autre que le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery*, signalait le cimetière catholique comme préférence de la famille du défunt. Ainsi, il appert que les Monctoniens avaient un choix limité lorsque venait le temps de décider où ensevelir leurs proches. De plus, le caractère bourgeois de la nécrologie cause un problème lorsqu'on applique les conclusions tirées de son analyse à la population en général. En effet, le coût prohibitif d'une notice (de 5 à 25 ¢ selon la période) a fait en sorte que le total des notices publiées par rapport au nombre total de décès pour une année donnée n'a jamais dépassé 50%. Il s'avère alors impossible de déterminer avec certitude quel était le lieu de sépulture de l'autre grande moitié des défunts monctoniens. Le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* était-il uniquement le lieu de prédilection des familles ayant les moyens de se payer une notice nécrologique, et probablement un lot dans le cimetière, ou jouissait-il de la faveur de tous les secteurs de la population?

La direction du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* semble avoir consenti à inclure toutes les couches sociales en offrant ce qu'elle a appelé des *poor lots*<sup>432</sup>. Une partie du cimetière avait été réservée à l'enterrement des démunis et, conjointement avec le Commissaire aux pauvres et le coroner, l'exécutif veillait à ce que personne ne soit privé d'un lieu de sépulture digne. Il va de soi que ces lots ne pourraient jamais se comparer à celui de la famille Dunlap en terme de beauté et de prestige social. Néanmoins, leur présence indiquait que les partisans de la réforme du lieu de sépulture visaient tout le

<sup>432</sup> "Those Poor Cases - Statement by Mr. Burch, Caretaker of the Cemetery", *Times*, 13 mai 1882, p.3

monde, tout en assurant le maintien des clivages sociaux qui caractérisaient la société des vivants. Considérés ainsi, les efforts fournis en vue de transformer le cimetière et d'y intégrer les pauvres ont constitué un autre volet d'un mouvement plus large, celui de la réforme sociale (*social purity movement*) qui visait l'éducation du public, la prévention de la prostitution, la tempérance, etc<sup>433</sup>.

Les sources analysées dans le cadre de cette recherche ne fournissent que des indications partielles quant à la transformation du lieu de sépulture à Moncton et du niveau de participation des Monctoniens à cette réforme. Nonobstant ces limites, certaines tendances se dégagent. L'évolution en ce sens semble avoir été marquée par une série de trois étapes plus ou moins distinctes. Une première phase a été caractérisée par la poussée initiale de la communauté d'affaires en faveur de l'établissement d'un cimetière moderne en 1856. Il devait contribuer à signaler l'accès de Moncton au titre de centre municipal d'envergure et la réussite des fondateurs du lieu. Le projet semble n'avoir touché qu'une partie restreinte de la société monctonienne. L'enthousiasme original s'est dissipé de sorte que vers les années 1880 un deuxième éveil a eu lieu, marqué cette fois par un désir de remettre en état et d'améliorer les lieux de sépultures négligés. Une entreprise davantage bourgeoise, à laquelle le public a été fortement encouragé de participer en s'inspirant du modèle fourni par l'élite. Avec le tournant du siècle, la réforme du lieu de sépulture monctonien est entrée dans un troisième stade dont les principales caractéristiques ont été l'incorporation de plusieurs aspects de la modernité au cimetière (la planification détaillée du terrain, l'aménagement artificiel du milieu naturel, etc.) et la complicité de toutes les couches sociales au projet. L'ampleur exacte de cette collaboration est impossible à mesurer, mais la quantification partielle du phénomène démontre incontestablement que le processus était en branle. Cette périodisation de l'adoption de la réforme sépulcrale à

---

<sup>433</sup> Voir entre autre VALVERDE, Mariana, *The Age of Light, Soap and Water : Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, McClelland and Stewart, (1991), 205p.

Moncton dénote l'existence d'un décalage entre la bourgeoisie monctonienne et sa population générale d'une part et, jusqu'à un certain point, entre les Monctoniens et les Nord-Américains d'autre part. Notons que la transition des cimetières ruraux vers les cimetières *lawn* était un fait accompli aux États-Unis depuis le dernier quart du XIXe siècle<sup>434</sup>. Il advient cependant que même chez les Américains, plusieurs petits centres n'ont franchi cette étape que pendant la première décennie du siècle suivant, ce qui laisse croire que le cas monctonien n'était guère exceptionnel<sup>435</sup>.

Une deuxième tendance se dégage : l'adaptation des transformations du lieu de sépulture aux conditions et aux besoins spécifiques des Monctoniens. D'un côté, la longue tradition monctonienne voulant qu'il n'existe qu'un seul lieu de sépulture partagé entre les congrégations religieuses a eu comme conséquence le découpage du nouveau cimetière en sections réservées aux différents religions présentes dans la ville. L'héritage du Temple Libre a sans doute facilité l'acceptation de l'idée moderne d'un lieu d'enterrement oecuménique à Moncton. Par ailleurs, il faut noter que le *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* a répondu aux aspirations urbaines des Monctoniens plutôt qu'à leurs besoins de se pourvoir d'un contrepoids aux pressions de la vie urbaine. En ce sens, les Monctoniens ont jumelé des éléments de la modernité et du pragmatisme pour créer une logique originale, qui a éventuellement mené à l'établissement d'un cimetière incorporé chez eux. Se basant sur les expériences vécues ailleurs, ils ont su adapter leurs propres éléments aux nouvelles attitudes devant la mort qui faisaient leur apparition dans l'Occident du XIXe siècle.

Notre hypothèse de base était qu'un changement dans les institutions de la mort reflétait l'angoisse croissante des Occidentaux face au trépas humain. Or, l'exemple du lieu de sépulture indique clairement que le *Dying of Death* avait fait son entrée à Moncton au

---

<sup>434</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.111-118

<sup>435</sup> *Ibid.*, p.194-195



cours de la période couverte par cette étude. La fondation, et surtout l'évolution subséquente du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery*, font foi de son adhésion aux idées fondamentales de la réforme du lieu de sépulture en Occident. En ce qui a trait à l'A.E.P.F.M., ces développements étaient de bon augure pour ses projets, d'autant plus que la fondation de l'organisation professionnelle des entrepreneurs de pompes funèbres, en 1902, coïncidait avec la transition vers le cimetière *lawn*. C'est à ce moment que l'intérêt du public en ce domaine a atteint son zénith. Tout comme la situation prévalant dans le monde de la santé publique, le contexte du lieu de sépulture semble avoir favorisé la réussite du plan de l'A.E.P.F.M. Il nous reste à vérifier si un personnel capable d'exécuter les différents aspects du projet de l'association était présent à Moncton.

## **2. Les entrepreneurs de pompes funèbres**

Le message émanant de la direction de l'A.E.P.F.M. à l'intention des membres ordinaires de l'association comportait essentiellement deux volets. Chaque entrepreneur de pompes funèbres devait s'efforcer d'être *up-to-date*, selon l'expression employée sans cesse dans le *Bulletin*. Se tenir au courant impliquait une poursuite des dernières innovations techniques et matérielles mises au point dans la profession et un perfectionnement par le biais de cours spécialisés et de démonstrations aux congrès annuels. De plus, faire figure d'entrepreneur moderne demandait avant tout l'emploi soutenu de l'embaumement, ce procédé qui allait ouvrir les portes du succès à l'A.E.P.F.M. Le spécialiste de la mort qui était à jour ne se contentait plus de vendre des produits; il s'affairait davantage à fournir des services, dont la préservation et la désinfection du cadavre étaient les plus essentiels. En tant que membre d'une profession et d'une association professionnelle, le spécialiste de la mort devait aussi se comporter de façon à légitimer son nouveau statut, ou du moins le statut qu'il recherchait. À titre d'exemple, le règlement discret des conflits entre entrepreneurs et l'interdiction des

annonces publicitaires axées sur les aspects pécuniaires de la profession fournissaient des indices aux lecteurs du *Bulletin* sur la façon de se conduire de manière professionnelle. Tout comportement contraire porterait une atteinte aux aspirations de tout le groupe et non seulement aux individus qui ne respectaient pas le code. Mais, cet homme aux idées nouvelles et aux allures professionnelles existait-il parmi les Monctoniens du tournant du siècle? Comme dans le cas du lieu de sépulture incorporé, la présence ou l'absence peuvent être perçues comme un indicateur privilégié de la pénétration des nouvelles attitudes devant la mort à Moncton et, par conséquent, des possibilités de réussite du projet de l'A.E.P.F.M. En quelque sorte, son succès en dépendait.

#### *Les premiers «undertakers» à Moncton*

La première mention dans le *Times* d'une personne offrant ses services dans le domaine de la mort date du 21 novembre 1877<sup>436</sup>.

#### **Tableau 1 - Liste des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton et leurs périodes d'activité, 1875-1914**

- Thomas Kinread (1877-1885)
- M.J. Cameron (1875-1881)
- Thomas Glendenning (1880-1904)
- D.H. Johnson (1892-1895)
- Alex Waldron (1881-1883)
- Abram A. Tuttle (1893-1913)
- Ottey E. Tuttle (1913 >)
- Arthur A. Price (1904-1911)
- M.A. Melanson et J.M. Bulmer (1911 >)

(Source : *Moncton Daily Times* 1877-1914)

<sup>436</sup> "Mr. Kinread's New Hearse", *Times*, , 21 nov. 1877, p.4.

Il s'agissait d'un dénommé Thomas Kinread (voir le tableau 1) qui, selon l'article en question, avait joué de malchance parce qu'un ressort sur son nouveau corbillard s'était brisé, l'obligeant à interrompre la procession funéraire pendant qu'il récupérait son ancien véhicule. Cheminement professionnel classique pour un croquemort, Kinread émanait du monde de la menuiserie. Lors de la parution de cet article, il partageait son temps entre ses responsabilités de menuisier et son travail comme fournisseur de cercueils et organisateur de services funèbres. Un an plus tard, il annonçait de la façon suivante qu'il se consacrait entièrement à ses activités liées à la mort: "Having procured a new Hearse and provided himself with all the facilities for the execution of orders in the undertaking line, Mr. Kinread is able to guarantee satisfaction to those who may favor him with their patronage. Having leased his Woodwork Factory to Mr. Davidson, Mr. Kinread will give his personal and undivided attention to the Undertaking business<sup>437</sup>." En plus de consacrer ses efforts à son entreprise personnelle, Kinread assurait tous les services en matière de funérailles offerts par l'homme d'affaire W.P. McRoberts, propriétaire d'un magasin de meubles à Moncton<sup>438</sup>.

En embauchant Kinread, McRoberts espérait sans doute promouvoir la vente de la grande gamme de cercueils exposés dans sa boutique. Tout comme l'embauche d'un mécanicien peut encourager la vente d'automobiles chez un concessionnaire, l'embauche d'un spécialiste en services funèbres devait inciter les Monctoniens à se procurer les objets associés à ce rituel. Kinread réaffirmait publiquement sa décision de se spécialiser en ce domaine au mois de décembre 1878, lors du célèbre procès pour meurtre Osbourne-McCarthy. Appelé à témoigner en tant qu'expert apte à décrire les effets de la noyade sur le corps d'un défunt, Kinread amorçait son témoignage en déclarant «I am an undertaker<sup>439</sup>». Toutefois, la décision de concentrer toutes ses énergies dans le domaine de la mort

<sup>437</sup> "Thos. Kinread Undertaker", *Times*, 2 mars 1878, p.1

<sup>438</sup> "Undertaking", *Times*, 5 avril 1878, p.1

<sup>439</sup> "Westmorland County Court", *Times*, 11 déc. 1878, p.4

marchande semble avoir été de courte durée. Ses annonces publicitaires avaient cessé de paraître dans le journal après 1878 et son employeur secondaire McRoberts avait déménagé à Truro (N.-E.) en 1884<sup>440</sup>. Dès les années 1885, Kinread avait délaissé les services funèbres en faveur de son travail de menuiserie. Malheureusement pour lui, son usine de fabrication de portes et de fenêtres fut rasée par les flammes en 1891<sup>441</sup>.

La réorientation de carrière de Kinread aurait pu être motivée par la présence d'un croquemort compétiteur de taille à Moncton. Venu du Massachussetts, où il avait oeuvré comme croquemort pendant un certain temps, M.J. Cameron s'établissait à Moncton en 1875<sup>442</sup>. Installé depuis à peine un an, il faisait construire un édifice sur la rue Main à l'intérieur duquel il ouvrait une entreprise de pompes funèbres appelée *The Moncton Undertaker*<sup>443</sup>. Dès la publication de ses premières annonces publicitaires, il semble que l'entreprise de Cameron se distinguait des autres commerces monctoniens du genre de par la variété étonnante de ses produits et de ses services et par son financement solide. En plus de présenter à ses clients un choix impressionnant de cercueils, de vêtements de deuil et de parures mortuaires de tous genres, Cameron assurait la vente de lots au cimetière et de monuments funéraires<sup>444</sup>. En tant que secrétaire adjoint du *Moncton Rural Cemetery*, il se disait prêt à aider tout le monde à choisir un lot et à s'occuper des contrats associés à l'achat<sup>445</sup>. De plus, étant agent de la compagnie *New Brunswick Marble and Freestone Works* de H.J. McGrath, il était également en mesure de fournir des pierres tombales de marbre ou de granit après le service funèbre<sup>446</sup>. Contrairement à ses compétiteurs, Cameron avait une mainmise sur chaque étape du nouveau rituel de la mort.

---

<sup>440</sup> "Rising from it's Ashes", *Times*, 14 juillet 1884, p.3

<sup>441</sup> "Yesterday's Fire", *Times*, 18 juin 1891, p.4

<sup>442</sup> "Personal", *Times*, 14 mars 1881, p.3

<sup>443</sup> "Mortality of Moncton and Vicinity. January 1877 to January 1878 given by Cameron, Undertaker", *Times*, 2 janv. 1878, p.4

<sup>444</sup> "The Moncton Undertaker", *Times*, 27 nov. 1877, p.1

<sup>445</sup> "The Business of Undertaking", *Times*, 27 avril 1878, p.4

<sup>446</sup> "New Brunswick Marble and Freestone Works", *Times*, 17 août 1878, p.1

Cet entrepreneur astucieux garantissait également un service aux communautés environnantes de la région de Moncton. Shédiac, Hillsboro, Richibucto et d'autres localités se trouvant le long du chemin de fer Intercolonial ont été desservies par le *Moncton Undertaker*<sup>447</sup>. Plusieurs descriptions de funérailles organisées par Cameron et ayant lieu dans ces endroits ont paru dans le *Times*. Parmi ces dernières, on retrouve celle de Dwight Tompkins, de Shédiac. Mort le mardi 23 mai 1878, le service funèbre du jeune homme de 19 ans devait avoir lieu la journée suivante. Toutefois, le retard imprévu de plusieurs parents du défunt a obligé la famille à reporter les obsèques au lendemain<sup>448</sup>. Sans constituer une preuve indéniable, l'incident fait entrer dans l'ordre des choses possibles l'utilisation d'un autre service offert par Cameron, c'est-à-dire l'embaumement. En effet, dès ses débuts à Moncton, l'entrepreneur Cameron stipulait dans ces annonces publicitaires que «Bodies Embalmed from one to four weeks to accomodate friends<sup>449</sup>.» La question du niveau d'utilisation de ce service ne sera abordée que dans le prochain chapitre, mais le cas de ce spécialiste américain de la mort démontre clairement que cette option était tout au moins offerte aux Monctoniens du dernier quart du XIXe siècle. En fait, les habitants de cette ville semblent avoir été les mieux desservis dans toute la province jusqu'en 1881 lorsque Cameron a décidé d'aller exercer son métier à Saint-Jean (N.-B.)<sup>450</sup>.

Le niveau de succès de Cameron par rapport à ses concurrents monctoniens était frappant. Au cours de sa deuxième année en affaires seulement, on lui avait confié 121 des 136 funérailles ayant lieu à Moncton et ses environs<sup>451</sup>. Même si l'on admet l'existence d'une marge d'erreur considérable attribuable au fait que Cameron lui-même rendait publique ces statistiques, il faut se rendre à l'évidence : ce succès remarquable était le résultat d'un financement sûr de l'entreprise. En 1880, quelques jours seulement après la

<sup>447</sup> "The Business of Undertaking", *op.cit.*, p.4

<sup>448</sup> "Funerals", *Times*, 23 mai 1878, p.4

<sup>449</sup> "The Moncton Undertaker", *Times*, 27 nov. 1877, p.1

<sup>450</sup> "Undertaking Business", *Times*, 12 mars 1881, p.3

<sup>451</sup> "Mortality of Moncton and Vicinity", *Ibid.*, p.4

publication d'une annonce publicitaire signalant l'entrée en affaires d'un compétiteur, un dénommé Thomas Glendenning<sup>452</sup>, Cameron faisait part aux Monctoniens de sa situation unique dans ce métier: «I purchase all goods for cash [...] from the manufacturers. I have no rents, debts, or partners to pay out of profits: no hearse or team to hire<sup>453</sup>.» Cet état de choses devenait plus évident lors de la publication annuelle de la liste des évaluations de la valeur imposable des propriétés à Moncton. Les propriétés de Cameron étaient imposées au montant de 31,56\$, ce qui le situait parmi les plus riches propriétaires fonciers de la ville; celles de Glendenning se chiffraient à 14,73\$; Kindread devait la modeste somme de 4,84\$ aux coffres municipaux<sup>454</sup>. D'ailleurs, en 1882, le nomade Kinread figurait dans la liste guère enviable des gens n'ayant pas remboursé leur dette au fisc<sup>455</sup>. La situation financière de Cameron lui octroyait deux avantages sur ses concurrents. En premier lieu, Cameron a pu s'intégrer à un réseau de distribution international. Citons en exemple le fait que les cercueils qu'il vendait provenaient de fabricants américains, canadiens et locaux. Son accès direct aux produits l'a même incité à vendre ses marchandises en gros aux autres marchands de la mort à Moncton, en plus de ses ventes au détail aux citoyens<sup>456</sup>. En deuxième lieu, les ressources financières abondantes de Cameron lui donnaient le loisir de vendre ses produits à des prix moins élevés que ses compétiteurs. Tandis que Kinread et Glendenning se contentaient d'employer des expressions telles *Reasonable prices* et *Prices as low as heretofore* dans leurs annonces publicitaires, Cameron insistait sur l'idée que ses prix étaient «[...] cheaper than any other firm<sup>457</sup>.» Que cela soit vrai ou non, le sens des affaires typique des Américains remonte à loin semble-t-il.

---

<sup>452</sup> "Undertaker's Notice", *Times*, 28 sept. 1880, p.3

<sup>453</sup> "Undertaking", *Times*, 6 oct. 1880, p.3

<sup>454</sup> "Ratepayers of the Town of Moncton", *Times*, 5 juillet 1879, p.3; 9 juillet 1879, p.3; 8 juillet 1880, p.2

<sup>455</sup> "Town of Moncton - Public Notice", *Times*, 11 mai 1882, p.3

<sup>456</sup> "Undertaker's Supplies at Wholesale", *Times*, 18 déc. 1880, p.3

<sup>457</sup> "Thos. Kinread Undertaker", *Times*, 2 mars 1878, p.2 et "The Moncton Undertaker", *Times*, 5 janvier 1878, p.1

Contrairement aux autres entrepreneurs impliqués dans la commercialisation de la mort à Moncton, M.J. Cameron ne semble pas avoir pratiqué la menuiserie comme occupation secondaire. Il offrait tout de même ses services comme graveur de bijoux et d'objets précieux, probablement comme complément à sa pratique de graver le nom du défunt sur une plaque métallique attachée au cercueil<sup>458</sup>. Quoi qu'il en soit, il était celui qui incarnait ce qui se rapprochait le plus du spécialiste de la mort à Moncton, au début des années 1880. Après son déménagement à Saint-Jean (N.-B.), il levait l'ancre une fois de plus, cette fois pour se diriger vers la ville d'Auburn (N.-Y.). En un an, il était devenu l'un des commerçants les plus influents de l'endroit grâce, bien sûr, à son savoir-faire comme croquemort<sup>459</sup>. Malgré la durée relativement courte de son séjour à Moncton (1875-1881), Cameron a sans doute laissé sa marque chez les Monctoniens et sur leur façon de faire face aux rituels du dernier passage. Son implication à tous les niveaux du processus - du cercueil et des funérailles jusqu'au cimetière incorporé et aux monuments funéraires, en passant par l'embaumement - a fait en sorte que la bourgeoisie monctonienne a été initiée à la mort marchande moderne dès le dernier quart du XIXe siècle. Le départ de Cameron aurait pu signaler un retour en arrière, ou tout au moins une interruption des progrès en ce sens. Les successeurs n'ont toutefois pas tardé à faire leur apparition.

Comme nous l'avons dit plus haut, un certain Thomas Glendenning a commencé à offrir ses services en tant qu'entrepreneur de pompes funèbres une année avant que Cameron ne parte pour la ville loyaliste. Pendant les 24 ans couvrant la période 1880-1904, il aurait été impliqué à plusieurs niveaux dans le monde de la mort marchande à Moncton. Propriétaire de sa propre entreprise dès 1880, Glendenning s'installait de façon permanente dans son lieu de travail, en arrière de sa résidence, en 1882. Peu de temps après, il agrandissait la salle d'exposition pour faire de la place à son stock croissant de

---

<sup>458</sup> "Prepare for Burglars", *Times*, 25 oct. 1879, p.2

<sup>459</sup> "Mr. M.J. Cameron", *Times*, 27 nov. 1884, p.3

cercueils et de parures mortuaires<sup>460</sup>. Il y travaillait depuis dix ans lorsqu'il a décidé de vendre son commerce à D.H. Johnson. Dans l'avis de vente, il invitait cordialement ses anciens clients à faire affaire avec le nouveau propriétaire<sup>461</sup>. La fin de sa carrière en ce domaine devait cependant se faire attendre. En 1897, Glendenning refaisait surface comme croquemort, cette fois comme employé de la nouvelle firme de *Calhoun & Co., Undertakers*<sup>462</sup>. Selon une annonce publiée par la compagnie en question, Glendenning était chargé d'organiser toutes les funérailles confiées à la firme. Le rôle de croquemort à salaire ne semble pas lui avoir convenu: un an plus tard, il faisait l'achat de l'entreprise de Calhoun<sup>463</sup>. Il a poursuivi sa carrière en tant que propriétaire d'une entreprise de pompes funèbres jusqu'en 1904, année où il a vendu de nouveau son commerce afin de pouvoir prendre sa retraite chez ses fils à Winnipeg<sup>464</sup>. Or, l'itinéraire professionnel de Glendenning n'a qu'une importance secondaire. Ce qui est digne d'attention, par contre, est le fait que son cas témoigne d'une présence continue d'au moins une personne oeuvrant dans le monde des rituels funéraires à Moncton. Comme nous le verrons en détails plus loin, les nouveautés dans le domaine des services funèbres avaient de meilleures chances d'être acceptées par la population locale lorsqu'elles étaient proposées par quelqu'un que tout le monde connaissait. Le Moncton de la fin du XIXe siècle paraît avoir bénéficié de cette présence assidue des entrepreneurs de pompes funèbres.

La percée de D.H. Johnson dans ce milieu d'affaires semble avoir été de courte durée. En annonçant son intention d'acquérir l'entreprise de Glendenning, Johnson se disait prêt à embaucher un homme compétent dans le domaine, comme la firme Calhoun allait le faire, en engageant Glendenning, en 1897<sup>465</sup>. Johnson semble toutefois avoir

---

<sup>460</sup> "Undertaking", *Times*, 16 nov. 1882, p.2-3

<sup>461</sup> "Sale of Business", *Times*, 4 oct. 1892, p.1

<sup>462</sup> "Calhoun & Co. Undertakers", *Times*, 2 juillet 1897, p.4

<sup>463</sup> "Undertaking", *Times*, 23 mars 1889, p.4

<sup>464</sup> "Obituary Record - Thos. C. Glendenning", *Times*, 25 sept. 1911, p.7

<sup>465</sup> "Sale of Business", *Times*, 4 oct. 1892, p.1



repensé sa stratégie. En juin 1893, une annonce publicitaire publiée dans le *Times* contenait l'entête suivante: «D. H. Johnson, Undertaker and Embalmer, Graduate of Clarke's Embalming School<sup>466</sup>.» La réclame faisait état de sa décision de s'occuper lui-même, de façon temporaire, des services offerts par son commerce. Il n'est guère étonnant que cette décision ait eu lieu au moment de la tenue de l'école d'embaumement du professeur Clarke à St- Jean (N.-B.). Rappelons-nous que cette réunion avait servi de point de départ de la *Funeral Directors' Association of the Maritime Provinces*, organisation vouée à disparaître. Le geste de Johnson était motivé sans doute par son envie de se démarquer de ses concurrents. En ajoutant une connotation scientifique à son titre, il donnait à son entreprise une certaine notoriété par rapport aux autres. La tactique ne semble pas avoir remporté le grand succès escompté puisqu'un an après avoir suivi le cours de Clarke, Johnson prenait un partenaire d'affaires, un dénommé M. Casey, avec qui il reprenait le titre de *Undertaker* dans ses annonces publicitaires. Nonobstant la désignation retenue, leurs publicités concernaient la vente du bois<sup>467</sup>, des bardeaux<sup>468</sup>, et du foin<sup>469</sup> plutôt que des produits et services relevant des pompes funèbres. En 1895, les noms de Casey et de Johnson avaient disparu des pages du *Times*.

L'influence de ces deux hommes sur la commercialisation de la mort n'est pas toutefois négligeable. L'annonce de Johnson faisait entrer la notion d'instruction formelle dans un monde où, jusqu'alors, on ne l'avait jamais retrouvée. Effectivement, en se disant diplômé d'un institut d'embaumement, il laissait entendre à ses lecteurs que le métier exercé comportait une série de connaissances et de techniques spécialisées. Après tout, il avait suivi un cours. Le niveau de difficulté de la matière ne semblait toutefois pas excessivement élevé. Les séances de Clarke n'étaient que d'une durée de trois jours. Le 8 mai 1893, Johnson se donnait le nom de *undertaker* tout court<sup>470</sup>; seulement trente jours

<sup>466</sup> "D. H. Johnson", *Times*, 7 juin 1893, p.1

<sup>467</sup> "Summer Wood", *Times*, 24 juillet 1894, p.1

<sup>468</sup> "Do You Want Cedar Shingles?", *Times*, 30 juin 1894, p.1

<sup>469</sup> "Hay For Sale", *Times*, 17 oct. 1894, p.4

<sup>470</sup> "D.H. Johnson, Undertaker", *Times*, 8 mai 1893, p.1

plus tard, il déclarait être *undertaker and embalmer*, diplômé d'une école spécialisée<sup>471</sup>. En avançant l'idée que ce travail impliquait un certain savoir factuel et pragmatique, Johnson laissait voir en même temps que ses acquis étaient néanmoins minimes. L'expérience de Johnson aurait pu laisser l'impression, dans l'esprit des Monctoniens de cette époque, que le travail de l'embaumeur était quelque chose de relativement peu complexe. Si les gens étaient au courant de la courte durée du cours, cette impression aurait pu contribuer à l'échec éventuel du projet de l'A.E.P.F.M., surtout au moment où les entrepreneurs de pompes funèbres ont commencé à revendiquer une place à côté des médecins, professionnels dont les qualifications et la formation étaient moins douteuses.

Outre Glendenning, Alex Waldron apparaissait comme le successeur potentiel de Cameron. Il entrait en affaire trois semaines après la parution de l'avis de vente de l'entreprise de Cameron, ce qui nous laisse croire que Waldron a choisi d'intégrer un commerce déjà établi plutôt que de fonder une nouvelle compagnie<sup>472</sup>. Le fait qu'il ait été nommé agent du *MacGrath's Marble Works*, à l'instar de Cameron, constitue un indice qu'il prenait la relève de ce dernier<sup>473</sup>. Toutefois, sa carrière de croquemort a été de très courte durée. A treize jours de son deuxième anniversaire dans ce métier, il vendait tout son stock à Abram A. Tuttle<sup>474</sup>. Ce nom marquera plus que tout autre la commercialisation de la mort à Moncton.

#### *Le chef de file : A.A. Tuttle*

L'association de A.A. Tuttle avec l'industrie des pompes funèbres a débuté relativement tôt dans la vie de ce pionnier monctonien. Né en 1852 à Wallace (N.-E.), il

<sup>471</sup> "D.H. Johnson, Undertaker and Embalmer", *Times*, 7 juin 1893, p.1

<sup>472</sup> "Undertaking Business", *Times*, 12 mars 1881, p.3 et "Undertaking", *Times*, 20 avril 1881, p.3

<sup>473</sup> "Alex Waldron, Undertaker", *Times*, 14 juin 1881, p.3

<sup>474</sup> "Undertaking", *Times*, 7 avril 1883, p.3

s'est établi très jeune dans la ville de Amherst (N.-E.). C'est alors qu'il devint apprenti pour la firme réputée de menuiserie *Christie Bros* dont l'un des principaux produits était le cercueil. Après son apprentissage, il a travaillé comme journalier avant de s'installer en permanence à Moncton, en 1873. Il y a trouvé un emploi chez le menuisier Thomas Kinread, peu après son arrivée<sup>475</sup>. Il semble que son embauche d'abord chez un fabricant de cercueils et par la suite chez un menuisier qui s'était aventuré dans la fourniture des produits et services de pompes funèbres a prédisposé Tuttle à l'achat de l'entreprise de Waldron. Alors que le commerce de Glendenning a tenu le haut du pavé dans les premières années de l'entrée en affaires de Tuttle, ce dernier s'est imposé au fil des années et est devenu le marchand de la mort le plus respecté et le plus fréquenté dans la ville ferroviaire à partir des années 1890. L'implication de ses trois fils dans l'entreprise, après le tournant du siècle faisait de la firme Tuttle une entreprise solide.

La montée irrésistible de Tuttle était en partie le résultat de son enrichissement par le biais de l'accumulation de propriétés foncières. Selon la liste annuelle de la répartition des impôts entre les contribuables de 1883<sup>476</sup>, Tuttle devait 13,28\$ au percepteur d'impôt tandis que Glendenning se voyait obligé de déboursier la somme de 21,60\$<sup>477</sup>. En dix ans, le vent avait tourné, Tuttle devant 79,04\$ et Glendenning 51,71\$<sup>478</sup>. Cette augmentation lui a valu une place au sein du palmarès de ce que le *Times* intitulait "Moncton's Heavy Taxpayers", à partir de 1891. Le crescendo s'est maintenu de sorte qu'en 1914, Tuttle rendait 284,55\$ au fisc municipal annuellement<sup>479</sup>. Ces données sont sans doute incomplètes. Elles représentent seulement une forme de richesse et ne tiennent pas compte de l'inflation qui a eu lieu durant les trente années recensées. Ces chiffres nous fournissent tout de même des indices sur le fait que Tuttle soit devenu, et soit demeuré, un homme influent dans la

<sup>475</sup> "Mr. A.A. Tuttle Passed Away Last Evening", *Times*, 6 août 1913, p.1, 5

<sup>476</sup> À cette époque les taux étaient basés sur la valeur des propriétés plutôt que sur les revenus personnels.

<sup>477</sup> "Taxpayers in the Town of Moncton", *Times*, 14 juillet 1883, p.2

<sup>478</sup> "List of Ratepayers", *Times*, 13 juin 1893, p.2

<sup>479</sup> "Taxpayers in City of Moncton", *Times*, 15 juillet 1914, p.2

communauté monctonienne de par sa situation financière. Sa fortune personnelle dépassait de loin celle de toutes autres personnes oeuvrant dans le domaine des pompes funèbres et lui assurait une place privilégiée auprès de ses futurs clients : les Monctoniens du début du XXe siècle.

La réussite matérielle de Tuttle lui a permis d'apporter des améliorations visibles aux obsèques à Moncton. Le cas du véhicule funéraire en est un exemple. En 1889, un article paraissait dans le *Times* décrivant dans ses moindres détails le nouveau corbillard de l'entrepreneur Tuttle<sup>480</sup>. Il faut noter que le corbillard n'était pas inconnu à Moncton. Cameron et Glendenning avaient depuis plusieurs années assuré le transport du défunt de la maison au cimetière. Toutefois, cette voiture était d'une toute autre espèce. Munie d'urnes aux quatre coins, de rideaux noirs aux franges d'or et aux ferrures d'argent, la voiture devenait une source de fierté locale, d'autant plus qu'elle avait été entièrement construite par des fabricants monctoniens. Quoique de construction locale, son inspiration était internationale. Avant de choisir le modèle en question, Tuttle s'était informé auprès des compagnies bostonaises et torontoises sur le prix d'un tel véhicule. Le coût s'élevait à quelques centaines de dollars de plus que cela ne coûterait pour construire une version monctonienne semblable. Tuttle a opté pour le modèle local. L'esprit urbain n'a pas pour autant été abandonné. Effectivement, le produit fini aurait pu facilement sillonner les rues des grandes villes américaines : «In style it is what is known in Boston and New York as a 'society hearse' » écrivait un journaliste du *Times*<sup>481</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, la firme Tuttle était encore mieux nantie en matériel roulant, puisqu'elle avait fait l'acquisition d'un petit corbillard blanc pour les enfants, acheté à Boston<sup>482</sup>. Selon la description du journal il était «[...] very artistically painted and makes a beautiful appearance<sup>483</sup>.» Or, par

---

<sup>480</sup> "Works of Moncton Mechanics", *Times*, 18 mai 1889, p.3

<sup>481</sup> *Ibid.*

<sup>482</sup> "New Funeral Carriage", *Times*, 15 avri 1911, p.7

<sup>483</sup> *Ibid.*

achat direct ou par fabrication locale, l'exemple du corbillard démontre que Tuttle et compagnie allait faire en sorte que les divers éléments du cérémonial funèbre moderne entrent, un à un, à Moncton. Que cela soit par un véhicule funéraire «de toute beauté» ou par l'emploi de l'embaumement, A.A. Tuttle avait non seulement les moyens financiers d'effectuer ces changements, mais il bénéficiait également de contacts directs avec un réseau aux idées novatrices dans ce domaine : l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres des Provinces maritimes et l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres du Nouveau-Brunswick.

Dès les premières tentatives d'organisation des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes, Tuttle s'était imposé comme l'un des chefs de file du mouvement. Membre de l'association initiale de 1893, l'entrepreneur monctonien a poursuivi son travail en faveur d'une association professionnelle en siégeant à différents moments aux comités des doléances (*grievance committee*), de l'éducation (*education committee*) et du recrutement (*membership committee*) durant la période s'échelonnant de la fondation de l'A.E.P.F.M., en 1902 jusqu'en 1913, année où Tuttle s'est éteint. En qualité de membre des deux derniers comités, il devait se faire le promoteur acharné de l'association et de ses idéaux. Comme membre du comité du recrutement, il avait la responsabilité d'encourager toutes les personnes oeuvrant dans le domaine de la mort dans les Provinces maritimes à se joindre à l'A.E.P.F.M. Cette charge l'amenait à répandre les principes de l'A.E.P.F.M. à des adeptes potentiels. En faisant partie du comité éducationnel, Tuttle se voyait confier un des éléments clefs du mandat de l'organisation, celui d'améliorer les connaissances de tous ses membres. Ce travail comprenait, entre autres, l'obtention d'informations relatives à l'éducation pouvant remplir au moins six pages dans chaque numéro du *Bulletin*<sup>484</sup>. L'éducation des membres se faisait également lors des congrès annuels de l'A.E.P.F.M. Tuttle a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de ces réunions. En 1904, la firme

<sup>484</sup> "Standing Committees for 1909-1910", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.37-38

Tuttle accomplissait ce que Wallace a qualifié de «[...] the lion's part [...]»<sup>485</sup> des préparatifs en vue du deuxième congrès annuel de l'A.E.P.F.M. qui allait avoir lieu à Moncton. Ses travaux d'organisation recevaient l'approbation générale des membres de l'association. En fait, les propos que l'on tenait à l'endroit de Tuttle étaient tellement louangeurs que la présidence de l'A.E.P.F.M. lui a été offerte à plusieurs reprises. Chaque fois, il refusait l'honneur, préférant oeuvrer en qualité de membre ordinaire de l'union<sup>486</sup>. Il est à noter que le congrès annuel de 1914 eut également lieu à Moncton chez les entrepreneurs Tuttle. Les congressistes présents ont dédié le rassemblement à la mémoire de leur regretté collègue monctonien qui était mort un an auparavant<sup>487</sup>.

Le dévouement dont a fait preuve Tuttle pour l'association des Maritimes s'est également manifesté au niveau provincial. En effet, il a contribué grandement à la mise sur pied de l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres du Nouveau Brunswick en 1907. Au retour du 5e congrès annuel de l'A.E.P.F.M., à Charlottetown, la décision a été prise de former une association des entrepreneurs de pompes funèbres néo-brunswickois afin de mieux coordonner les activités professionnelles de ces derniers<sup>488</sup>. De nouveau, Tuttle figurait parmi ceux qui ont investi des efforts en ce sens. Nommé vice-président à la réunion de fondation, poste qu'il a occupé jusqu'à sa mort, l'entrepreneur monctonien recevait les membres de l'association provinciale lors de leur congrès annuel en 1909<sup>489</sup>. Le désenchantement qu'éprouvait Tuttle envers les membres qui tenaient des discours éloquentes, mais qui agissaient rarement l'a probablement incité à inviter l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres du Nouveau-Brunswick chez lui. Il espérait sans doute pousser les membres à agir. En somme, son travail de leader du mouvement associatif,

---

<sup>485</sup> WALLACE, F.W., "As Seen Outside the Profession", *Bulletin*, Vol.3, No.1, (janv. 1905), p.23

<sup>486</sup> "Mr. A.A. Tuttle Passed Away Last Evening", *Times*, 6 août 1913, p.1

<sup>487</sup> "Funeral Director in Moncton Tuesday", *Times*, 10 août 1914, p.8

<sup>488</sup> "Provincial Association Formed", *Bulletin*, Vol.5, No.7, (oct. 1907), p.39

<sup>489</sup> "Second Annual Meeting of the New Brunswick Funeral Directors' Association Enthusiastic and Harmonious at Moncton, Oct. 25th 1909", *Bulletin*, Vol.7, No.8, (nov. 1909), p.8-9

tant au niveau provincial qu'au niveau des Maritimes, témoigne de son implication directe dans l'orientation stratégique de l'A.E.P.F.M.<sup>490</sup> En résumant les résultats de la réunion de l'association néo-brunswickoise à Moncton, un auteur écrivait: «Mr. A.A. Tuttle said he was pleased to do all he could for a good cause<sup>491</sup>.» La cause des entrepreneurs de pompes funèbres semble lui avoir paru particulièrement juste.

L'apport de Tuttle à la fondation et à l'expansion de l'A.E.P.F.M. lui a assuré une place au sein d'un réseau régional et nord-américain dans le monde de la mort marchande. En premier lieu, des liens professionnels se sont établis entre Tuttle et le fondateur du *Bulletin*, F.W. Wallace. Ainsi, l'entrepreneur de Sussex raconte que pendant l'une de ses innombrables visites aux ateliers Tuttle, le Monctonien lui a improvisé une leçon sur le recouvrement d'un cercueil. Cela a incité Wallace à déclarer que «It is good to get together and compare notes, we can all learn as well as impart learning<sup>492</sup>.» L'assistance assidue de Tuttle aux réunions annuelles des deux organisations professionnelles garantissait également le maintien de ses contacts avec une véritable armée de collègues des provinces maritimes. En second lieu, sur le plan international, des liens se sont tissés entre Tuttle et les embaumeurs américains les plus réputés grâce à sa place privilégiée au sein de l'A.E.P.F.M. À quelques reprises, les Tuttle ont eu l'occasion d'héberger les professeurs Simmons et Genung, de leur faire visiter la ville de Moncton et sans doute de parler d'affaires<sup>493</sup>. L'envoi du fils Ottey E. Tuttle comme représentant de la firme et de l'A.E.P.F.M. au congrès annuel de la *New York State Embalmers' Association*, en 1910, démontre que les échanges ne se faisaient pas exclusivement lors de la visite des

---

<sup>490</sup> "Action Not Words Is Demanded and Must Be Had", *Bulletin*, Vol.7, No.6, (sept. 1909), p.19-20

<sup>491</sup> "Second Annual", *Ibid.*, p.9

<sup>492</sup> "The Chaperone and Editor - Secretary at Moncton last month - Pleasure combined with Business", *Bulletin*, Vol.7, No.1, (avril 1909), p.29

<sup>493</sup> "Mrs. Lena F. Simmons Gives a Brief Sketch of Her Visit to the Maritime Provinces", *Bulletin*, Vol.5, No.8, (nov. 1907), p.29-30 et "Seventh Annual of the Maritime Funeral Directors' Association", *Bulletin*, Vol.7, No.5, (août 1909), p.11-21

Américains<sup>494</sup>. Par ailleurs, la légion d'agents de compagnies de cercueils venant parfois de très loin faisait en sorte que Tuttle et fils avaient facilement accès aux produits dont parlaient inévitablement les spécialistes américains<sup>495</sup>. Il paraît alors clair que A.A. Tuttle était bien branché sur sa profession et sur son association régionale.

Une situation financière favorable et un lien direct avec des cohortes averties ont contribué conjointement à accorder à Tuttle les moyens nécessaires pour transformer le rituel entourant le trépas à Moncton. Aux yeux de l'A.E.P.F.M, il était un entrepreneur de pompes funèbres exemplaire. Son cas représentait l'évolution qu'avait connue toute la profession, à partir de ses débuts modestes jusqu'au statut professionnel que l'on espérait obtenir de la société. Lors de la fondation de l'A.E.P.F.M. en 1902, la direction de l'organisme n'avait point à s'inquiéter de l'avancement de sa cause à Moncton. La présence dans cette ville d'un homme aussi dévoué que Tuttle laissait le temps aux membres de l'exécutif de se pencher sur les questions essentielles de l'implication des croquemorts des plus petits centres dans le mouvement associatif et dans les stratégies globales à mettre en oeuvre pour la reconnaissance professionnelle. Il faut néanmoins noter que l'exemplarité de la situation monctonienne n'était pas entièrement attribuable au travail de Tuttle. Il profitait d'une histoire relativement longue de la commercialisation de la mort à Moncton. La reconstitution que nous avons faite des différentes étapes de ce cheminement a démontré que Kinread, Glendenning, Cameron, etc. avaient, chacun à leur façon, participé à la familiarisation des Monctoniens avec les multiples facettes de la mort moderne. De plus, il fallait tenir compte du fait que Tuttle ne disposait pas d'un monopole en ce domaine lors de la première décennie d'existence de l'A.E.P.F.M. En effet, en 1904, l'encadreur Arthur A. Price achetait l'entreprise de Thomas Glendenning<sup>496</sup>. Ayant

---

<sup>494</sup> "The Seventh Annual Meeting of the New York State Embalmers' Association Has a Large Representation From Canada", *Bulletin*, Vol.8, No.2, (mai 1910), p.24

<sup>495</sup> "Was in Moncton, NB. - Who was in Moncton", *Bulletin*, Vol.7, No.1, (avril 1909), p.9

<sup>496</sup> "Obituary Record Thos. C. Glendenning", *Times*, 25 sept. 1911, p.7



acquis de l'expérience dans le champ des pompes funèbres lors de ses séjours à Saint Stephen et à Fredericton<sup>497</sup>, il s'annonçait au public monctonien comme étant *Undertaker, Embalmer, etc. Manufacturer*<sup>498</sup>. Au cours des années, il a apporté des améliorations considérables à son entreprise, dont un luxueux corbillard fabriqué en Ontario, doté de pneus en caoutchouc, d'essieux brevetés et de rideaux de soie noire<sup>499</sup>. En 1911, Price vendait à son tour l'entreprise au bijoutier M.A. Melanson qui embauchait un certain J.M. Fulmer, embaumeur de Truro (N.-E), comme personne responsable des activités liées à la mort<sup>500</sup>. Adoptant pour leur compagnie le nom de *Moncton Undertaking Company*, les propriétaires ont été parmi les premiers à se donner le titre de *Funeral Directors*<sup>501</sup>. Il appert donc que Tuttle n'était pas à lui seul responsable de l'avancement de la réforme funéraire à Moncton. La présence des autres entrepreneurs de pompes funèbres avait comme effet d'accentuer et de renforcer le travail qu'effectuait Tuttle. Le message passait plus facilement lorsqu'il parvenait de plusieurs sources. Cela dit, Tuttle a été le meneur de la réforme funéraire à Moncton.

Outre les facteurs déjà cités, d'autres éléments s'ajoutent pour expliquer la position prédominante de Tuttle dans la commercialisation de la mort à Moncton. En premier lieu, il faut noter la présence constante de la firme Tuttle dans la communauté monctonienne. Depuis ses débuts en 1883, jusqu'à la mort de Tuttle en 1913, pas moins de cinq autres entrepreneurs de pompes funèbres sont apparus à Moncton. Le taux élevé de fermetures suivies d'ouvertures de commerces n'avait rien d'exceptionnel dans le milieu urbain de cette fin de siècle. Tel qu'observé par Michael Katz dans le cas de Hamilton (Ont.), le nombre d'entreprises restait relativement constant en dépit d'un changement étonnant de

---

<sup>497</sup> "A.A. Price, F.D., Returns to Business", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.25

<sup>498</sup> "Cards, Arthur Price", *Times*, 23 juin 1904, p.3

<sup>499</sup> "New Funeral Car For Moncton", *Times*, 30 mars 1910, p.8

<sup>500</sup> "WALLACE, F.W., "The Editor in Moncton", *Bulletin*, Vol.9, No.3, (juin 1911), p.26

<sup>501</sup> "Picture Framing", *Times*, 26 août 1911, p.8

propriétaires<sup>502</sup>. Autrement dit, une sorte d'équilibre s'établissait entre le nombre d'entreprises créées et le nombre de celles disparues. Daniel Hickey a identifié le même phénomène à Moncton à partir d'une étude des annuaires de Dunn et Wiman de 1865 à 1913<sup>503</sup>. Pour ce qui est de la mort, signalons que malgré le va-et-vient dans ce secteur à Moncton, il n'y a jamais eu plus de trois entrepreneurs de pompes funèbres en même temps. Pour les Monctoniens du début XXe siècle, le choix d'entrepreneurs de pompes funèbres se faisait depuis longtemps entre Tuttle et un ou deux autres. En second lieu, les personnes impliquées dans cette profession ont laissé le travail associatif à leur confrère Tuttle. Quoique membre de l'A.E.P.F.M., Price se disait ne pas être en mesure de contribuer aux progrès de l'association. Wallace écrivait, en 1909, que «He wishes the association well, but says he is not in a position to work as others<sup>504</sup>.» Le cas démontre comment Tuttle a pu s'imposer comme porte-parole des entrepreneurs monctoniens au sein de l'A.E.P.F.M. et a bénéficié de l'avantage des réseaux dont il a déjà été question.

L'intégration de Tuttle à l'exécutif de l'A.E.P.F.M. assurait qu'au moins un des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton était au courant des projets et des stratégies de l'A.E.P.F.M. Elle garantissait la présence d'un personnel compétent dans la ville, situation que l'association jugeait essentielle à la réussite de ses projets. Le cas de A.A. Tuttle répond de façon affirmative à la question de départ de ce chapitre, à savoir un homme aux idées nouvelles et aux allures professionnelles existait-il à Moncton? Ayant suivi l'entraînement initial de Clarke, en 1893, et siégeant au comité d'éducation, il était certainement parmi les membres de l'A.E.P.F.M. les plus au courant des nouveautés dans la préparation des morts. De plus, sa situation financière lui avait permis d'amasser un

---

<sup>502</sup> KATZ, Michael, *The People of Hamilton, Canada West. Family and Class in a Mid-Nineteenth Century City*, Cambridge (Mass.), Harvard U. Pr., (1975), p.51-54

<sup>503</sup> HICKEY, Daniel, "Moncton 1871-1913. Le commerce et l'industrie dans un carrefour ferroviaire", p.48 dans HICKEY, Daniel, *Moncton 1871-1929, op.cit.*

<sup>504</sup> WALLACE, F.W., "Action Not Words Is Demanded and Must Be Had", *Bulletin*, Vol.7, No.6, (sept. 1909), p.19-20

stock impressionnant de matériel moderne. En ce qui concerne son comportement professionnel, il semble avoir été sans reproche. Cité dans les pages du *Bulletin* comme un exemple d'entrepreneur de pompes funèbres accompli, sa conduite correspondait au code d'éthique de l'association. Malgré ces atouts enviables, c'était la position sociale de Tuttle à Moncton qui le rendait indispensable à l'avancement de la cause de l'A.E.P.F.M.

Outre ses contacts personnels au sommet de la hiérarchie des entrepreneurs de pompes funèbres, Tuttle bénéficiait de rapports directs avec les plus importants personnages de la communauté monctonienne. Signalons d'abord que sa présence au sein de l'exécutif du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery* lui a permis d'entrer en contact avec l'élite politique et commerciale de la ville. Parmi les personnages qui siégeaient sur le comité de direction en compagnie de Tuttle, on retrouvait I.W. Binney (receveur des douanes du port de Moncton et actionnaire de plusieurs entreprises locales), H.H. Ayers (maire de Moncton, membre de la commission scolaire et marchand local), Georges C. Peters (fondateur de la compagnie de téléphone de Moncton), Thomas Williams (trésorier du chemin de fer I.C.R.), D.I. Welch (avocat, entrepreneur, conseiller municipal et co-proprétaire de la *Times Publishing Company*) et des frères Alfred et Joshua Peters (propriétaires de la fonderie Record) pour ne nommer que ceux-là. Au sous-comité de la gérance (management Committee) dont faisait également partie Tuttle, on retrouvait les noms de A.J. Tingley (chef de police de Moncton et conseiller municipal), et de A.H. Jones (spéculateur de la propriété foncière, conseiller municipal). En côtoyant ces hommes influents, les occasions s'offrant à Tuttle de faire du lobbying en faveur des politiques de l'A.E.P.F.M., dans le dossier de la législation par exemple, étaient abondantes. Leur conversion aux principes des entrepreneurs de pompes funèbres aurait été d'une utilité inestimable pour l'association, surtout au moment des délibérations à l'assemblée législative portant sur le projet de loi proposé par l'A.E.P.F.M.

La présence de deux hommes à l'exécutif du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery*, C.E. Northrup et Dr. R.L. Botsford, aurait pu s'avérer particulièrement fructueuse en ce qui concerne les efforts de lobbying. Le rôle de l'un comme secrétaire du C.H.P.M. et de l'autre comme président de cet organisme a déjà été évoqué dans une section précédente. Leur dévouement à la cause hygiéniste et aux moyens mis de l'avant pour améliorer les conditions sanitaires à Moncton étaient acquis. Or, les réunions régulières de la direction du cimetière constituaient sans doute une occasion rêvée pour Tuttle. Il pouvait plaider sa cause en faveur d'une implication plus directe des embaumeurs dans les procédés de désinfection employés par les autorités municipales. Les autorités étaient déjà convaincues de la valeur de la désinfection; il suffisait de les persuader que le spécialiste de la mort était particulièrement bien placé pour s'en occuper.

Les clubs sociaux permettaient également l'échange des idées et des sollicitations. Tuttle était un membre permanent du *Independent Order of Oddfellows* et, du fait même, se trouvait lié à un autre réseau local important. Fondé en 1876, à la même époque que les succursales monctoniennes des francs-maçons et des orangistes, le I.O.O. regroupait plusieurs des membres les plus éminents de la communauté d'affaires de la ville<sup>505</sup>. Les multiples contacts engendrés par ce réseau se manifestaient publiquement lors des obsèques d'un d'entre eux. Cela a notamment été le cas aux funérailles de Tuttle en 1913. Sous les auspices de la confrérie, le cérémonial a été marqué par le nombre impressionnant de Oddfellows qui se sont rendus à l'église en cortège funèbre mené par le Dr. C.A. Murray, lui-même membre de l'organisation et de l'exécutif du *Moncton Rural Cemetery/Elmwood Cemetery*. Trois des porteurs, soient E.C. Cole (marchand de vêtements, président de la Commission scolaire et conseiller municipal), J.M. Ross (tailleur et conseiller municipal) et H.C. Charters (propriétaire d'une boutique d'objets de porcelaine et conseiller municipal),

---

<sup>505</sup> MACHUM, Lloyd, *A History of Moncton, Ibid.*, p.122

étaient membres du I.O.O.; les trois autres étaient des représentants de l'A.E.P.F.M.<sup>506</sup>. Notons par ailleurs que la cinquantaine de carrosses qui ont suivi le cortège jusqu'au cimetière rendait un témoignage fort éloquent de l'estime que tous les Monctoniens portaient au vieux croquemort<sup>507</sup>. Son appartenance à cette organisation fraternelle offrait à Tuttle une autre tribune à partir de laquelle il pouvait faire l'apologie des entrepreneurs de pompes funèbres. Encore une fois, il allait côtoyer des gens influents à qui il serait en mesure de faire valoir les changements souhaités par l'A.E.P.F.M.

Dans l'ensemble, les circonstances indiquent que de par ses relations sociales et commerciales, l'entrepreneur Tuttle a su s'intégrer dans les plus hauts échelons de la société monctonienne. Théoriquement, le standing dont bénéficiait Tuttle signifiait que l'A.E.P.F.M. avait un porte-parole de taille dans la ville ferroviaire. Un homme aisé, hautement qualifié et bien respecté par ses concitoyens habitait le troisième centre urbain néo-brunswickois en importance, ce qui aurait dû être de bon augure pour l'association. L'hygiénisme avait permis à la classe moyenne de dicter, en quelque sorte, l'orientation générale de la société d'alors. Il semblait que l'appui des membres de cette classe serait nécessaire à l'acceptation des idées de l'association des entrepreneurs de pompes funèbres. Pour cette raison, l'établissement de contacts entre Tuttle et la bourgeoisie commerçante monctonienne était grandement significatif pour l'A.E.P.F.M. Toutefois, chaque occasion qui se présente n'est pas obligatoirement une occasion saisie. Nous nous livrons à des extrapolations en présument, à priori, que Tuttle s'est servi de sa situation sociale pour promouvoir les idées de l'A.E.P.F.M. afin de rehausser le statut de la profession. En l'absence de procès-verbaux des réunions des diverses organisations auxquelles appartenait Tuttle, une conclusion définitive sur la façon dont il a abordé le sujet du rôle des entrepreneurs de pompes funèbres dans la société, s'il l'a abordé, serait certes hardie.

---

<sup>506</sup> "Funeral of the Late A.A. Tuttle", *Times*, 8 août 1913, p.3

<sup>507</sup> *Ibid.*

L'A.E.P.F.M. avait depuis ses débuts encouragé ses membres à promouvoir activement les idéaux de l'association soit en exerçant des pressions politiques auprès des instances gouvernementales ou en les faisant connaître au public par le biais de la presse écrite, de discussions avec les clients, etc. Par ailleurs, les rédacteurs du *Bulletin* avaient pris l'habitude de citer Tuttle en exemple comme un homme prêt à tout faire pour l'avancement de la «cause». Il a fort probablement suivi la consigne de l'A.E.P.F.M. relative à la promotion active du discours professionnel des entrepreneurs de pompes funèbres, ce qu'il avait d'ailleurs fait, en qualité de membre de la direction de l'A.E.P.F.M., auprès de tous les autres croquemorts ordinaires des Maritimes. Faute d'une documentation incontestable portant d'une part sur la façon dont le message a été véhiculé au public et d'autre part, sur la manière dont ce discours a été reçu, il s'est avéré nécessaire d'avoir recours à des sources ne traitant du sujet qu'indirectement. Une analyse de ces sources aidera à déterminer si les contextes de la santé publique et de la mort commerciale à Moncton, de prime abord favorables aux entrepreneurs de pompes funèbres, ont eu comme résultat l'acceptation complète ou partielle du projet de l'A.E.P.F.M.

## TROISIÈME PARTIE

*Un succès mitigé : la réaction des Monctoniens au projet de l'Association  
des entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes*

## CHAPITRE IX

**Les Monctoniens et l'embaumement**

Notre lecture du *Bulletin* a démontré que le discours émanant de l'exécutif de l'A.E.P.F.M. était à plusieurs égards parfaitement synchronisé avec le schème de valeur préconisé par la bourgeoisie nord-américaine du tournant du siècle. D'une part, il affirmait sans cesse l'importance de la santé publique pour l'ensemble de la population, approuvant du même coup les comportements hygiéniques sanctionnés par la classe moyenne. L'entrepreneur de pompes funèbres devait idéalement participer directement à la mise en place de ces pratiques hygiéniques par le biais de la désinfection des cadavres et des salles où une personne était morte d'une maladie infectieuse. D'autre part, le désir des spécialistes de la mort de se constituer en profession était tout à fait conforme à la *Culture of Professionalism* qui balayait l'Amérique d'alors. Effectivement, l'urbanisation progressive de la population avait obligé les Nord-Américains, autrefois plus autarciques, à se fier à l'expertise des étrangers pour combler un nombre croissant de leurs besoins quotidiens et spéciaux. Les fournisseurs de ces services se sont réunis en association afin d'établir des normes de pratique et d'appartenance, ce qui devait leur permettre de mieux tirer profit de la situation.

Les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes ont eux aussi formé une association afin de favoriser l'utilisation de leurs services par la population des villes et villages de la région et pour convaincre le public de la nature scientifique de leurs



connaissances et de leur savoir-faire. Ces démarches visaient à démontrer aux gens que leur métier méritait le statut de profession et tous les bénéfices qui y étaient rattachés. De par cette communauté d'intérêts apparente entre le discours de l'A.E.P.F.M., et les valeurs bourgeoises, l'association des entrepreneurs de pompes funèbres se permettait d'aspirer à une reconnaissance légale et sociale de l'occupation et à jouer un rôle substantiel au sein de l'administration de la santé publique. La direction de l'association avait compris les stratégies de la réussite sociale occidentale de la fin du XIXe siècle. Le succès du projet n'était toutefois point automatique; il dépendait de l'existence de certaines conditions.

La mise en place d'un personnel qualifié et familier du discours de l'A.E.P.F.M. figurait parmi les éléments nécessaires à l'acceptation de l'association par le public. Un examen du cas monctonien a révélé que cette ville était bien nantie, du moins selon les critères de l'organisation, en matière de pompes funèbres. La présence soutenue de plusieurs croquemorts dès les années 1870 ainsi que celle de A.A. Tuttle, chef de file de l'A.E.P.F.M. et pilier de la communauté monctonienne, a assuré aux habitants de cette ville l'accès à au moins un spécialiste de la mort en tout temps. Comme conséquence de cette présence constante des entrepreneurs de pompes funèbres, nous avons également constaté que la ville était bien pourvue en produits et services associés à la mort commerciale. Des corbillards luxueux, des cercueils de tout genre et des pierres tombales de formes variées faisaient partie de la gamme de produits offerts au consommateur monctonien de l'époque. Mentionnons également qu'une série d'articles accessoires ont été vendus chez des boutiquiers ne se spécialisant pas dans des articles associés la mort: les frères McSweeney offraient treize sortes d'étoffes noires (cashmire, laine, crêpe, etc.) à leurs clients voulant fabriquer leur propres vêtements de deuil<sup>508</sup>; la librairie Beverly vendait du papier à lettres conçu spécifiquement pour annoncer les décès et les condoléances<sup>509</sup>; le fleuriste John

---

<sup>508</sup> "Mourning Goods!", *Times*, 23 janv. 1880, p.2

<sup>509</sup> "Mourning Octavo Note", *Times*, 29 oct. 1885, p.3

Flemming fournissait aux familles affligées par la mort à Moncton des créations florales en forme de croix, de harpes, de couronnes etc.<sup>510</sup>; le commerçant J.M. Ross annonçait la vente de cravates de deuil en noir et en pourpre aux gentilshommes de la ville<sup>511</sup>. Il est à noter que l'accès aux produits entourant la mort a été largement facilité par l'avènement du chemin de fer et du téléphone qui permettaient la livraison sur commande d'objets lourds comme les cercueils métalliques. Mais plus que l'accès aux produits, c'était la disponibilité des services, surtout de l'embaumement, qui allait se révéler primordiale aux entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes.

### 1. Premières mentions de la disponibilité de l'embaumement

Pour l'association, le terme «spécialiste» de la mort impliquait une utilisation régulière de l'embaumement par ses membres. En fait, le succès des aspirations professionnelles des entrepreneurs de pompes funèbres dépendait principalement de la disponibilité de ce procédé dans le plus grand nombre de communautés possible. À Moncton, les preuves d'une telle disponibilité ne manquent pas. À plusieurs reprises, nous avons repéré des mentions relatives à l'embaumement dans des annonces publicitaires publiées par les divers entrepreneurs de pompes funèbres monctoniens: en 1878, M.J. Cameron annonçait que les cadavres embaumés par lui échappaient à la putréfaction pour une période de une à quatre semaines<sup>512</sup>; D.H. Johnson se disait diplômé d'une école d'embaumement en 1893<sup>513</sup>; A.A. Price se donnait le titre d'embaumeur en 1904<sup>514</sup>; J.L. Fulmer, employé de la *Moncton Undertaking Co.*, garantissait un embaumement de première qualité en 1914<sup>515</sup>. Quelques embaumeurs de Moncton ont également fait publier

<sup>510</sup> "Cut Flowers, Funeral Designs", *Times*, 1 mars 1906, p.4

<sup>511</sup> "Mourning Ties", *Times*, 21 mai 1910, p.8

<sup>512</sup> "The Moncton Undertaker", *Times*, 5 janv. 1878, p.1

<sup>513</sup> D.H. Johnson", *Times*, 7 juin 1893, p.1

<sup>514</sup> "Arthur Price", *Times*, 23 janv. 1904, p.3

<sup>515</sup> "Embalming", *Times*, 15 août 1911, p.8

des annonces publicitaires dans *L'Évangéline* afin d'attirer une clientèle acadienne. Notons qu'avant le déménagement du siège social du journal à Moncton en 1905, la publicité relative à la mort marchande était publiée surtout en anglais et provenait davantage de Saint-Jean (N.-B.) et de Weymouth (N.-E.)<sup>516</sup>. En 1910, A.A. Price de Moncton annonçait qu'il disposait de «Cercueils de Tous Genres, Toujours en Stock» et d'un «Corbillard de première classe. Vêtements propres à l'ensevelissement<sup>517</sup>.» Un an plus tard lorsque Price a vendu son entreprise au bijoutier M.A. Melanson, *L'Évangéline* informait les Acadiens qu'un des leurs, «Notre bijoutier bien connu [...]», allait se lancer dans ce macabre business<sup>518</sup>. Il faisait part de son intention d'embaucher un «Embaumeur célèbre» (J.F. Fulmer) dans une annonce publicitaire qui paraissait peu après<sup>519</sup>. Toutefois, la disponibilité des services offerts n'indique rien au sujet du niveau d'utilisation de ces produits et services par les Monctoniens anglophones et francophones ni sur la signification qu'ils avaient pour eux. La réponse à cette question exigera un examen détaillé de l'emploi de l'embaumement à Moncton.

L'historien qui tente de mesurer jusqu'à quel point une population quelconque a intégré l'embaumement à ses rituels mortuaires s'attaque à une question fort difficile à résoudre. Aucune trace directe du recours à ce service n'a été conservée pour la postérité par les personnes impliquées. La situation se complique davantage à Moncton, car on ne trouve aucun grand-livre ou collection de dossiers de salon funéraire qui datent d'avant les années 1930. Ils ont été perdus lors d'incendies ou détruits pendant des déménagements.

---

<sup>516</sup> Voir entre autres, "J. Chamberlain, Entrepreneur de Pompes Funèbres", *Évangéline*, 25 septembre 1890, p.1; "W.F. Nicholl, Undertaker and Funeral Director", *Évangéline*, 25 août 1892, p.3; "A. Kinsella, Free Stone, Granite and Marble Works", *Évangéline*, 13 octobre 1892, p.1; "Sweeney and Killam, Weymouth Bridge, N.S., Entrepreneurs Funéraires et Embaumeurs", *Évangéline*, 19 avril 1894, p.2; Fred B. Sweeney, Weymouth Bridge, N.S., Undertaker, Embalmer & Funeral Director", *Évangéline*, 25 avril 1895, p.2; "Furniture! Furniture!", *Évangéline*, 28 avril 1904, p.3

<sup>517</sup> "Cartes d'affaires. Pompes Funèbres", *Évangéline*, 29 juin 1910, p.8

<sup>518</sup> "Nouvelles Locales", *Évangéline*, 19 avril 1911, p.8

<sup>519</sup> "Moncton Undertaking Company", *Évangéline*, 13 sept. 1911, p.2

Nous nous sommes alors tournés de nouveau vers notre source principale, le *Times*, pour trouver des éléments de réponse.

Notons d'emblée que des preuves anecdotiques du recours à l'embaumement existent. À titre d'exemple, un reportage sur les funérailles du Dr. E.T. Gaudet à Saint-Joseph (N.-B.), village situé non loin de Moncton, contenait l'information suivante: «The arrangements for the burial were very satisfactorily carried out by Funeral Director A.A. Tuttle of Moncton and son, who embalmed the body and furnished the casket, which was specially made to order and covered with black broadcloth, silk lined and trimming to match<sup>520</sup>.» Autre illustration d'une indication ponctuelle du travail d'un embaumeur, un rapport d'enquête de coroner en 1895: l'enquêteur Wortman remarquait que «A inch and a half to the left of the navel was a small round hole, said to be made by the undertaker for injecting embalming fluid<sup>521</sup>.» Mais au-delà de l'accumulation d'anecdotes relatives à l'embaumement, nous disposons d'un autre moyen, quoique plus indirect, d'examiner à fond le sujet.

En nous inspirant de l'étude de Farrell sur la commercialisation de la mort en Illinois au tournant du siècle, nous avons suivi la progression du laps de temps entre le décès et l'inhumation des individus. Le postulat fondamental d'une telle recherche est simple: une augmentation considérable de la période de temps entre le trépas et l'ensevelissement constitue une preuve irréfutable de l'utilisation accrue de l'embaumement. À partir de son étude, l'historien américain a démontré d'une façon convaincante que le procédé s'était généralisé aux États-Unis, surtout à partir des années 1890<sup>522</sup>. Une application méthodologique de son étude dans le contexte monctonien est cependant impossible. La recherche de Farrell a été fondée sur une analyse statistique

---

<sup>520</sup> "Funeral of the Late Dr. E. T. Gaudet", *Times*, 2 juin 1910, p.1

<sup>521</sup> "The Enquiry Concerning the Death of James Magee", *Times*, 6 août 1895, p.3

<sup>522</sup> FARRELL, James, *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*, Philadelphia, Temple U. Pr., (1980), p.203-208

d'une série de certificats de décès repérée pour la période 1870-1920. Carence importante toutefois, il ne relate nulle part la source de ces documents ni en quoi ils sont représentatifs du nombre total de personnes mortes durant la période couverte, ce qui laisse planer l'incertitude sur la signification des quelques 663 certificats rassemblés. Par ailleurs, le recours au certificat de décès à Moncton a été rendu impossible par les lois d'accès aux renseignements personnels du Nouveau-Brunswick. Selon le ministère des statistiques démographiques du Nouveau-Brunswick, une demande spécifique doit être faite pour chaque certificat de décès émis. Cette demande doit préciser le nom du défunt et la date de décès. De plus, la date d'enterrement n'était pas enregistrée de façon régulière, ce qui remet en question l'utilité d'une telle démarche. Il est clair que cette lourdeur bureaucratique fait en sorte que le rassemblement d'un échantillon suffisamment important pour permettre une étude quantitative ne serait pas possible avant l'émission du certificat de décès de ce chercheur! Nous nous sommes donc tournés vers la notice nécrologique pour effectuer cette étude.

## **2. La notice nécrologique: une analyse quantitative**

Notre étude des notices nécrologiques suit d'assez près les principes de base du quantitativisme. Tout d'abord, signalons que l'histoire sérielle s'intéresse aux phénomènes répétitifs, délaissant par conséquent le «fait individuel», l'«expression unique». L'«exceptionnel» se trouve ainsi dissimilé sous le poids de la moyenne et des «séries homogènes»<sup>523</sup>. Or le caractère répétitif et homogène des données de cette recherche porte à un niveau de scientificité accru, un fondement de toute recherche scientifique étant la «comparabilité» de ses objets. Pour François Furet, «l'histoire sérielle présente l'avantage décisif, du point de vue scientifique, de substituer à l'insaisissable «événement» de l'histoire

---

<sup>523</sup> CHAUNU, Pierre, "Un nouveau champ pour l'histoire sérielle: le quantitatif au troisième niveau", dans *Histoire quantitative, histoire sérielle*, de Pierre Chaunu, Paris, Armand Colin, (1978), p.216

positiviste la répétition régulière de données sélectionnées et construites en fonction de leur caractère comparable<sup>524</sup>.» Cette recherche ne s'intéresse qu'aux dates de décès et d'enterrement. De ce fait, des modifications dans la forme de la notice posaient un problème moins sérieux quant à la comparaison des données.

Une fois la cohérence des données établie en séries, la recherche est censée se subdiviser en «unités temps» réparties sur une longue période de temps - «L'analyse des séries n'a de sens que si elle est conduite dans le long terme<sup>525</sup>.» Normalement, la quarantaine d'années couverte par cette thèse ne constitue pas une période assez importante pour être considérée une longue durée. Toutefois, les résultats de cette enquête démontreront que le tournant du siècle a représenté une véritable révolution dans l'utilisation de l'embaumement. Pour cette raison, nous pensons pouvoir répondre au critère de la durée.

La mise en série de données homogènes implique souvent ce que Chaunu nomme une «invention documentaire<sup>526</sup>». La constitution du matériau d'analyse par l'historien exige une standardisation des données et une organisation des «faits répétitifs» de sorte qu'ils soient pertinents à la recherche<sup>527</sup>. Notre «invention documentaire» relevait du fait qu'une étude à partir de certificats de décès était à toutes fins utiles impossible pour le contexte néo-brunswickois. L'organisation des données en faits répétitifs étant relativement simple vu la nature restreinte de notre analyse.

Enfin notons que la constitution du matériau d'analyse complétée, l'historien doit savoir délimiter une région bien précise: «On ne peut procéder à de telles analyses de

---

<sup>524</sup> FURET, François, "L'histoire quantitative et la construction du fait historique", *Annales E.S.C.*, Vol.26, No.1, (1976), p.65

<sup>525</sup> *Ibid.*, p.71

<sup>526</sup> CHAUNU, Pierre, *op.cit.*, p.222

<sup>527</sup> FURET, François, *op.cit.*, p.66-70

contenu que dans un milieu bien délimité et parfaitement connu<sup>528</sup>.» Nous nous sommes limité aux notices nécrologiques indiquant Moncton comme demeure du défunt. Mais avant de mettre en application ces principes du quantitativisme, examinons l'évolution de la notice à travers le temps.

Porteuse d'une multitude d'informations allant de la date de décès à la date d'enterrement en passant par l'âge de la victime et la cause de décès, la notice nécrologique a subi une transformation fondamentale au cours des années. En premier lieu, une série de changements terminologiques ont marqué son histoire de sorte que la nécrologie a paru sous différents titres: *Died*, *Death Roll* et *Obituary Record* ont été employés à tour de rôle entre 1880 et 1914 dans le *Times*. Sans doute le terme *Died* est-il devenu désuet car il faisait référence à la mort de façon trop frappante, véridique. Le mot *Obituary* avait un air plus savant et neutre de sorte qu'il dissimulait mieux la réalité de son contenu. En deuxième lieu, la fonction même de la notice a connu une métamorphose. En effet, les premières nécrologies publiées dans le journal annonçaient à la fois le décès de la personne, le courage avec laquelle elle avait face à la mort et la confiance inébranlable de la victime en la bonté du Seigneur. Le 16 janvier 1880, une dénommée Margaret Bell trépassait à l'âge de 54 ans. Sa notice nécrologique relatait en ces termes la bravoure avec laquelle elle avait subi les effets de sa maladie fatale: «[...] she died after a long and painful illness, which she bore with cheerful resignation to God's will [...]»<sup>529</sup>. L'attitude de madame Bell devant sa mort était louable et son comportement devait à la fois témoigner de son caractère exemplaire et inspirer le lecteur à en faire de même lors de son *momento mori*. Le thème de la résignation du mourant à son sort se reflète dans la formule souvent employée dans la nécrologie de «His (ou Her) end was in peace.» La paix intérieure à laquelle on faisait référence était une conséquence de la foi solide des correspondants dans la volonté de Dieu.

---

<sup>528</sup> CHAUNU, Pierre, *op.cit.*, p.221

<sup>529</sup> "Died", *Times*, 17 janv. 1880, p.3

Cette foi devait pareillement soulager les endeuillés. Lorsque l'épouse de William Cook est morte en 1884, la famille faisait publier le verset suivant avec l'avis de décès:

Dearest mother thou hast left us,  
Here thy loss we deeply feel;  
But it was God who last bereft us,  
He can all our sorrows heal<sup>530</sup>.

L'allègement de la peine ressentie par la famille affligée était à son tour le résultat d'une croyance à la resurrection et aux retrouvailles célestes, comme en témoignent les notices nécrologiques de Arthur Jones et de Charles L. Crowhurst.

This blessed theme now cheers my voice;  
The grave is not the loved one's prison;  
The stone, that covered half my joys,  
Is rolled away, and lo! He's risen<sup>531</sup>.

Safe on the distant shining shore,  
Where the long parted ones shall meet,  
And meeting once, shall part no more-  
There our Charley we shall greet<sup>532</sup>.

En un sens, la nécrologie pouvait servir de manifeste de la cosmologie bourgeoise à la fin XIXe siècle.

Au cours des années 1890, la notice nécrologique a commencé à prendre une allure davantage biographique. Quoiqu'encore imprégnée d'allusions religieuses, elle a été dotée de références touchant la vie sociale du défunt. Des remarques telles que «He was an I.C.R. agent», «a member of the C.M.B.A.» et «A native of England» sont devenues la norme durant cette période. De plus, l'édification morale du mourant lors de *memento mori* a cédé la place à une autre sorte d'édification, celle basée sur le travail accompli dans la sphère familiale. Mary E. Carwell, morte en 1891, était une «affectionate wife and

---

<sup>530</sup> "Died", *Times*, 21 août 1884, p.3

<sup>531</sup> "Died", *Times*, 22 avril 1889, p.3

<sup>532</sup> "Died", *Times*, 25 mai 1887, p.3



loving mother» selon son bien-aimé<sup>533</sup>, tandis que la famille de Thomas Beaman faisait remarquer que «he was a kind and affectionate husband» dans sa notice nécrologique de 1893<sup>534</sup>. L'exemplarité de leur vie reposait dorénavant autant sur ce que la victime avait réalisé au cours de sa vie que sur la façon dont elle avait supporté les derniers jours de son existence terrestre.

La transformation de la notice nécrologique reflétait également les nouvelles conceptions de l'immortalité. La généralisation de la coutume de mentionner le nombre de personnes dans la famille directe, «[...] leaving a husband and two sons to mourn their loss [...]»<sup>535</sup>, par exemple, s'insérait dans la perception novatrice de l'immortalité comme étant un phénomène lié à la progéniture sur terre plutôt qu'à l'entrée du mourant au ciel. L'immortalité de Amelia Forbes était assurée parce qu'elle laissait un mari et deux fils<sup>536</sup>. Farrell identifiait la même tendance dans les nécrologies de l'Illinois. Selon lui, «Instead of describing a saint's personal entrance into heaven, the new obituaries implied a species perspective of immortality by listing the survivors of the deceased»<sup>537</sup>.

Signalons en dernier lieu que la fonction de la nécrologie s'est déplacée de la notification d'un décès vers la communication de renseignements relatifs aux funérailles. En effet, vers le début du XXe siècle la mention du lieu, presque exclusivement la résidence du défunt, et de l'heure des services funèbres est devenue aussi courante que celle du nom et de la date du décès. La nouvelle pratique de publier un compte rendu des funérailles, du nombre de gens présents et du genre de dons floraux offerts, témoigne également de cette orientation nouvelle. En même temps, les détails biographiques se sont multipliés, tandis que les allusions à une mort pieuse ont eu tendance à disparaître. De

<sup>533</sup> "Died", *Times*, 30 déc. 1891, p.3

<sup>534</sup> "Died", *Times*, 11 fév. 1893, p.3

<sup>535</sup> "Died", *Times*, 7 janv. 1904, p.3

<sup>536</sup> *Ibid.*

<sup>537</sup> FARRELL, James, *Ibid.*, p.190

plus, les correspondants se sont mis à publier des stipulations variées à suivre pour les obsèques. Parmi les demandes spéciales citées, celle de *no flowers by request* est devenue l'une des plus communes. Que cela soit motivé par un désir de faire figure de citoyen pieux et modeste ou par des pratiques religieuses quelconques, ces stipulations font foi du nouvel usage de la nécrologie. L'accent a progressivement été mis sur les quelques jours suivant le décès au lieu d'être mis sur la période qui l'a précédé. En ce sens, l'évolution de la nécrologie reflétait le changement opéré dans les autres institutions de la mort où les oeuvres réalisées par le défunt au cours de sa vie et le soulagement des endeuillés étaient mis de l'avant. Théoriquement, elle constituait un autre signe favorable au projet des entrepreneurs de pompes funèbres. Notre utilisation de la chronique mortuaire concernera, néanmoins, autre chose que sa transformation thématique. Nous y cherchons plutôt des indices de l'utilisation de l'embaumement.

La première démarche dans l'analyse de cette question était l'établissement d'un échantillonnage. Pour les années couvertes par la période se situant entre 1880 et 1914, nous avons repéré un total de 1554 notices nécrologiques dans les pages du *Times*. Un nombre sensiblement plus élevé de nécrologies était publié dans le journal, mais seules les notices de Monctoniens ont été retenues pour cette étude. Il n'est guère étonnant que la majorité des notices nécrologiques parviennent tout de même des citoyens de Moncton. En dépit du nombre impressionnant de cas rassemblés, impressionnant compte tenu que la population de Moncton ne se chiffrait qu'entre 5 032 et 17 488 habitants entre 1881 et 1921<sup>538</sup>, l'épineuse question de la représentativité des données se pose. D'abord, il s'agit de déterminer le pourcentage des Monctoniens qui ont eu recours à la notice nécrologique lors du décès d'un proche. L'absence de statistiques précises relatives au nombre annuel de décès à Moncton nous empêche de comparer les nécrologies publiées dans une année

<sup>538</sup> HICKEY, Daniel, " Moncton, 1871-1913. Le commerce et l'industrie dans un carrefour ferroviaire" dans HICKEY, Daniel (dir.) *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, Moncton, Éditions d'Acadie, p.55

quelconque avec le nombre de personnes mortes en ville durant cette même année. Ces données existent seulement pour six des 35 années étudiées et cela par le biais des rapports annuels du C.H.P.M. parafés par C.E. Northrup. En 1898, 40 notices nécrologiques ont été publiées par les Monctoniens. Cette année-là, 134 citoyens de Moncton sont décédés. Cela signifie que 29,85% des décès ont suscité la publication d'un avis dans la journal le *Times*. Ce pourcentage se chiffre à 33,81 en 1907, à 44,51 en 1909, à 40,52 en 1910, à 43,81 en 1911 et à 35,01 en 1913 (voir le Tableau 2). Une quantification partielle des décès à Moncton était également enregistrée sur une base hebdomadaire et/ou mensuelle. À titre d'exemple, une série d'articles rapportait le nombre de décès aux mois d'octobre, de novembre et de décembre 1891<sup>539</sup>. Selon ces données, 38 Monctoniens avaient trépassé au cours de ces 3 mois. Douze notices nécrologiques seulement paraissaient dans le *Times* durant cette même période, ce qui représente un taux de nécrologies par décès de 40,00 %. Le tableau 3 démontre comment ce taux a atteint son zénith de 52, 00% en 1908 et son nadir de 21,43% en 1894.

Un total de 289 nécrologies ont paru durant les mois où une quantification des décès a été publiée dans le journal entre 1891 et 1914. 718 décès ont été enregistrés pendant cette même période. Se chiffrant à 40,25%, le taux mensuel cumulatif nécrologies/décès correspond approximativement aux taux recueillis sur une base annuelle.

---

<sup>539</sup> "Last Week's Mortality", *Times*, 5 octobre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 12 Octobre 1891, p.4; "Mortality Report", *Times*, 20 octobre 1891, p.4; "A Week's Mortality", *Times*, 30 octobre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 2 novembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 9 novembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 17 novembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 23 novembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 1 décembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 8 décembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 15 décembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 22 décembre 1891, p.4; "Last Week's Mortality", *Times*, 6 janvier 1892, p.4

**Tableau 2 - Nombre de nécrologies par rapport au nombre de décès pour quelques années comprises entre 1898 et 1913**

Années		%
1898	(40/134)	29,85
1907	(48/142)	33,81
1909	(69/155)	44,51
1910	(62/153)	43,81
1911	(85/194)	44,01
1913	(84/240)	35,01

(Source: *The Moncton Daily Times* 1898-1913)

**Tableau 3 - Nombre de nécrologies par rapport au nombre de décès pour quelques mois compris entre 1891 et 1914**

Années		%
1891	(12/38)	31,58
1894	(3/14)	21,43
1906	(5/19)	26,32
1907	(3/8)	37,50
1908	(26/50)	52,00
1909	(38/82)	46,34
1910	(36/81)	44,44
1911	(38/100)	38,00
1912	(57/126)	45,24
1913	(41/114)	35,96
1914	(30/76)	39,47

(Source: *The Moncton Daily Times* 1891-1914)

Il appert qu'à peu près quarante pour cent des Monctoniens ont utilisé l'avis nécrologique durant la période étudiée et que cette tendance s'est progressivement généralisée au cours des années<sup>540</sup>. Par ailleurs, il fallait essayer de distinguer quelques traits qui caractérisaient le 40% des Monctoniens qui ont utilisé les nécrologies et le 60% qui s'en sont passés. Pour ce faire, nous avons repéré dans le recensement fédéral de 1891 les noms des défunts monctoniens qui ont aussi paru dans les articles du *Times* qui dressaient une liste de tous les morts à Moncton pour les années 1891-1894. Nous voulions déterminer l'occupation de ces derniers, l'enregistrement du métier étant une des responsabilités des agents recenseurs. Par la suite, il a été question de déterminer lesquels de ces trépassés avaient vu leur nom annoncé dans la rubrique nécrologique du journal. Un total de 38 noms seulement figurant à la fois sur une liste des morts et dans le recensement ont été trouvés pour les années 1891-1894. La mort de 39, 47% de cette cohorte, soit 15 personnes, a été annoncée dans le journal par le biais d'une notice nécrologique. De nouveau le chiffre de 40% fait surface comme indice de la proportion des Monctoniens qui ont eu recours à la nécrologie.

Dans le but de situer le niveau socio-économique de ces 38 personnes nous avons eu recours à la classification selon l'occupation proposée par l'historien Michael Katz. Divisée en six catégories socio-économiques, où la première classe est la plus fortunée et la sixième, la moins, elle compte au-delà de 600 professions et métiers allant de conseiller municipal à chômeur<sup>541</sup>. Pour l'échantillon, la grande majorité des personnes, soit 24 des 38 personnes (63,16%), faisait partie de la classe médiane. Elles ont été plus ou moins

<sup>540</sup> Notons que les notices nécrologiques publiées dans le *Transcript* étaient presque identiques à celles du *Times*. Il semble que la partisanerie politique cessait à l'occasion de la mort d'un Monctonien.

<sup>541</sup> KATZ, Michael, *op.cit.*, p.343-348 et KATZ, Michael, "Occupational Classification in History", *Journal of Interdisciplinary History*, 3(1), 1972, p.63-88. Voir aussi le travail de Jean-Roch Cyr pour le contexte acadien à Moncton. CYR Jean-Roch, "L'expansion démographique des Acadiens à Moncton avant 1881: le processus d'urbanisation et ses conséquences socio-culturelles", in HICKEY, Daniel, *Moncton 1871-1929*, *op.cit.*, p.17-35

réparties équitablement entre les personnes ayant une notice nécrologique et celles sans notice, le décès de 13 personnes sur 24 ayant été annoncé dans le *Times*. Une répartition égale caractérise pareillement quatre des cinq autres catégories de la classification. Seule la classe inférieure est surreprésentée dans la catégories des personnes n'ayant pas recours à la nécrologie. Aucun des six cas faisant partis de ce groupe, tous énumérés sous le vocable de *labourer* par le recenseur, n'a fait l'objet d'une notice nécrologique dans le *Times*.

Ces données sont révélatrices de deux tendances. Premièrement, les personnes dont le décès était annoncé dans le journal provenaient de la haute et de la moyenne bourgeoisie. Toutefois, environ la moitié des membres de cette classe utilisait ce service à la fin du XIXe siècle. Deuxièmement, les couches moins fortunées de la société monctonienne n'avaient pas encore intégré la pratique nécrologique à cette époque. Le prix prohibitif de la publication d'une notice a sans aucun doute joué un rôle déterminant dans cet état de choses<sup>542</sup>. Mais cela démontre également que la nouvelle mort marchande était d'abord l'affaire de la classe moyenne; la population générale, la classe moyenne exclue, semble avoir pris un retard par rapport à ses concitoyens bourgeois dans ce domaine. En somme, quoiqu'en rien exhaustif, notre examen de la représentativité des personnes utilisant les notices nécrologiques à Moncton au tournant du siècle révèle que quatre Monctoniens sur 10 se sont servis de ce genre d'avis de décès mais que l'usage ne s'était pas encore répandu dans toutes les classes sociales pendant la période étudiée. Ces facteurs doivent être pris en compte lors de l'interprétation des données relatives au niveau d'utilisation de l'embaumement chez les Monctoniens de la fin du XIXe-début du XXe siècle.

---

<sup>542</sup> La publication d'une notice nécrologique coûtait de 5 à 25 cents au cours de la période étudiée. Le salaire hebdomadaire d'un employé au moulin de coton de Moncton durant les années 1880 ne se chiffrait qu'entre 4. 00 et 15. 00\$. BELLIVEAU, J.E., *The Monctonians*, Vol. 1, *Ibid.* p.247

Une analyse du recours à l'embaumement par la population monctonienne ne peut se faire qu'indirectement, soit par un examen du laps de temps entre le moment de la mort et celui de l'enterrement d'un défunt. De façon générale, ce délai tend à s'accroître au fil des années. En effet, les données nécrologiques démontrent qu'en 1880, les Monctoniens attendaient 1,43 jours avant d'ensevelir leurs proches. En 1914, ce chiffre se situait à 2,21 jours, ce qui représente une augmentation d'environ quatre cinquième d'une journée. Nous faisons état au Tableau 4 de cette évolution par tranche de cinq ans, démontrant que la progression a été relativement constante (Les données comprises dans les tableaux 4 à 10 ont été obtenues en divisant le total des jours entre le décès et l'enterrement par le nombre de décédés enregistrés. Le résultat est la moyenne du nombre de jour entre le décès et l'enterrement pour chaque personne. La colonne des données entre parenthèse représente en chiffres absolus le nombre de décédés et le nombre de jours). En d'autres termes, en 1880, 10% des enterrements à Moncton avaient lieu la journée même du décès, 43% se déroulaient le lendemain, 40% se passaient deux jours après la mort et seulement 7% des endeuillés monctoniens attendaient trois jours pour ensevelir leurs disparus. Quelque trente-cinq ans plus tard, ces proportions avaient subi une transformation majeure: 1% des Monctoniens favorisaient la journée même, 10% le lendemain, 57% préféraient attendre deux jours tandis que 33% choisissaient de reporter les obsèques à trois jours après le décès. L'enterrement deux jours après la mort du défunt est devenu la préférence dans la majorité des cas cités et la pratique de renvoyer les funérailles à trois jours a commencé à constituer une option sérieuse. La tendance s'est maintenue jusqu'à la fin de la période étudiée.

Autre fait à souligner, la tendance vers une prolongation de la période entre la mort et l'ensevelissement était un phénomène propre aux deux sexes. Comme le révèle le Tableau 5, l'évolution en ce sens s'est maintenue, à quelques exceptions près, au même rythme tant chez les Monctoniens que chez les Monctoniennes tout au long de la période

couverte. Somme toute, les données semblent mener à une conclusion générale: les habitants de la ville de Moncton qui appartenaient davantage à la classe moyenne ont pris l'habitude entre 1880 et 1914 de retarder les funérailles de leurs proches de un à deux jours ou plus après la mort des défunts.

**Tableau 4 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement des Monctoniens ,1882-1914**

Années	nombre de jours	
1882-1884	(167/277)	1,66
1885-1889	(266/460)	1,73
1890-1894	(281/526)	1,87
1895-1899	(117/219)	1,87
1900-1904	(125/252)	2,02
1905-1909	(231/473)	2,05
1910-1914	(357/749)	2,10

(Source: *The Moncton Daily Times* 1882-1914 )

**Tableau 5 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement selon le sexe à Moncton, 1880-1914**

Années	Femmes	Hommes
1880-1884	1,62	1,74
1885-1889	1,72	1,79
1890-1894	1,89	1,89
1895-1899	1,95	1,78
1900-1904	2,23	2,33
1905-1909	2,07	2,18
1910-1914	2,05	2,09

(Source: *The Moncton Daily Times* 1880-1914))



Ce constat implique nécessairement un recours plus régulier à l'embaumement, seul moyen fiable disponible pour retarder la putréfaction du cadavre dans les jours suivant le décès.

### 3. Le cas des Acadiens

Les conclusions que nous tirons chez la population anglophone s'appliquent également aux francophones qui ont eu recours aux nécrologies publiées dans le *Times*. Effectivement, nous avons repéré 109 notices nécrologiques comportant des patronymes français durant la période couverte soit 7,01 % du total cumulatif (109/1554). Une étude basée sur le prélèvement de patronymes comporte néanmoins un risque: le changement de nom soit par une erreur de recensement, soit par un désir de s'assimiler à la majorité anglophone. À titre d'exemple, quelques «Bourgeois» sont devenus des «Burgess» tandis que certains membres de la famille «LeBlanc» ont adopté le nom «White». L'ampleur exacte de ce phénomène est inconnue, bien qu'il soit clair qu'il touchait la minorité des Acadiens. Nous démontrons au Tableau 6 que les francophones repérés dans le *Times* enterraient leurs morts 1,50 jours après le décès entre 1882 et 1884 tandis que ce chiffre avait grimpé à 2,11 jours pour la période entre 1910 et 1914. Par ailleurs, de plus en plus d'Acadiens se sont faits ensevelir deux jours après le trépas et cela surtout aux dépens de ceux favorisant l'enterrement le lendemain de la mort. De plus, la proportion des défunts ayant été inhumés trois jours suivant la mort a doublé durant la période. Ces francophones monctoniens du tournant du siècle ont utilisé l'embaumement d'une manière accrue.

Dans le but de jeter un regard plus détaillé sur le comportement acadien face à la mort commerciale nous avons examiné la nécrologie publiée dans *L'Évangéline*.

*L'Évangéline* a été fondé à Digby (N.-É.) par l'entrepreneur Valentin Landry. Il déménagea à Weymouh (N.-É.) deux ans plus tard avant de s'installer en permanence à Moncton en 1905. Le dernier numéro paraissait en 1982.

Ce journal se voulait un instrument de promotion de «la cause de l'éducation chez les Acadiens<sup>543</sup>.» Il cherchait aussi à devenir une institution nationale, exprimant l'esprit de la renaissance acadienne de la fin du XIXe siècle<sup>544</sup>. En ce sens, le choix du nom devait évoquer l'histoire de persévérance de l'héroïne mythique acadienne racontée dans le poème de Longfellow.

Le contenu de la une reflétait les préoccupations du rédacteur en chef. Tous ses articles concernaient soit la religion, l'éducation, l'agriculture ou l'hygiénisme. Ses chroniques contenaient des histoires, conseils, renseignements, etc. destinés à affermir la foi des lecteurs, à les édifier ou à les mettre au courant des plus récents progrès scientifiques. A titre d'exemple, un article expliquait les bénéfices qu'on retire des connaissances hygiénistes pour prévenir les maladies: «[...] si la mère était plus instruite des règles de l'hygiène (les) maladies pourraient être plus ou moins empêchées ou enrayerées<sup>545</sup>.» Landry souhaitait alors que les Acadiens ne restent pas à l'écart de l'essor de l'hygiénisme. Les trois autres pages du journal étaient réservées aux nouvelles locales, aux éditoriaux et aux oeuvres littéraires. Ces chroniques devaient à la fois rapprocher les différentes communautés acadiennes et instruire et distraire les abonnés<sup>546</sup>.

---

<sup>543</sup> *L'Évangéline*, 23 nov. 1887, p.2 dans BOUCHER, Neil, "L'Évangéline de Valentin Landry, 1887-1910: Vivre et mourir pour le bien-être de la nation", dans *L'Évangéline 1887-1982. Entre l'élite et le peuple*, sous la direction de Gérard Beaulieu, Moncton, Éditions d'Acadie/Chaire d'études acadiennes, (1997), p.22

<sup>544</sup> BOUCHER, Neil, *Ibid.*, p.17

<sup>545</sup> *L'Évangéline*, 15mars 1894, p.1 dans BOUCHER, Neil, *Ibid.*, p.37

<sup>546</sup> BOUCHER, Neil, *Ibid.*, p.38-40

**Tableau 6 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement chez les francophones selon le *Times* ,1882-1914**

Années	nombre de jours
1882-1884	(2/3) 1,50
1885-1889	(9/15) 1,66
1890-1894	(7/13) 1,86
1895-1899	(10/16) 1,60
1900-1904	(8/18) 2,25
1905-1909	(30/64) 2,13
1910-1914	(43/91) 2,11

(Source: *The Moncton Daily Times* 1882-1914)

Malgré les bonnes intentions des auteurs, le désir d'«unir et d'instruire» le peuple acadien par le moyen d'un journal était quelque peu utopique. D'une part, la grande majorité des Acadiens d'alors étaient analphabètes. D'autre part, il semble que le nombre d'abonnés chez les lettrés soit toujours resté faible. Durant ses 10 premières années d'existence, on vendait seulement une copie de *L'Évangéline* par 151 Acadiens. Le propriétaire du journal a eu de la difficulté à trouver des entreprises prêtes à publier des annonces publicitaires dans son journal, diminuant ainsi une de ses sources principales de revenu. La majorité des annonces étaient imprimées en anglais, ce qui allait à l'encontre de sa politique de publier uniquement en la langue française<sup>547</sup>.

Compte tenu de ces obstacles, il appert que *L'Évangéline* allait toucher, dans ses premières années surtout, une élite assez restreinte. Conçu dans le but «de plaire à l'ensemble de la société acadienne<sup>548</sup>», *L'Évangéline* semble avoir plu surtout aux

---

<sup>547</sup> *Ibid.*, p.28-32

<sup>548</sup> *Ibid.*, p.34

Acadiens de la classe moyenne. D'ailleurs, l'historien Neil Boucher considère que l'émergence d'une élite acadienne à Moncton au tournant du siècle a motivé Landry à transporter son imprimerie dans la ville ferroviaire<sup>549</sup>. Pour notre recherche sur la mort et les notices nécrologiques, connaître la nature des lecteurs du journal nous permet de relativiser les résultats de notre sondage.

Malheureusement, nos recherches n'ont permis de trouver que 43 notices nécrologiques provenant d'Acadiens de Moncton. Des tendances semblables à celles identifiées lors de notre examen du *Times* se sont maintenues tant au niveau de l'évolution de la notice comme telle qu'au niveau du laps de temps entre la mort et l'enterrement.

Pour ce qui est de l'évolution de la notice, notons que la nécrologie, tantôt publiée sous la rubrique «Nécrologie» ou «Décès», tantôt sous la rubrique «Obituaire» ou «Condoléances», avait, durant les années 1880 et 1890, un caractère nettement religieux. Outre le décès, les rédacteurs des notices cherchaient à établir le caractère exemplaire du défunt et bien sûr cette exemplarité provenait du fait que le mourant s'était conformé au modèle chrétien de la mort. Madame Euphanie Babineau constitue un cas d'espèce: «[...] après une maladie de près de quatre mois, souffert avec un courage et un (sic) résignation exemplaire», elle avait su profiter «[...] de tous les secours spirituels dont l'Église fortifie ses enfants pour les préparer à paraître devant le redoutable tribunal de la Justice Divine<sup>550</sup>.» Il semble qu'un bon nombre d'«excellents chrétiens» soient morts durant ces années. Mais comme dans le cas des nécrologies du *Times*, le tournant du siècle a marqué une évolution subtile dans le ton de cette expression journalistique. D'une part, la notice exprimait de plus en plus une reconnaissance de la souffrance des endeuillés. Des

---

<sup>549</sup> *Ibid.*, p.41

<sup>550</sup> «Décès», *L'Évangéline*, 1 nov. 1894, p.2

indications telles que «Parents - consolez-vous, un ange de plus au ciel<sup>551</sup>» ou «Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances<sup>552</sup>» sont devenues la règle plutôt que l'exception. D'autre part, des notes biographiques ont commencé à se répandre. Dorénavant, la notice établissait sans omettre complètement l'aspect religieux, le cheminement professionnel et familial de l'individu décédé. En ce sens, la forme qu'a prise la notice nécrologique témoignait d'une pénétration tangible de la mentalité nouvelle face à la mort dans la population acadienne.

Notre quantification de l'évolution du laps de temps entre le trépas et l'enterrement s'oriente également en ce sens. Le Tableau 7 indique qu'entre la période 1891-1894 et celle de 1910-1914 le nombre de jours séparant le décès et l'enterrement a augmenté de 2,00 à 2,11. Quoique le nombre infime de cas relevés laisse planer un certain doute sur la fiabilité des résultats, tout semble indiquer que l'élite acadienne de Moncton, à l'instar de ses concitoyens et concitoyennes anglophones, ait utilisé le service le plus au coeur de la nouvelle mort commerciale, c'est-à-dire l'embaumement.

**Tableau 7 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement des francophones selon *L'Évangéline*, 1891-1914**

Années	nombre de jours
1891-1894	(5/10) 2,00
1895-1899	(5/11) 2,20
1900-1904	(5/11) 2,20
1905-1909	(9/19) 2,11
1910-1914	(19/40) 2,11

(Source: *L'Évangéline* 1891-1914)

<sup>551</sup> "Décès", *L'Évangéline*, 19 oct. 1899, p.3

<sup>552</sup> "Décès", *L'Évangéline*, 12 mars 1903, p.3

La bourgeoisie francophone monctonienne s'est intégrée à la vie urbaine au lieu de s'ériger en un ghetto culturel, imperméable aux forces de la modernisation. Le cas de la mort commerciale propose un autre élément de communauté d'intérêts culturels et sociaux dans l'«élaboration d'une vision commune d'une communauté urbaine [...]»<sup>553</sup> comme l'écrit Phyllis LeBlanc, auteure d'une étude sur l'intégration socio-économique des élites acadiennes à Moncton. Partager sa façon de mourir ne peut que rapprocher les hommes et les femmes de groupes disparates.

#### **4. Moncton et Danville: étude comparative avec une ville américaine**

Aux États-Unis, au tournant du siècle, les mêmes tendances en matière d'embaumement se sont fait sentir. En effet, selon l'étude de Farrell sur le comté Danville (Illinois), le nombre de jours entre le décès et l'enterrement est passé de 1,24 durant les années 1870 à 2,14 pendant les années 1910. Il précisait «at first sight, this change of nine-tenths of a day in a period of fifty years may not seem momentous, but in fact it represents a revolution in funeral service. In the 1870's, over 70 percent of all Vermillion County funerals occurred on or before the day following death; by 1920, over 70 percent of the funerals occurred after the day following death»<sup>554</sup>.

---

<sup>553</sup> LeBLANC, Phyllis. "L'élaboration d'une vision commune d'une communauté urbaine: les élites francophones et anglophones de Moncton, de 1870 à 1940", *Égalité*, Vol. 35, (1994), p.35

<sup>554</sup> FARRELL, James, *op.cit.*, p.204

**Tableau 8 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement à Danville (Illinois) et à Moncton (N.-B.), 1850-1920**

	Danville		Moncton
ANNÉES	Nombre de jours	ANNÉES	Nombre de jours
1880-1889	1,30	1882-1889	1,70 (444/755)
1890-1899	1,61	1890-1899	1,87 (415/774)
1900-1909	1,73	1900-1909	2,05 (394/807)
1910-1919	2,14	1910-1914	2,10 (400/840)

(Sources: *The Moncton Daily Times* 1882-1914 et FARRELL, James *Inventing the American Way of Death, 1850-1920* p.203)

Une analyse comparative des résultats obtenus par l'historien américain et ceux recueillis par notre étude sur Moncton est illustrée au Tableau 8. L'augmentation de la période de temps entre le décès et l'enterrement chez les Monctoniens a été moins marquée que celle ressentie par les Américains (environ une demie-journée chez les Monctoniens contre neuf-dixièmes d'une journée à Danville). La révolution vers l'embaumement semble avoir pris naissance plus tôt à Moncton qu'à Danville, ce qui explique ce résultat. Alors que la moyenne rapportée par Farrell pour les années 1880 révèle que les habitants de Danville enterraient leurs proches 1,30 jours après le trépas, les Monctoniens de la même époque avaient déjà reporté leurs obsèques à 1,70 jours après la mort. À la fin de la période étudiée, l'écart entre les deux communautés avait presque totalement disparu, les Monctoniens affichant une moyenne de 2,10. Or, l'avance des Monctoniens par rapport à leurs contemporains de Danville dans les premières décennies de la période peut s'expliquer de deux manières.

En un premier temps, l'écart peut être le résultat d'une anomalie statistique. Nous avons déjà parlé des limites de la notice nécrologique comme source de cette étude. Les personnes ayant publié des avis de décès dans le *Times* représentaient davantage la classe moyenne et excluaient quasi-entièrement les membres des masses subalternes de la ville. De ce fait, les données relatent des pratiques funéraires d'une couche sociale ayant une situation financière plus solide que la population générale, leur permettant ainsi de se procurer des services inaccessibles à bon nombre de leur concitoyens.

L'étude de Farrell est théoriquement moins affaiblie par la question de la représentativité étant donnée qu'elle est effectuée à partir d'un corpus documentaire moins biaisé du point de vue de la stratification sociale, soit le certificat de décès. Malheureusement Farrell reste muet sur la représentativité de son échantillon. Quoiqu'il en soit, la surreprésentation de la classe moyenne dans notre étude sur Moncton aurait pu s'avérer un des facteurs qui explique l'avance apparente des Monctoniens sur les habitants de Danville dans ce dossier. Deuxièmement, il est intéressant de noter qu'au cours des années 1880-1900, la ville de Moncton dépassait de loin le nombre d'entrepreneurs de pompes funèbres per capita enregistré aux États-Unis à la même époque. Effectivement, notre examen des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton a démontré la présence de trois croquemorts en tout temps en ville. En 1881 la population de Moncton se chiffrait à 5 032, ce qui représente un ratio de un croquemort par 1 677,3 habitants. Dix ans plus tard la population avait grimpé à 8 762, soit un croquemort par 2 920,8 personnes. Après 1900, le chiffre de trois entrepreneurs de pompes funèbres s'est maintenu, malgré la croissance rapide de la population. L'installation quasi-incontestable de Tuttle aurait pu décourager d'autres compétiteurs de s'aventurer dans cette entreprise. Or, selon un tableau fourni par Farrell, le ratio du nombre d'entrepreneurs de pompes funèbres aux États-Unis en 1880 et en 1890 était de un pour 4 559,6 et 4 603,5 respectivement. Il appert alors que Moncton était, relativement parlant, nantie en terme de croquemorts compte tenu de sa population. La mort commerciale à Moncton semble avoir bénéficié d'une présence plus



manifeste que dans une ville américaine typique à la fin du siècle dernier. Cette situation aurait pu encourager davantage les Monctoniens à se prévaloir des services associés à la mort marchande.

Indépendamment des écarts enregistrés ou des lacunes au niveau de la représentativité des données, une tendance se dégage de ce traitement statistique des nécrologies, soit une augmentation de la durée entre le décès et l'enterrement tant à Moncton qu'à Danville. Mais quels sont les facteurs responsables de cet état de choses qui implique nécessairement une utilisation accrue de l'embaumement par les Monctoniens de l'époque? Encore une fois, un élément de l'explication provient d'observations statistiques. Selon Farrell, une modification de l'âge de la population mourante explique en partie le pourquoi de la nouvelle orientation vers l'embaumement. En effet, la proportion de décès enregistrés chez les bébés et les enfants, par rapport à celle dénombrée chez la population adulte a sensiblement diminué entre 1877 et 1920, de sorte que la mort touchant les moins de vingt ans est passée de plus de la moitié au début de la période à moins d'un tiers à la fin. Étant donné que la pratique d'enterrer les enfants dans les plus brefs délais s'est maintenue à travers toute la période, une diminution de leurs nombre par rapport aux adultes au cours des années a automatiquement contribué à augmenter le laps de temps entre la mort et l'enterrement pour l'ensemble de la cohorte<sup>555</sup>. La même tendance s'est fait sentir à Moncton.

Comme nous l'indiquons au Tableau 9, la proportion des moins de vingt ans mentionnée dans les notices nécrologiques a diminué constamment à partir des années 1885. Les Monctoniens ont eu tendance à enterrer leurs enfants plus rapidement que les autres groupes d'âge et cela durant toute la période étudiée. Il appert que dans le cas monctonien, comme dans le cas de Danville, l'augmentation de l'âge du trépas entre 1880

---

<sup>555</sup> *Ibid.*, p.206-208

et 1914 a contribué à élargir l'écart entre le décès et l'ensevelissement de 1,66 à 2,10 jours. Cependant, il n'en est pas le seul responsable. Un examen supplémentaire, comme on peut le voir au tableau 10, montre qu'indépendamment des données relatives aux enfants, les plus de vingt ans ont été enterrés plus tard, de 1,88 en 1885-1889 à 2,20 jours après le décès en 1910-1914. La modification de l'âge de la population-cible n'est pas à elle seule responsable de la tendance vers des services funèbres de plus en plus tardifs.

**Tableau 9 - Pourcentage des décès selon les groupes d'âges à Moncton, 1882-1914**

Années	0 à 1 an	1 à 9 ans	10 à 19 ans	20 ans +
1882-1884	17,6% (30/161)	28,8% (48/161)	8,1% (13/161)	45,9 % (74/161)
1885-1889	20,6% (53/257)	21,4% (55/257)	7,4% (19/257)	51,4 % (132/257)
1890-1894	19,1% (53/278)	19,1% (53/278)	9,4 % (26/278)	52,5 % (146/278)
1895-1899	25,2% (36/143)	17,5% (25/143)	5,6 % (8/143)	51,2 % (74/143)
1900-1904	14,3% (15/105)	9,5% (10/105)	11,4 % (12/105)	64,8 % (68/105)
1905-1909	7,7% (11/143)	8,4% (12/143)	5,6 % (8/143)	78,3 % (112/143)
1910-1914	7,5% (23/308)	11,4% (35/308)	6,2 % (19/308)	75,0 % (231/308)

(Source: *The Moncton Daily Times* 1882-1914)

**Tableau 10 - Nombre de jours écoulés entre le décès et l'enterrement selon le groupe d'âge à Moncton , 1882-1914**

ANNÉES	0 à 1 an	1 à 9 ans	10 à 19 ans	20 ans +
1882-1884	1,47 (30/44)	1,29 (48/62)	1,76 (13/23)	1,83 (74/140)
1885-1889	1,47 (53/78)	1,55 (55/85)	1,84 (19/35)	1,80 (132/237)
1890-1894	1,49 (53/79)	1,66 (53/88)	1,96 (26/51)	2,03 (146/297)
1895-1899	1,44 (36/52)	1,84 (25/46)	2,00 (8/16)	2,08 (74/154)
1900-1904	1,61 (15/24)	1,70 (10/17)	2,08 (12/25)	2,44 (68/166)
1905-1909	1,45 (11/16)	1,66 (12/20)	2,31 (8/18)	2,21 (135/298)
1910-1914	1,78 (23/41)	1,74 (35/61)	2,01 (19/38)	2,21 (231/511)

(Source: *The Moncton Daily Times* 1882-1914)

D'après Farrell, le public américain était bien disposé à accepter l'embaumement parce que cette réforme funéraire lui a été présentée par des résidents de vieille date. L'existence de ce que l'historien américain a appelé la *Culture of Personalism*, soit l'initiation à un phénomène nouveau par quelqu'un qui nous est familier, a fait en sorte qu'un procédé pour le moins novateur a fini par obtenir l'appui des gens. L'embaumement a été proposé par les croquemorts locaux, ces hommes qui, dans plusieurs cas, oeuvraient depuis longtemps auprès des futurs consommateurs de ce service d'abord comme vendeurs de meubles et par la suite comme spécialistes de la mort: «They (le public) accepted impersonal expertise of the embalmer only because they had the personal experience of the undertaker<sup>556</sup>.» Un tel service semblait peut-être davantage acceptable lorsque l'on se le procurait chez la personne qui nous avait vendu notre table de cuisine ou notre ensemble de salon. À Moncton, la présence de Tuttle, de Glendenning et de Price, établis en tant que fabricants de meubles et/ou entrepreneurs de pompes funèbres depuis plusieurs décennies selon le cas, a irréfutablement favorisée l'entrée de l'embaumement dans la ville. Le cas de Tuttle était surtout important compte tenu, nous l'avons vu, de son implication dans un bon

<sup>556</sup> *Ibid.*, p.206

nombre de milieux sociaux monctoniens. Le Monctonien serait plus apte à utiliser l'embaumement si, selon la logique de la *Culture of Personalism*, le vénérable vieux Tuttle avait prêté son soutien au procédé. Cependant, l'acceptation de l'embaumement grâce à la longue familiarité du public avec ses promoteurs principaux constituait, à notre avis, une épée à double tranchant en ce qui concerne le projet de l'A.E.P.F.M.

De même que la présence de longue date des entrepreneurs de pompes funèbres à Moncton aurait pu inciter un nombre croissant de Monctoniens à faire embaumer leurs proches, elle aurait pu à la fois contrecarrer les prétentions de l'association professionnelle, qui voulaient que l'embaumement soit une technique préservative hautement spécialisée, à caractère scientifique. Autrement dit, il était relativement facile d'accepter l'idée que l'embaumement représentait une amélioration dans la préparation des cadavres et cela du simple fait que celui qui s'affairait à cette triste tâche depuis plusieurs années déjà l'affirmait. Mais c'était une autre paire de manches si ce même homme, menuisier d'origine et sans instruction formelle, se proclamait scientifique parce qu'il était en mesure d'offrir ce nouveau service. Il nous semble alors que la proximité de l'entrepreneur de pompes funèbres de ses clients facilitait l'utilisation du service, mais faisait ombrage à ses revendications à l'effet que l'embaumement soit essentiel à la préservation de la vie humaine. Pour les Monctoniens de ce tournant de siècle, le nom de l'entrepreneur de Amherst aurait pu susciter la réaction suivante: A.A. Tuttle, Embaumeur? Volontiers! Homme de science? Jamais!

Par ailleurs, il appert que la publicité faite autour de l'embaumement a misé davantage sur les côtés esthétiques de la question. L'accent a été placé sur le *life-like look* que fournissait la technique plutôt que sur ses pouvoirs désinfectants. De ce fait, il paraît que le succès de l'embaumement auprès des citoyens monctoniens a été surtout une

conséquence de sa correspondance aux goûts bourgeois et le désir de la classe moyenne d'escamoter tout signe de la mort.

La position familière des croquemorts au sein de la société monctonienne a favorisé l'évolution en ce sens, mais elle a également fait obstacle à un lien éventuel entre l'embaumement et le monde de la science et de la santé publique. Faire le saut de croquemort à scientifique était trop demander, semble-t-il, au public monctonien. L'intégration véritable des entrepreneurs de pompes funèbres au monde de la santé publique a d'autant plus été stoppée par la monopolisation progressive de ce champ d'activité par les médecins. L'analyse qui suit des enquêtes du coroner en fait le point.

## CHAPITRE X

### **L'enquête du coroner et l'entrepreneur de pompes funèbres**

Notre examen des notices nécrologiques a révélé clairement que les citoyens de Moncton se sont graduellement ralliés à l'embaumement comme moyen de retarder la putréfaction du corps dans les jours suivant le décès d'un de leurs proches. Le nouveau cérémonial de la mort, destiné à soulager la peine des endeuillés, en dépendait. Cette évolution nous laisserait croire qu'au moins une partie du projet de l'A.E.P.F.M. a été réalisée. Toutefois, il faut s'interroger sur la signification de l'adoption de l'embaumement par les Monctoniens. Est-ce l'embaumement comme moyen de désinfection ou seulement en tant que préservateur d'un cadavre? Une acceptation par le public du rôle désinfectant de ce procédé annoncerait une victoire totale pour les entrepreneurs de pompes funèbres; embaumer pour désinfecter signifie une implication dans l'administration de la santé publique. Si, par contre, le public ne supportait l'embaumement que dans son emploi esthétique la victoire serait importante, mais partielle. La distinction était de taille pour la direction de l'A.E.P.F.M.

#### **1. L'orientation méthodologique**

Nous nous sommes tourné vers la microhistoire afin d'apporter quelques éléments de réponse à cette question. Élaborons d'abord sur les fondements de cette méthode, qui a

vu le jour peut être par souci de symétrie par rapport à l'histoire qui «compte, pèse et mesure<sup>557</sup>». La microhistoire cherche à élucider «[...] les singularités individuelles dans les régularités du collectif [...]»<sup>558</sup>. Elle essaie également d'établir les limites de cette singularité : «Comme la langue, la culture offre à l'individu un horizon de possibilités latentes - une cage flexible et invisible dans laquelle exercer sa propre liberté individuelle<sup>559</sup>.» Autrement dit, la microhistoire permet «[...] de circonscrire les possibilités latentes de quelque chose (la culture populaire) qui ne nous est connue qu'à travers une documentation fragmentaire et déformée [...]»<sup>560</sup>.

Afin de mettre à jour ces singularités et possibilités latentes, le microhistorien a recours à un nouveau modèle épistémologique. Cette méthode emploie ce que Carlos Ginzburg appelle le «paradigme indiciel.» Il remplace le modèle de pensée scientifique depuis longtemps hégémonique en Occident<sup>561</sup>. Ce modèle de pensée s'appuie sur l'intuition aux dépens de l'analyse des faits répétitifs pour expliquer les sociétés contemporaines et anciennes. Tous indices, gestes, signes ou détails, jugés insignifiants auparavant, peuvent révéler quelque chose d'important. Ginzburg fait le lien entre le modèle indiciel et les écrits de Sir Arthur Conan Doyle, plus spécifiquement le personnage de Sherlock Holmes. Enfin, il étend le paradigme jusqu'à l'étude de la personnalité humaine à partir de petits gestes inconscients de Sigmund Freud<sup>562</sup>. En somme, Ginzburg considère que «[...] la connaissance historique est indirecte, indicielle et conjecturale<sup>563</sup>.» Natalie Davis, une autre microhistorienne de grande renommée, soutient que «I am willing

---

<sup>557</sup> BOUREAU, Alain, "Proposition pour une histoire restreinte des mentalités", *Annales E.S.C.* No.6, (1998), p.1496

<sup>558</sup> CHARTIER, Roger, "L'histoire au singulier", *Critiques*, T. 37, No.404, (1981), p.72-73

<sup>559</sup> GINZBURG, Carlos, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, (1980), p.16

<sup>560</sup> *Ibid.*

<sup>561</sup> GINZBURG, Carlos, "Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice", *Le débat*, Vol.6, (1980), p.3-44

<sup>562</sup> *Ibid.*, p.6-9

<sup>563</sup> *Ibid.*, p.19

to settle, until I can get something better, for conjectural knowledge and possible truth [...]

<sup>564</sup>.»

Remarquons que Ginzburg et Davis incarnent deux façons d'envisager la microhistoire. Le cas limite de Menocchio, le paysan décrit par Ginzburg dans *Le fromage et les vers*, aide à préciser «les marges du champs social.» Le récit de Martin Guerre, le sujet de l'étude de Davis, est vu comme une occasion de mettre en valeur le milieu social afin d'expliquer la singularité supposé du cas. En d'autres termes, Menocchio éclaire le contexte tandis que le contexte éclaire Martin Guerre.

Or, les écrits de ces deux auteurs nous ont fourni des «indices» sur la façon d'aborder d'un autre angle notre problématique de la signification du recours à l'embaumement chez les Monctoniens. Leurs idées ont été d'autant plus révélatrices que la nouvelle tendance veut étendre les principes de la microhistoire à des événements particuliers et à des institutions particulières. Un cas spécifique a retenu notre attention.

En 1991, Gianna Pomata a publié un article intitulé «Unwed Mothers in the Late Nineteenth Century and Early Twentieth Centuries: Clinical Histories and Life Histories<sup>565</sup>» dans le livre dirigé par Edward Muir et Guido Ruggiero, *Microhistory and the Lost Peoples of Europe*. Dans cette étude, l'auteure italienne démontrait, par le biais d'une recherche effectuée à partir de rapports portant sur les filles-mères du tournant du siècle en Italie, comment la maternité pouvait être imposée et vécue en tant qu'obligation sociale. Cette conclusion reposait sur plusieurs éléments explicatifs dont les deux suivants: en premier lieu, elle signalait qu'au tournant du siècle, le médecin était devenu le «controller of

<sup>564</sup> DAVIS, Natalie, "A.H.R. Forum: The Return of Martin Guerre - On The Lam", *American Historical Review*, Vol.93, (1988), p.574

<sup>565</sup> POMATA, Gianna, "Unwed Mothers in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries: Clinical Histories and Life Histories", dans MUIR, Edward et RUGGIERO, Guido (éds.), *Microhistory and the Lost Peoples of Europe*, Baltimore, John Hopkins U. Pr., (1991), p.159-204



infection», ce qui lui accordait un prestige et un pouvoir social sans équivoque. De ce fait, il avait pu imposer certains comportements aux filles-mères sous l'apparence de mesures anti-contagion<sup>566</sup>. En deuxième lieu, Pomata soutenait que les rapports rédigés au sujet des filles-mères, de prime abord objectifs et neutres, étaient en fait formulés de façon à refléter les intérêts sociaux de la classe moyenne. Ils finissaient par condamner certaines conduites des femmes, conduites qui propageraient les maladies infectieuses et d'autres conduites qui causeraient une séparation de l'enfant de la mère.

L'étude de Pomata, faite à partir d'une seule source et révélatrice de tendances sociales, nous a incité à examiner les intérêts sociaux sous-jacents d'une institution sociale liée à la mort, soit l'enquête du coroner. Rappelons que l'A.E.P.F.M. avait suggéré que ses membres jouent un rôle actif dans cette institution afin de rehausser leur statut dans les milieux de la santé publique. En fait, selon Howard Kushner, les entrepreneurs de pompes funèbres américains du tournant du siècle convoitaient le poste de coroner afin d'en retirer des avantages financiers. Ces bénéfices pécuniaires se présentaient lors d'une mort par suicide. D'une part, le coroner/entrepreneur de pompes funèbres se voyait verser une somme d'argent par le gouvernement lorsqu'on lui confiait la responsabilité d'enterrer les suicidés anonymes. D'autre part, son pouvoir de décréter une mort «accidentelle» au lieu de par suicide (quand il n'avait pas de jury) lui donnait accès à une clientèle très reconnaissante. La famille du défunt appréciait sans doute que le verdict du coroner lui épargne l'embarras causé par le tabou social du suicide. Elle manifestait toute sa gratitude en faisant appel à ces services lors de la mort d'un autre membre de la famille. Kushner estime également que le public américain considérait que c'était tout à fait naturel pour l'entrepreneur de pompes funèbres d'occuper le poste de coroner<sup>567</sup>. Vue l'influence de la

---

<sup>566</sup> *Ibid.*, p.165-166

<sup>567</sup> KUSHNER, Howard, Entrevue avec Vicki Gabereau à l'émission "Gabereau", à la radio de la *Canadian Broadcasting Corporation*, le 12 septembre, 1996. Howard Kushner est auteur du livre *American Suicide: A Psychocultural Exploration*, New Brunswick (N.-J.), Rutgers U. Pr., (1991), 284p.

situation américaine sur la direction de l'A.E.P.F.M., il n'est guère étonnant de constater que les entrepreneurs de pompes funèbres des Maritimes aient ambitionné obtenir ce rôle. Mais avant d'aborder la question de la participation de l'entrepreneur de pompes funèbres à ce procédé judiciaire à Moncton, retraçons l'évolution des enquêtes ainsi que du travail de l'homme qui en est responsable.

## **2. Le déroulement des enquêtes**

L'histoire du coroner au sein du système judiciaire anglo-saxon remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Initialement, le coroner devait prélever certaines sommes dues à la couronne et devait poursuivre en justice les criminels. Au cours des années, le rôle du coroner a évolué, sa tâche principale devenant l'enquête judiciaire devant jury dans les causes de morts violentes ou suspectes<sup>568</sup>. Par cette responsabilité, il devait procéder à une enquête afin de déterminer la cause de la mort, l'identité du défunt, le lieu de trépas, et les circonstances entourant le décès. Selon le scénario habituel, une mort jugée douteuse entraînait la convocation d'un jury par le coroner sur les lieux du trépas ou dans un endroit public, tel l'hôtel de ville, l'inspection des dépouilles mortelles par l'assemblée, les dépositions de témoins et le prononcé d'un verdict relatif aux causes de décès. Toutefois, malgré l'existence de cet appareil judiciaire de prime abord complet, très peu des verdicts rendus par les jurys citaient autre chose que la providence ou des circonstances purement accidentelles comme cause de décès. Les résultats des enquêtes de coroner ne suscitaient que rarement la controverse. Or, d'après l'historienne Elizabeth Cawthon, cet état de choses allait changer au cours des années 1830, lorsque les endeuillés, des ouvriers tués sur leur lieu de travail, ont essayé d'obtenir une compensation financière des employeurs

---

<sup>568</sup> FORBES, Thomas R, "Coroners' Inquisitions from London Parishes of the Duchy of Lancaster: the Strand, Clapham, Enfield and Edmonton, 1831-1883", *Journal of the History of Medicine and the Allied Sciences*, Vol.43, No.2, (1988), p.202

qu'ils jugeaient responsables des conditions de travail dangereuses<sup>569</sup>. Dans ce nouveau contexte, il devenait de première importance de connaître la cause exacte d'un décès et les circonstances ayant mené à celui-ci. Par ailleurs, la montée en flèche des accidents de travail dans les milieux industriels périlleux tels que la construction navale et le chemin de fer, a contribué à rehausser l'importance relative de ces procès. Cet état de choses fut lourd de conséquences pour l'institution que constituait l'enquête du coroner.

Le mandat renouvelé de l'enquête judiciaire en question a nécessité la contribution de témoignages de plus en plus spécialisés. Les dépositions de témoins oculaires conservaient naturellement leur pertinence. Toutefois, le coroner a commencé à se fier davantage à la personne jugée la plus susceptible de pouvoir élucider les causes véritables d'un décès: le médecin. En dépit de l'imprécision des témoignages de ce dernier lors de ses premières présences devant le jury, surtout lorsque l'histoire médicale de la victime lui était inconnue<sup>570</sup>, il est rapidement devenu un personnage influent lors des enquêtes. En fait, l'importance de la science médicale au sein du processus n'a cessé de croître au fil des années, de sorte que les instances gouvernementales ont même commencé à puiser dans les rangs des médecins pour combler ces postes de coroner. Il appert donc, qu'indépendamment de la rivalité entre médecins et avocats qui s'est manifestée au cours du XIXe siècle dans l'orientation générale des enquêtes, l'apport de la médecine à ces investigations judiciaires était dorénavant un fait établi.

La portée grandissante de la profession médicale dans les enquêtes de coroner s'est également fait sentir à Moncton, en cette fin du XIXe siècle. À partir de 1885, année au cours de laquelle a eu lieu la première enquête que nous avons analysée, l'influence des médecins n'a cessé de croître. En fait, la majorité des coroners monctoniens de la période

<sup>569</sup> CAWTHON, Elizabeth, "Thomas Wakley and the Medical Coronership - Occupational Death and the Judicial Process", *Medical History*, Vol.30, (1986), p.192

<sup>570</sup> FORBES, Thomas, *op.cit.*, p.193

étudiée étaient eux-mêmes médecins; dans les 22 enquêtes analysées où le nom du coroner était mentionné, 19 étaient présidées par une personne portant le titre de docteur en médecine. De plus, comme nous le verrons, les témoignages des médecins lors de ces enquêtes sont devenus un élément, sinon l'élément-clef, du verdict concernant la cause de décès. En ce sens, l'évolution de l'enquête du coroner peut servir d'illustration de l'ascendant des médecins sur un nombre grandissant d'aspects de la vie publique à Moncton. Mais plus important encore, elle fait foi de l'institutionnalisation de certaines valeurs bourgeoises. Au-delà de son importance comme procédure judiciaire apte à dévoiler des causes criminelles lors d'une mort suspecte, l'enquête du coroner était chargée d'une signification symbolique double. Elle aidait à promouvoir le mouvement de la santé publique. Les verdicts rendus par les jurys des enquêtes ont commencé à incorporer de plus en plus des recommandations relatives à l'amélioration de certaines conditions d'hygiène jugées responsables de plusieurs décès accidentels. De plus, il nous semble que la méthode scientifique se voyait ouvrir une autre avenue de légitimation sociale. Les témoignages des hommes de science sont devenus les dépositions les plus attendues et les plus influentes lors des enquêtes. Les déclarations décisives rendues par les médecins défendaient, en fait, l'hygiénisme et le mode de procédé scientifique; ces hommes étaient en quelque sorte la personnification des valeurs véhiculées par la bourgeoisie.

Ainsi, cette section poursuit deux objectifs: d'une part, elle tentera de reconstituer la montée irrésistible des médecins au sein du processus même de l'enquête du coroner ainsi que le lien entre cette montée et l'expression des valeurs bourgeoises de l'hygiène publique et de la prééminence des connaissances scientifiques sur les autres formes du savoir. D'autre part, elle démontrera que, dans le contexte d'une domination grandissante des médecins du domaine de la santé publique, les entrepreneurs de pompes funèbres allaient inévitablement se buter à cet obstacle insurmontable. Les enquêtes sur la mort auraient dû impliquer davantage les entrepreneurs de pompes funèbres. Théoriquement

personne n'était mieux qualifié pour témoigner de l'état du cadavre, par exemple, que le croquemort qui côtoyait des dépouilles mortelles quotidiennement. Mais comme nous le verrons, l'entrepreneur de pompes funèbres ne jouera qu'un rôle mineur lors des enquêtes. Les témoignages probants sur les restes des victimes seront rendus exclusivement par les membres de la profession médicale. À nos yeux de contemporains, l'entrepreneur de pompes funèbres ne semblait guère être qualifié pour la tâche qu'il convoitait. Cependant, à cette étape embryonnaire de la santé publique moderne, tout était encore permis, du moins selon la direction de l'A.E.P.F.M. Après tout, selon les pages du *Bulletin* les membres de la profession devaient être au courant de l'anatomie, de la biologie, etc. Il appert qu'au moins un aspect du projet de l'organisation était menacé.

### **3. Le rôle des médecins et les valeurs bourgeoises dans les enquêtes**

Quoiqu'encore peu exploités par les historiens de l'Amérique du Nord, les procès-verbaux des enquêtes du coroner constituent une source exceptionnellement riche en matière d'histoire sociale. Outre les nombreuses données disponibles sur les causes de décès, objet d'étude de la plupart des recherches historiques effectuées à partir de cette source jusqu'à présent, ces documents contiennent des témoignages offerts par des représentants de quasiment tous les secteurs de la société sur des sujets variés. L'analyse de ces dispositions donne accès à des pistes originales pour examiner le rôle des différents groupes sociaux non seulement dans le processus judiciaire, mais au sein d'un grand nombre d'aspects de la vie sociale. Elles révèlent également les liens existant entre les groupes sociaux et les idéologies dominantes d'une époque donnée. À titre d'exemple, cette recherche vise la relation entre deux groupes, les médecins et les entrepreneurs de pompes funèbres, et les idéologies hygiénistes et scientifiques à une époque où celles-ci deviennent hégémoniques. Grâce au *Times*, cette source est disponible aux historiens étudiant la ville de Moncton.

Dès le début de la période étudiée, la presse écrite monctonienne a démontré un grand intérêt pour la mort quand elle survenait dans des circonstances inattendues. La publication d'une multitude d'articles décrivant les modalités de décès suivait régulièrement la découverte d'une mort suspecte. La nature frappante des descriptions nous laisse croire que la mort, en dépit des efforts entrepris pour l'escamoter, continuait de fasciner la population et a même été investie d'un trait pédagogique grâce à l'instruction morale que devaient en tirer les abonnés. La publication intégrale du procès-verbal de l'enquête du coroner, lorsqu'une telle enquête avait lieu, faisait également partie de la couverture médiatique entourant une mort suspecte. Nous avons analysé 25 de ces procès-verbaux apparaissant dans le *Times* entre 1885 et 1914. La grande majorité des pièces contenues dans ce corpus documentaire a pris la forme suivante: une phrase introductive («An inquest on the body of the late \_\_\_\_\_ was begun by Coroner Wortman in the police court yesterday morn») est suivie de la liste des membres du jury; les témoignages, donnés sous serment et parfois émaillés de questions posées par le coroner, un membre du jury ou un avocat, sont transcrits; à la fin le verdict du jury est publié tel que lu par son président («The jury then retired and in a short space of time brought in the following verdict»). Ces publications traduisent fidèlement la structure rigide des enquêtes du coroner. Et cette rigidité laisse d'emblée des traces de la méthode scientifique, qui uniformise toutes les données et tous les comportements, en l'occurrence la façon dont un témoin relate son histoire. Rien ne devait dévier de cette démarche. La forme de l'enquête a certes eu une influence sur le message et sa réception. Seuls les témoignages rendus par des gens qui ont l'habitude de relater de l'information de cette façon sont respectés. Les dépositions des témoins n'ayant pas une allure scientifique, voire objective, sont dévalorisées dans cette société où les valeurs bourgeoises priment.

Un autre signe du biais pro-scientifique dans les enquêtes du coroner, et des reportages faits à leurs sujet, était la manière dont le *Times* publiait les procès-verbaux. De façon générale, le journal rendait une version textuelle des séances à ses lecteurs. Toutefois, il advenait souvent que les témoignages rendus étaient altérés quelque peu, plusieurs phrases ayant été supprimées. À titre d'exemple, prenons ces citations du témoignage d'un dénommé Daniel McBain lors de l'enquête sur la noyade de Thomas White en 1885 : « Last seen (sic) deceased alive Saturday, July 18, at Spring Hill. Went there to see him in consequence of a report that he was drinking. Found him there and wanted him to return to Moncton<sup>571</sup>. » Le contremaître J.H. Wran témoignait à son tour que « Am foreman in I.C.R. shops. Last saw deceased about 10:45 a.m. July 20th. Deceased always came to me on return home<sup>572</sup>. ». L'omission du sujet *I* et de l'article *the* peut s'expliquer de plusieurs façons. Il est possible que le journaliste présent ait donné ses notes de sténographie au compositeur du *Times*, ce dernier ayant reproduit mot à mot ce qu'on lui avait remis. Cette explication s'avère peu probable; l'écart entre la langue parlée et le témoignage tel que publié serait évident à tous les employés du *Times*, du camelot jusqu'au rédacteur en chef. Par ailleurs, une économie d'espace aurait pu motiver le compositeur à omettre ces éléments. Mais il existe une multitude de façons, autre que l'élimination du sujet, de raccourcir un texte. Il appert que les éléments grammaticaux manquant ont été omis volontairement.

À notre avis, la suppression de la première personne du singulier était censée rendre impersonnel le discours du témoin; sans sujet, le témoignage avait l'air moins subjectif. Cette technique évoquerait le principe journalistique de ne s'en tenir qu'aux « faits ». De là, l'enquête du coroner et le reportage fait à son sujet revêtent une allure plus objective et impartiale. En réalité, ces deux choses reflétaient les valeurs scientifiques de la classe

---

<sup>571</sup> "The Late Drowning Case", *Times*, 30 juillet 1885, p.3

<sup>572</sup> *Ibid.*

moyenne. Geste de prime abord anodin, l'omission volontaire du sujet présentait l'enquête du coroner comme étant une institution neutre, à la recherche d'une vérité scientifique capable d'élucider les causes d'un décès quelconque. Il n'est guère étonnant que les entrepreneurs de pompes funèbres aient cherché à s'associer à ces enquêtes et au modèle scientifique qu'elles incarnaient.

Il n'est guère surprenant non plus que les procès-verbaux en question laissent entendre que les enquêtes de coroner à Moncton ont suivi d'assez près les procédures pratiquées partout dans les pays anglo-saxons. Comme ailleurs, c'était la responsabilité du coroner de déterminer la nécessité d'une enquête à la suite d'une mort subite. Quelques exceptions ont toutefois été repérées. À titre d'exemple, un cas a révélé que les proches de la victime ont fait pression pour qu'une enquête soit menée là où le coroner l'avait jugée inutile<sup>573</sup>. Dans un autre cas, le conseiller juridique de la Couronne a ordonné qu'une enquête ait lieu, ce qui a retardé l'inhumation du cadavre de quelques jours<sup>574</sup>. Une fois le jury convoqué, il procédait à l'examen de la dépouille mortelle. Par la suite, une série de dépositions étaient recueillies, provenant de témoins oculaires, d'experts en des domaines variés, de médecins, etc. Le tout se terminait par le verdict du jury.

Mise à part la similitude des procédés utilisés à Moncton avec ceux employés ailleurs dans le monde anglo-saxon, il semble que les enquêtes du coroner monctoniennes ont, elles aussi, évolué vers une certaine domination du processus par la profession médicale. Tel que signalé plus haut, la grande majorité des enquêtes ayant eu lieu à Moncton ont été présidées par un médecin. À partir de la deuxième enquête analysée, 86% des enquêtes se sont déroulées sous la direction du Dr. Ross, du Dr. Purdy ou du Dr. Botsford. La présence d'un médecin à la tête de ces assemblées est devenue tellement

---

<sup>573</sup> "A Sunday Fatality", *Times*, 7 déc. 1896, p.3

<sup>574</sup> "Stopped the Funeral", *Times*, 16 juillet 1895. p.3



régulière qu'un témoin déclarait lors d'une mort accidentelle en 1882 qu'il avait fait venir le Dr. F.D. Ross sur les lieux de la tragédie en partie parce ce dernier était médecin, en partie parce qu'il était coroner. Le témoin savait qu'une enquête serait menée immédiatement, alors il avait convoqué le responsable tout de suite<sup>575</sup>. Toutefois, la manifestation la plus évidente de l'importance des membres de la profession médicale au sein des enquêtes résidait dans le poids grandissant accordé à leurs dépositions durant les procès.

Dès 1885, le médecin était appelé à comparaître devant le jury des enquêtes du coroner en tant que témoin expert ayant souvent fait une autopsie de la victime. C'était notamment le cas lors de la première enquête de notre échantillon lorsque le Dr. Ross relatait les résultats de son examen de la manière suivante: «*Held Post Mortem examination on body of deceased. Body was very much swollen and fast decomposing. There was a wound over the left eye; it was of a superficial nature. That was only mark of the nature observable on him and the appearance generally was that of a person having died of drowning. Laid skull bare, but found no injury*<sup>576</sup>.» Lorsque l'avocat représentant une compagnie d'assurance-vie lui demandait si le coup reçu par la victime aurait pu être fatal, Ross répondait «*The blow that would cause the wound I noticed would scarcely be sufficient to stun a person. The bruise was probably received while the body was floating in the water*<sup>577</sup>.» Il n'est guère étonnant que le verdict du jury reflète fidèlement les conclusions du Dr. Ross: «*[...] Thomas White, on the 27th day of July, 1885, at the Town of Moncton, in the County of Westmorland, was found drowned in the Petitcodiac river, opposite the said Town, and that the said Thomas White had no marks of violence appearing on his body [...]*<sup>578</sup>.»

---

<sup>575</sup> "Death on the Rail", *Times*, 24 fév. 1898, p.3

<sup>576</sup> "The Late Drowning Case", *Ibid.*, p.3

<sup>577</sup> *Ibid.*

<sup>578</sup> "The Recent Drowning Case", *Times*, 31 juillet 1885, p.3

Le cas démontrait comment le témoignage du médecin était devenu de plus en plus la déposition déterminante dans ces affaires judiciaires et cela en partie parce que ce dernier était responsable des autopsies. En 1895, lors d'un décès où l'abus d'alcool était soupçonné, l'enquête devait faire relâche en attendant les résultats de l'autopsie faite par les Dr. Ross et Botsford. Une fois l'autopsie terminée, les médecins présentaient leurs conclusions et répondaient à quelques questions posées par des membres du jury<sup>579</sup>. L'exemple fait état du degré d'importance du témoignage des médecins; le déroulement du procès en dépendait. Autre illustration, en 1908 le Coroner Purdy, lui-même médecin, demandait ouvertement au témoin, le Dr. White, son opinion sur la cause du décès d'un dénommé Boziel Gogan, mort la veille. L'opinion du Dr. White - que la victime était morte d'un empoisonnement alcoolique - a été repris mot à mot par le jury dans son verdict<sup>580</sup>. Il appert qu'un lien entre les témoignages des médecins et le verdict des jurys soit devenu la règle plutôt que l'exception au cours des années.

La corrélation entre le témoignage des médecins et le verdict des jurys semble avoir pénétré la mentalité populaire à Moncton si l'on en juge par les titres du *Times*. Effectivement, lors de la mort de Boziel Gogan, le journaliste du *Times* chargé de présenter les résultats de l'enquête du coroner a cru pertinent de faire imprimer, en retrait, le sous-titre suivant : «Evidence of Witnesses Who Saw Him Last ; Doctor's Testimony<sup>581</sup>». Ce résumé laconique des délibérations de l'enquête attirait l'attention du lecteur sur ce que l'auteur jugeait être les éléments clefs du procès. Il semble que le témoignage du médecin se classait parmi les discours les plus attendus par les gens qui suivaient la cause. Or, sans vouloir trop s'attarder sur la façon dont les écrits des journalistes reflètent les opinions de leurs lecteurs, il nous semble que le titre en question témoigne clairement de la

---

<sup>579</sup> "Inquest", *Times*, 16 juillet 1895, p.3

<sup>580</sup> "Inquest Into Gogan's Death. Evidence of Witnesses Who Saw Him Last; Doctor's Testimony", *Times*, 2 mai 1908, p.1

<sup>581</sup> *Ibid.*

préoccupation réelle du public quant aux opinions exprimées par les membres de la profession médicale dans le domaine de la mort. Elle était soit un effort de la bourgeoisie, représentée par le journaliste, de rehausser le statut d'un de ses porte-parole (le médecin), soit un intérêt authentique du grand public pour les propos de celui-ci. Quoiqu'il en soit, la place prépondérante du médecin au sein de ces enquêtes était devenue un fait incontestable. Comme dans l'étude de Pomata, autant d'indices qui démontrent que le médecin semble avoir atteint un statut social sans égal.

L'ascendant du médecin dans le monde des enquêtes du coroner provenait en partie du lien entre son témoignage et l'idée d'une vie saine que ses précieux conseils pouvaient procurer. Quand deux infortunés ivrognes ayant consommé de l'alcool méthilique sont morts en 1904, Dr. E.O. Steeves informait le jury, que cette substance était un poison, mais qu'aucune restriction en interdisait la vente<sup>582</sup>. Grâce à cette révélation, le jury recommandait que dorénavant une étiquette apparaisse sur tout contenant d'alcool méthilique faisant état des dangers de consommer cette substance, utilisée communément comme substitut à la térébenthine ou au camphre. Dans cette même veine, le Dr. Myers établissait un lien entre les crises cardiaques et le tabagisme excessif lors de son témoignage à l'enquête sur la mort d'un dénommé Clarence Hill en 1908<sup>583</sup>. De nouveau, un membre de la profession médicale était la source d'une perle de sagesse concernant le bien-être de tous les citoyens. Pendant la même année, les Dr. White et Price relataient comment ils avaient employé la respiration artificielle, ce qui avait retardé le trépas d'une victime d'empoisonnement par consommation excessive d'alcool. Cette technique quasi miraculeuse de réanimation a sans doute émerveillé les membres du jury ainsi que les lecteurs du procès-verbal qui a paru dans le *Times* le lendemain<sup>584</sup>. Encore une fois, devant cette toile de fond macabre, les dires du médecin se voyaient sinon directement, tout au

<sup>582</sup> "Fatal Ending of a Sunday Spree", *Times*, 13 sept. 1904, p.1-3

<sup>583</sup> "Clarence Hill's Death Due to Natural Causes", *Times*, 24 fév. 1908, p.1

<sup>584</sup> "Inquest into Gogan's Death", *Ibid.*, p.1

moins implicitement, liés au maintien de la vie, et par conséquent, à une des valeurs bourgeoises de la société occidentale du tournant du siècle, celle de la santé publique. Rappelons que la bourgeoisie avait intérêt à se garantir une main d'oeuvre saine; l'hygiénisme était le moyen d'atteindre ce but. Or, les médecins ayant eux-mêmes à coeur l'hygiénisme, lui assuraient une place prépondérante au sein de la société et de ses institutions, en l'occurrence l'enquête du coroner.

Une relation entre les dépositions des médecins et la prédominance de la méthode scientifique s'est également manifestée lors des enquêtes du coroner. Le cas de la mort de la jeune Betsey Petley, en 1895, en fait foi<sup>585</sup>. Décédée le 13 juillet de cette même année, elle s'était plainte aussi récemment que le 28 juin d'abus physiques infligés par son concubin Len Wilbur. Elle se disait victime de violence depuis un an. Ses plaintes avaient été prononcées devant, entre autres, un capitaine de gendarmerie, un commis et un juge de la cour municipale. C'est pour cette raison que le procureur général de la province du Nouveau-Brunswick a ordonné une enquête sur sa mort. Lors de celle-ci, plusieurs personnes ont affirmé que la défunte leur avait parlé du sort que Wilbur lui réservait et qu'elles avaient vu une série de contusions rendant crédible son histoire. Les Drs Ross et Botsford, présents lors de l'autopsie de la victime, ont aussi témoigné. Selon les deux hommes de science, la cause immédiate de décès était la consommation. Leur examen avait dévoilé des blessures au niveau des côtes, corroborant ainsi l'histoire de Betsey Petley qui avait relaté que Wilbur l'avait frappé dans la poitrine. Toutefois, Ross ajoutait que «Those injuries might have caused a disease of the lungs if there was a pre-disposition to lung disease. I am not prepared to swear this was the cause. Thickening of the periostium might be caused by other than violence, but it is scarcely caused by other than violence<sup>586</sup>.»

---

<sup>585</sup> Voir "Stopped the Funeral", *Times*, 15 juillet 1895, p.3; "Inquest: On The Body of the Late Betsey Petly", *Times*, 16 juillet 1895, p.3; "Inquest, the testimony of Doctors Ross and Botsford", *Times*, 18 juillet 1895, p.3; "The Inquiry Ended", *Times*, 24 juillet 1895, p.1

<sup>586</sup> "Inquest Testimony of Doctors Ross and Botsford", *Ibid.*

Le verdict du jury reflétait encore une fois l'avis des médecins, soit que la cause immédiate de décès était la consommation et que l'abus physique de Wilbur avait "probablement" contribué à sa mort<sup>587</sup>.

Il nous semble que cette cause entérine la victoire incontestable des connaissances scientifiques sur les autres formes de savoir. Jadis, les dépositions rendues par les témoins n'appartenant pas à la profession médicale, vraisemblablement tous des membres respectés de la société monctonienne, auraient été suffisants pour convaincre un jury que l'abus physique avait été l'élément ayant causé la mort. Mais dans le contexte de la montée de la science, le lien entre la violence et la mort de Petley n'était pas catégorique si les hommes de science n'étaient pas prêts à le sanctionner. Les enquêtes du coroner sont devenues, en quelque sorte, un forum public pour ce genre de raisonnement. Sans vouloir négliger l'influence des préjugés pesant contre une femme qui témoigne contre un homme dans une société patriarcale, il nous semble que le cas illustre surtout comment la méthode scientifique était devenue légitime aux yeux de tout le monde. Les dépositions sur la foi d'un tiers n'avaient pas le poids des preuves scientifiques. L'institution en question a été façonnée de sorte qu'elle valorisait un type de connaissance sur tous les autres, celui favorisé par la bourgeoisie. La forme des enquêtes avait comme effet de hiérarchiser les témoignages selon leur degré de scientificité, ce qui a certes eu une influence sur la façon dont était reçu le discours des différents témoins. En apparence neutre, les enquêtes soutenaient en fait les intérêts sociaux de la bourgeoisie. Les médecins étaient les interprètes de cette façon de penser; ils parlaient le langage approprié.

Devant cette prédominance des médecins dans les enquêtes, l'entrepreneur de pompes funèbres se retrouvait presque totalement à l'écart d'un processus que

---

<sup>587</sup> "Inquiry Ended", *Ibid.*

l'A.E.P.F.M. aurait souhaité, sinon dominer, du moins intégrer pleinement. Examinons de plus près cette question.

#### **4. Le rôle de l'entrepreneur de pompes funèbres dans l'enquête du coroner**

Quel allait être le rôle de l'entrepreneur de pompes funèbres dans ce processus judiciaire, cet homme pleinement qualifié, du moins selon l'A.E.P.F.M., pour occuper une place significative au sein des enquêtes du coroner? Hélas, son rôle ne serait que d'offrir des services auxiliaires au cours des enquêtes. Dès le début de la période étudiée, les mentions relatives aux entrepreneurs de pompes funèbres lors des enquêtes concernaient uniquement le devoir de celui-ci de récupérer les dépouilles mortelles. Dans un article décrivant les circonstances du décès de l'inspecteur des égouts Thomas White, publié dans le *Times* une journée avant l'enquête du coroner, on annonçait que «Large numbers visited the shore just below Hal's Creek bridge, where the body was landed and lay until taken charge of by undertaker Tuttle<sup>588</sup>.» Lors de la publication du procès-verbal de l'enquête deux jours plus tard, le travail de Tuttle n'était même pas digne de mention dans les témoignages rendus. Toutefois, les noms des entrepreneurs de pompes funèbres ont commencé à apparaître de façon plus régulière dans les enquêtes subséquentes. Les indications s'y rapportant concernaient surtout deux tâches particulières. Dans un premier temps, on notait en cours de route que le cadavre avait été remis à l'entrepreneur de pompes funèbres, d'habitude après l'examen du coroner. Ainsi, le spécialiste de la mort se voyait confier le devoir de prendre en charge le cadavre, une fois que le médecin-légiste en avait fini. Dans un deuxième temps, il est devenu la norme de mentionner que les restes de la victime reposaient dans les *undertaker's rooms* de l'entrepreneur à qui on les avait confiés.

---

<sup>588</sup> "A Sad Case of Drowning", *Times*, 28 juillet 1885, p.3

En fait, les salles de l'entrepreneur de pompes funèbres sont devenues au fil des années ce qu'on a appelé la morgue. À partir du début du XXe siècle, les témoignages indiquaient régulièrement que «[...] the body was removed to Tuttle's morgue.» Quoique moins sophistiqué et institutionnalisé que les morgues d'aujourd'hui, cet endroit était tout de même un lieu spécifique où on rapportait et on gardait les personnes décédées de façon suspecte. Les coroners et les autres médecins ont même pris l'habitude de pratiquer leurs autopsies dans ces endroits. Le Dr. F.A. Richard mentionnait dans son témoignage, lors de l'enquête portant sur la mort de Trueman Wilson, en 1912, que «At the suggestion of the coroner, Dr. Botsford and myself conducted a post-mortem examination. This took place last evening at Mr. Tuttle's morgue, Lutz street<sup>589</sup>.» D'une certaine manière, l'atelier de l'entrepreneur de pompes funèbres est devenu un lieu aussi fréquenté et aussi essentiel lors des enquêtes que le lieu même du procès. Le jury a commencé à s'y rendre pour examiner le cadavre au début des séances. Plus tard, quelques enquêtes ont eu lieu dans les salles mêmes des entrepreneurs de pompes funèbres. C'était le cas notamment en 1914, lors de l'enquête sur la mort de Patrick Scott, décédé dans un accident survenu sur la voie ferrée<sup>590</sup>. Ainsi, le lieu de travail, plutôt que le travail proprement dit du spécialiste de la mort, s'est immiscé dans le déroulement des enquêtes du coroner. Cela ne plaisait guère à la direction de l'A.E.P.F.M.

Mais fallait-il s'attendre à un sort autre que celui qui a été réservé aux entrepreneurs de pompes funèbres dans les enquêtes du coroner? Il nous semble que la direction de l'A.E.P.F.M. a surestimé de beaucoup les compétences de ses membres ordinaires. En affirmant que chaque entrepreneur était un homme de science qui méritait sa place à côté du médecin et des autres spécialistes de l'hygiène publique, F.W. Wallace et compagnie déformaient grossièrement la réalité de leurs confrères croquemorts. Retournons aux

<sup>589</sup> "Inquest Did Not Clear Up Cause Of Death", *Times*, 5 déc. 1912, p.1

<sup>590</sup> "Patrick Scott Succumbed on Monday to Terrible Injuries", *Times*, 22 septembre 1914, p.8

procès-verbaux des enquêtes de coroner pour une illustration manifeste du manque de connaissances des entrepreneurs de pompes funèbres en matière d'anatomie et de physiologie humaine.

Le 21 février 1914, un train de la *Moncton & Buctouche Railway Company* dégringolait d'un pont enneigé à Scotch Settlement, à une vingtaine de kilomètres de Moncton. Quatre hommes, dont Frank N. Hall de Moncton, ont péri dans la catastrophe. Le plus grand désastre dans l'histoire de la compagnie a fait l'objet d'une couverture médiatique intense. Des centaines de Monctoniens se sont rendus sur les lieux de l'accident. Le coroner, Dr. R.L. Botsford de Moncton, convoqua immédiatement une enquête afin d'élucider les causes de la tragédie.

C'était à O. Tuttle, fils de A.A. Tuttle et son successeur de la firme, que revenait l'odieuse tâche de récupérer les cadavres. Lors de son séjour à Scotch Settlement, un journaliste du *Times* lui demandait son opinion sur de la cause du décès de Frank Hall. Sa réponse illustre manifestement son ignorance en physiologie humaine. Elle se résume ainsi:

Undertaker Tuttle in talking to the Times last evening stated that he had made a thorough examination of the body of the late Frank Hall for the purpose of finding out the nature of his injuries. He said Mr. Hall was not cut up at all with the exception of a slight bruise on his breast. His back was not broken, as has been stated, but his right shoulder was broken. He gives it as his opinion that Mr. Hall was smothered. He says that by the terrible fall, the wind was knocked out of him and on account of the heavy weight across his body, the deceased was unable to gain his breath<sup>91</sup>.

En un mot, il est mort au bout de son souffle lors d'un accident de train ! Cette explication a été contredite à la une du même numéro du *Times*. Selon le Dr. F.J. White, la victime est morte instantanément et non de suffocation. Selon le journal, «He (le Dr. White) says that

<sup>91</sup> " 'We Were All Going To Be Killed' Said Driver M'Kie When Engine Went Off The Tracks", *Times*, 23 fév. 1914, p.1



the body of the deceased bore no signs of struggle, which it undoubtedly would have, if he had died by suffocation<sup>592</sup>». L'emploi du mot *undoubtedly* implique que l'hypothèse de Tuttle était fondée sur une connaissance très imparfaite du fonctionnement du corps humain. L'interprétation de Tuttle démontrait jusqu'à quel point l'entrepreneur de pompes funèbres était loin de l'idéal de l'homme de science que prônait l'A.E.P.F.M. Comment un homme compétent aurait-il pu émettre un diagnostic aussi farfelu ? Sans doute parce qu'il était moins compétent qu'on aurait pu le souhaiter. L'incident en question revêt une importance d'autant plus grande que l'ignorance de Tuttle a été rendue publique grâce à la publication de son énoncé à la une du *Times*. La réfutation par le Dr. White de son opinion paraissait également dans le journal, permettant à tous les lecteurs de Moncton de se rendre compte jusqu'à quel point leur entrepreneur de pompes funèbres avait outrepassé ses compétences. L'affaire faisait foi de l'écart entre l'idéal promu par la direction de l'A.E.P.F.M. et la réalité existant sur le terrain dans les différentes communautés des Maritimes. Chose d'autant plus étonnante, O. Tuttle était sans doute parmi les entrepreneurs de pompes funèbres les plus connaissant de la région grâce à l'influence de son père et au nombre de cours qu'il avait suivis. Cela en dit beaucoup sur les compétences en physiologie humaine des autres membres ordinaires de l'A.E.P.F.M. En somme, le public monctonien pouvait déduire que Tuttle n'était qu'un simple croquemort, n'offrant rien au monde de la santé publique et de la science. De plus, la gaffe de Tuttle ne pouvait faire autrement que de ternir davantage l'image peu reluisante, nous l'avons dit, des entrepreneurs de pompes funèbres.

Notre étude des enquêtes du coroner à Moncton a démontré que celles-ci ont été progressivement dominées par les médecins. De ce fait, l'entrepreneur de pompes funèbres se voyait presque totalement exclu d'une institution que l'A.E.P.F.M. avait voulu intégrer à part entière. Même si la raison d'être des enquêtes touchait directement la mort, spécialité

---

<sup>592</sup> *Ibid.*

de nos entrepreneurs de pompes funèbres, elles ne les avaient en rien favorisés dans leur quête d'un rôle significatif dans ces drames judiciaires. En plus de la montée irrésistible de la profession médicale, le manque de compétences réelles en anatomie et en physiologie humaine des croquemorts a mis fin à ce rêve chimérique. L'entrepreneur de pompes funèbres allait devoir se contenter de la préparation des cadavres et laisser aux autres la lutte contre les maladies contagieuses. Il serait difficile de critiquer la stratégie de l'A.E.P.F.M. de vouloir pénétrer les rangs des plus importantes institutions sociales en Amérique du Nord. Nonobstant le bien-fondé de la tactique, notre étude des enquêtes du coroner démontre que le projet allait inévitablement échouer devant l'arrivée des médecins.

## CONCLUSION

Cette thèse en histoire des mentalités constitue un exemple d'«une réalité existentielle» de la vie des gens au tournant du XXe siècle, période au cours de laquelle les attitudes devant la mort des Occidentaux ont changé. Se situant entre la «mort de soi» et la «mort tabou», les hommes et les femmes du XIXe siècle ont cherché à parer le trépas humain d'une série d'objets et de rituels destinés à enrayer la souffrance associée à celui-ci. Dans le contexte nord-américain, ce désir d'escamoter la mort a été géré par l'initiative privée, plus précisément par les entrepreneurs de pompes funèbres. En plus de réinventer et de commercialiser le cérémonial funèbre en fonction des nouvelles attitudes devant la mort, ce groupe s'est efforcé de rehausser son statut social par la voie de la professionnalisation. Cette étude a décrit et analysé l'élaboration de ce projet par lequel les entrepreneurs de pompes funèbres des provinces maritimes ont tenté de transformer leur métier de croquemort/menuisier en une profession spécialisée dans la préparation et la désinfection des cadavres. Cette transformation devant leur permettre d'atteindre un niveau professionnel semblable à celui atteint par les médecins de la même époque.

Dans une première démarche pour atteindre le statut social visé, les entrepreneurs de pompes funèbres des trois provinces maritimes se sont regroupés en une association professionnelle. Cette association devait, entre autres, établir des normes de pratique et agir dans l'intérêt de la profession. La direction de la *Maritime Funeral Directors Association* s'est mise à l'oeuvre en rédigeant un code d'éthique, en encourageant les membres à employer les plus récentes méthodes d'embaumement, en publiant une revue

mensuelle et en faisant pression sur les instances gouvernementales en vue d'obtenir la reconnaissance légale de leur profession par le biais de projets de loi provinciaux.

Deux aspects du contexte social nord-américain de la période 1850-1920 ont motivé l'AEPFM à utiliser ces moyens pour atteindre ses objectifs. D'une part, F.W. Wallace suivait un modèle de professionnalisation très répandu en Amérique du Nord au tournant du siècle. En fait, le professionnalisme a connu son heure de gloire à cette époque, au moment où les Nord-Américains ont commencé à s'adresser à des spécialistes pour obtenir des services qu'ils accomplissaient eux-mêmes jusque là. Divers praticiens ont saisi l'occasion pour donner le titre de profession à ce qui n'était que métier, profitant du même coup des bénéfices sociaux et monétaires reliés au statut professionnel. L'AEPFM imitait donc un courant présent dans presque tous les secteurs d'activité sur le continent, y compris celui touchant la mort. Leurs homologues américains avaient déjà fondé la *National Funeral Director's Association* vingt ans auparavant. D'autre part, les découvertes en bactériologie ont incité les spécialistes en hygiène à accorder une plus grande importance à la prévention des maladies plutôt qu'à leur guérison. Ce développement a poussé les entrepreneurs de pompes funèbres à promouvoir les propriétés « désinfectantes » de l'embaumement en plus de son utilité comme moyen de préserver le cadavre. En mettant de l'avant cette caractéristique non-esthétique de la procédure, l'AEPFM espérait se tailler une place dans le domaine prestigieux de la santé publique. Les auteurs du projet envisageaient un rôle important pour l'entrepreneur de pompes funèbres dans la prophylaxie. Ce rôle serait exercé à côté des membres de la profession médicale, qui avait progressivement su s'imposer comme chef de file du mouvement hygiéniste à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Conçue ainsi, l'histoire des entrepreneurs de pompes funèbres s'est déroulée au carrefour de trois courants sociaux. Premièrement, les nouvelles attitudes devant la mort leur fournissaient une raison d'être. Dans cette société où l'on voulait faire disparaître la

mort, il fallait justement que quelqu'un s'en occupe. C'est à cette tâche qu'ils allaient s'attaquer. Deuxièmement, l'hygiénisme leur offrait un but à atteindre. Il était devenu apparent que le prestige recherché était accordé aux personnes oeuvrant dans ce domaine, d'où la nécessité d'intégrer les rangs des hygiénistes. Troisièmement, le professionnalisme leur donnait un moyen d'atteindre ce but.

Toutefois, le projet ne pouvait connaître du succès que dans la mesure où des hygiénistes et un personnel qualifié dans la préparation « moderne » des cadavres étaient présents dans les divers centres urbains des Maritimes. En examinant le cas de la ville de Moncton, nous avons établi que l'orientation prophylactique adoptée dans le domaine de la santé publique était devenue une préoccupation grandissante pour les autorités de la ville. Un conseil de l'hygiène publique avait été mis en place pour diriger les efforts en ce sens. Du côté des entreprises funéraires, les Monctoniens n'ont jamais eu à se plaindre puisqu'ils ont toujours pu compter sur la présence d'au moins trois individus se disant entrepreneurs de pompes funèbres, dont le vénérable A.A. Tuttle, membre du conseil de direction de l'AEPFM.

Par ailleurs, nos recherches nous ont permis d'étudier l'établissement d'un cimetière incorporé, signe avant-coureur de l'adoption de nouvelles attitudes devant la mort et de la volonté des Monctoniens d'accepter l'aspect « commercial » de la mort. Le contexte monctonien semble avoir été favorable au projet de l'AEPFM. Malgré la présence apparente de tous les éléments favorables à la réalisation du projet de l'association, il n'en demeure pas moins que seuls certains éléments ont été acceptés d'emblée par la population de Moncton. L'embaumement devient une pratique courante pour la plupart des Monctoniens vers la fin de la période étudiée; la majorité des endeuillés choisissaient d'enterrer leurs morts deux jours après le décès en moyenne. En fait, seules les fonctions esthétiques de l'embaumement ont été retenues par la clientèle. Même si on lui avait attribué des propriétés désinfectantes, l'embaumement n'avait rien à faire avec la santé

publique, du moins dans l'esprit des Monctoniens. L'entrepreneur de pompes funèbres leur semblait tout à fait inapte au travail de l'hygiéniste. Notre étude des enquêtes du coroner a démontré que c'est exclusivement au médecin qu'est revenu ce rôle.

Toutefois, des termes plus nuancés que « réussite » ou « échec » doivent être employés lorsque l'on traite du projet de l'AEPFM. Au début de la période étudiée, le travail accompli dans le domaine de la mort commerciale par ces hommes ne constituait qu'une infime partie de leur métier principal : la menuiserie. En 1914, la situation inverse semblait prévaloir. Dans les principaux centres urbains des Maritimes, l'*undertaker* avait cédé la place au *funeral director*. Cette évolution avait permis à ce groupe de s'approprier le monopole de la préparation des morts et de l'organisation des services funèbres. Ils en ont profité pour modifier les rites funéraires afin que ceux-ci reflètent le changement de mentalité des gens face à la mort. Les funérailles, et tout ce qui entourait le trépas, seraient dorénavant moins épouvantables, moins odieuses.

Plusieurs aspects de la professionnalisation ont pu être acquis par le biais de ce cheminement. Le droit quasi exclusif de pratiquer ce travail avait conféré aux entrepreneurs de pompes funèbres deux des trois bénéfices associés à l'obtention de la reconnaissance professionnelle, tels qu'identifiés par l'historien Burton Bledstein. En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, ces hommes tiraient leurs revenus de leurs produits et services. De plus, grâce à leur association, ils avaient commencé à exercer un pouvoir dans l'établissement des normes et des critères pour leur travail. Cependant, le troisième bénéfice - un statut social élevé - s'est révélé un peu plus difficile à atteindre.

Bien sûr, l'utilisation accrue de l'embaumement avait permis à l'entrepreneur de pompes funèbres de jouir d'un certain statut social. En effet, les Monctoniens ne se demandaient plus *si* ils devaient embaucher un spécialiste pour s'occuper de leurs défunts,

mais plutôt *quel* spécialiste engager parmi ceux oeuvrant en ville. Les entrepreneurs de pompes funèbres et les services qu'ils offraient sont devenus partie intégrante du milieu urbain monctonien. Cet état de fait leur a conféré un statut social particulier, mais pas celui visé. La présente thèse a clairement démontré que les entrepreneurs de pompes funèbres, du moins leurs associations, espéraient accéder à un statut social égal à celui des médecins. Une incursion dans le domaine de la santé publique devait aider à faire de ce rêve une réalité. Toutefois, dans le Moncton du tournant du siècle, les termes « entrepreneur de pompes funèbres » et « médecin » n'allaient être employés que très rarement dans la même phrase. Nous sommes bien loin de la complémentarité possible que l'on retrouve entre « médecin » et « avocat » dans la société d'aujourd'hui. Si A.A. Tuttle jouissait d'un statut social élevé à Moncton, c'était surtout à cause des liens d'amitié et d'affaires qu'il a établis au cours de la quarantaine d'années qu'il a passée dans cette ville. Autrement dit, il était un citoyen respecté à Moncton malgré sa profession, tandis qu'un médecin nouvellement arrivé dans la ville aurait pu posséder ce même statut, malgré un réseau d'amis restreint. Ce n'était certes pas le scénario dont rêvait la direction de l'AEPFM.

Quels facteurs ont poussé les Monctoniens à accepter d'emblée certains aspects du projet et à en rejeter d'autres du revers de la main ? Deux explications possibles se sont dégagées de façon manifeste de nos recherches. En premier lieu, il semble que la direction de l'AEPFM ait surestimé l'expertise et les connaissances d'ordre scientifique de ses membres. Un trop grand nombre de ces hommes ne possédaient pas les connaissances requises pour pouvoir jouer un rôle important au sein de l'administration de la santé publique. Quand Lena Simmons écrivait qu'il fallait que le spécialiste de la mort soit versé, entre autres, en anatomie et en biologie, elle ne prenait certes pas comme modèle A.A. Tuttle et compagnie. Par ailleurs, il faut noter que contrairement à la formation que suivaient les médecins, celle offerte à la majorité des entrepreneurs de pompes funèbres laissait beaucoup à désirer. L'AEPFM souhaitait sans doute que les procédures

d'embaumement « désinfectant » ne soient pas trop complexes si elle voulait que ses membres soient capables de les effectuer.

En deuxième lieu, l'image publique négative de l'entrepreneur de pompes funèbres semble avoir préoccupé ce groupe d'hommes durant toute la période étudiée. La figure maussade de M. Sowerberry constituait la représentation mentale que la population se faisait de la profession. L'AEPFM était parfaitement consciente de cet état de choses et s'est donnée comme mandat de corriger cette mauvaise perception. Il aurait fallu que le public ait une perception différente de l'entrepreneur de pompes funèbres avant de lui accorder sa confiance dans un autre domaine que celui de la préparation des morts en tant que telle.

À notre avis, la méthodologie à deux volets employée dans cette thèse nous a fourni la souplesse nécessaire pour capter les nuances qui parsèment ces conclusions. Une étude quantitative des nécrologies a révélé qu'un nombre croissant de Monctoniens ont eu recours à l'embaumement au fil des années. À la fin de la période étudiée, la majorité des citoyens de Moncton faisaient publier une notice nécrologique et enterraient leurs défunts deux jours après le décès. À prime abord, nous pourrions être tenté de conclure que le projet de l'AEPFM a connu un franc succès. L'examen des enquêtes du coroner nous a cependant permis de relativiser ce succès. La direction de l'AEPFM avait voulu élever le statut social de ses membres en militant pour qu'ils aient un rôle à jouer dans l'administration de l'hygiénisme et dans d'autres facettes de la vie publique. Il avait même été question de proposer que l'entrepreneur de pompes funèbres soit nommé coroner. Ayant un lien étroit avec le trépas, l'enquête du coroner nous a offert une occasion idéale d'analyser la situation sociale du nouveau professionnel de la mort. Allait-il être perçu comme un auxiliaire du médecin, prêt à fournir son expertise sur l'état des cadavres, étant donné la nature de son travail quotidien ? Hélas ! nos recherches ont mis à jour plusieurs indices démontrant que



l'entrepreneur de pompes funèbres ne jouera qu'un rôle mineur : celui de récupérer le cadavre et de l'entreposer en attendant la visite des vrais experts. Dans ces circonstances, il est clair que le statut social visé relevait de l'utopie.

L'examen du sujet selon deux angles différents s'est révélé fructueux. D'une part, nous avons pu identifier la présence et l'ampleur d'un phénomène - l'embaumement. D'autre part, nous avons été en mesure de relativiser cette présence et cette ampleur par rapport au statut professionnel de l'art de l'entrepreneur de pompes funèbres dans la société monctonienne. Le comptage des artefacts sociaux, comme les invocations à la Vierge chez Michel Vovelle, n'est pas suffisant. Au-delà des chiffres, il y a une lecture et un décodage qui doivent être effectués. Bien que n'étant pas la seule façon de faire, l'analyse d'une institution apparentée peut justifier l'énoncé des hypothèses sur le sens à donner aux statistiques. Dans notre cas, les chiffres impressionnants recueillis au sujet de l'embaumement ne permettent absolument pas de conclure que les embaumeurs avaient réussi à accéder à un statut tout aussi impressionnant.

Ironiquement, plusieurs entrepreneurs de pompes funèbres œuvrant en milieu rural, surtout aux États-Unis sont effectivement devenus coroners. Dans ce milieu et dans ce pays, le lien entre les deux professions semble avoir été considéré comme allant vraiment de soi. Moncton, toutes proportions gardées, était un milieu urbain. Dans ce sens, la *Culture of Professionalism* qui avait inspiré l'AEPFM dans ce tournant de siècle aurait pu aussi bien contribuer à l'échec du projet qu'à sa réussite. Faut-il rappeler que la spécialisation professionnelle constituait un des éléments-clefs du mouvement ? Pour les citadins, l'écart entre entrepreneur de pompes funèbres et coroner était trop grand pour que les deux occupations soient remplies par le même homme. L'écart entre le coroner et le médecin, cependant, ne semble pas avoir souffert du même genre de considérations. De

toutes façons, la profession médicale en a éventuellement fait l'une de ses spécialisations, en formant les médecins légistes.

À notre sens, le cas de l'entrepreneur de pompes funèbres à Moncton démontre à quel point le désir de cacher tout ce qui entourait la mort était ancré et touchait n'importe quoi - ou n'importe qui - étant associé à elle. Nonobstant leurs qualifications douteuses et les autres facteurs qui ont mené à l'échec partiel du plan de l'AEPFM, il aurait été quasi impossible pour quiconque oeuvrant dans le domaine de la mort d'accéder à un statut social élevé dans cette société quasi-nécrophobe, dans cette société où l'image de M. Sowerberry planait toujours, comme un nuage noir à l'horizon.

## BIBLIOGRAPHIE

*Sources*Journaux

*The Moncton Daily Times*, 1877-1914.  
*L'Évangéline*, 1882-1914.

Revue

*The Funeral Director & Bulletin*. Revue mensuelle publiée de 1904 à 1913 à Sussex (N.-B.). Nous avons consulté 53 numéros.

Documents gouvernementaux

*La santé publique au Nouveau-Brunswick sur les plans fédéral, provincial et local*. Fredericton, Ministère de la santé et des services sociaux, (1952), 206p.

*Journal of the House Assembly*, Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick (1878).

HALL, John. *A Report or a Sanitary Survey of the Province of New Brunswick, Canada, With a Plan for a Provincial Department of Health*, Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick, (1917). 86p.

Entrevues

KUSHNER, Howard. Entrevue avec Vicki Gabereau à l'émission "Gabereau", à la radio de la *Canadian Broadcasting Corporation*, le 12 septembre (1996).

*Études***La méthodologie**Articles

BOUREAU, Alain. «Propositions pour une histoire restreinte des mentalités». *Annales, E.S.C.*, Vol. 44, No.6, (1989), p.1491-1504

BURGUIÈRE, André. «La notion de mentalité chez Marc Bloch et Lucien Febvre. Deux conceptions, deux filiations». *Revue de synthèse*. No.111-112 (1983), p.333-348

CAWTHON, Elizabeth. «Thomas Wakley and the Medical Coronership-Occupational Death and the Judicial Process». *Medical History*, Vol.30 (1986), p.191-202

- CHARTIER, Roger. «Histoire intellectuelle et histoire des mentalités. Trajectoires et questions». *Revue de synthèse*, No.111-112 (1983), p.277-307
- CHARTIER, Roger. «L'histoire au singulier». *Critiques*, vol.37, no.404, (1981), p.72-84
- CHARTIER, Roger. «Le monde comme représentation». *Annales E.S.C.*, vol.44, no.6 (1989),p.1505-1520
- CHARTIER, Roger. «Texts, Symbols, and Frenchness». *Journal of Modern History*, vol.57, no.4 (1985), p.682-695
- DAVIS, Natalie. «A.H.R. Forum: The Return Of Martin Guerre - On the Lam». *American Historical Review*, vol.93 (1988), p.572-603
- DUPRONT, Alphonse. «Problèmes et méthodes d'une histoire de la psychologie collective». *Annales E.S.C.* , vol.16 ( janv.-fév., 1961), p.3-11
- FERNANDEZ, James. «Historians Tell Tales: Of Cartesian Cats and Gallic Cockfights», *Journal of Modern History*, Vol.60, No.1, (1988), p.113-127
- FINLAY, Robert. «A.H.R. Forum. The Refashioning of Martin Guerre». *American Historical Review*, vol.93 (1988), p.553-573
- FORBES, Thomas R. «Coroners' Inquisitions from London Parishes of the Duchy of Lancaster: the Strand, Clapham, Enfield, and Edmonton, 1831-1883». *Journal of the History of Medecine and the Allied Sciences*, vol.43, no.2(1988), p.191-203
- FURET, François. «L'histoire quantitative et la construction du fait historique». *Annales E.S.C.*, vol.26, no.1 (1971). p.63-75
- GINZBURG, Carlo. «L'autre Moyen Age de Jacques Le Goff». *Critiques*, vol.36, no.395 (1980), p.345-354
- GINZBURG, Carlo et PONI, Carlo. «La micro-histoire». *Le débat*, vol.17 (1981), p.133-136
- GINZBURG, Carlo. «Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice». *Le débat*, vol.6 (1980), p.3-44
- HOBBSAWN, Eric. «The Revival of Narrative: Some Comments». *Past and Present*, vol.86 (1980), p.3-8
- KATZ, Michael. «Occupational Classification in History». *Journal of Interdisciplinary History*, vol.3, no.1 (1972), p.63-88
- KATZ, Michael. *The People of Hamilton, Canada West. Family and Class in a Mid-Nineteenth Century City*. Cambridge (Mass.), Harvard U. Pr. (1975).381p.
- KEUHN, Thomas. «Reading Micro-History: The Example of Giovanni and Lusanna». *Journal of Modern History*, vol.61, no.3 (1989), p.512-534
- LACAPRA, Dominick. «Chartier, Darnton and the Great Symbol Massacre». *Journal of Modern History*, vol.60, no.1 (1988), p.95-111

LEVI, Giovanni. «Les usages de la bibliographie». *Annales E.S.C.*, vol.44, no.6, (1989), p.1325-1336

MANDROU, Robert. «L'histoire des mentalités». *Encyclopédia Universalis*. Paris, Encyclopédia Universalis, Vol.VIII (1981), p.479-480

ROTH, Paul. «Narrative Explanations: The Case of History». *History and Theory*, vol.27, no.1 (1988), p.3-12

STONE, Lawrence. «The Revival Of Narrative: Reflections on a New Old History». *Past and Present*, vol.85 (1979), p.3-24

«Tentons l'expérience». *Annales E.S.C.*, vol.44, no.6, (1989), P.1317-1324

ZAMBELLI, Paola. «From Menocchio to Piero Francesca: The Work of Carlo Ginzburg». *The Historical Journal*. vol.28 (1985), p.983-999

### Livres

ARIÈS, Philippe. «L'histoire des mentalités», dans LE GOFF, Jacques et als, dir. *La nouvelle histoire*. Paris, Retz (1978), p. 402-423

BARDIN, L. *L'analyse de contenu*. Paris, P.U.F. (1991) (1<sup>e</sup> éd. 1977) 291p.

BLONDEL, Charles. «Une vue d'ensemble: Histoire et psychologie», dans FEBVRE, Lucien. *Combat pour l'histoire*. Paris, Armand Colin (1965), p.207-220

CHARTIER, Roger. «L'histoire sérielle», dans LE GOFF, Jacques et als., dir. *La nouvelle histoire*. Paris Retz (1978), p.508-509

CHARTIER, Roger. «L'outillage mental». dans LE GOFF, Jacques et als. dir. *La nouvelle histoire*. Paris, Retz (1978), p.448-452

CHAUNU, Pierre. «L'histoire sérielle. Bilan et perspective», dans CHAUNU, Pierre. *Histoire quantitative. Histoire sérielle*. Paris, Armand Colin (1978), p.120-138

CHAUNU, Pierre. «Un nouveau champ pour l'histoire sérielle : le quantitatif au troisième niveau» dans CHAUNU, Pierre. *Histoire quantitative. Histoire sérielle*. Paris, Armand Colin (1978), p.216-230

DARNTON, Robert. *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*. Paris, Robert Laffont (1985). 282p.

DARNTON, Robert. «The History of Mentalités: Recent Writings on Revolution, Criminality, and Death in France» dans BROWN, R.H. et LYMAN, S.M. (éd.). *Structure, Consciousness, and History*. Cambridge (Ang.), Cambridge U. Pr. (1978), p.106-136

DAVIS, Natalie. *Le retour de Martin Guerre*. Paris, Robert Lafont (1982) 314p.

DUBY, Georges. «L'histoire des mentalités» dans *L'histoire et ses méthodes*. Paris, Gallimard (Ency. Pléiade), (1961), T.II, p.937-966

- FEBVRE, Lucien. «Méthodes et solutions pratiques. Henri Wallon et la psychologie appliquée», dans FEBVRE, Lucien. *Combats pour l'histoire*. Paris, Armand Colin. (1965), p.201-206
- FEBVRE, Lucien. *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*. Paris, Albin Michel (1968), (1ère éd. 1942). 376p.
- FOUCAULT, Michel. *Archéologie du savoir*. Paris, Gallimard (1969). 275p.
- GEERTZ, Clifford. «Deep Play: Notes on the Balinese Cock-fight», dans *Interpretations of Culture*. N.Y., Basic Books (1973) 470p.
- GINZBURG, Carlo. *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, (1980). 245p.
- JELMINI, J.P. «Les histoires de vie. Le point de vue d'un historien», dans *Histoire de vie. Approche pluridisciplinaire*. Neuchatel, R.T.I.E., No.7 (1987), p.67-111
- LACAPRA, Dominick. *History and Criticism*. Ithaca, Cornell U. Pr. (1985). 145p.
- LE GOFF, Jacques. Les mentalités. Une histoire ambiguë», dans LE GOFF, Jacques et NORA, Pierre (dir.). *Faire de l'histoire*. Paris, Gallimard, T.III. (1974), p.76-94
- LÉVY-BRUHL, Lucien. *La mentalité primitive*. Paris, Retz (1976) (1ère éd. 1922). 465p.
- MANDROU, Robert. «L'histoire des mentalités», dans *Encyclopédia Universalis*, t.XI (1981), p.221-238
- MAYER, R. et OUELLET, F. *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux* Boucherville, Gaetan Morin (1991). 396p.
- MEGILL, Allan et McCLOSKEY, Donald. «The Rhetoric of History», dans NELSON, John et als. *The Rhetoric of the Human Sciences*. Madison, U. Wisc. Pr. (1987), p.221-238
- MENARD, Michèle. *Une histoire des mentalités religieuses aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*. Paris, Beauchesne (1980). 468p.
- POMATA, Gianna. «Unwed Mothers in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries: Clinical Histories and Life Histories» in MUIR, Edward et RUGGIERO Guido (éd.). *Microhistory and the Lost Peoples of Europe*. Baltimore, John Hopkins U. Pr. (1991), p.159-204
- TOSH, John. *The Pursuit of History. Aims, methods and new directions in the study of modern history*. N.Y., Longham (1984). 205p.
- VOVELLE, Michel. «De la biographie à l'étude de cas», dans *Problèmes et méthodes de la biographie* (Actes du colloque). Paris (1985) p.191-198
- VOVELLE, Michel. *Idéologies et mentalités*. Paris, Maspero (1982). 331p.
- VOVELLE, Michel. *L'irrésistible ascension de Joseph Sec. Bourgeois d'Aix, suivi de quelques clés pour la lecture des naïfs*. Aix-en Provence, Edisud (1975). 95p.

VOVELLE, Michel. *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*. Paris, Seuil (1978). 375p.

VOVELLE, Michel. *Théodore Désorgues ou la désorganisation*. Paris, Seuil (1985). 285p.

WHITE, Hayden. *The Tropics of Discourse*. Baltimore, John Hopkins U.Pr. (1985). 287p.

## **L'histoire de Moncton**

### Articles

LeBLANC, Phyllis, «L'élaboration d'une vision commune d'une communauté urbaine: les élites francophones et anglophones de Moncton, de 1870 à 1940». *Egalité*, Vol.35. (1994), p.35-51

### Livres

BEAULIEU, Gérard (dir.). *L'Évangéline 1887-1982. Entre l'élite et le peuple*, Moncton, Éditions d'Acadie/Chaire d'études acadiennes (1997). 416p.

BELLIVEAU, John E. *The Monctonians. Scamps, Scholars and Politicians*. 2 Vol., Hantsport (N.-E.), Lancelot (1984) 324p., 315p.

BOUCHER, Neil. «L'Évangéline de Valentin Landry, 1887-1910: Vivre et mourir pour le bien-être de la nation», p.17-47, dans BEAULIEU, Gérard (dir.) *L'Évangéline 1887-1982. Entre l'élite et le peuple*. Moncton, Éditions d'Acadie/Chaire d'études acadiennes (1997), 416p.

CYR, Jean-Roch. «L'expansion démographique des Acadiens à Moncton avant 1881: le processus d'urbanisation et ses campagnes socio-culturelles», dans HICKEY, Daniel. (dir.). *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*. Moncton, Éditions d'Acadie, (1990), p.17-35

HICKEY, Daniel. «Moncton, 1871-1913. Le commerce et l'industrie dans un carrefour ferroviaire», dans HICKEY, Daniel. (dir.). *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, Moncton, Éditions d'Acadie (1990), p.39-62

HICKEY, Daniel. (dir.), *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*. Moncton, Éditions d'Acadie (1990). 171p.

LEBLANC, Phyllis. «Idéologie nationale et intégration des francophones dans un contexte urbain: le cas de Moncton», dans HICKEY, Daniel. (dir.). *Moncton 1871-1929. Changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*. Moncton, Éditions d'Acadie (1990), 171p.

MACHUM, Lloyd. *A History of Moncton*. Moncton, Moncton Pub. Co. (1965). 477p.

PINCOMBE, C.A. et LARRACEY, E.W. *Resurgo. L'histoire de Moncton*. 2 Vol. Moncton, La ville de Moncton (1990). 419p., 501p.

## **L'histoire des femmes et des sphères publique et privée**

### Articles

BELL, David. «The "Public Sphere", the State, and the World of Law in Eighteenth-Century France». *French Historical Studies*, Vol.17, No.4 (1992), p.912-934

CHARTIER, Roger. «Différences entre les sexes et domination symbolique», *Annales ESC*, Vol.48. (juillet-août, 1993), p.1005-1010

CHITTOLINI, Giorgio. «The 'Private', the 'Public', and the 'State'». *Journal of Modern History*, Vol.67. (suppl.), (1995), p. S34-S61.

GOODMAN, Dena. «Public Sphere and Private Life. Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime». *History and Theory*, Vol.31, No.1 (1992), p.1-20

GORDON, Daniel. "Philosophy, Sociology, and Gender in the Enlightenment Conception of Public Opinion". *French Historical Studies*, Vol. 17, No.4 (1992), p.882-888

MAZA, Sarah. «Women, the Bourgeoisie, and the Public Sphere: Response to Daniel Gordon and David Bell». *French Historical Studies*, Vol.17, No.4 (1992), p.935-950

MCCALLUM, Margaret. "Seperate Spheres: The Organization of Work in a Confectionery Factory; Ganong Bros., St. Stephen, New Brunswick". *Labour/Le Travail*, Vol.24 (1989), p.69-90

MOSSE, George. «Nationalism and Respectability: Normal and Abnormal Sexuality in the Nineteenth Century». *Journal of Contemporary History*, Vol.17, No.2 (1982), p.221-246

SCULL, Andrew et FAVREAU, Diane. «The Clitoridectomy Craze». *Social Research*, Vol.53, No.2 (1986) p.243-260

### Livres

ARIES, Phillippe et DUBY, Georges. (dir.). *Histoire de la vie privée*. T. III, *De la Renaissance aux Lumières* (volume dirigé par Roger Chartier). Paris, Seuil, (1986) p.7-19

CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris, Seuil, (1990). 241p.

COLLIN, Johanne. *Changement d'ordonnance: Mutations professionnelles, identité sociale et féminisation de la profession pharmaceutique au Québec, 1940-1980*. Québec, Boréal (1995). 239p.

GUILFORD, Janet et Morton, Suzanne (éds.). *Separate Spheres. Women's Worlds in the 19th-Century Maritimes*. Fredericton, Acadiensis Pr., (1984). 253p.

HABERMAS, Jurgen. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, (1978)

LANDES, Joan. *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*. Ithaca, Cornell U. Pr., (1988), 276 p.



LAMPHERE, Louise. «The Domestic Sphere of Women and the Public World of Men: The Strengths and Limitations of an Anthropological Dichotomy», in BRETTELL, Caroline B. et Sargent, Carolyn F. (éd.). *Gender in Cross-Cultural Perspective*. N.-J., Prentice Hall, (1993), p.67-77

PATEMAN, Carole. *The Disorder of Women. Democracy, Feminism and Political Theory*. Cambridge, (R.-U.), Polity Pr., (1989). 228p.

ROSALDO, Michelle, «Theoretical Overview» in ROSALDO, Michelle. et LAMPHERE, Louise (éd.). *Women, Culture, and Society*. Stanford, Stanford U. Pr., (1974), p.17-43

SCOTT, Joan. «La Travailleuse», dans FRAISSE, Geneviève et PERROT, Michelle (dir.). *Histoire des femmes en Occident*, t. IV Le XIXe siècle, Paris, Plon, (1991), p. 419-444

YARAGISAKO, Sylvia. «Mixed Metaphors: Native and Anthropological Models of Gender and Kinship Domains» in FISHBURNE-COLLIER, Jane et YARAGISAKO Sylvia (éd.). *Gender and Kinship: Essays Toward a Unified Analysis*. Stanford, Stanford U. Pr., (1987). 369p.

## **La mort**

### Articles

BENDER, Thomas. «The Rural Cemetery Movement: Urban Travail and the Appeal of Nature». *New England Quarterly*, vol.47, no.2 (1974). p.196-211

GORER, Geoffrey. «The Pornography of Death». p.192-199, dans GORER, Geoffrey. *Death, Grief and Mourning*. N.-Y., Arno Pr. (1977). 205p.

SMALL, Contessa. «The Passing of the Newfoundland Wake: A Case Study of the Funeral Home Industry and Its Influence on Traditional Death Customs». *Culture & Tradition*, vol.19 (1997). p.19-30

### Livres

ARIÈS, Philippe. *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age à nos jours*. Paris, Seuil (1975). 237 p.

ARIÈS, Philippe. *L'homme devant la mort*. Paris, Seuil (1977), 2.vol., 301p. et 344p.

DICKENS, Charles. *The Adventures of Oliver Twist*.. Londres, Longmans (1961) (1ère éd. 1839). 278p.

DOUGLAS, Ann. *The Feminization of American Culture*. N.-Y., Double day (1977). 403p.

FARRELL, James. *Inventing the American Way of Death, 1830-1920*. Philadelphia, Temple U.Pr. (1980), 287p.

FRENCH, Stanley. «The Cemetery as Cultural Institution: The Establishment of Mount Auburn and the Rural Cemetery Movement», dans STANNARD, David (éd.). *Death in America*. Philadelphia, U. of Penn. (1974), p.69-91

HOWARTH, Glennys. *Last Rites: The Work of the Modern Funeral Director*. Amityville (N.-Y.), Baywood (1996). 224p.

JACKSON, Charles. *Passing: The Vision of Death in America*, Westport, Greenwood (1977). 258p.

KUSHNER, Howard. *American Suicide: A Psychocultural Exploration*. New Brunswick (N.-J.), Rutgers U. Pr. (1991). 284p.

MITFORD, Jessica. *The American Way Of Death*. Londres, Hutchison (1963). 333p.

STANNARD, David. *The Puritan Way of Death. A Study in Religion, Culture and Social Change*. N.-Y., Oxford U. Pr. (1977). 231p.

STANNARD, David (éd.). *Death in America*. Philadelphia, U. of Penn. (1974). 158p.

VOVELLE, Michel. «Les attitudes devant la mort (1800-1920)», dans DUBOSCQ, G. et als. *La religion populaire*. Paris, C.N.R.S. (1979)

VOVELLE, Michel. *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*. Paris, Gaillimard (1983). 793p.

## **L'hygiénisme et la professionnalisation**

### Articles

GOULET, Denis et KEEL, Othmar. «Les Hommes-Relais de la bactériologie en territoire québécois et l'introduction de nouvelles pratiques diagnostiques et thérapeutiques (1890-1920)». *R.H.A.F.* vol.43, no.6. (1993), p.417-442

HILDRETH, M.L. «Medical Rivalries and Medical Politics in France; Physicians' Union Movement and the Medical Assistance Law of 1893». *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, vol.42, no.1 (1987), p.5-29

HOWELL, Colin. «Reform and the Monopolistic: The Professionalization of Medecine in the Maritimes». *Acadiensis*, vol.11, no.1 (1981), p.3-22

HOWELL, Colin. «Back to the Bedside: Recent Works on the History of Medecine in Canada-Review Essay». *Acadiensis*, vol.17, no.2 (1988), p.189-190

HOWELL, Colin et SMITH, M.J. «Orthodox Medecine and the Health Reform Movement in the Maritimes, 1850-1885». *Acadiensis*, vol.18, no.2 (1989), p.55-72

LABISCH, Alphons. «Doctors, Workers and the Scientific Cosmology of the Industrial World: The Social Construction of 'Health' and the 'Homo Hygienius' » *Journal of Contemporary History*, vol.20, no.4 (1985), p.595-616

LASCH, Christopher. «The Seige of the Family». *New York Times Review of Books*, vol.24, no.19 (1977), p.15-18

NAYLOR, David. *Private Practice, Public Payment: Canadian Medecine and the Politics of Health Insurance, 1911-1966*. Toronto, McGill-Queen's Pr., 1986 dans HOWELL, Colin. «Back to the Bedside: Recent Works on the History of Medecine in Canada-Review Essay». *Acadiensis*, vol.17, no.2 (1988), p.189-190

SHORTT, S. «Physicians, Science, and Status Issues in the Professionalization of Anglo-American Medicine in the Nineteenth Century». *Medical History*. vol.27, no.1 (1983), p. 51-68

SMITH, M.J. «Dampness, Darkness, Dirt, Disease: Physicians and the Promotion of Sanitary Science in Public Schools», p.195-220, dans, BOGARD, Paul (éd.). *Profiles of Science and Society in the Maritimes Provinces Prior to 1914*. Sackville (N.-B.), Acadiensis Pr. (1990), 283p.

### Livres

BLEDSTEIN, Burton. *The Culture of Professionalism; the Middle-Class and the Development of Higher Education in America*. N.-Y., Norton (1976). 354p.

COLEMAN, William. *Biology in the Nineteenth Century: Problems of form, Function, and Transformation*. Cambridge, Cambridge U. Pr. (1987). (1ère éd. 1971). 187p.

HABER, Samuel. *The Quest for the Authority and Honor in the American Professions, 1750-1900*. Chicago, Chicago U.Pr. (1991). 478p.

HOWELL, Colin. «Elite Doctors and the Development of Scientific Medicine: the Halifax Medical Establishment and the 19th Century Medical Professionalism», p.105-122 dans ROLAND, Charles (éd.). *Health, Disease and Medicine. Essays in Canadian History*. Toronto, Clarke Irwin (1984). 464p.

KRUECKEBERG, Donald A. «The Culture of Planning» in KRUECKEBERG, Donald A. (éd.). *Introduction to Planning History in the United States*. N.-J., Center for Urban Policy Research, Rutgers U. (1983). 302p.

LÉONARD, Jacques. *Archives du corps. La santé au XIXe siècle*. Rennes, Ouest-France (1986). 315p.

LÉONARD, Jacques. *La France médicale : médecins et maladies au XIXe siècle*. Paris, Gallimard. (1978). 286p.

LÉONARD, Jacques. *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs*. Paris, Aubier (1984) 287p.

PETERSON, Jon A., «The Impact of Sanitary Reform Upon American Urban Planning 1840-1890» p.13-39 dans KRUECKEBERG, Donald A., (Ed.) *Introduction to Planning History in the United States*, N.-J., Center for Urban Policy Research, Rutgers U., (1983). 302p.

PETERSON, Jon A. «The City Beautiful Movement: Forgotten Origins and Lost Meanings», p.40-57 dans KRUECKEBERG, Donald A. (éd.) *Introduction to Planning History in the United States*. N.-J., Center for Urban Policy Research, Rutgers U. (1983). 302p.

POWELL, Mary. «Public Health Litigation in Ontario, 1884-1920» p.412-435 dans ROLAND, Charles (éd.). *Health, Disease and Medicine. Essays in Canadian History*. Toronto, Clarke Irwin (1984). 464p.

ROLAND, Charles. (éd.), *Health, Disease and Medicine. Essays in Canadian History*. Toronto, Clarke Irwin (1984). 464p.

STARR, Paul. *The Social Transformation of American Medicine*. N.-Y., Basic Books (1982). 514p.

STEWART, W. Brenton. *Medecine in New Brunswick. A History of the Practice of Medecine in the Province of New Brunswick, and of the Men and Women who contributed to this History, Encompassing the Period of Time From Prior to the Arrival of the White Men in America to the Early Part of the Twentieth Century*. Moncton, Moncton Publishing Co. (1974). 213p.

VALVERDE, Mariana. *The Age of Light, Soap, and Water: Moral Reform in English Canada, 1885-1925*. Toronto, McClelland and Stewart (1991). 205p.

WHITE, Dana, F. *The Urbanists, 1865-1915*. N.-Y., Greenwood Pr. (1989). 290p.